



COMPTES
COMBINÉS
GROUPAMA
2010



Groupama

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES COMBINÉS DE GROUPAMA EXERCICE 2010

1. ENVIRONNEMENT

ENVIRONNEMENT MACROÉCONOMIQUE

L'année 2010 a été marquée par la crise de la dette souveraine Européenne, les soubresauts sur la croissance américaine et la forte dynamique de croissance dans les pays émergents.

La prise de conscience par les marchés de la profondeur de la crise Grecque, de son niveau réel d'endettement, et par là, les interrogations sur sa capacité de remboursement ont perturbé très fortement les marchés obligataires. Cette tension s'est propagée à l'ensemble des émissions souveraines européennes. Elle s'est traduite par un repli des investisseurs vers les dettes les plus solides, entraînant une forte baisse des taux, alors qu'à l'inverse les émissions souveraines périphériques de la zone euro ont subi une hausse très soutenue des « spreads » de crédit.

La mise en place du plan de sauvetage de la Grèce par les autorités européennes et le FMI (110 milliards d'euros) puis du fonds de stabilisation financière (EFSF) de 750 milliards d'euros a permis de ramener le calme – le fonds est dimensionné pour assurer le financement de la Grèce, de l'Irlande, du Portugal et de l'Espagne jusqu'en juin 2013 –. Malgré tout des inquiétudes demeurent sur les capacités du dispositif à renflouer les systèmes financiers de certains pays. Dans ce contexte, afin de rassurer les marchés et arrêter la progression de l'endettement public, les gouvernements ont mis en place des plans d'austérité qui devraient peser sur la croissance en 2011. Celle-ci devrait rester faible sauf en Allemagne où la consommation intérieure, soutenue par la hausse des salaires, devrait prendre le relais de l'investissement des entreprises qui ont bénéficié de la forte croissance des pays émergents. Dans ces conditions, le taux de chômage de la plupart des pays de la zone euro refluera très lentement.

Aux Etats-Unis, si la croissance s'est ralentie dès la fin du 2^{ème} trimestre, faisant craindre une rechute de l'économie, elle s'est accélérée au 3^{ème} trimestre, tirée par la reconstitution des stocks dans l'industrie et la bonne tenue de la consommation des ménages qui a dépassé en volume son plus haut de décembre 2007. Néanmoins, le rythme des créations d'emplois demeure insuffisant pour réduire sensiblement le taux de chômage (9,5%) qui reste élevé. L'intensité et la profondeur de la crise immobilière constituent un frein à la mobilité géographique des ménages et donc à la fluidité du marché du travail. Dans ce contexte, les mesures de soutien restent d'actualité avec le prolongement décidé par le Président Obama des réductions d'impôts mises en place par le Président Bush et, le maintien par la FED des taux directeurs à leur niveau plancher (0,25%). Enfin pour lutter contre la déflation, la FED a mis en place un programme d'achat de la dette publique (assouplissement quantitatif), avec pour objectif de faire baisser les taux longs et générer à terme de l'inflation, provoquer un effet richesse et maintenir des conditions attractives sur le financement immobilier.

Les pays émergents d'Amérique du Sud et d'Asie sont sortis plus tôt de la crise et en meilleure forme. En Chine, l'investissement reste le moteur principal de la croissance qui devrait dépasser 10% en 2010. Afin d'éviter la création de bulles spéculatives, les autorités ont resserré les conditions d'accès au crédit et ont relevé le taux des réserves obligatoires ainsi que les taux directeurs. Les effets de cette politique tardent à se manifester, la hausse des encours de crédit et des prix de l'immobilier reste forte. Pour rééquilibrer la croissance vers la consommation et pallier la hausse des prix alimentaires, les autorités favorisent la hausse des salaires. L'extension du système santé devrait permettre une baisse du taux d'épargne, qui atteint 31% du revenu disponible, ce qui favorisera également la hausse de la consommation des ménages.

LES MARCHÉS FINANCIERS

Marchés financiers en 2010

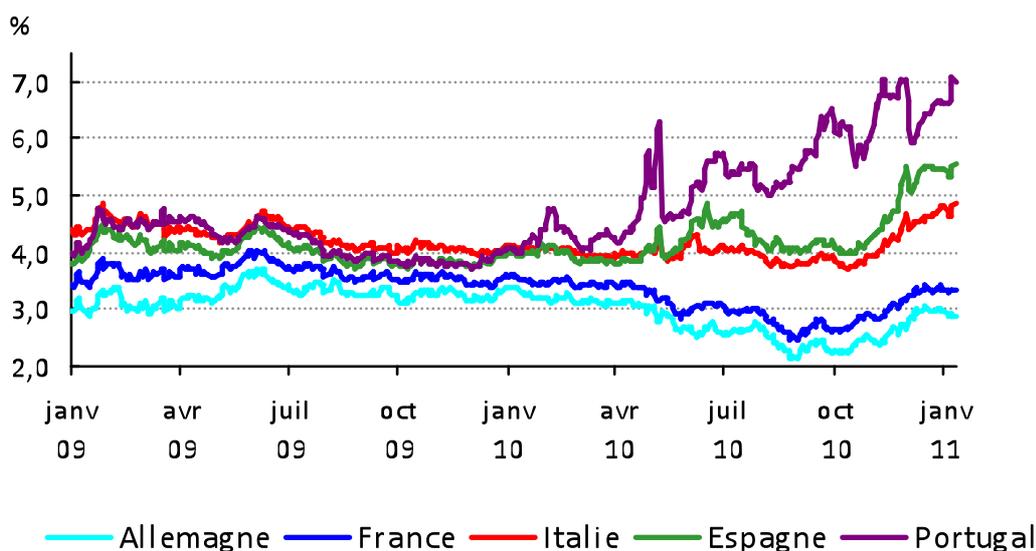
La croissance anticipée comme durablement faible dans les pays développés, l'absence d'anticipation d'inflation, la crise de la dette souveraine européenne et les mesures de relance de l'économie américaine se sont traduites sur les marchés financiers par :

- un environnement de taux courts et longs bas,
- un mouvement de fuite vers la qualité pour les dettes européennes les plus solides et une forte hausse des primes de risques des dettes européennes les plus fragiles,
- des marchés actions fortement contrastés en fonction des pays et des secteurs,
- des mouvements de grande ampleur sur le change en défaveur de l'euro et du dollar

Marchés de taux : des taux longs historiquement bas et un fort élargissement des primes de risques

Les taux longs ont fortement chuté au 1^{er} semestre, le rendement du 10 ans allemand a ainsi atteint 2,11% pour ensuite remonter dans le sillage des taux américains. La prime de risque exigée par les investisseurs a provoqué une forte hausse des rendements des obligations 10 ans des pays périphériques de la zone euro à plus de 12% pour la Grèce, plus de 8% pour l'Irlande et plus de 5% pour l'Espagne. La prime de risque réclamée sur l'OAT est passée de 0,20% en début d'année à 0,40% fin décembre. Le taux de l'OAT s'établissant ainsi à 3,36%.

Rendement des emprunts d'État de la zone Euro à 10 ans



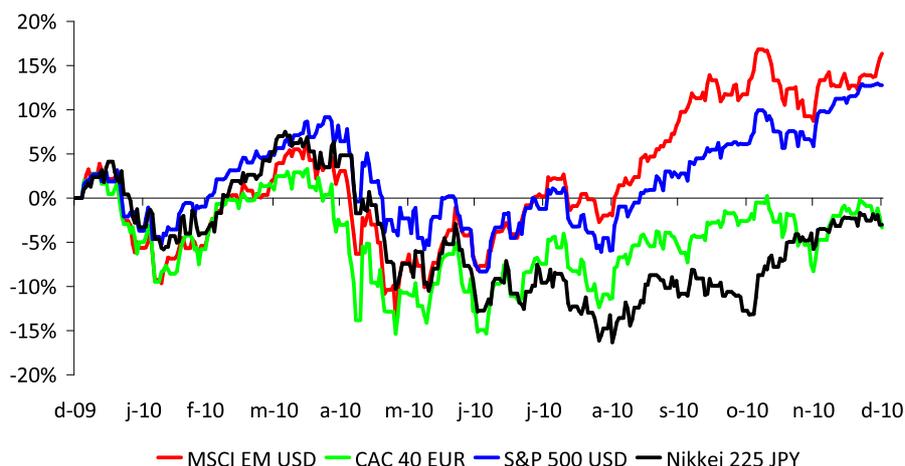
Marchés d'actions : une année très contrastée

Comme pour la dette européenne, les valeurs allemandes ont joué le rôle de valeurs refuges. Ainsi l'indice DAX allemand, dominé il est vrai par les valeurs industrielles, s'est apprécié de 16%, alors que le CAC40 a fait du surplace (-3% et 0,4% en réintégrant les dividendes) et que l'IBEX espagnol et l'ATHEX grec ont baissé respectivement de 17% et de 35%. Sur le plan sectoriel, les valeurs cycliques (industrie, technologie ...) ont bénéficié du redémarrage de l'activité et ce d'autant plus qu'elles étaient exposées aux émergents ; ainsi une valeur comme LVMH a progressé de 57%. A contrario, les valeurs défensives (santé, télécoms ...) et surtout financières ont dû faire face aux inquiétudes sur la dette souveraine et sur l'environnement réglementaire (Bâle III et Solvabilité II).

La diversité des performances constatées en Europe est aussi vraie au niveau mondial ; ainsi les performances des principaux indices mondiaux en devises locales et hors dividendes sont les suivantes :

- marché américain : + 12,8% pour le S&P 500 à 1258 points,
- marché zone euro : - 5,8% sur Eurostoxx 50 à 2793 points,
- marché français : -3,3% sur le CAC 40 à 3805 points,
- marché japonais : - 3% pour le Nikkei 225 à 10 229 points,
- marché chinois : + 5,3% pour le Hang Seng (Honk-Kong),
- marchés émergents : + 16,4% (en dollar).

Performances 2010 des marchés actions



Marchés des changes : une baisse du dollar et de l'euro contre les principales devises

La crise de la dette européenne a d'abord provoqué un affaiblissement de l'euro contre dollar et surtout contre le yen et le franc suisse celui-ci jouant le rôle de valeur refuge. Ainsi l'euro s'est déprécié de 6.6% (1,338) contre dollar, de 15.7% contre franc suisse (1,25 CHF pour 1 EUR) et 18.8% contre yen. Du côté du dollar, la politique d'assouplissement quantitatif, menée par la FED, a entraîné la baisse du dollar contre la plupart des devises à l'exception notable du Yuan qui, grâce aux achats de dettes américaines par la banque centrale chinoise, est resté stable. Le dollar s'est déprécié de 9.6% contre le franc suisse et de près de 13% contre le yen alors que la dépréciation contre le yuan a été limitée à 3%.

La hausse des devises des pays émergents provoquée par l'afflux de capitaux en quête de rendements élevés a engendré des politiques assez universelles d'achats de dollar quelques fois complétées par l'instauration de taxes sur les capitaux entrant (Brésil), sur les achats d'obligations d'Etat (Corée), ou sur les gains en capital (Thaïlande).

2. FAITS MARQUANTS

DÉVELOPPEMENT DU GROUPE

En France

Gan : un nouveau positionnement

Gan a présenté le 29 août 2010 son nouveau positionnement à l'occasion d'une campagne médias TV et print. Gan réaffirme sa volonté d'être l'assureur de ceux qui entreprennent, à travers une identité visuelle, une expression publicitaire et une signature renouvelées. La nouvelle signature « Gan, assuré d'avancer » traduit le mouvement de la vie et la volonté de l'accompagner grâce au « suivi expert ». Une signature déterminée et engagée pour conclure la promesse relationnelle de suivi.

Développement d'Amaguiz

Amaline, la filiale d'assurance directe de Groupama, lancée mi-2008, qui distribue des contrats d'assurance sous la marque Amaguiz a accéléré son développement en 2010, à un rythme nettement supérieur aux objectifs. Fin décembre 2010, le nombre de contrats en portefeuille s'élève à plus de 80.000 en automobile et de 17.000 en multirisques habitation, produit lancé en avril 2009.

Développement du site internet Groupama .fr

Avec 4,9 millions de visiteurs, le site groupama.fr a connu de nouveau une forte progression en 2010. 67.000 ventes ont été réalisées à partir des flux générés par le site commercial du groupe. Groupama.fr atteint le meilleur taux de satisfaction des sites d'assurance du marché (73 %) pour l'accès aux informations.

Création de Groupama Assistance Voyage

Groupama a lancé le 15 septembre 2010 Groupama Assistance Voyages, la première marque uniquement dédiée exclusivement au secteur du tourisme. Cette marque regroupe les activités d'assurance de Gan Eurocourtage, d'assistance voyage de Mutuaide et de distribution de Présence Assistance Tourisme.

Partenariat avec Banque Casino

Banque Casino et Groupama ont conclu un partenariat dans le domaine de l'assurance dommages. Dans le cadre de ce partenariat, Banque Casino propose, à travers le savoir-faire industriel d'Amaline Assurances, une offre de contrats IARD (auto, multirisques habitation, individuelle accidents, assurance voyage). Cette première gamme complète d'assurances et de produits financiers en marque distributeur a été lancée le 2 juin 2010. Ce partenariat avec Casino initie pour le groupe une nouvelle approche de l'assurance par la grande distribution, et témoigne de la volonté de Groupama de poursuivre sa stratégie de partenariats et d'innovation.

Partenariat avec le Groupe Agrica

Depuis le 1^{er} janvier 2010, Groupama et le Groupe Agrica ont renforcé leurs liens par un partenariat destiné à améliorer les produits et services de protection sociale complémentaire proposés aux salariés du monde agricole. Cet accord porte sur les conventions collectives nationales dans le domaine agricole en prévoyance et en santé ainsi que sur les services d'assistance.

Partenariat avec PRO BTP

Sévéane, la structure commune créée par Groupama et PRO BTP afin de piloter les réseaux de professionnels de santé, est opérationnelle depuis le 18 janvier 2010. Sévéane permet à l'ensemble des 6 millions d'assurés santé des deux groupes de bénéficier de l'accès à un réseau de près de 5.000 professionnels de santé agréés.

Partenariat avec la Banque Postale

La Banque Postale a lancé au mois de décembre 2010 son offre en assurance dommages, en partenariat avec Groupama qui détient 35 % de la filiale créée, la Banque Postale Assurance IARD. Cette offre s'articule autour de trois formules en automobile, une formule en habitation et une offre de protection juridique. Dans un premier temps, les clients peuvent souscrire à une offre via les canaux à distance (Internet et téléphone). En 2011, la distribution s'étendra progressivement aux conseillers en bureaux de poste et aux chargés de clientèle dans les centres financiers.

A l'International

Nouveaux produits en Italie

En Italie, la progression de l'activité a été soutenue par le lancement d'un nouveau produit d'assurance habitation « QuiAbito Casa ». Il s'agit d'une innovation dans un pays où il n'existe pas d'assurance obligatoire incendie et catastrophes naturelles habitation.

En assurance vie, la gamme des fonds de pension a été refondue et unifiée. En outre, la collecte a été soutenue par le succès de plusieurs opérations commerciales sur des produits à prime unique.

Nouveaux services en Grèce

En Grèce, la filiale Groupama Phoenix Asfalistiki a développé « Anesis Car Services », qui propose sept services gratuits aux assurés auto. Ces services, sans équivalent sur le marché grec, bénéficient d'un taux de satisfaction de 95 % auprès des clients.

Partenariat avec Renault Dacia

Cherchant toujours à diversifier sa distribution, le groupe a signé, en Roumanie, un accord avec Renault Dacia portant sur la distribution de ses produits d'assurances automobile dans les concessions du constructeur sur le territoire roumain.

Partenariat avec Endsleigh, Saga Services et Towergate

En Grande-Bretagne, les partenariats avec Endsleigh en automobile de tourisme, Saga Services en assurance habitation et Towergate en dommages aux entreprises ont largement contribué à la croissance de l'activité assurance de biens et responsabilité au cours de l'exercice 2010.

Partenariat avec Aviation Industry Corporation of China

Le groupe AVIC (Aviation Industry Corporation of China) et Groupama ont signé, le 18 décembre 2010, un accord de création d'un joint venture afin de se développer dans le domaine de l'assurance non vie en République Populaire de Chine.

La nouvelle société, dont la création est soumise à l'agrément des autorités compétentes, sera détenue à parité entre AVIC et Groupama. Elle exercera ses activités à la fois en assurances entreprises, en assurances de particuliers et en assurances agricoles. Sous réserve des autorisations nécessaires, la joint venture concentrera, dans un premier temps, son développement sur six provinces chinoises avant d'étendre son activité sur l'ensemble du pays.

AUTRES ÉLÉMENTS

Tempête « Xynthia »

Le début d'année 2010 a été marqué par la survenance de la tempête « Xynthia » les 27 et 28 février, dont le coût est estimé à 1,5 milliard d'euros pour l'ensemble du marché. Groupama a mis en place son dispositif de crise dès que les menaces météorologiques se sont avérées permettant ainsi de mobiliser ses équipes pour répondre dans les meilleurs délais aux attentes de ses sociétaires et clients. Le coût de ces tempêtes pour le groupe s'est élevé à 247 millions d'euros avant réassurance. Les réassureurs externes supportent 52 millions d'euros dans le coût de ces événements. Au net d'impôt, le coût pour le groupe s'élève à 128 millions d'euros.

Inondations dans le Var

Le coût des inondations qui ont touché le département du Var s'élève pour le groupe à 91 millions d'euros dont 46 millions d'euros cédés aux réassureurs externes. Au net d'impôt, le coût pour le groupe s'élève à 30 millions d'euros.

Réforme de la réserve de capitalisation

La loi de finances pour 2011 instaure une taxe exceptionnelle de 10% (exit tax) sur le stock de la réserve de capitalisation à l'ouverture de l'exercice 2010, plafonnée à 5% des fonds propres, réserve de capitalisation incluse. Elle ne constitue pas une charge dans les comptes sociaux et est prélevée sur le compte de report à nouveau. Cette taxe n'est pas déductible du résultat imposable.

Dans les comptes consolidés, l'exit tax a été constatée en charge et le stock d'impôt différé passif constaté initialement a été repris intégralement. L'impact sur le résultat du groupe est de 360 millions d'euros.

TSR Groupama SA : remboursement des TSR 1999/2029

Dans le prolongement de l'émission le 27 octobre 2009 d'une dette subordonnée remboursable d'un montant de 750 millions d'euros et après l'obtention de l'autorisation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP), Groupama SA a procédé le 22 janvier 2010 au remboursement anticipé de ses titres subordonnés remboursables émis en 1999 pour un montant total de 750 millions d'euros.

Notation

Fitch Ratings a attribué le 21 avril 2010 la note de solidité financière « A » à Groupama avec perspective stable. Cette note reflète la bonne solvabilité et le niveau de dette modéré du groupe, qui bénéficie d'une grande diversification de ses activités et de ses risques.

Le 29 juin 2010, Standard & Poor's a révisé à « A - avec perspective stable » la note de solidité financière de Groupama. Cette révision, qui correspond à une tendance qui concerne de nombreux grands assureurs européens, ne remet pas en cause la solidité financière du Groupe. Groupama conserve une note de catégorie « A », qui témoigne, selon la grille d'analyse de Standard & Poor's, d'une solidité financière dite « forte ».

Participation dans Premafin

En Italie, Groupama a signé un accord avec la famille Ligresti en vue de prendre une participation à caractère financier de l'ordre de 17 % dans Premafin, société holding qui détient le contrôle de l'assureur Fondiaria SAI.

L'accord est soumis à la condition que Groupama ne soit pas tenu de lancer une OPA sur les actions de Premafin, de Fondiaria SAI et de sa principale filiale Milano Assicurazioni.

La famille Ligresti, qui détient actuellement la majorité du capital de Premafin, s'engage pour sa part à ne céder aucune de ces participations pendant deux ans. Au-delà, Groupama bénéficiera d'un droit de consultation sur toute cession ou opération susceptible d'affecter le contrôle de Premafin et de ses filiales.

Récompenses pour Groupama Banque et Groupama Asset Management

Groupama Banque s'est vu décerner le 23 septembre 2010 la 2^e place sur 13 de la Corbeille d'Or Mieux Vivre Votre Argent pour sa gamme d'OPCVM gérés par Groupama Asset Management. Groupama Asset Management, la société de gestion du groupe, a été classée à la 5^{ème} place sur 45 de la Corbeille des Sociétés de Gestion Long Terme (5 ans). En outre, pour la seconde année consécutive, la Sicav Euro Capital Durable de Groupama Asset Management a obtenu, le 24 septembre 2010, le label ISR Novethic.

3. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Couverture tempête

Groupama poursuit la diversification de ses couvertures tempête en France, avec l'émission début janvier 2011, de la première obligation catastrophe d'une durée de 4 ans.

Swiss Re a structuré et placé pour le compte de Groupama SA cette nouvelle obligation qui fournit une couverture de 75 millions d'euros contre les tempêtes en France pour une période de risque allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2014.

4. ANALYSE DES COMPTES

4.1 SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS

Chiffre d'affaires en millions d'euros	31/12/09	31/12/09 proforma	31/12/10	Var. valeur (constante)	Var. courante	Var. constante
Assurance de biens et de responsabilité France	5 454	5 454	5 607	152	2,8%	2,8%
Assurance de la personne France	7 353	7 353	7 392	40	0,5%	0,5%
Total Assurance France	12 806	12 806	12 999	192	1,5%	1,5%
Assurance de biens et de responsabilité International	3 028	3 036	3 168	133	4,7%	4,4%
Assurance de la personne International	1 231	1 092	1 181	88	-4,1%	8,1%
Total Assurance Internationale	4 259	4 128	4 349	221	2,1%	5,4%
Activités non poursuivies (France et International) ⁽¹⁾	9	9	9	0	-6,9%	-6,9%
Activités bancaires et financières	288	288	277	-11	-3,8%	-3,8%
Total GROUPAMA	17 362	17 231	17 633	403	1,6%	2,3%
Total Assurance (hors ANP)	17 065	16 934	17 348	414	1,6%	2,4%
dont Assurance de biens et de responsabilité	8 482	8 490	8 775	285	3,5%	3,4%
dont Assurance de la personne	8 584	8 445	8 573	128	-0,1%	1,5%

⁽¹⁾ -% de croissance calculé sur des données en milliers d'euros

Chiffre d'affaires proforma 2009 :

En Turquie, l'activité réalisée au 31 décembre 2009 grâce à l'accord de distribution avec la Banque Ziraat (199 millions d'euros) a été retraitée de façon à présenter un chiffre d'affaires au 31 décembre 2009 proforma hors Banque Ziraat.

Pour les entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro (Royaume-Uni, Turquie, Roumanie, Hongrie), les effets de change sont neutralisés dans le proforma ; les données au 31 décembre 2009 ont été converties aux taux de change du 31 décembre 2010.

Résultat opérationnel économique en millions d'euros	31/12/09	31/12/10	Var. valeur	Var. %
Assurance de biens et de responsabilité France	120	30	-90	-75,0%
Assurance de la personne France	340	146	-194	-57,1%
Total Assurance France	460	176	-284	-61,8%
Assurance de biens et de responsabilité International	65	84	19	29,2%
Assurance de la personne International	70	45	-25	-35,6%
Total Assurance Internationale	135	129	-6	-4,4%
Activités bancaires et financières	12	17	5	38,3%
Activités Holding	-128	-154	-26	20,4%
Total GROUPAMA	480	167	-313	-65,1%
dont Assurance de biens et de responsabilité	185	114	-71	-38,4%
dont Assurance de la personne	410	191	-219	-53,4%

Résultat net en millions d'euros	31/12/09	31/12/10	Var. valeur	Var. %
Assurance de biens et de responsabilité France	25	79	54	216,0%
Assurance de la personne France	730	456	-274	-37,5%
Résultat net en France	755	535	-220	-29,1%
Assurance de biens et de responsabilité International	96	54	-42	-43,8%
Assurance de la personne International	72	45	-27	-38,1%
Résultat net à l'International	168	98	-70	-41,4%
Résultat net des activités bancaires et financières	16	12	-4	-24,6%
Résultat net Holding	-163	-174	-11	6,8%
Amortissements exceptionnels VOBA Turquie	-49	0	49	-100,0%
Dépréciation de goodwill PECO	-113	-79	34	-30,1%
Effet relution, minoritaires OPCVM, Cegid	5	5	0	0,0%
Résultat net Groupama	620	398	-222	-35,7%
dont Assurance de biens et de responsabilité	121	133	12	9,9%
dont Assurance de la personne ⁽¹⁾	807	506	-301	-37,4%

⁽¹⁾ Y compris le résultat de mise en équivalence de Cegid

Au 31 décembre 2010, le chiffre d'affaires combiné Assurance de Groupama atteint 17,3 milliards d'euros, en progression courante de +1,6% par rapport au 31 décembre 2009. En intégrant les activités financières, le chiffre d'affaires combiné du groupe est en hausse de +1,6%, à 17,6 milliards d'euros.

À périmètre et taux de change constants, l'évolution du chiffre d'affaires combiné Assurance s'établit à +2,4% par rapport au 31 décembre 2009. Le chiffre d'affaires total du groupe à périmètre et taux de change constants progresse quant à lui de +2,3%.

Cette évolution s'inscrit dans un contexte économique peu favorable. En France, comme dans de nombreux pays d'Europe du Sud et d'Europe centrale, la croissance du PIB est faible voire négative. Les nécessaires efforts à faire pour redresser les finances publiques pèsent sur le pouvoir d'achat des ménages. Par ailleurs, dans certains pays, une tension concurrentielle est observée, avec pour conséquence une baisse des tarifs.



En synthèse, au 31 décembre 2010, le chiffre d'affaires Assurance en France s'accroît de +1,5% (à périmètre constant) et représente 73,8% de l'activité globale du groupe sur la période. En assurance de la personne, le chiffre d'affaires enregistre une progression de +0,5% et celui en assurance de biens et responsabilité augmente de +2,8%. Le chiffre d'affaires à l'International (24,7% du chiffre d'affaires total) est en hausse de +2,1% en variation courante et de +5,4% en variation constante.

En assurance de la personne à l'International, en données constantes (c'est-à-dire retraitées du non renouvellement d'un accord de bancassurance en Turquie et à taux de change constant), le chiffre d'affaires est en hausse de +8,1%. En assurance de biens et de responsabilité, les filiales à l'International affiche un chiffre d'affaires en progression de +4,7% en variation courante et de +4,4% en variation constante. Les autres activités du groupe (activités financières et bancaires) représentent 1,5% du chiffre d'affaires total et sont en recul de -3,8%.

Le résultat opérationnel économique du groupe s'élève à +167 millions d'euros en 2010 contre +480 millions d'euros en 2009. Hors tempête Xynthia, le ratio combiné net au 31 décembre 2010 s'élève à 102,6% (104,9% non corrigé de Xynthia) contre 102,0% en 2009 hors les tempêtes Klaus et Quinten (105,9% y compris ces tempêtes).

En France, le résultat opérationnel économique affiche une baisse de 284 millions d'euros. La forte intensité d'événements climatiques survenus en 2010 (inondations dans le Var, neige importante en janvier et décembre), des hausses de fréquences de sinistres notamment en automobile ainsi qu'une baisse des produits financiers récurrents sont à l'origine de la diminution du résultat opérationnel économique en assurance de biens et responsabilité qui s'élève à 30 millions d'euros avec un ratio combiné net à 103,5%. Le résultat opérationnel économique en assurance de la personne s'élève à 146 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 340 millions d'euros en 2009. Cette évolution est liée dans une large mesure à des éléments atypiques et notamment à l'incidence de la réforme des retraites en 2010 pour 45 millions d'euros, au coût ponctuel 2010 lié au chantier de mutualisation des back-office chez Groupama Gan Vie, et à un moindre niveau de bonis sur exercices antérieurs en assurances collectives. La marge financière récurrente nette de participation aux bénéfices a également enregistré un repli sensible en 2010.

A l'International, le résultat opérationnel économique s'élève à 129 millions d'euros en 2010 contre 135 millions d'euros au 31 décembre 2009. En assurance de biens et responsabilité cet agrégat progresse de 19 millions d'euros sur la période à 84 millions d'euros. L'amélioration du ratio combiné de 1,7 point à 100,6% explique ces bons résultats. En assurance de la personne le résultat opérationnel est en retrait de 25 millions d'euros (à 45 millions d'euros au 31 décembre 2010). La marge financière récurrente est en baisse de 20 millions d'euros.

Les activités bancaires et financières contribuent à hauteur de 17 millions d'euros au résultat économique du groupe, soit une progression sensible par rapport à 2009.

L'activité holding du groupe affiche une perte économique de -154 millions d'euros en 2010 contre -128 millions d'euros en 2009.

Le résultat net du groupe s'établit à +398 millions d'euros en 2010 contre +620 millions d'euros en 2009.

En France, les exercices 2009 et 2010 ont été impactés par des événements climatiques de grande ampleur. Les tempêtes Klaus et Quinten en 2009 ont pesé sur les comptes du groupe pour 203 millions d'euros, Xynthia en 2010 aura coûté près de 127 millions d'euros au groupe. Le résultat 2010 intègre également un produit exceptionnel de 360 millions d'euros lié à la modification du traitement fiscal de la réserve de capitalisation ainsi que comme indiqué précédemment, l'incidence de la réforme des retraites et d'évolutions réglementaires en assurance de la personne pour 45 millions d'euros. Rappelons également qu'en 2009 un programme de cessions obligataires visant à rallonger la durée du portefeuille tout en sécurisant les rendements futurs avait généré un produit de 437 millions d'euros. La gestion active du portefeuille obligataire ne conduit comparativement qu'à 63 millions d'euros de plus values en 2010. Le résultat net en France s'établit à 535 millions d'euros en 2010 contre 755 millions d'euros en 2009 et intègre la dépréciation sur une ligne de titre stratégique de 104 millions d'euros.

L'International présente un résultat net de 99 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 168 millions d'euros en 2009. Intrinsèquement, la performance reste proche car le résultat 2009 intégrait un produit d'impôt de 56 millions d'euros lié à l'activation de déficits fiscaux en Angleterre alors qu'en 2010, dans le cadre de la réduction de ses déficits budgétaires, l'état hongrois a mis en place une taxe exceptionnelle de 6,2% du chiffre d'affaires des grandes entreprises implantées en Hongrie qui a affecté le résultat à hauteur de 11 millions d'euros.

Enfin, une dépréciation exceptionnelle d'un écart d'acquisition pour 79 millions d'euros au titre de deux pays de l'Europe centrale et orientale (Slovaquie et Bulgarie), dans le cadre d'un recentrage des activités dans cette zone, a été constatée dans les comptes 2010 du groupe.

Le détail du résultat contributif par entité est le suivant :

Résultat net en millions d'euros	31/12/2009	31/12/2010
Assurance et services France	755	535
Caisses régionales	-39	16
Gan Assurance	22	55
Gan Eurocourtage	103	93
Groupama Gan Vie	678	415
Groupama Transport	14	13
Autres entités	-7	3
Groupama SA - Activité opérationnelle	-16	-61
Assurance Internationale	168	99
Activités bancaires et financières	16	12
Holdings	-163	-174
Amortissements exceptionnels VOBA Turquie	-49	
Dépréciation de goodwill PECO	-113	-79
Réallocation goodwill, effet relation, minoritaires OPCVM, Cegid	5	5
Total GROUPAMA	620	398

4.2 ACTIVITE ET RESULTATS EN FRANCE

Chiffre d'affaires Assurance en millions d'euros	31/12/2009 Proforma			31/12/2010		
	AP France	ABR France	Total France	AP France	ABR France	Total France
Caisses Régionales	1 536	3 169	4 705	1 600	3 219	4 819
Groupama SA	12	14	26	25	18	43
Groupama Gan Vie	5 640		5 640	5 593		5 593
Gan Assurances	142	1 054	1 196	152	1 093	1 245
Gan Eurocourtage		789	789		819	819
Autres entités (y compris ANP)	32	428	460	31	458	488
Total	7 362	5 454	12 815	7 401	5 607	13 008

Le chiffre d'affaires de l'Assurance en France au 31 décembre 2010 progresse de +1,5% par rapport au 31 décembre 2009 et s'établit à 13 008 millions d'euros.



ASSURANCE DE BIENS ET RESPONSABILITE EN FRANCE

Chiffre d'affaires Assurance en millions d'euros	ABR France		
	2009 proforma	2010	Var. %
Caisses Régionales	3 169	3 219	1,6%
Groupama SA	14	18	33,3%
Gan Assurances	1 054	1 093	3,7%
Gan Eurocourtage	789	819	3,9%
Autres entités ⁽¹⁾	428	458	7,0%
Total	5 454	5 607	2,8%

⁽¹⁾ y compris activités non poursuivies

Dans un contexte fortement concurrentiel, le chiffre d'affaires de l'assurance de biens et responsabilité (43,1% du chiffre d'affaires France) est en hausse de +2,8% à 5 607 millions d'euros et affiche une croissance supérieure de 1,3 point à celle du marché (+1,5% source FFSA à fin décembre 2010). L'assurance des particuliers et professionnels (53,6% des primes émises en assurance de biens et responsabilité soit 3 006 millions d'euros) progresse de +4,6%. Un développement du portefeuille combiné à des augmentations tarifaires expliquent cette évolution notable en particulier sur les branches automobile de tourisme (+4,2% à 1 423 millions d'euros) et habitation (+4,8% à 824 millions d'euros). L'assurance aux entreprises et collectivités voit également son chiffre d'affaires progresser (+2,3% à 1 090 millions d'euros), du fait de la croissance de la branche flotte (+7,0% liée là aussi à des augmentations tarifaires et au développement du portefeuille). Plus particulièrement, l'activité du groupe en automobile (y compris flottes) surperforme le marché avec une hausse de +4,8% contre +2% (source FFSA à fin décembre 2010). En automobile de tourisme, le portefeuille enregistre une croissance de +3,1%, soit +120 300 véhicules.

Le chiffre d'affaires des caisses régionales en assurance de biens et responsabilité (3 219 millions d'euros) progresse de +1,6% au 31 décembre 2010. En automobile de tourisme (953 millions d'euros), le chiffre d'affaires est en hausse de +1,9% par rapport au 31 décembre 2009 soutenu par des augmentations tarifaires (+1,7%) et une progression du parc de véhicules assurés (près de 54 000 véhicules nets, soit +2% par rapport au 31 décembre 2009). Les primes relatives aux risques atmosphériques (314 millions d'euros) affichent une croissance de +2,2%. La progression de la branche tempêtes (+8,7%) est partiellement compensée par le recul de la branche récoltes (-9,0%).

Le chiffre d'affaires de Groupama SA qui correspond aux affaires directes et aux quotes-parts dans les pools professionnels (Assurpol...) s'élève à 18 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 14 millions d'euros sur la période précédente.

Le chiffre d'affaires de Gan Assurances s'établit à 1 093 millions d'euros, soit une progression de +3,7%, portée par l'assurance des particuliers et professionnels (781 millions d'euros). Cette évolution est sensiblement supérieure à celle du marché. Elle s'explique d'une part, par un développement du portefeuille et, d'autre part, par des augmentations tarifaires. Ainsi la branche automobile de tourisme (+6,4% à 359 millions d'euros) enregistre plus de 20 000 nouveaux contrats tandis que la branche habitation (+4,6%) profite d'augmentations tarifaires (+3,7%) et voit son portefeuille s'accroître de près de 4 000 contrats. La branche risques professionnels (165 millions d'euros) s'inscrit également en hausse (+5,0%) avec près de 13 000 nouveaux contrats. A contrario, les primes émises en dommages aux entreprises (97 millions d'euros) et collectivités (12 millions d'euros) baissent respectivement de -4,9% et -8,9%.

Gan Eurocourtage réalise un chiffre d'affaires de 819 millions d'euros au 31 décembre 2010 (+3,9% par rapport au 31 décembre 2009). Les différents marchés contribuent favorablement à cette progression. Les primes du marché des dommages aux entreprises (381 millions d'euros) affichent une croissance de +4,1%. Les bonnes performances enregistrées par les branches flottes (+10,5%), responsabilité civile générale (+6,5%), spécialités (+9,0%) et risques industriels (+3,8%) résultent principalement de la souscription d'affaires nouvelles. Le marché des particuliers et professionnels (402 millions d'euros) présente quant à lui une hausse de +3,2%. Les branches expliquant cette progression sont l'automobile (+2,6%), l'habitation (+8,2% sous l'effet de la croissance des affaires nouvelles, de la montée en gamme du portefeuille et d'augmentations tarifaires) et les immeubles (+5,3% du fait de hausses tarifaires). Les collectives (36 millions d'euros) progressent quant à elles de +9,4%, tirées par un gros contrat.

Le chiffre d'affaires de Groupama Transport s'établit à 318 millions d'euros au 31 décembre 2010, en hausse par rapport à la période précédente (+3,8%). La branche marine (plus de 74% de l'activité) progresse de +4,2 millions d'euros (+1,8%) à 236 millions d'euros du fait d'un développement de l'activité à l'international sur les marchés cargo, plaisance et armateurs. La branche aviation (82 millions d'euros) bénéficie également d'une croissance significative du chiffre d'affaires (+10,0%) compte tenu de la hausse des taux de primes.

Le chiffre d'affaires d'Amaline s'élève à 24 millions d'euros, soit une croissance supérieure à 100%. Cette évolution provient de la très forte progression des affaires nouvelles : + 39 000 contrats en automobile et + 12 000 contrats en habitation. Cette croissance traduit la performance et la réussite de la création du canal de distribution directe désormais ancré dans le groupe.

Le chiffre d'affaires de Groupama Assurance Crédit est en hausse de +9,3% au 31 décembre 2010 et s'établit à 34 millions d'euros. Cette croissance s'explique essentiellement par un bon développement sur la période mais également par des augmentations tarifaires.

Le chiffre d'affaires de Mutaide Assistance s'établit à 36 millions d'euros au 31 décembre 2010 (+0,3% par rapport à 2009).

La progression du chiffre d'affaires de Groupama Protection Juridique est de +6,1% à 45 millions d'euros au 31 décembre 2010.

En assurance de biens et responsabilité, le résultat opérationnel économique 2010 de la France s'élève à 30 millions d'euros contre 120 millions d'euros en 2009 (-90 millions d'euros). Cette évolution s'explique principalement par les éléments suivants :

Assurance de biens et responsabilité en France - En millions d'euros	31/12/2009		31/12/2010		Variation 12.10-12.09	
Primes acquises nettes	5 045	100,0%	5 224	100,0%	179	3,6%
Charges techniques (prestations des contrats)	-3 655	-72,5%	-3 851	-73,7%	-196	5,4%
Charges opérationnelles courantes techniques nettes de produits	-1 484	-29,4%	-1 558	-29,8%	-74	5,0%
Marge financière récurrente après impôt	274	5,4%	219	4,2%	-56	-20,3%
Autres éléments	-61	-1,2%	-4	-0,1%	57	-93,3%
Résultat opérationnel économique hors tempêtes	120	2,4%	30	0,6%	-90	-75,0%
Tempêtes - Xynthia en 2010 et Klaus et Quinten en 2009	-203	-4,0%	-127	-2,4%	76	-37,4%
Plus values réalisées	116	2,3%	105	2,0%	-11	NA
Dotations aux provisions pour dépréciation à caractère durable	-4	-0,1%	-31	-0,6%	-27	NA
Gains ou pertes sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur nets	21	0,4%	14	0,3%	-7	NA
Amortissements des actifs incorporels et dépréciation des écarts d'acquisition		0,0%		0,0%		NA
Opérations exceptionnelles nettes d'IS	-25	-0,5%	87	1,7%	112	NA
Résultat net groupe	25	0,5%	78	1,5%	53	>100

En France, le résultat technique net (primes acquises nettes – charges techniques nettes – charges opérationnelles courantes techniques nettes) s'élève à -185 millions d'euros, en baisse de -91 millions d'euros. Cette dégradation est à mettre en relation avec la fréquence accrue des événements climatiques et notamment les inondations dans le Var et la neige pour respectivement -30 millions d'euros et -35 millions d'euros après réassurance et impôt. Cela s'est traduit par la dégradation du ratio de sinistralité de +1,2 point à 73,7% en 2010. Le ratio de frais d'exploitation est également en hausse de +0,4 point à 29,8% du fait notamment d'une hausse des commissions. Le ratio combiné net de la France s'établit ainsi à 103,5% en 2010 contre 101,9% en 2009.

La marge technique nette (primes acquises nettes - charges techniques nettes) des caisses régionales s'élève à 408 millions d'euros contre 435 millions d'euros en 2009. En 2010, la fréquence accrue des événements climatiques tels que la neige et les inondations expliquent la hausse de 1,8 point du ratio de sinistralité nette qui s'établit à 78,9%. En effet, ces événements ont induit une charge de sinistre nette supplémentaire de 35 millions d'euros. Les dégagements sur exercices antérieurs s'inscrivent quant à eux en baisse de plus de 20 millions d'euros.

La marge technique nette en assurance de biens et responsabilité de Groupama SA s'élève en 2010 à 313 millions d'euros contre 330 millions d'euros en 2009. Le ratio de sinistralité nette se dégrade de +2,4 points du fait principalement d'une augmentation du coût des autres sinistres climatiques (inondations dans le Var à hauteur de 11 millions d'euros et neige pour près de 18 millions d'euros). Retraité de ces éléments, la sinistralité nette s'améliorerait de -0,3 point à 69,9%. Le solde de réassurance se dégrade sur la période en lien avec la baisse des sinistres cédés.

La marge technique nette de Gan Assurances à 218 millions d'euros s'améliore de 15 millions d'euros sur la période avec un ratio combiné net de 105% soit -1,8 point par rapport à celui de 2009 et ce, malgré une intensification des autres événements climatiques (inondations dans le Var, Neige pour un montant total de près de 30 millions d'euros net de réassurance). La sinistralité courante s'améliore de 1,8 point à 73,2% en 2010 notamment sur les branches habitation et construction (-8,6 points et -7,3 points). A l'inverse, la branche automobile de tourisme enregistre une hausse de +5,1 points en raison notamment d'une charge de sinistres graves importante représentant plus de la moitié de cette hausse. Ce dernier point a néanmoins joué favorablement sur le solde de réassurance qui s'améliore par rapport à 2009. Il convient de noter également la hausse des bonis sur exercices antérieurs. Enfin, la baisse du taux moyen d'escompte s'est traduit par un rechargement des provisions mathématiques de rentes de plus de 7 millions d'euros.

La marge technique nette de Gan Eurocourtage s'élève à 285 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 292 millions d'euros au 31 décembre 2009. La dégradation du ratio de sinistralité nette de +3,8 points à 61,1% est à mettre en relation avec la hausse de la sinistralité courante (+2,5 points notamment en raison de la fréquence et de l'augmentation des sinistres importants) et la baisse des bonis sur exercices antérieurs de près de 10 millions d'euros. Le fort niveau de sinistres graves conduit à une amélioration du solde de réassurance. Il convient de noter par ailleurs que la baisse du taux moyen d'escompte s'est traduit par un rechargement des provisions mathématiques de rentes de plus de 3 millions d'euros.

Le résultat technique net de Groupama Transport s'établit à 0,5 million d'euros, en baisse avec un ratio combiné net qui s'élève à 99,8% (+3,2 points par rapport à 2009). Cette évolution défavorable masque une amélioration de la marge technique brute absorbée par une dégradation du solde de réassurance (hausse des primes de reconstitution).

En France, la marge financière récurrente de l'activité de biens et responsabilité est en retrait de -56 millions d'euros sur la période du fait notamment de la baisse des taux.

Les autres éléments intègrent les autres produits et charges non techniques, l'impôt sur le résultat récurrent, les charges de financement, le résultat des sociétés mises en équivalence et les intérêts minoritaires.

En France, le résultat net 2010 de l'assurance de biens et responsabilité s'élève à 79 millions d'euros contre 25 millions d'euros et intègre un produit non récurrent d'impôt de 90 millions d'euros lié à la modification du traitement fiscal de la réserve de capitalisation. La marge financière non récurrente (plus values réalisées, dotations aux provisions pour dépréciation à caractère durable et gains ou pertes sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur) est en retrait de plus de 40 millions d'euros et intègre la constatation d'une provision pour dépréciation durable sur des titres stratégiques à hauteur de -28 millions d'euros. La diminution des plus values réalisées en 2010 explique aussi cette évolution. De plus, ce résultat intègre le coût de la tempête Xynthia en 2010 à hauteur de -127 millions d'euros contre -203 millions d'euros pour Klaus et Quinten en 2009. Pour mémoire, le résultat 2009 intégrait la perte antérieure à l'entrée d'Amaline dans le périmètre de consolidation pour -6,8 millions d'euros.

ASSURANCE DE LA PERSONNE EN FRANCE

Chiffre d'affaires Assurance en millions d'euros	AP France		
	2009 proforma	2010	Var. %
Caisses Régionales	1 536	1 600	4,2%
Groupama SA	12	25	>100%
Groupama Gan Vie	5 640	5 593	-0,8%
Gan Assurances	142	152	7,6%
Autres entités ⁽¹⁾	32	31	-4,3%
Total	7 362	7 401	0,5%

Le chiffre d'affaires de l'assurance de la personne (56,9% du chiffre d'affaires France) progresse de +0,5%. Les évolutions sont toutefois contrastées selon les branches. Ainsi, le chiffre d'affaires vie et capitalisation du groupe est en repli de -1,8%. Celui-ci est cependant à nuancer au regard du succès exceptionnel enregistré en 2008 comme en 2009, qui avait permis au groupe d'afficher une croissance largement supérieure à celle du marché (+12,6% en 2008 et +5,2% en 2009).

Le chiffre d'affaires santé et dommages corporels au 31 décembre 2010 progresse quant à lui de +5,0% par rapport au 31 décembre 2009, tiré principalement par la branche santé (individuelle et collective) qui enregistre une hausse de +5,7%, favorisée à la fois par des augmentations tarifaires et par un développement du portefeuille (+3,9% soit +48 000 contrats en santé individuelle).

La collecte du groupe en France est fortement positive à 1 327 millions d'euros, bien qu'en retrait du fait que le groupe a aussi largement surperformé le marché dans ce domaine tant en 2009 qu'en 2008 avec des collectes respectivement supérieures de 27,7 points et 11,7 points à celle du marché.

Le chiffre d'affaires de l'assurance de la personne des caisses régionales (1 600 millions d'euros) présente une croissance de +4,2% par rapport à la période précédente. En santé, les primes émises s'établissent à 1 170 millions d'euros et progressent de +5,1%, principalement en santé individuelle (+5,8% à 1 052 millions d'euros). L'augmentation tarifaire (+5,5%) correspondant en particulier à la répercussion aux assurés des taxes CMU et H1N1 est en l'une des raisons à l'origine de cette évolution. Il convient toutefois de souligner un développement du portefeuille de +3,2%. Les primes de la garantie accidents de la vie (53 millions d'euros) sont également en hausse (+12,2%) en lien avec la poursuite du développement de ce portefeuille.

Le chiffre d'affaires de Groupama SA qui correspond aux affaires directes (garanties prévoyance de certains contrats d'assurance collective de Groupama Vie, ...) s'élève à 25 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 12 millions d'euros sur la période précédente. Cette forte croissance est liée à un nouveau contrat santé des salariés des exploitations agricoles.

Groupama Gan Vie a enregistré un chiffre d'affaires en baisse de -0,8% au 31 décembre 2010 s'établissant à 5 593 millions d'euros. Après une année 2009 exceptionnelle (qui suivait une année 2008 également en très forte croissance), les performances de l'entité se situent dans la tendance du marché (baisse du chiffre d'affaires des réseaux d'assurance de -1% à fin décembre 2010 – source FFSA). L'activité de la filiale est soutenue par les opérations réalisées par le siège ainsi que par le dynamisme des réseaux spécialisés et du courtage. En assurance individuelle, les primes émises s'inscrivent en recul de -1,4% par rapport au 31 décembre 2009 et s'élèvent à 4 320 millions d'euros, soit 77,2% de l'activité de la filiale. L'assurance collective progresse quant à elle de +1,1% à 1 273 millions d'euros. La décomposition du chiffre d'affaires de l'entité par réseau est la suivante :

Chiffre d'affaires GG Vie par réseau en millions d'euros	2009	2009	2010	Var.
	réel 31-déc.	Proforma 31-déc.	réel 31-déc.	constante 12.10-12.09
Caisses régionales	2285	2285	2183	-4,5%
Agents généraux	1528	1386	1238	-10,7%
Courtage	711	711	769	8,2%
Gan Patrimoine	593	593	646	9,0%
Gan Prévoyance	548	548	576	5,1%
Siège	117	117	181	54,7%
Total Groupama Gan Vie	5 782	5 640	5 593	-0,8%

Le proforma correspond au transfert de l'activité santé individuelle des agents généraux de Groupama Gan Vie à Gan Assurances

Le chiffre d'affaires apporté par le réseau des caisses régionales à Groupama Gan Vie s'établit à 2 183 millions d'euros au 31 décembre 2010, en baisse de -4,5% par rapport à la période précédente. Les primes émises en assurance individuelle étaient marquées par une activité exceptionnelle réalisée en 2009 ainsi que par le succès de l'opération Groupama Obligation (229,6 millions d'euros).

Le réseau des agents affiche un chiffre d'affaires de 1 238 millions d'euros au 31 décembre 2010 en repli de -10,7% par rapport à celui du 31 décembre 2009. Ceci est principalement lié à l'assurance individuelle qui est en baisse de -12,7% en raison du recul du chiffre d'affaires de la branche épargne individuelle (-18,1%). Il faut rappeler que sur ce réseau aussi l'opération Groupama Obligation fut un succès en 2009 (34,8 millions d'euros) et n'a pas été reconduite en 2010. L'assurance collective affiche quant à elle une diminution (-6,9%) qui s'explique surtout par un moindre volume de bonis sur primes antérieures. Le volume d'affaires courant est en revanche stable.

Le réseau du courtage enregistre un chiffre d'affaires de 769 millions d'euros au 31 décembre 2010 en hausse de +8,2% par rapport au 31 décembre 2009. Il bénéficie notamment du développement d'affaires nouvelles en santé (+20,3%) et en prévoyance (+8,3%). La croissance de la branche groupe vie est également sensible (+10,3%).

Le chiffre d'affaires du réseau de Gan Patrimoine est en hausse de +9,0% et s'élève à 646 millions d'euros au 31 décembre 2010. Cette croissance repose essentiellement sur la branche épargne individuelle (+9,2%) qui bénéficie du développement des contrats haut de gamme, comme le souligne le succès commercial de ces deux produits Gan Patrimoine Expertise et Gan Patrimoine Capitalisation (22,5% du chiffre d'affaires au 31 décembre 2010). Il convient de noter que le réseau surperforme le marché dont la hausse de +4,5% est portée par les réseaux de bancassurance (+8% - source FFSA à fin décembre 2010). Cette bonne performance illustre le succès de la réorientation du réseau Gan Patrimoine vers des cibles plus haut de gamme menées ces dernières années.

Le réseau commercial de Gan Prévoyance contribue à hauteur de 576 millions d'euros au chiffre d'affaires du groupe au 31 décembre 2010 (soit une hausse de +5,1% par rapport au 31 décembre 2009). Cette évolution s'explique principalement par la croissance des primes en épargne / retraite (+7,5%) et en santé (+25,0%), liée au succès de différentes opérations commerciales menées au cours de l'exercice.

Le chiffre d'affaires du siège, qui regroupe des primes uniques sur des affaires gérées à l'échelle nationale ainsi que des opérations ponctuelles (bons de capitalisation), s'établit à 181 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 117 millions d'euros sur la période précédente (+54,7%). Cette évolution s'explique principalement par la souscription de bons de capitalisation pour 96,9 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires de Gan Assurances (à données comparables intégrant au 31 décembre 2009 l'activité santé individuelle de Groupama Gan Vie) affiche quant à lui une hausse de +7,6% à 152 millions d'euros au 31 décembre 2010. Comme pour les caisses régionales, celui-ci est tiré à la fois par les hausses tarifaires et une croissance du portefeuille.

Les filiales Caisse Fraternelle Epargne et Caisse Fraternelle Vie ont réalisé un chiffre d'affaires de 22 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 23 millions d'euros sur la période précédente, soit une baisse de -4,3%.

L'activité non poursuivie de la filiale Assuvie est en baisse sur la période. Son chiffre d'affaires au 31 décembre 2010 s'élève à 8,6 millions d'euros contre 9,2 millions d'euros au 31 décembre 2009.

En assurance de la personne, le résultat opérationnel économique de l'exercice 2010 s'établit en France à +146 millions d'euros contre +340 millions d'euros en 2009. Cette évolution s'explique principalement par :

Assurance de la personne en France - En millions d'euros	31/12/2009		31/12/2010		Variation 12.10-12.09	
Primes acquises nettes	7 304	100,0%	7 364	100,0%	59	0,8%
Charges techniques (prestations des contrats)	-6 192	-84,8%	-6 427	-87,3%	-235	3,8%
Charges opérationnelles courantes techniques nettes de produits	-1 142	-15,6%	-1 230	-16,7%	-88	7,7%
Marge financière récurrente nette de participation aux bénéfices et d'impôt	370	5,1%	328	4,5%	-42	-11,3%
Autres éléments	-1	0,0%	111	1,5%	112	NA
Résultat opérationnel économique	340	4,7%	146	2,0%	-194	-57,1%
Plus values réalisées	400	5,5%	122	1,7%	-278	NA
Dotations aux provisions pour dépréciation à caractère durable	-2	0,0%	-78	-1,1%	-76	NA
Gains ou pertes sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur nets	14	0,2%	5	0,1%	-9	NA
Amortissements des actifs incorporels et dépréciation des écarts d'acquisition		0,0%		0,0%		NA
Opérations exceptionnelles nettes d'IS	-17	-0,2%	267	3,6%	284	NA
Résultat net groupe	735	10,1%	462	6,3%	-273	-37,1%

1. La marge technique nette (primes acquises nettes – charges techniques nettes) est en retrait de -176 millions d'euros du fait de la réforme des retraites, de moindres dégagements sur exercices antérieurs (notamment en assurances collectives) et d'une dégradation de la sinistralité courante en santé et ce malgré un aliment tarifaire significatif. Les frais d'exploitation progressent du fait de coûts ponctuels liés à la mise en œuvre opérationnelle de la plateforme *back-office* vie.

En assurance de la personne, le ratio combiné net des caisses régionales s'élève à 98,1% en 2010 (-0,5 point par rapport à 2009). Cette évolution est cependant à nuancer selon les branches. En santé individuelle, malgré des hausses tarifaires, la sinistralité de l'exercice augmente de +0,7 point à 71,3%. A l'inverse, en prévoyance individuelle, la sinistralité s'améliore de -1,9 point à 60,7%.

Le ratio sinistralité de l'assurance de la personne de Groupama SA s'élève à 75,6% contre 73,8% en 2009 (+1,8 point) en lien avec la dégradation constatée sur la branche santé tant individuelle que collective.

Le résultat technique net de Groupama Gan Vie s'établit à 514 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 740 millions d'euros au 31 décembre 2009. Après une année 2009 exceptionnelle en terme de progression de l'activité, la marge technique 2010 intègre plus de 78 millions d'euros de provisions complémentaires au titre de la réforme des retraites (allongement progressif de la durée de cotisation). Les ressources futures relatives à cette réforme (indemnités de résiliation, hausse tarifaires) ont été reconnues sous forme d'un produit à hauteur de 35 millions d'euros. Au net pour le groupe l'impact de cette réforme s'élève à près de 45 millions d'euros. De plus, l'exercice est marqué par de moindres dégagements sur exercices antérieurs. Par ailleurs, une dégradation du ratio de sinistralité courante en santé (individuelle et collective) est observée traduisant une hausse des dépenses de santé après de nombreux remboursements annoncés par la sécurité sociale.

2. La marge financière récurrente (nette de participation aux bénéfices et d'impôt) baisse de 42 millions d'euros sur la période.

En France, le résultat net de l'assurance de la personne s'établit à 462 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 735 millions d'euros en 2009. La marge financière non récurrente en 2010, intègre une provision pour dépréciation durable sur des titres stratégiques à hauteur de -77 millions d'euros, et est en baisse de plus de 360 millions d'euros. Comme indiqué précédemment de moindres réalisations de plus values sur obligations ont été observées sur la période. A l'instar de l'activité assurance de biens et responsabilité, un produit de 270 millions d'euros au titre du changement de fiscalité de la réserve de capitalisation a été constaté en 2010.



4.3 ACTIVITE ET RESULTATS A L'INTERNATIONAL

Chiffre d'affaires Assurance en millions d'euros	31/12/2009 Proforma			31/12/2010		
	AP Inter	ABR Inter	Total Inter	AP Inter	ABR Inter	Total Inter
Europe du Sud est	532	1 397	1 929	587	1 486	2 073
dont Italie	411	985	1 397	448	1 057	1 505
dont Grèce	66	120	186	65	129	195
dont Turquie	55	292	347	74	299	373
Europe du Sud ouest	290	746	1 035	302	778	1 080
dont Espagne	187	738	925	187	769	956
dont Portugal	102	8	110	115	9	124
Pays d'europe centrale et orientale	185	357	542	204	342	546
dont Hongrie	160	156	317	183	156	338
dont Roumanie	20	191	211	15	176	192
dont Autres	5	10	15	5	11	16
Grande Bretagne	81	444	525	82	467	549
Gan Outre-Mer	5	91	96	6	95	101
Total	1 092	3 036	4 128	1 181	3 168	4 349

(Le chiffre d'affaires publié en 2009 incluant Ziraat était de 4 259 millions d'euros).

Résultat opérationnel économique en millions d'euros	31/12/2009	31/12/2010
Europe du Sud est	64	41
dont Italie	34	43
dont Grèce	5	13
dont Turquie	25	-15
Europe du Sud ouest	52	50
dont Espagne	44	43
dont Portugal	2	1
dont Autres	6	5
Pays d'europe centrale et orientale	5	11
dont Hongrie	26	20
dont Roumanie	-17	-5
dont Autres	-4	-4
Grande Bretagne	13	16
Gan Outre-Mer	1	11
Total	135	129

Résultat net en millions d'euros	31/12/2009	31/12/2010
Europe du Sud est	48	24
dont Italie	37	45
dont Grèce	3	9
dont Turquie	8	-30
Europe du Sud ouest	62	50
dont Espagne	53	43
dont Portugal	3	1
dont Autres	6	5
Pays d'europe centrale et orientale	-5	-1
dont Hongrie	9	10
dont Roumanie	-9	-7
dont Autres	-5	-4
Grande Bretagne	63	15
Gan Outre-Mer	0	11
Total	168	98

Le chiffre d'affaires combiné du groupe à l'International s'établit à 4 349 millions d'euros au 31 décembre 2010, en progression de +5,4% par rapport au 31 décembre 2009.

L'assurance de biens et responsabilité affiche un chiffre d'affaires de 3 168 millions d'euros au 31 décembre 2010, en hausse de +4,4% par rapport au 31 décembre 2009. Il convient de noter la très bonne performance d'ensemble du groupe à l'International, car dans la plupart des pays, son développement est supérieur à celui du marché local. Ainsi dans plusieurs pays d'Europe du Sud notamment, la progression du chiffre d'affaires du groupe en assurance de biens et responsabilité est largement supérieure à celle du marché (Italie : +7,3% pour la filiale contre +1,1% pour le marché non vie à fin juin 2010 ; Espagne : +4,1% pour le groupe contre -0,5% pour le marché non vie à fin septembre 2010 ; Grèce : +7,4% pour la filiale contre +3,8% pour le marché non vie à fin septembre 2010). La branche automobile (y compris flottes) avec un chiffre d'affaires de 2 015 millions d'euros qui représente 63,6% des primes émises en assurance de biens et responsabilité, est le moteur principal de cette croissance, avec une hausse de +3,9%. Cette évolution masque toutefois des disparités selon les zones géographiques, les bonnes performances enregistrées par les pays d'Europe du Sud Est, du Sud Ouest et par la Grande Bretagne compensant largement le recul affiché par les pays d'Europe centrale et orientale, plus durement frappés par la crise économique. La progression des branches habitation avec un chiffre d'affaires de 431 millions d'euros (+6,9%) et dommages aux entreprises (+3,7% à 431 millions d'euros au 31 décembre 2010) contribue également à cette évolution.

Le chiffre d'affaires de l'assurance de la personne s'inscrit quant à lui en hausse de +8,1% (à périmètre constant c'est-à-dire après prise en compte du non renouvellement de l'accord Ziraat) à 1 181 millions d'euros, tiré par la branche épargne/retraite individuelle. En effet, cette branche, qui représente 54,8% des primes émises en assurance de la personne, progresse de +4,6%. Elle bénéficie notamment du succès de campagnes commerciales menées en Hongrie et en Italie. La croissance de la branche santé (individuelle et collective) est également à noter (+17,3%). Elle est essentiellement liée au développement d'affaires nouvelles en Italie et en Turquie.

Le résultat opérationnel économique s'élève en 2010 à 129 millions d'euros contre 135 millions d'euros en 2009. En assurance de biens et responsabilité, ce dernier est en hausse de plus de 29% à +84 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre +65 millions d'euros en 2009. En assurance de la personne, le résultat opérationnel économique de l'International s'élève à +45 millions d'euros en 2010 contre +70 millions d'euros en 2009.

L'amélioration du ratio combiné net en assurance de biens et responsabilité de -1,7 point à 100,6% est à l'origine de la hausse du résultat technique qui progresse de plus de 40 millions d'euros avant impôt. Le ratio de sinistralité s'établit à 71,6% (-1,3 point par rapport à 2009). Plusieurs pays ont ainsi vu leur sinistralité courante s'améliorer en 2010 et principalement en Italie, en Roumanie, en Grèce et au Royaume Uni (où l'amélioration provient essentiellement de la branche automobile). A l'inverse, la Hongrie a été frappée par des intempéries entraînant une hausse de la sinistralité et l'Espagne a été touchée par un sinistre grave (à hauteur de 14 millions d'euros). Enfin, la Turquie voit sa marge technique diminuer du fait du non renouvellement de l'accord avec la banque Ziraat. Le ratio de frais d'exploitation contribue également avec une baisse de -0,4 point à 29% au 31 décembre 2010 à l'amélioration du ratio combiné.

La marge technique nette en assurance de personne progresse de plus de 10 millions d'euros sur la période du fait de la baisse de la sinistralité nette de -5,2 points à 71,4% en 2010. Ces bons résultats sont à mettre en relation avec l'amélioration de la sinistralité courante en Espagne (principalement en santé). Le ratio de frais d'exploitation est quant à lui stable à 26,3%. Ainsi, le ratio combiné net s'élève à 97,7% contre 102,8% en 2009.

La marge financière récurrente globale s'inscrit en baisse de plus de 20 millions d'euros après impôt.

Le résultat net s'élève à 99 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 168 millions d'euros en 2009. Pour mémoire, ce résultat intégrait en 2009 un produit d'impôt de +56 millions d'euros lié à l'activation des déficits fiscaux au Royaume Uni, ainsi qu'un produit de +13,5 millions d'euros au titre de l'abandon de créance reçu de Groupama SA en Roumanie. En 2010, le résultat net intègre une charge de -11 millions d'euros du fait de l'instauration d'une nouvelle taxe en Hongrie. Les autres éléments non récurrents concernent les frais de fusions et de restructurations qui sont en baisse de -34 millions d'euros sur la période. Par ailleurs, en 2010 plusieurs régularisations fiscales ont générés -7 millions d'euros de charges d'impôt complémentaires.

ITALIE

Le chiffre d'affaires global de la filiale italienne Groupama Assicurazioni est en hausse de +7,8% à 1 505 millions d'euros au 31 décembre 2010.

En assurance de biens et responsabilité, le chiffre d'affaires progresse de +7,3% à 1 057 millions d'euros. La branche automobile de tourisme (82,3% des primes émises en assurance de biens et responsabilité) contribue largement à cette évolution (+8,2%). Elle profite des augmentations tarifaires effectuées en avril 2009 et en septembre 2010 mais aussi d'une hausse de la production nouvelle. La branche habitation (+12,1%) bénéficie quant à elle d'un développement du portefeuille en nombre (+4,3%, soit + 10 000 contrats).

Le chiffre d'affaires de l'assurance de la personne (448 millions d'euros) affiche une croissance de +8,9%. Cette évolution concerne tant l'assurance de personne non vie (+21,7%) que l'assurance vie (+5,6%). En effet, les primes émises en santé progressent de +78,6% en lien avec une affaire nouvelle particulièrement importante. La branche capitalisation collective bénéficie quant à elle de primes uniques lui permettant d'afficher une croissance supérieure à 100%. Le chiffre d'affaires de la branche épargne en UC est pour sa part multiplié par trois grâce au succès des campagnes Index réalisées en mars et juillet 2010.

Au global le résultat opérationnel économique s'établit à 43 millions d'euros en 2010 en hausse de près de 10 millions d'euros par rapport à 2009. En assurance de biens et responsabilité cet agrégat s'inscrit en forte progression, à +25 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre +15 millions d'euros sur la période précédente. La filiale italienne a en effet bénéficié d'une très forte amélioration de sa rentabilité technique, cependant atténuée par le recul sensible de son résultat financier récurrent. Le résultat opérationnel économique de l'assurance de la personne en Italie est quant à lui stable à 18 millions d'euros en 2010.

Le ratio combiné en assurance de biens et responsabilité s'élève à 101,3 %, en baisse de 2,2 points par rapport au 31 décembre 2009. Cette évolution résulte d'une sinistralité courante favorable au cours de l'exercice 2010, en particulier sur les branches Automobile (avec une diminution de la fréquence et des sinistres graves), et habitation. La poursuite de la maîtrise des frais généraux conduit également à une amélioration du ratio de frais d'exploitation (gain de 0,9 point).

En assurance de la personne, le résultat technique net est en progression de près de 7 millions d'euros sous l'effet d'une part de la progression de la rentabilité technique en particulier sur la branche santé qui enregistre une baisse de la fréquence et du coût moyen et d'autre part, d'ajustement de provisions techniques en assurance vie lié à la démographie et aux taux techniques.

La marge financière récurrente nette de participation aux résultats s'élève à près de 50 millions d'euros, en baisse de plus de 15% par rapport au 31 décembre 2009, en raison de rendements moindres et d'une participation aux résultats servie aux assurés en hausse.

Il convient de noter que l'exercice 2009 avait bénéficié de la vente de l'ancien siège social de la filiale. Le résultat net contributif de l'Italie s'élève à 45 millions d'euros en 2010 contre 37 millions d'euros au 31 décembre 2009. Ce résultat à l'instar de celui de 2009 intègre l'amortissement de la valeur du portefeuille pour un montant net d'impôt de -15,0 millions d'euros ainsi que des coûts de restructurations.

GRECE

Le chiffre d'affaires de Groupama Phoenix s'établit au 31 décembre 2010 à 195 millions d'euros, soit une hausse de +4,5%.

En assurance de biens et responsabilité (129 millions d'euros), les mesures de restructuration du réseau et les actions de fidélisation des courtiers portent leurs fruits, avec une progression du chiffre d'affaires de +7,4%. La branche automobile affiche notamment une forte croissance de +20,0%, portée par des hausses tarifaires, l'attractivité d'une offre différenciante basée sur les services associés à l'assurance et par une confiance renforcée du réseau des courtiers.

Le chiffre d'affaires de l'assurance de la personne diminue de -0,8% à 65 millions d'euros en raison du repli des primes en unités de comptes (-20,0%) lié au contexte économique difficile. Les bonnes performances enregistrées par les contrats groupe (+16,9%) viennent atténuer cette baisse.

Le résultat opérationnel économique global s'élève à 13 millions d'euros au 31 décembre 2010 en forte hausse par rapport à celui de 2009 (5 millions d'euros).

Le ratio combiné net en assurance de biens et responsabilité baisse de -3,9 points à 86,9% au 31 décembre 2010, tiré par l'amélioration du ratio de frais d'exploitation de 3,3 points. Cette diminution est le résultat de tout le travail de fond entrepris sur la maîtrise des frais généraux depuis l'acquisition de la filiale par le groupe. La légère diminution du ratio de sinistralité nette (-0,6 point) s'explique essentiellement par une sinistralité beaucoup plus favorable sur la branche incendie, qui avait été particulièrement touchée en 2009.

Le résultat technique net en assurance de la personne s'améliore également (+6,5 millions d'euros dont +4,7 millions d'euros en assurance vie). Les mesures d'assainissement des portefeuilles, notamment en santé, réalisées au cours des années précédentes ont désormais un impact favorable sur la rentabilité technique.

Le résultat net de la Grèce est de 9 millions d'euros contre 3 millions d'euros au 31 décembre 2009. Ce résultat intègre notamment des provisions pour litiges et l'amortissement de la valeur de portefeuille. La marge financière non récurrente diminue de plus de 7 millions d'euros du fait de moindres plus values et de la constatation d'une provision pour dépréciation durable en 2010.

TURQUIE

Le chiffre d'affaires des filiales turques Groupama Sigorta et Groupama Emeklilik progresse de +7,6% (à données constantes) et s'élève à 373 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires de l'assurance de biens et responsabilité (299 millions d'euros) croît de +2,6% (à données constantes) soutenu par les bonnes performances de la branche risques agricoles (+19,7% y compris le pool Tarsim). Celles-ci sont toutefois atténuées par le recul enregistré par la branche dommages aux entreprises (-1,7%) et par le pool Dask (-21,7%) qui souffre de perte de portefeuille alors qu'il avait bénéficié en 2009 de primes importantes suite à un changement de réglementation.

En assurance de la personne, le chiffre d'affaires (74 millions d'euros) affiche une hausse de +34,4% (à données constantes) sous l'effet de la croissance des branches santé et prévoyance. La branche santé individuelle (à 24 millions d'euros) progresse en effet de +18,9% en lien avec le développement d'une nouvelle offre tandis que la branche santé collective (à 24 millions d'euros soit +66,9% à données comparables) profite de l'enregistrement de deux affaires nouvelles importantes. Le succès des contrats accident personnel et des contrats emprunteurs permet enfin à la branche prévoyance (à 21 millions d'euros) d'afficher une hausse de +42,8%.

Le résultat opérationnel économique de la Turquie s'élève à -15 millions d'euros contre +25 millions d'euros au 31 décembre 2009. Il convient de noter que figure dans cet agrégat la quote part de résultat de la filiale turque Gunes (mise en équivalence dans les comptes du groupe) pour -7 millions d'euros en 2010 contre 2 millions d'euros en 2009.

Le ratio combiné net en assurance de biens et responsabilité qui s'établit à 112,6 %, accuse une hausse de +8,7 points par rapport à 2009, en raison de la dégradation du ratio de sinistralité nette. Le non renouvellement de l'accord commercial avec la banque Ziraat au 1^{er} janvier 2010 a fait chuter la rentabilité technique, entraînant une baisse de la marge technique. L'année 2010 est en outre marquée par une évolution de la réglementation en terme de provisionnement. Cependant il est à noter une amélioration de la sinistralité courante. Le ratio de frais généraux s'élève à 33,3 %.

L'assurance de la personne enregistre une baisse du ratio combiné net de 4,9 points, à 108,4 %, et affiche une marge financière récurrente (à +8 millions d'euros) en baisse par rapport au 31 décembre 2009, conséquence de la baisse des taux de rendements financiers.

Le résultat net 2010 s'élève à -30 millions d'euros contre 8 millions d'euros au 31 décembre 2009. Comme en 2009, les comptes 2010 intègrent des éléments non récurrents : des frais de restructuration pour -2 millions d'euros, l'amortissement de la valeur du portefeuille pour -2,8 millions d'euros et diverses régularisations d'impôt pour un montant de -4,5 millions d'euros.

ESPAGNE

Le chiffre d'affaires de Groupama Seguros (Espagne) s'établit à 956 millions d'euros au 31 décembre 2010, soit une hausse de +3,3% par rapport à la période précédente

En assurance de biens et responsabilité, le chiffre d'affaires progresse de +4,1% et s'élève à 769 millions d'euros. La branche automobile (y compris flottes) affiche une croissance de +2,7% (à 382 millions d'euros) liée au développement du portefeuille (20 000 nouveaux contrats y compris flottes). La branche habitation présente une hausse de +10,2% (à 157 millions d'euros) due aussi bien au réseau des agents et courtiers (+13,0%) qu'au canal bancassurance (+6,5%). Elle bénéficie en particulier du partenariat avec Bancaja (+11,7% par rapport au 31 décembre 2009, à 39 millions d'euros).

Le chiffre d'affaires de l'assurance de la personne reste stable à 187 millions d'euros. Bien que l'activité vie affiche une baisse de son chiffre d'affaires de -1,5%, il convient de souligner les bonnes performances de la branche épargne individuelle (+3,0%), résultat d'une campagne marketing dynamique. La branche retraite collective, qui bénéficiait en 2009 d'un contrat à prime unique exceptionnel (4,1 millions d'euros), est à l'origine de l'évolution adverse de l'assurance de la personne.

Le résultat opérationnel économique 2010 de l'Espagne s'établit à 43 millions d'euros et est en léger recul par rapport à 2009.

En assurance de biens et responsabilité, le ratio combiné net est en hausse de +1,8 point en 2010 pour s'établir à 98,8 %. Le ratio de sinistralité nette se dégrade notamment de +2,2 points à 72,6 %. L'année 2010 a été marquée par une sinistralité particulièrement défavorable en raison de divers événements climatiques (tempête Ela et chutes de neige en Catalogne) mais également de la hausse de la fréquence des sinistres graves dans les branches entreprises (dont un sinistre évalué à -3,8 millions d'euros net d'impôt dans la branche entreprise) et flottes. Le ratio de frais d'exploitation est en diminution de -0,4 point à 26,2% en 2010.

En assurance de la personne, la forte progression du résultat technique de près de 5 millions d'euros, avec un ratio combiné net en baisse de 17 points à 91,9%, s'explique par une sinistralité plus favorable dans la branche prévoyance individuelle et par une amélioration de la rentabilité de la branche santé (rationalisation de la gestion). Cette progression est cependant atténuée par la dégradation de la marge en épargne.

Le résultat net s'élève à 43 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 53 millions d'euros au 31 décembre 2009. La marge financière non récurrente (nette d'IS et de participation aux bénéfices) est en repli de -5 millions d'euros par rapport à la période précédente, essentiellement en raison de moindres plus-values de cession et de la baisse de la juste valeur des placements comptabilisée par résultat. Enfin, les autres éléments non récurrents concernent l'amortissement de la valeur du portefeuille (-2,7 millions d'euros en 2010 contre 2 millions d'euros en 2009) et le coût d'un litige avec la société Medytec (-4,6 millions d'euros).

PORTUGAL

Le chiffre d'affaires au 31 décembre 2010 des filiales au Portugal est en hausse de +12,9% à 124 millions d'euros grâce à la croissance de l'assurance de la personne (+12,2% à 115 millions d'euros). Les primes vie affichent en effet une progression de +13,9% compte tenu de la dynamique de l'offre épargne individuelle via les accords de bancassurance. Le chiffre d'affaires de l'assurance de biens et responsabilité (9 millions d'euros au 31 décembre 2010) croît quant à lui de +21,3% grâce notamment à l'évolution des branches automobile de tourisme (+23,4% liée au lancement d'un nouveau produit en septembre 2009) et dommages aux entreprises (développement du contrat Worten).

Le résultat net s'élève à 1 million d'euros au 31 décembre 2010 contre 3 millions d'euros en 2009. L'assurance de biens et responsabilité présente un résultat à l'équilibre. Le résultat net en assurance de la personne s'élève à 1,5 million d'euros contre 2,4 millions d'euros en 2009. La dégradation des marchés financiers au cours de l'année 2010 a pesé sur les comptes du Portugal.

TUNISIE

En Tunisie, le résultat d'équivalence de la société Star s'élève à +5,1 millions d'euros.

HONGRIE

La contribution au chiffre d'affaires de la filiale hongroise Groupama Garancia Biztosito s'élève à 338 millions d'euros au 31 décembre 2010 en hausse de +6,9%.

Le chiffre d'affaires de l'assurance de biens et responsabilité reste stable à 156 millions d'euros (-0,3%). Les bonnes performances de la branche flottes (dont le chiffre d'affaires double grâce à une campagne très active menée sur ce marché à 20 millions d'euros) permettent quasiment de compenser la baisse enregistrée en automobile de tourisme dont le chiffre d'affaires se monte à 39 millions d'euros (-16,3% du fait d'une réaction défavorable du marché à de forts mais nécessaires ajustements tarifaires en responsabilité civile automobile). Les primes émises de la branche habitation restent stables (+0,3%) malgré des conditions économiques difficiles.

En assurance de la personne, le chiffre d'affaires (183 millions d'euros) affiche une croissance de +13,9% portée par l'accord de bancassurance avec OTP Bank. La branche épargne/retraite progresse notamment de +12,2% en lien avec le succès de plusieurs campagnes réalisées au 1er semestre 2010 sur les contrats à prime unique.

Le résultat opérationnel économique de la Hongrie s'établit à 20 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 26 millions d'euros en 2009.

Le ratio combiné net en assurance de biens et de responsabilité diminue de 2,6 points pour s'établir à 94,9 % au 31 décembre 2010. Le ratio de sinistralité nette s'améliore de 1,1 point, à 57,6 % sous l'effet essentiellement de dégagements de bonis sur exercices antérieurs. En revanche, la sinistralité courante a été particulièrement défavorable cette année ; notamment, la branche habitation a été fortement touchée par les intempéries climatiques des mois de mai et juin 2010 tandis que la branche automobile a subi une forte concurrence sur la tarification. Parallèlement, le solde de réassurance s'est significativement amélioré. La poursuite de la maîtrise des frais généraux a un impact favorable sur le ratio de frais d'exploitation qui diminue ainsi de 1,5 point, à 37,3 %.

Le résultat technique net en assurance de la personne est en retrait par rapport au 31 décembre 2009. Il convient de noter que la branche épargne a connu en 2009 un niveau de rachats élevé, et a subi en 2010 la concurrence des supports en unités de compte. L'activité non vie de l'assurance de la personne (exclusivement la prévoyance individuelle) a connu une bonne performance avec un ratio combiné net en baisse de 7 points.

La marge financière récurrente est en retrait de près de 26% par rapport au 31 décembre 2009 en raison de la baisse du montant des intérêts perçus sur le prêt remboursé fin 2009.

Le résultat net en 2010 de la filiale est de 10 millions d'euros (contre 9 millions d'euros en 2009) et intègre la nouvelle taxe mise en place par l'Etat hongrois pour un montant net de -11,0 millions d'euros. Cette baisse est cependant atténuée par la hausse la marge financière non récurrente (+5 millions d'euros) qui enregistre d'importantes plus values de cession. Il convient également de noter que les comptes 2009 avaient été grevés par des coûts exceptionnels tels que des frais de restructuration pour 6 millions d'euros. Par ailleurs, la diminution de la charge d'amortissement de la valeur de portefeuille est à noter soit -5 millions d'euros.

ROUMANIE

Le chiffre d'affaires des filiales roumaines Groupama Asigurari et OTP Garancia Asigurari diminue de -9,1% à 192 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Le chiffre d'affaires de l'assurance de biens et responsabilité (176 millions d'euros) est en baisse de -7,6% sur la période, principalement en raison du recul de la branche automobile (-12,6% en dommages et -19,1% en responsabilité civile) dont le chiffre d'affaires s'élève à 128 millions d'euros. La chute persistante des ventes de véhicules neufs et de véhicules d'occasion (respectivement -13% et -11% à fin septembre 2010), la forte concurrence tarifaire entre les acteurs du marché et la résiliation d'une flotte peu rentable de 2 000 camions en février 2010 expliquent cette évolution.

Le chiffre d'affaires en assurance de la personne s'élève à 15 millions d'euros au 31 décembre 2010 (-22,9%). Dans un contexte économique difficile, l'octroi de crédit (principal marché d'assurance de la personne dans ce pays) se réduit ce qui impacte défavorablement la branche prévoyance.



Le résultat opérationnel économique au 31 décembre 2010 s'établit à -5 millions d'euros, contre -17 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Le ratio combiné net de l'assurance de biens et responsabilité s'améliore de 20,1 points, à 105,6 % au 31 décembre 2010, dont 18,6 points provenant du ratio de sinistralité nette. La marge technique nette s'améliore de 37,8 millions d'euros, bénéficiant d'une sinistralité favorable dans les branches responsabilité civile et automobile, malgré un marché difficile marqué par une forte concurrence sur les prix. La branche responsabilité civile a enregistré de bons résultats suite aux mesures d'assainissement du portefeuille et de sélection des risques. A l'inverse, les intempéries climatiques ont pesé sur la branche Habitation. Le ratio de frais généraux s'améliore de 1,5 point, conséquence de la poursuite des mesures de réduction des frais généraux.

Le résultat technique de l'assurance de la personne reste relativement stable, à 3,2 millions d'euros.

La marge financière récurrente, sous l'effet de la baisse des taux, se dégrade de près de 50 % par rapport au 31 décembre 2009.

Le résultat net s'élève -7 millions d'euros contre -10 millions d'euros en 2009. La marge financière non récurrente a augmenté sous l'effet des plus values de cession. Pour mémoire, le résultat intégrait en 2009 un profit de +13,5 millions d'euros au titre d'un abandon de créance. Le résultat contributif inclut également des frais de restructuration pour un montant de -5 millions d'euros contre -6 millions d'euros en 2009.

AUTRES PAYS DE L'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE

En Bulgarie, le chiffre d'affaires au 31 décembre 2010 des filiales Groupama Zastrahovane et Groupama Jivotozastrahovane s'établit à 7,3 millions d'euros contre 7,1 millions d'euros sur la période précédente, soit une hausse de +2,4%. L'assurance de biens et responsabilité s'inscrit en repli de -12,5% dans un contexte de baisse du marché de l'assurance non vie (-7% à fin août 2010) et de réorganisation commerciale de la filiale. Aux conséquences de la crise économique s'ajoutent une diminution des tarifs et l'arrêt de la commercialisation de produits automobiles. A l'inverse, l'assurance de la personne affiche une hausse de +16,7% en lien avec le lancement d'un nouveau produit en unité de comptes en épargne individuelle.

La contribution au résultat du groupe des filiales bulgares est de 0,4 million d'euros au 31 décembre 2010 contre -1 million d'euros en 2009

En Slovaquie, le chiffre d'affaires des filiales Groupama Poistovna et Groupama Zivotna progresse de +14,3% au 31 décembre 2010 et s'élève à 8,7 millions d'euros contre 7,6 millions d'euros sur la période précédente. Les primes émises en assurance de biens et responsabilité sont en hausse de +12,0%, portées par la croissance de la branche automobile responsabilité civile (+24,0% en lien avec le succès de campagnes commerciales). L'assurance dommages automobile reste stable dans un marché en baisse de -7,0% à fin septembre 2010. L'assurance de la personne s'inscrit quant à elle en progression de +31,0%, sous l'effet de la croissance enregistrée en épargne individuelle liée à la forte production nouvelle de contrats à prime unique (+42,0% tandis que le marché affiche une croissance de +1,0% à fin septembre 2010).

Les filiales slovaques affichent une perte de -5 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre -4 millions d'euros en 2009

Compte tenu de la taille de ces filiales sur leurs marchés respectifs et des conditions d'exercice de l'activité sur ces marchés, le groupe a engagé une réflexion sur le recentrage de ces filiales.

GRANDE BRETAGNE

Le chiffre d'affaires de Groupama Insurances progresse de +4,6% à 549 millions d'euros au 31 décembre 2010.

En assurance de biens et responsabilité (467 millions d'euros), la croissance du chiffre d'affaires de +5,1% profite de nouveaux partenariats et est due à la progression des branches automobile (+1,4% y compris flottes à 251 millions d'euros), habitation (+6,6% à 105 millions d'euros) et dommages aux entreprises (+12,8% à 77 millions d'euros). L'activité en automobile de tourisme (+2,2%) profite d'augmentations tarifaires et du démarrage d'un nouveau partenariat avec un courtier. La branche flottes affiche quant à elle une baisse de -1,7% : les actions mises en place pour parer aux conditions de marché très concurrentielles commencent à porter leurs fruits. La branche habitation bénéficie d'un nouvel accord avec Saga Services et des fruits de la croissance organique (cabinets de courtage). Le chiffre d'affaires de l'assurance de la personne progresse de +1,5% à 82 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Le résultat opérationnel économique en Angleterre s'élève à +15 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre +12 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Le ratio combiné net en assurance de biens et responsabilité est de 105,4% en 2010 contre 107,5% en 2009, en baisse de -2,1 points. Le ratio de sinistralité nette enregistre une baisse de -1,2 point, à 70,4 %, soutenue par l'amélioration de la branche automobile, qui avait été particulièrement pénalisée en 2009 par les intempéries climatiques et une hausse de la fréquence et du coût moyen des sinistres. Cependant, les mauvaises conditions climatiques survenues en 2010 (notamment en décembre) ont également pesé sur le résultat technique et notamment sur la branche habitation. La poursuite de la rationalisation des structures d'exploitation a amélioré le ratio de frais généraux de 0,9 point, à 35,0%.

Le ratio combiné net en assurance de la personne est en hausse de +1,8 point à 102,2%, subissant notamment une aggravation de la sinistralité dans la branche santé, pesant sur le coût moyen.

Le résultat net s'établit à 13 millions d'euros en 2010 contre 63 millions d'euros en 2009. Pour mémoire, le résultat 2009 intégrait un produit d'impôt de +56 millions d'euros lié à l'activation des déficits fiscaux, compte tenu des perspectives désormais durablement bénéficiaires de la filiale anglaise. Le résultat 2010 intègre une charge de -4 millions d'euros au titre de l'amortissement des valeurs de portefeuille des courtiers contre -6 millions d'euros au 31 décembre 2009 ainsi qu'une charge d'impôt de -2,5 millions d'euros liée à la baisse du taux d'impôt en Angleterre sur les impôts différés actifs.

GAN OUTRE MER

Le chiffre d'affaires de Gan Outre-Mer progresse de +5,6% pour s'établir à 101 millions d'euros au 31 décembre 2010

Le chiffre d'affaires de l'assurance de biens et responsabilité enregistre une hausse de +4,3% à 95 millions d'euros. La croissance du chiffre d'affaires est légèrement plus soutenue aux Antilles (+6,3%) que dans le Pacifique (+5,2%). Plus précisément, la zone Antilles, qui avait été impactée en 2009 par des émeutes, bénéficie de l'évolution favorable des branches habitation (+7,0%) et automobile de tourisme (+4,9%). L'activité de la zone Pacifique profite quant à elle des bonnes performances enregistrées par la branche habitation (+10,0%), en lien avec la bonne résistance du secteur immobilier et des conditions de crédit favorables, et ce malgré un contexte de crise économique.

Le chiffre d'affaires en assurance de la personne s'élève à 6 millions d'euros contre 5 millions d'euros au 31 décembre 2009

Le résultat opérationnel économique de Gan Outre-Mer s'élève à 11 millions d'euros en 2010 contre 1 million d'euros en 2009.

L'augmentation du résultat technique net est à l'origine de cette évolution avec une absence de sinistre majeur en 2010. En assurance de biens et responsabilité, le ratio combiné net s'établit à 82,9% en 2010 (-14,8 points par rapport à 2009). La sinistralité courante s'améliore (-14,5 points à 48,3%) principalement sur la zone Antilles. Pour mémoire, l'exercice 2009 avait été impactée par des sinistres graves en lien avec les mouvements sociaux et les inondations. Les frais d'exploitation augmentent de plus de 3 millions d'euros principalement du fait du coût des migrations informatiques.

Le résultat contributif de l'entité s'élève à +11 millions d'euros en 2010 contre 0,3 millions d'euros au 31 décembre 2009.

ACTIVITES FINANCIERES ET BANCAIRES

	31/12/2009	31/12/2010
Chiffre d'affaires en millions d'euros	Activités bancaires et financières	Activités bancaires et financières
Groupama Banque	128	123
Gestion d'actif	154	147
Epargne salariale	5	6
Total	288	277

PNB en millions d'euros	31/12/2009	31/12/2010
Groupama Banque	94	87
Gestion d'actif	139	139
Autres	7	9
Total	240	236

Résultat net des activités bancaires et financières en millions d'euros	31/12/09	31/12/10
Groupama Banque	-17	-20
Gestion d'actif	27	26
Autres	6	6
Total	16	12

Groupama Banque

Le chiffre d'affaires au 31 décembre 2010 s'établit à 123 millions d'euros au 31 décembre 2010, soit une baisse de -4,2% par rapport à la période précédente.

Le résultat opérationnel économique de l'entité est de -15 millions d'euros en 2010 contre -20 millions d'euros en 2009.

Le produit net bancaire diminue de -7,3% à 87 millions d'euros au 31 décembre 2010. Cette évolution est due d'une part à la baisse de l'activité de trésorerie qui avait profité de conditions exceptionnelles en 2009, non retrouvées en 2010, et d'autre part à la baisse des opérations en devises de la clientèle.

Les frais d'exploitation sont en baisse de près de 9% (notamment diminution des honoraires de consultants).

Le résultat contributif s'élève à -20 millions d'euros en 2010 contre -17 millions d'euros au 31 décembre 2009. Il intègre en 2009 les frais relatifs à la fusion ainsi qu'un produit d'impôt lié à l'activation des déficits fiscaux.

Gestion d'actifs

Les filiales de gestion d'actifs sont composées de Groupama Asset management, Groupama Funds Pickers et Groupama Private Equity. Le chiffre d'affaires de ces filiales est en diminution de -4,5% à 147 millions d'euros au 31 décembre 2010. Cette évolution provient essentiellement du repli du chiffre d'affaires de Groupama Asset Management sur la période (-3,7%), lié à la baisse des revenus OPCVM (du fait notamment d'une baisse des encours moyens).

Les encours gérés par Groupama Asset Management et ses filiales baissent en effet de -2,1 milliards d'euros, soit -12% par rapport au 31 décembre 2009 du fait de la décollecte sur les OPCVM de trésorerie.

Le résultat opérationnel économique de ces filiales s'élève à +26 millions d'euros contre +27 millions d'euros en 2009.

Groupama Épargne Salariale

Le chiffre d'affaires s'établit à 6 millions d'euros au 31 décembre 2010. La hausse de + 27,7% du produit net bancaire s'explique principalement par la progression des commissions de commercialisation due à l'amélioration des marchés financiers notamment sur le 1^{er} trimestre 2010 et par l'augmentation des frais de tenue de compte.

Le résultat opérationnel économique s'élève en 2010 à -0,4 millions d'euros contre -0,7 million d'euros en 2009.

Groupama Immobilier

Le résultat opérationnel économique de Groupama Immobilier, filiale de gestion des actifs immobiliers de placements du groupe s'élève à 5 millions d'euros contre à 6 millions d'euros en 2009.

ANALYSE DE GROUPAMA SA ET DES HOLDINGS

Résultat opérationnel économique Holding en millions d'euros	31/12/09	31/12/10
France	-126	-151
International	-2	-3
Total	-128	-154

Résultat net Holding en millions d'euros	31/12/09	31/12/10
France	-160	-171
International	-3	-3
Total	-163	-174

Il convient de rappeler que Groupama SA est l'entité tête du groupe. Elle assure un rôle de holding et à ce titre assure le pilotage opérationnel du groupe consolidé et représente le pivot de financement interne et externe. Les frais affectés à cette activité correspondent à la quote-part de frais et charges de direction générale, des directions fonctionnelles et des charges réparties en non techniques.

Le résultat opérationnel économique des holdings s'établit à -154 millions d'euros en 2010 contre -128 millions d'euros en 2009. La fonction holding de Groupama SA est à l'origine de cette évolution avec une augmentation des honoraires relatifs aux évolutions réglementaires en matière de solvabilité

Le résultat net des holdings s'élève à -174 millions d'euros en 2010 contre -163 millions d'euros en 2009. Pour mémoire, en 2009 Groupama SA avait octroyé un abandon de créance à sa filiale Roumaine pour 13,5 millions d'euros.

Enfin, une dépréciation exceptionnelle d'un écart d'acquisition pour 79 millions d'euros au titre de deux pays de l'Europe centrale et orientale (Slovaquie et Bulgarie), dans le cadre d'un recentrage des activités dans cette zone, a été constatée dans les comptes 2010 du groupe. Il convient de noter qu'en 2009 un amortissement exceptionnel de -49 millions d'euros au titre notamment de la valeur de portefeuille en Turquie suite à la non reconduction d'un accord de bancassurance a été constaté ainsi qu'une dépréciation exceptionnelle d'un écart d'acquisition au titre des pays émergents dans la zone d'Europe centrale et orientale pour -113 millions d'euros c'est-à-dire principalement la Russie et l'Ukraine.

Résultat net en millions d'euros	31/12/09	31/12/10
Résultat net en France	755	535
Résultat net à l'International	168	98
Résultat net des activités bancaires et financières	16	12
Résultat net Holding	-163	-174
Amortissements exceptionnels VOBA Turquie	-49	0
Dépréciation de goodwill PECO	-113	-79
Effet relation, minoritaires OPCVM, Cegid	5	5
Résultat net Groupama	620	398

Bilan combiné

Au 31 décembre 2010, le total du bilan combiné de Groupama s'élève à 100 milliards d'euros contre 97,3 milliards d'euros en 2009, soit une hausse de +2,8%.

Écarts d'acquisition

Le montant des écarts d'acquisition s'établit à 3,1 milliards contre 3,2 milliards d'euros 31 décembre 2009. Une dépréciation exceptionnelle a été constatée sur l'écart d'acquisition de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) des pays de l'Europe centrale et orientale pour 79 millions d'euros.

Autres actifs incorporels

Les autres actifs incorporels d'un montant de 788 millions d'euros (contre 770 millions d'euros en 2009) sont constitués principalement des valeurs de portefeuille amortissables (416 millions d'euros) et par des logiciels informatiques.

Placements (y compris placements en UC)

Les placements d'assurance s'élèvent à 80,8 milliards d'euros en 2010 contre 79,5 milliards d'euros en 2009, soit une hausse de +1,7%. L'année 2010 s'inscrit en demi teinte sur le plan des marchés financiers avec notamment la baisse de l'indice CAC 40 de -3,3% par rapport à 2009. La majeure partie des placements au bilan (plus de 90%) étant évaluée en valeur de marché selon les règles IFRS, les plus-values latentes du groupe (y compris l'immobilier) ont diminué de -2 milliards d'euros pour atteindre 1,3 milliard d'euros (contre 3,3 milliards d'euros à la clôture précédente) du fait de la baisse des plus-values latentes sur actions et surtout obligations.

Les moins-values latentes sur les actifs financiers (hors immobilier) revenant au groupe s'élèvent à -0,9 milliard d'euros contre -0,3 milliard d'euros au 31 décembre 2009. Ces montants sont inscrits dans les comptes en réserve de réévaluation. Les plus-values latentes immobilières revenant au groupe (nettes d'impôt, de participation aux bénéfices différée et d'intérêts minoritaires) s'élèvent à 1,76 milliard contre 1,74 milliard d'euros au 31 décembre 2009. Il faut rappeler que le groupe a choisi de comptabiliser les immeubles de placements et d'exploitation selon la méthode du coût amorti, les plus-values latentes immobilières ne sont donc pas enregistrées comptablement.

La structure de ces placements en valeur de marché et part revenant au groupe est la suivante :

	2009	2010
Obligations	61%	64%
Actions	14%	14%
Trésorerie (OPCVM et titres mises en pension)	10%	9%
Immobilier	9%	8%
Placements en Unités de Compte	5%	4%
Autres (Prêts, créances et autres actifs)	1%	1%

Capitaux propres

Au 31 décembre 2010, les capitaux propres combinés de Groupama s'élèvent à 7,0 milliards d'euros contre 7,2 milliards au 31 décembre 2009.

Leur évolution peut être résumée de la manière suivante :

(En millions d'euros)

Capitaux Propres à l'ouverture 2010	7 233
Variation de la réserve de réévaluation : juste valeur des actifs AFS	-2 079
Variation de la réserve de réévaluation : comptabilité reflet	1 398
Variation de la réserve de réévaluation : impôt différé	175
Écart de conversion	16
Autres	-100
Résultat	398
Capitaux propres au 31 décembre 2010	7 041

Passifs subordonnés, dettes de financement et autres dettes

Le montant total des passifs subordonnés et des dettes externes s'élève à 2,8 milliards d'euros contre 3,8 milliards d'euros au 31 décembre 2009.

Au 31 décembre 2010, les dettes subordonnées (1 245 millions d'euros) diminuent de 750 millions d'euros par rapport à 2009 suite au remboursement anticipé de ses titres subordonnés remboursables émis en 1999 le 22 janvier 2010 pour un montant de 750 millions d'euros.

L'endettement externe du groupe s'élève à 1 442 millions d'euros contre 1 885 millions d'euros, en baisse de -443 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2009. Groupama SA a procédé au remboursement d'une partie de sa ligne de crédit.

Les dettes de financements représentées par des titres augmentent de 155 millions d'euros. Cette nouvelle ligne correspond à une émission d'ORNANE (obligation à option de remboursement en numéraire et/ou actions nouvelles et/ou existantes) par la foncière Silic le 3 novembre 2010.

Provisions techniques

Les provisions techniques brutes (y compris la participation aux bénéfices différée) s'élèvent à 75,4 milliards d'euros contre 72,6 milliards d'euros au 31 décembre 2009. Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation des provisions techniques en assurance vie notamment en épargne.

La participation aux bénéfices active s'élève à 1 718 millions d'euros en 2010 contre 331 millions d'euros au 31 décembre 2009. Le groupe a réalisé le test de recouvrabilité permettant de démontrer sa capacité à imputer le montant de la participation aux bénéfices différée active sur les participations futures des assurés.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont stables à 580 millions d'euros en 2010 et sont principalement constituées par des engagements de retraite dans le cadre d'IAS 19.

5. SOLVABILITÉ

La solvabilité ajustée se traduit par un taux de couverture de l'exigence de marge de solvabilité des comptes combinés au 31 décembre 2010 de 130% contre 181% au 31 décembre 2009 (-51 points). Cette diminution résulte de la baisse des plus values latentes du fait notamment de l'écartement des spreads en fin d'année.

Le taux d'endettement rapporté aux fonds propres comptables hors réserves de réévaluation (y compris les passifs subordonnés et les intérêts minoritaires) de Groupama s'élève à 41,4% contre 46,2% en 2009 en lien avec la baisse de l'endettement externe. Par ailleurs, une partie de cet endettement est portée par la filiale foncière cotée Silic, qui a souscrit des emprunts afin de développer son parc immobilier. Corrigé de cet élément, le taux d'endettement Assurance du groupe, s'établit à 28,1% contre 34,2% en 2009.

6. CONTRÔLE DES RISQUES

Le contrôle des risques est traité dans le cadre du rapport sur le contrôle interne.

7. POLITIQUE EN MATIÈRE D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Le groupe a initié depuis plusieurs années des études systématiques sur l'exposition des filiales de Groupama SA aux risques de marché.

Risque de taux

Les couvertures mises en place consistent à permettre de distribuer, en cas de hausse des taux d'intérêt, un taux de rendement en ligne avec l'environnement de marché.

Ceci est rendu possible par le recours à l'achat d'options de taux d'intérêt ("caps") d'une part, et par la transformation d'obligations à taux fixe en obligations à taux variable ("swaps payeurs") d'autre part. Les options procurent un rendement additionnel en cas de hausse des taux et le taux variable est un actif qui, outre le rendement additionnel, permet de liquider une partie du portefeuille en limitant la moins-value constatée. Cette stratégie vise donc à fournir un rendement supplémentaire en cas de hausse des taux, qui devrait permettre de prévenir les rachats anticipés, mais aussi à limiter l'impact de tels rachats s'ils venaient malgré tout à se produire.

Toutes les transactions de gré à gré sont sécurisées par un mécanisme de « collatéralisation » avec les contreparties bancaires de premier rang retenues par Groupama SA.

Risque de change et autres risques de marché

La détention en actions internationales exposées au risque devises (dollar, yen) peut être couverte via des ventes à terme. Ces dernières sont renouvelées depuis leur mise en place en 2001, tant que le sous-jacent n'est pas cédé. S'agissant du forint hongrois, les couvertures ont été débouclées en fin d'année, le risque devise étant considéré comme non significatif par rapport aux seuils fixés par le groupe.

Comme pour le risque de taux d'intérêt, toutes les transactions de gré à gré sont sécurisées par un mécanisme de « collatéralisation » avec les contreparties bancaires de premier rang retenues par Groupama SA.

Le groupe suit par ailleurs en permanence l'exposition des filiales d'assurances aux risques de marché (actions), de crédit (obligations privées) et de contrepartie et peut décider, le cas échéant, de les couvrir par le biais d'instruments financiers à terme.

8. PERSPECTIVES

Après une année 2010 marquée par une forte dynamique de croissance dans les pays émergents, par une croissance américaine qui s'est progressivement redressée et par la crise de la dette souveraine dans certains pays européens, l'année 2011 devrait s'inscrire dans le sillage de 2010. Les pays émergents devraient ainsi maintenir une progression proche de 10% de leur PIB, les Etats-Unis enregistrer une croissance plus soutenue, proche des niveaux antérieurs à la crise, alors que la zone Euro devrait progresser plus modérément sous l'effet des plans d'austérité.

Le contexte reste incertain car certains indicateurs importants sont à surveiller :

- l'évolution du commerce mondial qui peut notamment être impacté par les politiques d'austérité européennes ;
- les déséquilibres structurels aux Etats-Unis (chômage élevé, marché immobilier toujours déprimé et endettement public qui progresse) ;
- l'évolution de la politique monétaire chinoise (parité du yuan avec les autres devises).

Cet environnement ne remet pas en cause l'ambition du groupe de devenir l'un des 10 premiers assureurs en Europe afin d'assurer son développement et sa pérennité.

A cet effet, ses investissements stratégiques seront poursuivis en 2011. Ils se focaliseront :

- dans la distribution, en France comme à l'International, sur les réseaux propriétaires, l'assurance directe ainsi que sur le développement des partenariats ;
- sur une approche globale de l'épargne qui marie la banque et l'assurance-vie

En outre, le groupe poursuivra son adaptation aux nouvelles conditions d'exercice du métier résultant des évolutions de l'environnement économique et réglementaire :

- Solvabilité II accentue la nécessité d'une excellente maîtrise technique, d'une meilleure efficacité opérationnelle ainsi que d'une gestion pilotée et contrôlée du risque.
- En assurance vie, les taux bas actuels et les incertitudes fiscales sur le patrimoine sont des enjeux et des défis structurants pour l'avenir.

Pour y faire face, le groupe s'est fixé pour priorité l'amélioration de sa rentabilité technique et opérationnelle. Elle se concrétisera au travers d'un programme volontariste de réduction des frais généraux, des actions de sélection des risques et de surveillance de son portefeuille ainsi que par une politique tarifaire adaptée.

Le groupe poursuivra également l'optimisation et la désensibilisation de son bilan, en poursuivant les actions engagées dans les domaines de la réassurance et de la gestion d'actifs.

Le groupe conserve enfin sa capacité de décider d'ouvrir son capital lorsque les conditions de marché seront réunies. Il bénéficiera ainsi de moyens complémentaires au service de sa stratégie de développement.



ÉTATS FINANCIERS

GROUPAMA

BILAN COMBINÉ (en millions d'euros)

ACTIF		31.12.2010	31.12.2009
Écarts d'acquisition	Note 2	3 158	3 231
Autres immobilisations incorporelles	Note 3	788	770
Actifs incorporels		3 946	4 001
Immobilier de placement hors UC	Note 4	3 398	3 672
Immobilier de placement en UC	Note 7	94	102
Immobilier d'exploitation	Note 5	1 240	1 126
Placements financiers hors UC	Note 6	72 406	70 852
Placements financiers en UC	Note 7	3 569	3 555
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	Note 8	125	179
Placements des activités d'assurance		80 833	79 486
Emplois des activités du secteur bancaire et placements des autres activités	Note 9	3 429	3 317
Investissements dans les entreprises associées	Note 10	303	192
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	Note 11	1 230	1 366
Autres immobilisations corporelles	Note 12	321	290
Frais d'acquisition reportés	Note 13	647	650
Participation aux bénéfices différée active	Note 14	1 718	331
Impôts différés actifs	Note 15	571	396
Créances nées des opérations d'assurance et de réassurance acceptée	Note 16	3 080	2 925
Créances nées des opérations de cessions en réassurance	Note 17	113	141
Créances d'impôt exigible et autres créances d'impôt	Note 18	259	253
Autres créances	Note 19	2 441	2 382
Autres actifs		9 151	7 369
Actifs destinés à la vente et abandon d'activités			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 20	1 137	1 567
TOTAL		100 029	97 297

Les notes en pages 36 à 189 font partie intégrante des états financiers combinés.



GROUPAMA
BILAN COMBINÉ (en millions d'euros)

PASSIF		31.12.2010	31.12.2009
Capital	Note 21	32	32
Réserve de réévaluation	Note 21	(869)	(325)
Autres réserves	Note 21	7 770	7 212
Écarts de conversion	Note 21	(290)	(306)
Résultat combiné	Note 21	398	620
Capitaux propres (part du groupe)		7 041	7 233
Intérêts minoritaires	Note 21	128	142
Capitaux propres totaux		7 169	7 375
Provisions pour risques et charges	Note 22	580	581
Dettes de financement	Note 24	2 842	3 881
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	Note 25	52 255	50 325
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	Note 26	23 172	22 238
Participation aux bénéfices différée passive	Note 28	18	34
Ressources des activités du secteur bancaire	Note 9	3 073	2 973
Impôts différés passifs	Note 29	301	803
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés	Note 30	470	1 285
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	Note 20	510	667
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	Note 31	958	942
Dettes nées des opérations de cession en réassurance	Note 32	357	360
Dettes d'impôt exigible et autres dettes d'impôt	Note 33	357	226
Instruments dérivés passifs	Note 8	262	171
Autres dettes	Note 34	7 704	5 435
Autres passifs		10 920	9 890
Passif des activités destinées à être cédées ou abandonnées		0	
TOTAL		100 029	97 297

Les notes en pages 36 à 189 font partie intégrante des états financiers combinés.



GROUPAMA
COMpte DE RÉSULTAT COMBINÉ (en millions d'euros)

COMpte DE RÉSULTAT		31.12.2010	31.12.2009
Primes émises	Note 35	17 356	17 075
Variation des primes non acquises		(28)	(66)
Primes acquises		17 328	17 009
Produit net bancaire, net du coût du risque	Note 1	234	235
Produits des placements	Note 36	3 200	3 203
Charges des placements	Note 36	(787)	(711)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	Note 36	709	1 323
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	Note 36	141	444
Variation des dépréciations sur placements	Note 36	(187)	(46)
Produits des placements nets de charges		3 076	4 211
Total des produits des activités ordinaires		20 638	21 455
Charges des prestations des contrats	Note 37	(15 416)	(15 640)
Produits sur cession en réassurance	Note 38	248	385
Charges sur cession en réassurance	Note 38	(646)	(703)
Charges et produits des cessions nets en réassurance		(15 814)	(15 958)
Charges d'exploitation bancaire	Note 1	(217)	(226)
Frais d'acquisition des contrats	Note 40	(2 415)	(2 340)
Frais d'administration	Note 41	(901)	(941)
Autres produits et charges opérationnels courants	Note 42	(834)	(672)
Total autres produits et charges courants		(20 182)	(20 137)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		456	1 318
Autres produits et charges opérationnels	Note 43	(144)	(417)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		312	901
Charges de financement	Note 44	(131)	(130)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	Note 10		11
Impôts sur les résultats	Note 45	252	(129)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE		433	653
dont intérêts minoritaires	Note 21	35	34
DONT RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)		398	620

Les notes en pages 36 à 189 font partie intégrante des états financiers combinés.



GROUPAMA

ETAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)

En millions d'euros	31.12.2010			31.12.2009		
	Part du groupe	Intérêts minoritaires	Total	Part du groupe	Intérêts minoritaires	Total
Résultat de l'exercice	398	35	433	620	34	654
Variation des écarts de conversion	16		16	(9)		(9)
Variation des plus et moins-values latentes brutes sur actifs disponibles à la vente	(2 079)	(9)	(2 088)	2 648	16	2 664
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	(33)	(10)	(43)	(27)	(10)	(37)
Variation des gains et pertes actuariels des avantages postérieurs à l'emploi	(14)		(14)	(28)		(28)
Variation de la comptabilité reflet	1 398	7	1 405	(1 242)	(11)	(1 253)
Variation des impôts différés	175	1	176	(243)	(1)	(244)
Autres	(12)	1	(11)	(7)	(1)	(8)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(549)	(10)	(559)	1 092	(7)	1 085
Résultat net et gains et pertes comptabilisés en capitaux propres	(151)	25	(126)	1 712	27	1 739

L'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, partie intégrante des états financiers, comprend, au-delà du résultat de la période, la variation de la réserve des plus et moins-values latentes des actifs disponibles à la vente, nette de participation aux bénéfices différée et d'impôt différé ainsi que la variation de la réserve liée aux écarts de conversion et des pertes et gains actuariels des avantages postérieurs à l'emploi.

Les notes en pages 36 à 189 font partie intégrante des états financiers combinés.



GROUPAMA
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en millions d'euros)

En millions d'euros	Capital	Résultat	Titres super subordonnés	Réserves consolidées	Réserve de réévaluation	Écart de conversion	Capitaux propres Part du groupe	Part des minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31.12.2008	32	342	999	5 938	(1 452)	(297)	5 562	164	5 726
Affectation du résultat 2008		(342)		342					
Dividendes				(41)			(41)	(47)	(88)
Variation de capital								9	9
Regroupement d'entreprises								(11)	(11)
Incidence des opérations avec les sociétaires		(342)		301			(41)	(49)	(90)
Écarts de conversion						(9)	(9)		(9)
Actifs disponibles à la vente					2 648		2 648	16	2 664
Comptabilité reflet					(1 242)		(1 242)	(11)	(1 253)
Impôts différés				9	(252)		(243)	(1)	(244)
Gains et pertes actuariels des avantages postérieurs à l'emploi				(28)			(28)		(28)
Autres				(7)	(27)		(34)	(11)	(45)
Résultat de l'exercice		620					620	34	654
Total des produits et charges reconnus sur la période		620		(26)	1 127	(9)	1 712	27	1 739
Total des mouvements sur la période		278		275	1 127	(9)	1 671	(22)	1 649
Capitaux propres au 31.12.2009	32	620	999	6 213	(325)	(306)	7 233	142	7 375
Affectation du résultat 2009		(620)		620					
Dividendes				(41)			(41)	(48)	(89)
Variation de capital								5	5
Regroupement d'entreprises								4	4
Incidence des opérations avec les sociétaires		(620)		579			(41)	(39)	(80)
Écarts de conversion						16	16		16
Actifs disponibles à la vente					(2 079)		(2 079)	(9)	(2 088)
Comptabilité reflet					1 398		1 398	7	1 405
Impôts différés				5	170		175	1	176
Gains et pertes actuariels des avantages postérieurs à l'emploi				(14)			(14)		(14)
Autres				(12)	(33)		(45)	(9)	(54)
Résultat de l'exercice		398					398	35	433
Total des produits et charges reconnus sur la période		398		(21)	(544)	16	(151)	25	(126)
Total des mouvements sur la période		(222)		558	(544)	16	(192)	(14)	(206)
Capitaux propres au 31.12.2010	32	398	999	6 771	(869)	(290)	7 041	128	7 169

Les notes en pages 36 à 189 font partie intégrante des états financiers combinés.



GROUPAMA

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE (en millions d'euros)

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	31 12 2010	31 12 2009
Résultat opérationnel avant impôt	312	901
Plus ou moins-values de cession des placements	(682)	(1 033)
Dotations nettes aux amortissements	361	404
Variation des frais d'acquisition reportés	12	(6)
Variation des dépréciations	259	(75)
Dotations nettes aux passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance et contrats financiers	3 032	3 570
Dotations nettes aux autres provisions	(29)	22
Variation de la juste valeur des placements et instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat (hors trésorerie et équivalent de trésorerie)	(141)	(444)
Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat opérationnel		
Correction des éléments inclus dans le résultat opérationnel différents des flux monétaires et reclassement des flux de financement et d'investissement	2 812	2 438
Variation des créances et dettes d'exploitation	(59)	(497)
Variation des créances et dettes d'exploitation bancaire	(214)	4
Variation des valeurs données ou reçues en pension	2 523	(1 042)
Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs	(143)	(60)
Impôts nets décaissés	(330)	80
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	4 901	1 824
Acquisitions/cessions de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie acquise	(110)	(55)
Prises de participation/cessions dans les entreprises associées		
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre	(110)	(55)
Acquisitions nettes de placements financiers (y compris UC) et instruments dérivés	(3 993)	(1 787)
Acquisitions nettes d'immobilier de placement	304	(155)
Acquisitions nettes et/ou émissions de placements et instruments dérivés des autres activités		
Autres éléments ne correspondant pas à des flux monétaires	4	(23)
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et émissions de placement	(3 685)	(1 965)
Acquisitions nettes d'immobilisations corporelles et incorporelles et immobilisations d'exploitation	(332)	(214)
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(332)	(214)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	(4 127)	(2 234)
Droits d'adhésion		
Emission d'instruments de capital	5	9
Remboursement d'instruments de capital		
Opération sur actions propres		
Dividendes payés	(91)	(89)
Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires et les sociétaires	(86)	(80)
Trésorerie affectée aux dettes de financement	(1 070)	592
Intérêts payés sur dettes de financement	(131)	(130)
Flux de trésorerie liés au financement du groupe	(1 201)	462
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	(1 287)	382
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1^{er} janvier	1 268	1 290
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	4 901	1 824
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	(4 127)	(2 234)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	(1 287)	382
Effet des variations de change sur la trésorerie	23	6
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre	778	1 268
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 567	
Caisse, banque centrale et CCP	370	
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	(670)	
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1^{er} janvier 2010	1 267	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 137	
Caisse, banque centrale et CCP	162	
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	(521)	
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre 2010	778	

Les notes en pages 36 à 189 font partie intégrante des états financiers combinés.

ANNEXE AUX COMPTES COMBINÉS

1. FAITS MARQUANTS ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

1.1 FAITS MARQUANTS

DÉVELOPPEMENT DU GROUPE

En France

Gan : un nouveau positionnement

Gan a présenté le 29 août 2010 son nouveau positionnement à l'occasion d'une campagne medias TV et print. Gan réaffirme sa volonté d'être l'assureur de ceux qui entreprennent, à travers une identité visuelle, une expression publicitaire et une signature renouvelées. La nouvelle signature « Gan, assuré d'avancer » traduit le mouvement de la vie et la volonté de l'accompagner grâce au « suivi expert ». Une signature déterminée et engagée pour conclure la promesse relationnelle de suivi.

Développement d'Amaguiz

Amaline, la filiale d'assurance directe de Groupama, lancée mi-2008, qui distribue des contrats d'assurance sous la marque Amaguiz a accéléré son développement en 2010, à un rythme nettement supérieur aux objectifs. Fin décembre 2010, le nombre de contrats en portefeuille s'élève à plus de 80.000 en automobile et de 17.000 en multirisques habitation, produit lancé en avril 2009.

Développement du site internet Groupama .fr

Avec 4,9 millions de visiteurs, le site groupama.fr a connu de nouveau une forte progression en 2010. 67.000 ventes ont été réalisées à partir des flux générés par le site commercial du groupe. Groupama.fr atteint le meilleur taux de satisfaction des sites d'assurance du marché (73 %) pour l'accès aux informations.

Création de Groupama Assistance Voyage

Groupama a lancé le 15 septembre 2010 Groupama Assistance Voyages, la première marque uniquement dédiée exclusivement au secteur du tourisme. Cette marque regroupe les activités d'assurance de Gan Eurocourtage, d'assistance voyage de Mutuaide et de distribution de Présence Assistance Tourisme.

Partenariat avec Banque Casino

Banque Casino et Groupama ont conclu un partenariat dans le domaine de l'assurance dommages. Dans le cadre de ce partenariat, Banque Casino propose, à travers le savoir-faire industriel d'Amaline Assurances, une offre de contrats IARD (auto, multirisques habitation, individuelle accidents, assurance voyage). Cette première gamme complète d'assurances et de produits financiers en marque distributeur a été lancée le 2 juin 2010. Ce partenariat avec Casino initie pour le groupe une nouvelle approche de l'assurance par la grande distribution, et témoigne de la volonté de Groupama de poursuivre sa stratégie de partenariats et d'innovation.

Partenariat avec le Groupe Agrica

Depuis le 1^{er} janvier 2010, Groupama et le Groupe Agrica ont renforcé leurs liens par un partenariat destiné à améliorer les produits et services de protection sociale complémentaire proposés aux salariés du monde agricole. Cet accord porte sur les conventions collectives nationales dans le domaine agricole en prévoyance et en santé ainsi que sur les services d'assistance.

Partenariat avec PRO BTP

Sévéane, la structure commune créée par Groupama et PRO BTP afin de piloter les réseaux de professionnels de santé, est opérationnelle depuis le 18 janvier 2010. Sévéane permet à l'ensemble des 6 millions d'assurés santé des deux groupes de bénéficier de l'accès à un réseau de près de 5.000 professionnels de santé agréés.

Partenariat avec la Banque Postale

La Banque Postale a lancé au mois de décembre 2010 son offre en assurance dommages, en partenariat avec Groupama qui détient 35 % de la filiale créée, la Banque Postale Assurance IARD. Cette offre s'articule autour de trois formules en automobile, une formule en habitation et une offre de protection juridique. Dans un premier temps, les clients peuvent souscrire à une offre via les canaux à distance (Internet et téléphone). En 2011, la distribution s'étendra progressivement aux conseillers en bureaux de poste et aux chargés de clientèle dans les centres financiers.

A l'International

Nouveaux produits en Italie

En Italie, la progression de l'activité a été soutenue par le lancement d'un nouveau produit d'assurance habitation « QuiAbito Casa ». Il s'agit d'une innovation dans un pays où il n'existe pas d'assurance obligatoire incendie et catastrophes naturelles habitation.

En assurance vie, la gamme des fonds de pension a été refondue et unifiée. En outre, la collecte a été soutenue par le succès de plusieurs opérations commerciales sur des produits à prime unique.

Nouveaux services en Grèce

En Grèce, la filiale Groupama Phoenix Asfalistiki a développé « Anesis Car Services », qui propose sept services gratuits aux assurés auto. Ces services, sans équivalent sur le marché grec, bénéficient d'un taux de satisfaction de 95 % auprès des clients.

Partenariat avec Renault Dacia

Cherchant toujours à diversifier sa distribution, le groupe a signé, en Roumanie, un accord avec Renault Dacia portant sur la distribution de ses produits d'assurances automobile dans les concessions du constructeur sur le territoire roumain.

Partenariat avec Endsleigh, Saga Services et Towergate

En Grande-Bretagne, les partenariats avec Endsleigh en automobile de tourisme, Saga Services en assurance habitation et Towergate en dommages aux entreprises ont largement contribué à la croissance de l'activité assurance de biens et responsabilité au cours de l'exercice 2010.

Partenariat avec Aviation Industry Corporation of China

Le groupe AVIC (Aviation Industry Corporation of China) et Groupama ont signé, le 18 décembre 2010, un accord de création d'une joint venture afin de se développer dans le domaine de l'assurance non vie en République Populaire de Chine.

La nouvelle société, dont la création est soumise à l'agrément des autorités compétentes, sera détenue à parité entre AVIC et Groupama. Elle exercera ses activités à la fois en assurances entreprises, en assurances de particuliers et en assurances agricoles. Sous réserve des autorisations nécessaires, la joint venture concentrera, dans un premier temps, son développement sur six provinces chinoises avant d'étendre son activité sur l'ensemble du pays.

AUTRES ÉLÉMENTS

Tempête « Xynthia »

Le début d'année 2010 a été marqué par la survenance de la tempête « Xynthia » les 27 et 28 février, dont le coût est estimé à 1,5 milliard d'euros pour l'ensemble du marché. Groupama a mis en place son dispositif de crise dès que les menaces météorologiques se sont avérées permettant ainsi de mobiliser ses équipes pour répondre dans les meilleurs délais aux attentes de ses sociétaires et clients. Le coût de ces tempêtes pour le groupe s'est élevé à 247 millions d'euros avant réassurance. Les réassureurs externes supportent 52 millions d'euros dans le coût de ces événements. Au net d'impôt, le coût pour le groupe s'élève à 128 millions d'euros.

Inondations dans le Var

Le coût des inondations qui ont touché le département du Var s'élève pour le groupe à 91 millions d'euros dont 46 millions d'euros cédés aux réassureurs externes. Au net d'impôt, le coût pour le groupe s'élève à 30 millions d'euros.

Réforme de la réserve de capitalisation

La loi de finances pour 2011 instaure une taxe exceptionnelle de 10% (exit tax) sur le stock de la réserve de capitalisation à l'ouverture de l'exercice 2010, plafonnée à 5% des fonds propres, réserve de capitalisation incluse. Elle ne constitue pas une charge dans les comptes sociaux et est prélevée sur le compte de report à nouveau. Cette taxe n'est pas déductible du résultat imposable.

Dans les comptes consolidés, l'exit tax a été constatée en charge et le stock d'impôt différé passif constaté initialement a été repris intégralement. L'impact sur le résultat du groupe est de 360 millions d'euros.

TSR Groupama SA : remboursement des TSR 1999/2029

Dans le prolongement de l'émission le 27 octobre 2009 d'une dette subordonnée remboursable d'un montant de 750 millions d'euros et après l'obtention de l'autorisation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP), Groupama SA a procédé le 22 janvier 2010 au remboursement anticipé de ses titres subordonnés remboursables émis en 1999 pour un montant total de 750 millions d'euros.

Notation

- Fitch Ratings a attribué le 21 avril 2010 la note de solidité financière « A » à Groupama avec perspective stable. Cette note reflète la bonne solvabilité et le niveau de dette modéré du groupe, qui bénéficie d'une grande diversification de ses activités et de ses risques.

- Le 29 juin 2010, Standard & Poor's a révisé à « A - avec perspective stable » la note de solidité financière de Groupama. Cette révision, qui correspond à une tendance qui concerne de nombreux grands assureurs européens, ne remet pas en cause la solidité financière du Groupe. Groupama conserve une note de catégorie « A », qui témoigne, selon la grille d'analyse de Standard & Poor's, d'une solidité financière dite « forte ».

Participation dans Premafin

En Italie, Groupama a signé un accord avec la famille Ligresti en vue de prendre une participation à caractère financier de l'ordre de 17 % dans Premafin, société holding qui détient le contrôle de l'assureur Fondiaria SAI.

L'accord est soumis à la condition que Groupama ne soit pas tenu de lancer une OPA sur les actions de Premafin, de Fondiaria SAI et de sa principale filiale Milano Assicurazioni.

La famille Ligresti, qui détient actuellement la majorité du capital de Premafin, s'engage pour sa part à ne céder aucune de ces participations pendant deux ans. Au-delà, Groupama bénéficiera d'un droit de consultation sur toute cession ou opération susceptible d'affecter le contrôle de Premafin et de ses filiales.

Récompenses pour Groupama Banque et Groupama Asset Management

Groupama Banque s'est vu décerner le 23 septembre 2010 la 2^e place sur 13 de la Corbeille d'Or Mieux Vivre Votre Argent pour sa gamme d'OPCVM gérés par Groupama Asset Management. Groupama Asset Management, la société de gestion du groupe, a été classée à la 5^{ème} place sur 45 de la Corbeille des Sociétés de Gestion Long Terme (5 ans). En outre, pour la seconde année consécutive, la Sicav Euro Capital Durable de Groupama Asset Management a obtenu, le 24 septembre 2010, le label ISR Novethic.



1.2 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Couverture tempête

Groupama poursuit la diversification de ses couvertures tempête en France avec l'émission, début janvier 2011, de la première obligation catastrophe d'une durée de 4 ans.

Swiss Re a structuré et placé pour le compte de Groupama SA cette nouvelle obligation structurée qui fournit une couverture de 75 millions d'euros contre les tempêtes en France pour une période de risque allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2014.

2. PRINCIPES, METHODES ET PERIMETRE DE COMBINAISON

2.1. NOTE LIMINAIRE

Groupama SA est une Société Anonyme détenue à près de 100%, directement et indirectement par les Caisses Régionales d'Assurance et de Réassurance Mutuelles Agricoles et les Caisses Spécialisées (« caisses régionales ») formant le pôle mutualiste de Groupama. Groupama SA est domiciliée en France. Son siège social est situé au 8-10, rue d'Astorg, 75008, Paris, France.

La répartition du capital au 31 décembre 2010 est la suivante :

- 90,92% à la société Groupama Holding ;
- 8,99% à la société Groupama Holding 2 ;
- 0,09% aux mandataires et salariés anciens ou actuels de Groupama SA (en direct ou par le biais des FCPE).

Les deux sociétés Groupama Holding et Groupama Holding 2, à statut de SA, sont entièrement détenues par les caisses régionales.

Groupama SA est une société d'assurance non-vie et de réassurance, réassureur unique des caisses régionales et holding de tête du pôle capitalistique du groupe Groupama. Ses activités consistent à :

- définir et mettre en oeuvre la stratégie opérationnelle du groupe Groupama, en concertation avec les caisses régionales et dans le cadre des orientations fixées par la Fédération Nationale Groupama ;
- réassurer les caisses régionales ;
- piloter l'ensemble des filiales ;
- mettre en place le programme de réassurance de l'ensemble du groupe ;
- gérer une activité d'assurance directe ;
- établir les comptes consolidés et combinés.

Les comptes consolidés de Groupama S.A. intègrent la réassurance cédée par les caisses régionales ainsi que l'activité des filiales.

Les comptes combinés sont relatifs au groupe Groupama, constitué de l'ensemble des caisses locales, des caisses régionales, de Groupama S.A. et de ses filiales.

Au titre de ses activités, la société est régie par les dispositions du Code de Commerce et du Code des Assurances, et soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle prudentiel.

Les liens entre les différentes entités du groupe sont régis :

- dans le pôle Groupama SA, par des relations capitalistiques. Les sociétés filiales incluses dans ce pôle font l'objet d'une consolidation comptable. En outre, en contrepartie d'une certaine autonomie opérationnelle, chacune des filiales est soumise aux contraintes et devoirs définis par l'environnement de Groupama SA, notamment en matière de contrôle ;
- dans le pôle mutualiste :
 - par un traité de réassurance interne liant les caisses régionales à Groupama SA. Ce traité, signé en décembre 2003 au titre des activités reprises par Groupama SA lors de l'apport de l'activité de réassurance des caisses régionales que lui a consenti la C.C.A.M.A. rétroactivement au 1er janvier 2003, s'est substitué au règlement général de réassurance qui régissait auparavant les liens de réassurance interne entre les caisses régionales et la C.C.A.M.A.,
 - par un dispositif de sécurité et de solidarité entre l'ensemble des caisses régionales et Groupama SA («Convention portant dispositifs de sécurité et de solidarité des Caisses de Réassurance Mutuelle Agricole adhérentes à la Fédération Nationale GROUPAMA », signée le 17 décembre 2003).

2.2. PRESENTATION GENERALE DES COMPTES COMBINES

Les comptes combinés au 31 décembre 2010 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration qui s'est tenu en date du 15 février 2011.

Pour les besoins de l'établissement des comptes combinés, les comptes de chaque entité du périmètre de combinaison sont établis, de façon homogène, conformément aux dispositions des normes comptables internationales (« International Financial Reporting Standards ») et interprétations applicables au 31 décembre 2010 telles qu'adoptées par l'Union Européenne et dont les principales modalités d'application par GROUPAMA sont décrites ci-après.

Les normes et interprétations d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2010 ont été appliquées pour l'établissement des comptes du groupe au 31 décembre 2010, et notamment, les normes IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises » et IAS 27 révisée « Etats financiers consolidés et individuels ». Leur application n'a pas eu d'effet significatif sur les comptes du groupe au 31 décembre 2010.

Les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et non appliquées par anticipation sont jugées sans impact significatif sur les comptes consolidés du groupe. Elles sont reprises ci-dessous :

- IAS 24 révisée : Information relative aux parties liées ;
- Amendement à IAS 32 : Classement des droits de souscription émis ;
- Amendement à IFRIC 14 : Paiements d'avance dans le cadre d'une exigence de financement minimal ;
- IFRIC 19 : Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres.

Les orientations prises par le groupe s'appuient notamment sur la synthèse des travaux des groupes de travail du CNC sur les spécificités de mise en oeuvre des normes IFRS par les organismes d'assurance.

Les filiales, co-entreprises et entités associées du périmètre de combinaison sont consolidées dans le périmètre conformément aux dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31.

En revanche, aucune norme IFRS ne traite spécifiquement des modalités d'agrégation des comptes des entités constituant le pôle mutualiste (caisses locales et caisses régionales). Le groupe a donc adopté les règles de combinaison définies à la section VI du Règlement n°2000-05 du Comité de la réglementation comptable relatifs aux règles de consolidation et de combinaison des entreprises régies par le Code des assurances et des institutions de prévoyance régies par le Code de la sécurité sociale ou par le Code rural.

Ce choix a été fait en application des critères de jugement de l'article 10 de la norme internationale « IAS 8 » (sur la sélection et l'application des méthodes comptables en l'absence d'une norme ou d'une interprétation spécifiquement applicable), en raison des caractéristiques du pôle mutualiste de Groupama décrites ci-dessus.

Le groupe a adopté les normes « IFRS » pour la première fois pour l'établissement des comptes de l'exercice 2005.

Dans les annexes, tous les montants sont en millions d'euros sauf si mentionnés différemment.

La préparation des états financiers du groupe en conformité avec les IFRS exige de la part de la direction de Groupama le choix d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui ont un impact sur le montant des actifs, des passifs, des produits et des charges ainsi que sur l'élaboration des notes annexes.

Ces estimations et hypothèses sont revues régulièrement. Elles sont basées sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, y compris des événements futurs dont la réalisation apparaît raisonnable dans les circonstances.

Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles des estimations étaient nécessaires peuvent s'avérer différents de celles-ci et entraîner un ajustement des états financiers.

Les jugements réalisés par la direction en application des normes IFRS concernent principalement :

- l'évaluation initiale et les tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels et plus particulièrement les écarts d'acquisition (notes 3.1.1 et 3.1.2),
- l'évaluation des provisions techniques (note 3.11),
- l'estimation de certaines justes valeurs sur actifs non cotés ou actifs immobiliers (notes 3.2.1 et 3.2.2),
- l'estimation de certaines justes valeurs sur actifs cotés faiblement liquides (note 3.2.1),
- la reconnaissance à l'actif des participations aux bénéficiaires (note 3.11.2.b) et des impôts différés (note 3.12),
- la détermination des provisions pour risques et charges et notamment l'évaluation des avantages consentis au personnel (note 3.9).

2.3. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

2.3.1. Périmètre et méthodes de combinaison et de consolidation

Une entreprise est comprise dans le périmètre de combinaison dès lors que sa combinaison, ou celle du sous-groupe dont elle est la tête, présente, seule ou avec d'autres entreprises en situation d'être combinées, un caractère significatif par rapport aux comptes combinés de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de combinaison. Une entité opérationnelle d'assurance et de banque est présumée devoir être combinée dès lors que les capitaux propres, le bilan ou les primes acquises de cette entité représentent respectivement 30 millions d'euros sur les capitaux propres combinés ou 50 millions d'euros sur le total du bilan combiné, ou 10 millions d'euros sur les primes acquises du groupe.

Les OPCVM et les sociétés civiles immobilières sont, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3, consolidés soit par intégration globale, soit par mise en équivalence. Le contrôle est examiné au cas d'espèce de chaque OPCVM. Toutefois, le contrôle est présumé pour les OPCVM dont l'encours est supérieur à 100 millions d'euros dès lors que le groupe détient, directement ou indirectement, 50 % ou plus des droits de vote. Les intérêts minoritaires relatifs aux OPCVM consolidés par intégration globale sont classés dans un poste spécifique de dettes financières au passif du bilan IFRS. Les actifs financiers sous-jacents figurent dans les placements des activités d'assurance du groupe.

➤ Entreprise combinante

L'entreprise combinante est chargée d'établir les comptes combinés. Sa désignation fait l'objet d'une convention écrite entre toutes les entreprises du périmètre de combinaison dont la cohésion ne résulte pas de lien en capital.

➤ Entreprises agrégées

Les entreprises liées entre elles par un lien de combinaison sont intégrées par agrégation des comptes, selon des règles identiques à celle de l'intégration globale.

➤ Entités contrôlées de manière exclusive

Les sociétés, quelles que soient leurs structures et faisant l'objet d'un contrôle exclusif par le groupe, sont consolidées par intégration globale. Ces entités sont consolidées dès qu'elles sont contrôlées. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Une entité n'est plus consolidée par intégration globale dès lors que le groupe n'exerce plus de contrôle effectif sur l'entité.

L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits « intérêts minoritaires ».

➤ Entreprises contrôlées de fait

Lorsque le groupe considère qu'il dispose du contrôle de fait d'une entité, celui-ci peut être amené à appliquer la méthode de l'intégration globale pour consolider cette société malgré un taux de détention inférieur au seuil de 50%.

Le contrôle de fait peut être présumé dès lors que certains des critères suivants sont respectés :

- le groupe est l'actionnaire le plus important de la société,
- les autres actionnaires ne détiennent directement ou indirectement, seuls ou de concert, un nombre d'actions et de droits de vote supérieur à celui du groupe,
- le groupe exerce une influence notable sur la société,
- le groupe dispose du pouvoir d'influer sur les politiques financières et opérationnelles de la société,
- le groupe dispose du pouvoir de nommer ou faire nommer les dirigeants de la société.

➤ Entreprises associées

Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Lorsque l'entité combinante détient, directement ou indirectement 20% ou davantage de droits de vote dans une entité, elle est présumée avoir une influence notable, sauf démonstration contraire. Inversement, lorsque l'entité combinante détient directement ou indirectement moins de 20% des droits de vote dans la société détenue, elle est présumée ne pas avoir d'influence notable, sauf à démontrer que cette influence existe.

La mise en équivalence consiste à :

- substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres convertis au cours de clôture, y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation ;
- éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise mise en équivalence et les autres entreprises consolidées.

➤ Déconsolidation

Lorsqu'une entité est en run-off (arrêt de la souscription d'affaires nouvelles) et que les principaux agrégats du bilan ou du compte de résultat n'excèdent pas (sauf cas particulier) les seuils de 0,5% des primes émises, des effectifs, du résultat contributif, 1% des capitaux propres combinés, des provisions techniques et du total du bilan ainsi que 3% des écarts d'acquisition (ces seuils étant mesurés par rapport au total du groupe), cette entité est déconsolidée.

Les titres de cette entité sont alors enregistrés, sur la base de leur valeur d'équivalence en titres disponibles à la vente au moment de la déconsolidation. Les variations ultérieures de valeur sont enregistrées conformément à la méthodologie définie pour ce type de titres.

2.3.2 Evolution du périmètre de combinaison

Les évolutions du périmètre de combinaison sont décrites dans la note 49 de l'annexe des états financiers.

2.3.3. Homogénéité des principes comptables

Les comptes combinés de Groupama SA sont présentés d'une façon homogène pour l'ensemble formé par les entreprises incluses dans le périmètre de combinaison, en tenant compte des caractéristiques propres à la consolidation et des objectifs d'information financière requis pour les comptes consolidés (prédominance de la substance sur la forme, élimination des écritures passées au titre des dispositions fiscales locales).

Les retraitements effectués au titre de l'homogénéité des principes sont réalisés dès lors qu'ils ont un caractère significatif.

2.3.4. Conversion des comptes des sociétés étrangères

Les postes du bilan sont convertis en euros au cours de change officiel à la date de clôture, à l'exception des capitaux propres, hors résultat, qui sont convertis aux cours historiques. L'écart de conversion qui en résulte est porté au poste "Ecart de conversion" pour la part revenant au groupe et à la rubrique "Intérêts minoritaires" pour le solde.

Les opérations du compte de résultat sont converties au cours moyen. L'écart entre le résultat converti au taux moyen et celui converti au taux de clôture est porté au poste "Ecart de conversion" pour la part revenant au groupe et à la rubrique "Intérêts minoritaires" pour le solde.

2.3.5 Opérations internes entre sociétés combinées par GROUPAMA

Toutes les opérations internes au groupe sont éliminées.

Lorsque ces opérations affectent le résultat combiné, l'élimination des profits et des pertes ainsi que des plus-values et moins-values est pratiquée à 100%, puis répartie entre les intérêts de l'entreprise combinante et les intérêts minoritaires dans l'entreprise ayant réalisé le résultat. En cas d'élimination de pertes, le groupe s'assure que la valeur de l'élément d'actif cédé n'est pas modifiée de façon durable. L'élimination des incidences des opérations internes portant sur des actifs a pour conséquence de les ramener à leur valeur d'entrée dans le bilan combiné (coût historique consolidé).

Ainsi doivent être éliminées les opérations internes portant, notamment, sur :

- les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et les charges réciproques ;
- les effets à recevoir et les effets à payer s'éliminent réciproquement mais, lorsque l'effet à recevoir est remis à l'escompte, le concours bancaire consenti au groupe est substitué à l'effet à payer ;
- les opérations affectant les engagements reçus et donnés ;
- les acceptations, les cessions et rétrocessions en réassurance ;
- les opérations de co-assurance et co-réassurance ainsi que de gestion en pool ;
- les opérations de courtage ou d'intermédiation ;
- le partage contractuel des résultats de contrats collectifs ;
- les dotations aux comptes de provisions pour dépréciation des titres de participation constituées par l'entreprise détentrice des titres et, le cas échéant, les dotations aux provisions pour risques et charges constituées en raison de pertes subies par les entreprises contrôlées de manière exclusive ;
- les opérations sur instruments financiers à terme ;
- les plus et moins values de cession interne des placements d'assurance ;
- les dividendes intra-groupe.

3. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION RETENUS

3.1. ACTIFS INCORPORELS

3.1.1 Ecarts d'acquisition

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la part du groupe dans les capitaux propres retraités à la date d'acquisition. Lorsqu'ils ne sont pas affectés à des éléments identifiables du bilan, les écarts d'acquisition sont enregistrés au bilan dans un poste spécifique d'actif comme une immobilisation incorporelle.

L'écart d'acquisition résiduel ou *goodwill* résulte du prix payé au delà de la quote-part du groupe dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition, réévalué d'éventuels actifs incorporels identifiés dans le cadre de la comptabilité d'acquisition selon la norme IFRS 3 révisée (juste valeur des actifs et des passifs acquis).

Le solde résiduel correspond donc à l'évaluation de la part de résultat attendu sur la production future. Cette performance attendue, qui se traduit dans la valeur de la production future, résulte de la combinaison d'éléments incorporels non directement mesurables. Ces éléments se matérialisent dans les multiples ou dans les projections de résultat futur qui ont servi de référence à la base de la valorisation et du prix payé lors de l'acquisition et conduisent à la détermination de l'écart d'acquisition mentionné précédemment.

Les ajustements des compléments de prix futurs sont comptabilisés, pour les regroupements antérieurs au 1^{er} janvier 2010, comme un ajustement du coût d'acquisition, et en résultat pour les regroupements réalisés à compter du 1^{er} janvier 2010.

Pour les regroupements réalisés à compter du 1^{er} janvier 2010, les coûts directement attribuables à l'acquisition sont enregistrés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les intérêts minoritaires sont évalués, selon un choix effectué à chaque acquisition, soit à leur juste valeur, soit pour leur quote-part dans les actifs nets identifiables de la société acquise.

L'acquisition ultérieure d'intérêts minoritaires ne donne pas lieu à la constatation d'un *goodwill* complémentaire.

Les opérations d'acquisition et de cession d'intérêts minoritaires dans une société contrôlée qui n'ont pas d'incidence sur le contrôle exercé sont enregistrées dans les capitaux propres du groupe.

L'écart d'acquisition est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) de l'acquéreur dont on s'attend à ce qu'elles tirent avantage du regroupement. Une UGT est définie comme un groupe identifiable d'actifs produisant des flux de trésorerie indépendamment d'autres éléments d'actif ou groupes d'éléments d'actif. En cas d'unité de management, d'outils de gestion, de zone géographique ou de grande branche d'activité, une UGT est constituée par le regroupement d'entités homogènes.

L'écart d'acquisition résultant de l'acquisition d'une entité étrangère hors zone euro est enregistré dans la devise locale de l'entité acquise et converti en euros au taux de clôture. Les variations de change ultérieures sont enregistrées en réserves de conversion.

Pour les entités acquises au cours de l'exercice, le groupe dispose d'un délai de douze mois à partir de la date d'acquisition pour attribuer aux actifs et passifs acquis leur valeur définitive.

Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la participation précédemment acquise est réévaluée à la juste valeur et l'ajustement en résultant comptabilisé par résultat.

Les écarts d'acquisition résiduels ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an. Le groupe revoit la valeur comptable de l'écart d'acquisition en cas d'événement défavorable survenant entre deux tests annuels. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'écart d'acquisition est affecté est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de la vente est approchée de la façon suivante selon les préconisations de la norme IAS 36 (§25 à 27) :

- le prix de vente figurant dans un accord de vente irrévocable ;
- le prix de marché diminué des coûts de cession, dans le cadre d'un marché actif ;
- sinon, la meilleure information disponible, par référence à des transactions comparables.

La valeur d'utilité correspond à la valeur actuelle attendue des flux de trésorerie futurs devant être générés par l'unité génératrice de trésorerie.

Les écarts d'acquisition, constatés lors du premier regroupement d'entreprise, dont le montant est de faible valeur ou générant des coûts de travaux d'évaluation disproportionnés par rapport à leur valeur, sont immédiatement constatés en charge de la période.

Une dépréciation d'un écart d'acquisition comptabilisée lors d'un exercice ne peut être reprise ultérieurement.

Si la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables excède le coût d'acquisition des titres de l'entreprise, il est procédé à une réestimation de l'identification et de l'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels et de l'évaluation du coût du regroupement. Si, après cette réévaluation, la quote-part d'intérêts acquise demeure supérieure au coût d'acquisition, cet excédent est comptabilisé immédiatement en résultat.

Lors d'une prise de contrôle d'une entité, une option de vente peut être octroyée aux actionnaires minoritaires. La reconnaissance de cette option en dette dépend toutefois des clauses précises du contrat. Lorsqu'il s'agit d'un engagement inconditionnel au gré du détenteur de l'option, celle-ci est comptabilisée en dette en conformité avec IAS 32.

La contrepartie de cette dette, égale au prix de l'option (valeur de la part) est comptabilisée en écart d'acquisition pour les options de vente octroyées avant le 1^{er} janvier 2010 ou en diminution des capitaux propres pour les options de vente contractées postérieurement à cette date.

3.1.2 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont des actifs identifiables, contrôlés par l'entité du fait d'événements passés et à partir desquels on s'attend à ce que des avantages économiques futurs bénéficient à l'entité.

Elles comprennent principalement les valeurs de portefeuille de contrats d'assurance et de contrats d'investissement, les valeurs de la relation clients, les valeurs de réseaux et les marques constatées lors de regroupements d'entreprises, ainsi que les logiciels acquis et créés.

Les actifs incorporels amortissables d'assurance (qui regroupent notamment la valeur des portefeuilles de contrats d'assurance et de contrats d'investissement, la valeur de la relation clients et la valeur des réseaux) sont amortis au rythme de dégagement des marges sur la durée de vie des portefeuilles de contrats. Un test de recouvrabilité est réalisé chaque année en fonction de l'expérience et de l'évolution anticipée des principales hypothèses.

Les logiciels acquis et créés ont une durée de vie finie et sont amortis en règle générale linéairement sur cette durée de vie.

Les autres immobilisations incorporelles qui n'ont pas de durée de vie finie ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test systématique de dépréciation.

Les frais d'établissement ne sont pas immobilisés mais comptabilisés en charges.

3.2 PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE

L'évaluation des placements ainsi que leur dépréciation éventuelle sont établies conformément aux normes IFRS, selon la classification des placements.

3.2.1. Actifs financiers

Sont notamment considérés comme des actifs financiers, les actions, les obligations, les prêts et créances, les dérivés et les comptes de banque.

➤ Classification

Les actifs financiers sont classés dans l'une des quatre catégories suivantes :

- Les actifs en juste valeur par résultat sont de deux types :
 - Les placements détenus à des fins de transaction (*trading*) qui sont des placements pour lesquels l'intention de gestion est de dégager des bénéfices à court terme. L'existence d'un historique de cession à court terme permet également la classification dans cette catégorie,
 - Les actifs financiers désignés de manière optionnelle (*held for trading*), dès lors qu'ils respectent notamment les critères suivants :
 - adossement actif / passif pour éviter les distorsions de traitement comptable,
 - instruments hybrides comprenant un ou plusieurs produits dérivés incorporés,
 - groupe d'actifs et/ou passifs financiers qui sont gérés et dont la performance est évaluée en juste valeur.
- Les actifs détenus jusqu'à l'échéance comprennent les placements à échéance fixe que l'entreprise a l'intention expresse et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Le groupe n'utilise pas cette catégorie, à l'exception de certains portefeuilles parfaitement adossés, qui remplissent les critères rappelés ci-dessus.
- La catégorie des prêts et créances permet l'enregistrement des actifs à paiement déterminé ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif.
- Les actifs disponibles à la vente (en juste valeur par capitaux propres) regroupent par défaut, tous les autres placements financiers à échéance fixe, les actions, et les prêts et créances qui ne sont pas inclus dans les autres catégories.

➤ Reclassements

Un actif financier peut, dans des circonstances exceptionnelles, être reclassé hors de la catégorie des placements détenus à des fins de transaction.

Un actif financier classé comme disponible à la vente peut être reclassé hors de la catégorie des actifs disponibles à la vente vers :

- la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance lorsque l'intention ou la capacité de l'entreprise a changé ou lorsque l'entité ne dispose plus d'une évaluation fiable de la juste valeur,
- la catégorie des prêts et créances lorsque l'actif financier répond à la définition de prêts et créances à la date du reclassement et lorsque l'entité a l'intention et la capacité de détenir l'actif financier dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance.

Un actif financier classé dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance peut être reclassé comme disponible à la vente si l'intention ou la capacité de l'entité a changé.

➤ Comptabilisation initiale

Le groupe comptabilise ses actifs financiers lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de ces actifs.

Les achats et les ventes des placements financiers sont enregistrés à la date de transaction.

Les actifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée, dans le cas d'un actif qui n'est pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition. Cependant, les coûts de transaction ne sont pas inclus dans le coût d'acquisition des actifs financiers dès lors qu'ils ne sont pas significatifs.

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan.

➤ Méthodes d'évaluation de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur d'un instrument financier correspond à son cours coté sur un marché actif. Lorsque le marché de cet instrument financier n'est pas actif, sa juste valeur est mesurée par des techniques de valorisation utilisant des données de marché observables lorsque celles-ci sont disponibles ou, lorsque celles-ci ne sont pas disponibles, en ayant recours à des hypothèses qui impliquent une part de jugement.

Le détail de chacun de ces éléments figure en annexe 6.10.

Les techniques de valorisation comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale entre parties informées et consentantes, si elles sont disponibles, la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles de valorisation des options.

➤ Règles d'évaluation

Les règles d'évaluation et les dépréciations éventuelles doivent être appréhendées en fonction de l'appartenance de l'instrument financier à l'une des quatre catégories présentées ci-dessus.

Les actifs détenus à des fins de transaction et ceux classés sur option dans cette catégorie sont enregistrés à leur juste valeur au cours de clôture dans le compte de résultat.

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les actions non cotées pour lesquelles la juste valeur ne peut pas être mesurée de façon suffisamment fiable et les prêts et créances sont enregistrés au coût amorti ou au coût historique. Le coût amorti est le montant auquel l'actif a été évalué lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, plus ou moins l'amortissement cumulé des différences entre le montant initial et le montant à l'échéance (selon le taux d'intérêt effectif) et corrigé des éventuelles provisions pour dépréciation.

Les écarts entre la valeur de remboursement et le prix d'acquisition sont répartis de manière actuarielle en charges (surcote) ou en produits (décote) sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque plusieurs dates de remboursement sont prévues, la durée de vie résiduelle est déterminée sur la date du dernier remboursement.

Les actifs disponibles à la vente sont valorisés à leur juste valeur et les plus et moins values latentes sont enregistrées dans une rubrique distincte des capitaux propres.

Les placements représentatifs des contrats libellés en unités de compte sont valorisés en juste valeur par résultat sur option.

➤ Provisions pour dépréciation

A chaque date d'arrêté, le groupe recherche l'existence d'indications objectives de dépréciation de ses placements.

- Instruments de dette classés en actifs disponibles à la vente

Pour les instruments de dette classés en actifs disponibles à la vente, une perte de valeur est comptabilisée par résultat en cas de risque de contrepartie avéré.

Les dépréciations constatées sur un instrument de dette sont reprises par résultat en cas de diminution ou de disparition du risque de contrepartie.

- Instruments de capitaux propres classés en actifs disponibles à la vente

Pour les instruments de capitaux propres classés en actifs disponibles à la vente, le groupe a pris en compte les précisions apportées par le comité d'interprétation des normes IFRS (IFRIC) dans son « update » du mois de juillet 2009 sur la notion de baisse significative ou prolongée du paragraphe 61 de la norme IAS 39.

Le groupe a procédé au cours du 1^{er} semestre 2010 à un changement de calibrage de ses critères d'indication objective de perte de valeur des instruments de capitaux propres classés en actifs disponibles à la vente. Une indication objective de baisse prolongée est dorénavant constatée lorsque le placement financier a été constamment en situation de moins-value latente au regard de sa valeur comptable sur les 36 derniers mois (au lieu de 24 mois lors de l'arrêté précédent).

Le groupe estime aujourd'hui que le calibrage le plus adapté pour mesurer une perte de valeur durable dépasse la période d'observation de 24 mois, et doit être porté à 36 mois à l'instar de pratiques d'autres acteurs. Le cycle économique des actifs disponibles à la vente est en effet corrélé avec la situation macroéconomique. Il apparaît clairement que la période de 24 mois initiale, qui permettait d'absorber la seule crise financière, ne permet pas d'appréhender les effets de la crise économique bien plus profonde que rencontrent aujourd'hui les économies occidentales. A cet égard, la volatilité observée sur les marchés en avril, mai et juin 2010 se situe à un niveau équivalent à celle des marchés lors du 4^{ème} trimestre 2008 ou de mars 2009. Pour les mêmes raisons, s'agissant des titres stratégiques pour lesquels le groupe exerce sa détention sur le long terme, la période d'observation initiale de 36 mois a été portée à 48 mois.

Les effets de ce changement sont commentés en note 6.1

Ainsi, il existe une indication objective de dépréciation dans les cas suivants :

- le placement financier était déjà provisionné à l'arrêté publié précédent, ou ;
- une décote de 50% est observée à la date d'arrêté, ou ;
- le placement financier a été constamment en situation de moins-value latente au regard de sa valeur comptable sur les 36 derniers mois précédant l'arrêté.

Pour les titres qualifiés de titres stratégiques détaillés en annexe, pour lesquels le groupe exerce sa détention sur le long terme caractérisés par une représentation du groupe dans leurs instances de gouvernance ou des relations contractuelles importantes et durables ou un niveau de participation significatif dans le capital (en valeur absolue ou relative), sans pour autant qu'une influence notable soit exercée, cette période de référence est de 48 mois.

Lorsqu'une telle indication objective de dépréciation est constatée, le montant de la dépréciation correspondant à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur de l'exercice, diminuée de toute perte de valeur préalablement comptabilisée par résultat, est enregistré automatiquement en résultat. Toutefois, et conformément aux principes de matérialité des IFRS, seules les dépréciations ayant une incidence significative sur les comptes sont enregistrées.

Ces critères pourront faire l'objet d'évolutions dans le temps pour tenir compte des changements de l'environnement dans lequel ils ont été définis, en se fondant sur l'exercice du jugement. Ce dernier doit également permettre de traiter des cas anormaux (tels que par exemple une chute des cours brutale et anormale à la clôture).

En outre, dans tous les autres cas où ces seuils ne sont pas atteints, le groupe identifie dans son portefeuille, les titres présentant constamment au cours des six derniers mois une moins-value latente significative fonction de la volatilité des marchés financiers. Pour les titres ainsi isolés, il examine ensuite sur la base de son jugement, titre par titre, s'il y a lieu ou non d'enregistrer une dépréciation par résultat.

Dans le cas où la gestion financière d'une ligne de titres est effectuée de manière globale à l'échelle du groupe, même lorsque ces titres sont détenus par plusieurs entités, la détermination de l'existence ou non d'une indication objective de dépréciation peut être effectuée sur la base du prix de revient groupe.

Les dépréciations constatées sur un instrument de capitaux propres ne sont reprises en résultat que lors de la cession de l'actif concerné.

- Placements valorisés au coût amorti

Pour les placements valorisés au coût amorti, le montant de la provision est égal à la différence entre la valeur nette comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus, déterminée à partir du taux d'intérêt effectif d'origine de l'instrument financier et corrigée des éventuelles provisions. Le montant de la perte de valeur est inclus dans le résultat net de l'exercice. La provision peut être reprise par résultat.

➤ Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels arrivent à expiration ou que le groupe transfère l'actif financier.

Les plus ou moins-values de cession des placements financiers sont déterminées suivant la méthode FIFO, à l'exception des titres portés par les OPCVM. En ce qui concerne ces derniers, la méthode retenue est la méthode du coût moyen pondéré.

Les plus et moins-values de cession sont comptabilisées au compte de résultat à la date de leur réalisation et représentent la différence entre le prix de cession et la valeur nette comptable de l'actif.

3.2.2. Immeubles de placement

Le groupe a choisi de comptabiliser les immeubles de placement selon la méthode du coût amorti. Ils sont évalués selon l'approche par composant.

➤ Comptabilisation initiale

Les terrains et immeubles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. La valeur de l'immeuble inclut les coûts de transaction significatifs directement attribuables à la transaction, sauf cas particulier des placements immobiliers en représentation des engagements en UC qui peuvent être enregistrés sur option en juste valeur par résultat.

Lorsqu'un bien immobilier comprend une partie détenue pour en retirer des loyers et une autre partie utilisée dans le cadre de la production ou à des fins administratives, le bien est un immeuble de placement uniquement si cette dernière n'est pas significative.

Lors de la comptabilisation initiale, les immeubles sont répartis par composants, ceux-ci faisant l'objet d'un enregistrement de manière séparée.

Les durées d'amortissement des composants retenues par le groupe selon la nature de l'immeuble considéré sont les suivantes :

- gros oeuvre ou coque (durée d'amortissement comprise entre 30 ans et 120 ans),
- clos- couvert (durée d'amortissement comprise entre 30 ans et 35 ans),
- gros équipement (durée d'amortissement comprise entre 20 ans et 25 ans),
- équipements secondaires, revêtements (durée d'amortissement comprise entre 10 ans et 15 ans),
- entretien durée d'amortissement : 5 ans).

➤ Evaluation

Le coût amorti de l'immeuble est le montant auquel celui-ci a été enregistré lors de sa comptabilisation initiale, diminué des amortissements cumulés et corrigé des éventuelles provisions pour dépréciation. Le coût d'acquisition de l'immeuble fait suite, soit d'une acquisition pure et simple, soit à l'acquisition d'une société propriétaire d'un immeuble. Dans ce dernier cas, le coût amorti de l'immeuble est égal à la juste valeur à la date d'acquisition de la société propriétaire.

Chaque composant se distingue par sa durée et son taux d'amortissement.

La valeur résiduelle du composant gros oeuvre n'étant pas mesurable de façon suffisamment fiable, notamment compte tenu d'incertitudes sur l'horizon de détention, l'amortissement de ce composant est donc déterminé sur la base du coût d'acquisition.

Les loyers sont enregistrés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

La valeur de réalisation des placements immobiliers est déterminée sur la base d'expertise au plus quinquennale effectuée par un expert accepté par les autorités de contrôle nationales (l'Autorité de Contrôle des Assurances et Mutuelles, en France). Au cours de chaque période quinquennale, le bien fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par ce dernier.

➤ Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures doivent être ajoutées à la valeur comptable de l'immeuble :

- s'il est probable que ces dépenses permettront à l'actif de générer des avantages économiques,
- et que ces dépenses peuvent être évaluées de façon fiable.

➤ Provisions pour dépréciation

Le groupe détermine à chaque date de clôture de ses comptes s'il y a des indications de perte de valeur potentielle sur les immeubles comptabilisés au coût amorti. Si tel est le cas, la valeur recouvrable de l'immeuble est calculée comme étant la valeur la plus élevée entre le prix de vente net des frais de cession et la valeur d'utilité. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, le groupe comptabilise une perte de valeur en résultat pour la différence entre les deux valeurs et la valeur nette comptable est ajustée pour ne refléter que la valeur recouvrable.

Lorsque la valeur de l'immeuble s'améliore ultérieurement, la provision pour dépréciation est reprise par résultat.

➤ Décomptabilisation

Les plus ou moins-values de cession des placements immobiliers sont comptabilisées au compte de résultat à la date de leur réalisation et représentent la différence entre le prix de vente net et la valeur nette comptable de l'actif.

3.3. DERIVES

3.3.1. Généralités

Un dérivé est un instrument financier qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur fluctue en fonction de l'évolution d'une variable spécifique appelée le « sous-jacent »,
- il requiert un investissement initial net nul ou faible comparé à d'autres instruments réagissant de façon analogue aux évolutions de marché,
- il est dénoué à une date future.

Tous les dérivés sont enregistrés au bilan au coût à l'origine et sont ultérieurement revalorisés à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont enregistrées en compte de résultat à l'exception des dérivés désignés comme des instruments de couverture de flux de trésorerie et d'investissements nets à l'étranger.

3.3.2. Dérivés de couverture

L'utilisation de la comptabilité de couverture est soumise à des obligations de documentation et de démonstration périodique de l'efficacité de la couverture.

Les dérivés de couverture sont comptabilisés à la juste valeur avec variations en compte de résultat sauf pour les couvertures de flux de trésorerie et les couvertures d'investissements nets à l'étranger considérées comme efficaces dont les variations de juste valeur sont différées en capitaux propres jusqu'à ce que les flux de trésorerie couverts soient comptabilisés en compte de résultat ou lors de la cession de la filiale étrangère.

S'agissant d'une couverture de valeur d'un titre disponible à la vente, les variations de juste valeur de l'élément couvert sont comptabilisées en résultat de façon à ce que celles-ci compensent exactement celles du dérivé de couverture.

La partie inefficace des couvertures est comptabilisée en compte de résultat.

3.3.3. Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés sont des composantes d'instruments composés qui répondent à la définition d'un produit dérivé.

Ils sont séparés du contrat hôte et comptabilisés en tant que dérivés lorsque les trois conditions suivantes sont remplies :

- les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte ;
- un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répond à la définition d'un dérivé ;
- l'instrument hybride n'est pas évalué à la juste valeur avec comptabilisation des variations de la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Lorsque l'une de ces conditions n'est pas remplie, la séparation n'est pas effectuée.

3.4. INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES

Les investissements dans les entreprises associées sont consolidés selon la méthode de la mise en équivalence. Lors de l'acquisition, l'investissement est comptabilisé au coût d'acquisition et sa valeur nette comptable est par la suite augmentée ou diminuée pour prendre en compte les bénéfices ou les pertes au prorata de la participation de l'investisseur.

3.5 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le groupe a choisi d'évaluer les immeubles d'exploitation selon la méthode du coût amorti. Ces derniers sont présentés sur une ligne distincte des immeubles de placement à l'actif. La méthode de comptabilisation et d'évaluation est identique à celle qui a été exposée pour les immeubles de placement.

Les immobilisations corporelles autres que les immeubles d'exploitation sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition, composé du prix d'achat, des droits de douane, des remises et rabais, des frais directs nécessaires à la mise en marche et des escomptes de règlement.

Les méthodes d'amortissement reflètent le mode de consommation économique.

Un test de dépréciation est réalisé dès qu'il existe un indice de perte de valeur. La perte de valeur est réversible et correspond à l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable, qui est le montant le plus élevé entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

3.6 CREANCES ET DETTES D'EXPLOITATION, AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS

Les créances d'exploitation et autres actifs sont comptabilisés à leur valeur nominale en tenant compte des coûts éventuels de transaction.

Les dettes d'exploitation et autres passifs sont enregistrés à la juste valeur de la contrepartie reçue en échange à l'origine du contrat, nette des frais de transaction.

En l'absence d'interprétation précise de l'IFRIC, les engagements de rachat de minoritaires sont comptabilisés en autres dettes à la juste valeur. La contrepartie de ces dettes est comptabilisée soit en écart d'acquisition pour les options de vente octroyées avant le 1^{er} janvier 2010, soit en diminution des capitaux propres pour les options de vente contractées postérieurement à cette date.

En outre, sont inclus dans les autres passifs les intérêts minoritaires relatifs aux OPCVM consolidés par intégration globale. En effet, en application de la norme IAS 32, un instrument financier qui confère à son porteur le droit de le restituer à l'émetteur contre de la trésorerie est un passif financier. La variation de cette dette est comptabilisée en contrepartie du compte de résultat.

3.7 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie correspondent notamment aux soldes des comptes bancaires des entités du groupe.

3.8 CAPITAUX PROPRES

➤ Réserve de réévaluation

La réserve de réévaluation comprend les écarts issus de la réévaluation à la juste valeur d'éléments du bilan et notamment :

- les effets de la réévaluation des instruments dérivés affectés à la couverture de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises conformément aux dispositions de la norme IAS 21. Il s'agit des profits et pertes non réalisés,
- les effets de la réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente conformément aux dispositions de la norme IAS 39. Il s'agit des profits et pertes non réalisés,
- l'impact cumulé de la charge ou du gain provenant de la comptabilité reflet,
- l'impact cumulé de la charge ou du gain d'impôts différés engendré par les opérations mentionnées ci-dessus.

➤ Autres réserves

Les autres réserves sont composées des éléments suivants :

- Les reports à nouveau,
- Les réserves de consolidation du groupe,
- Les autres réserves réglementées,
- L'incidence de changement de méthodes comptables,
- Les instruments de capitaux propres de type TSS dont les caractéristiques permettent une comptabilisation en capitaux propres.

➤ Ecart de conversion

Les écarts de conversion résultent du mécanisme de la consolidation du fait de la conversion des états financiers individuels de filiales étrangères établis dans une devise autre que l'euro.

➤ Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires comprennent la quote-part dans l'actif net et dans les résultats nets d'une société du groupe consolidée par intégration globale. Cette quote-part correspond aux intérêts qui ne sont détenus par la société mère ni directement ni indirectement par l'intermédiaire de filiales (concernant le rachat des intérêts minoritaires et intérêts minoritaires sur OPCVM consolidés, se reporter à la note 3.6).

3.9 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision doit être comptabilisée si les trois conditions suivantes sont remplies :

- l'entreprise a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé,
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- il est possible d'obtenir une estimation fiable du montant de la provision.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision doit être égal à la valeur actuelle des dépenses attendues que l'entreprise estime nécessaire pour éteindre l'obligation.

➤ Avantages du personnel

- Engagements de retraite

Les sociétés du groupe disposent de différents régimes de retraite. Les régimes sont généralement financés par des cotisations versées à des compagnies d'assurance ou à d'autres fonds administrés et évalués sur la base de calculs actuariels périodiques. Le groupe dispose de régimes à prestations définies et de régimes à cotisations définies. Un régime à cotisations définies est un régime de retraite en vertu duquel le groupe verse des cotisations fixes à une entité indépendante. Dans ce cas, le groupe n'est tenu par aucune obligation légale ou implicite le contraignant à abonder le régime dans le cas où les actifs ne suffiraient pas à payer, à l'ensemble des salariés, les prestations dues au titre des services rendus durant l'exercice en cours et les exercices précédents. Les régimes de retraite qui ne sont pas des régimes à cotisations définies sont des régimes à prestations définies. Tel est le cas, par exemple, d'un régime qui définit le montant de la prestation de retraite qui sera perçue par un salarié lors de sa retraite en fonction, en général, d'un ou de plusieurs facteurs, tels que l'âge, l'ancienneté et le salaire.

Le passif inscrit au bilan au titre des régimes de retraite et assimilés à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée aux régimes à prestations définies à la clôture, déduction faite des actifs des régimes, ainsi que des ajustements au titre des coûts des services passés non comptabilisés.

Les gains et pertes actuariels, découlant d'ajustements liés à l'expérience et de modifications des hypothèses actuarielles, sont comptabilisés directement en capitaux propres, en application de l'option Sorie.

Les coûts des services passés sont immédiatement comptabilisés en résultat, à moins que les modifications du régime de retraite ne soient subordonnées au maintien des employés en activité sur une période déterminée (la période d'acquisition des droits). Dans ce dernier cas, les coûts des services passés sont amortis de façon linéaire sur cette période d'acquisition des droits.

S'agissant des régimes à cotisations définies, le groupe verse des cotisations à des régimes d'assurance retraite et n'est tenu par aucun autre engagement de paiement. Les cotisations sont comptabilisées dans les charges liées aux avantages du personnel lorsqu'elles sont exigibles. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où ce paiement d'avance aboutit à une diminution des paiements futurs ou à un remboursement en trésorerie.

3.10 DETTES DE FINANCEMENT

Les dettes de financement comprennent les passifs subordonnés, les dettes de financement représentées par des titres et les dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire.

➤ Comptabilisation initiale

Les dettes de financement sont comptabilisées lorsque le groupe devient partie aux dispositions contractuelles de ces dettes. Le montant des dettes de financement est alors égal à leur juste valeur, ajustée le cas échéant, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition ou l'émission de ces dettes.

➤ Règles d'évaluation

Ultérieurement, les dettes de financement sont évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

➤ Décomptabilisation

Les dettes de financement sont décomptabilisées lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrive à expiration.

3.11 OPERATIONS TECHNIQUES

3.11.1. Classification et mode de comptabilisation

Il existe deux catégories de contrats émis par les sociétés d'assurance du groupe :

- les contrats d'assurance et les contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaires qui relèvent de la norme IFRS 4,
- les contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire, qui relèvent de la norme IAS 39.

➤ Contrats d'assurance

Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel une partie, l'assureur, accepte un risque d'assurance significatif d'une autre partie, le titulaire de la police, en convenant d'indemniser le titulaire de la police si un événement futur incertain spécifié, l'événement assuré, affecte de façon défavorable le titulaire de la police. Un risque d'assurance est un risque, autre que le risque financier, transféré du titulaire d'un contrat à l'émetteur. Ce risque est significatif dès lors qu'un événement assuré peut obliger un assureur à payer des prestations complémentaires significatives quel que soit le scénario, à l'exception des scénarios qui manquent de substance commerciale.

Les pratiques comptables existantes relatives aux contrats relevant de la norme IFRS 4 continuent à être appliquées, à l'exception des provisions d'égalisation telles que définies par la norme IFRS 4 et sous réserve que les provisions ainsi déterminées soient conformes au test d'adéquation des passifs prescrit par les normes internationales (voir note 3.11.2.c).

➤ Contrats financiers

Les contrats qui ne répondent pas à la définition d'un contrat d'assurance telle que décrite précédemment, sont classés en contrats financiers. Les contrats financiers se décomposent en deux catégories : les contrats financiers avec et sans participation aux bénéfices discrétionnaire.

Une clause de participation discrétionnaire est définie comme étant le droit contractuel détenu par un souscripteur de bénéficiaire d'un versement supplémentaire ou d'une autre prestation dont le montant ou l'échéance est entièrement ou partiellement à la discrétion de l'assureur et dont la valorisation est fondée soit sur la performance d'un ensemble de contrats ou d'un contrat déterminé, soit sur le profit ou la perte de l'assureur, d'un fonds ou de toute autre entité ayant émis le contrat, soit sur les rendements de placements réalisés et/ou latents d'un portefeuille d'actifs spécifiés détenus par l'émetteur.

Les méthodes comptables relatives aux contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire sont identiques à celles des contrats d'assurance, décrites précédemment. Les contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire sont traités conformément aux modalités d'évaluation décrites dans la note 3.11.3.

3.11.2 Contrats d'assurance relevant de la norme IFRS 4

a. Contrats d'assurance non vie

➤ Primes

Les primes émises correspondent aux émissions hors taxes brutes de réassurance, nettes d'annulations, de réductions et de ristournes, de la variation des primes restant à émettre et de la variation des primes à annuler.

Les primes émises ajustées de la variation des provisions pour primes non acquises, dont la définition est donnée ci-dessous, constituent les primes acquises.

➤ Charges des prestations des contrats

Les charges des prestations des contrats d'assurance non vie comprennent essentiellement les prestations et frais payés et la variation des provisions de sinistres et des autres provisions techniques.

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les frais et commissions liés à la gestion des sinistres et au règlement des prestations.

➤ Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance non vie

- Provisions pour primes non acquises

Les provisions techniques pour primes non acquises correspondent à la part des primes qui se rapportent à la période comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance du contrat. Elles sont calculées prorata temporis.

- Provisions pour risques en cours

Les provisions pour risques en cours sont destinées à couvrir la part du coût des sinistres et des frais de gestion s'y rapportant qui excède la fraction des primes reportées nettes de frais d'acquisition reportés.

- Provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation, nette des recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Elles incluent un chargement pour frais de gestion déterminé en fonction des taux de frais réels observés.

En risque construction, hormis les provisions pour sinistres à payer (déclarés ou non encore déclarés), il est constitué, séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages ouvrage, une provision pour sinistres non encore manifestés.

Les provisions sont appréciées en fonction de la nature des risques spécifiques couverts, notamment les risques agricoles et climatiques ainsi que ceux qui présentent un fort caractère de saisonnalité.

- Autres provisions techniques

Provisions mathématiques de rentes

Les provisions mathématiques de rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoires de rentes mis à sa charge.

Provision pour risques croissants

Cette provision est constituée pour les contrats d'assurance contre les risques de maladie et d'invalidité à primes périodiques constantes, contrats pour lesquels le risque croît avec l'âge des assurés.

- Frais d'acquisition reportés

En assurance non vie, les frais d'acquisition afférents aux primes non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.

- b. Contrats d'assurance vie et contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire

- Primes

Les primes émises correspondent aux émissions hors taxes brutes de réassurance, nettes d'annulations, de réductions, de ristournes, de la variation des primes restant à émettre et de la variation des primes à annuler.

- Charges des prestations des contrats

Les charges des prestations des contrats d'assurance vie et des contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire regroupent :

- l'ensemble des prestations dès lors qu'elles ont fait l'objet d'un règlement au bénéficiaire,
- les intérêts techniques et participations aux bénéfices pouvant être inclus dans ces prestations,
- l'ensemble des frais supportés par la société d'assurance dans le cadre de la gestion et du règlement des prestations.

Elles comprennent également la participation aux résultats et la variation des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques.

- Passifs techniques relatifs a des contrats d'assurance vie et contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire

- Provisions mathématiques

Les provisions mathématiques correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés en tenant compte des probabilités de réalisation de ces engagements. Les provisions mathématiques s'inscrivent au passif du bilan à leur valeur technique brute de réassurance et de frais d'acquisition reportés.

Aucune provision pour aléas financiers n'est constatée dès lors que les provisions mathématiques ont été constituées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.

- Provision pour participation aux bénéfices

La provision pour participation aux bénéfices se compose d'une provision pour participation aux bénéfices exigible et d'une provision pour participation aux bénéfices différée.

La provision pour participation aux bénéfices exigible comprend les montants identifiables, issus d'obligations réglementaires ou contractuelles, destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participation aux bénéfices et de ristournes, dans la mesure où ces montants n'ont pas été crédités au compte de l'assuré ou inclus dans le poste provisions techniques vie.

La provision pour participation aux bénéfices différée comprend :

- la provision pour participation aux bénéfices inconditionnelle, qui est enregistrée quand une différence est constatée entre les bases de calcul des droits futurs dans les comptes individuels et dans les comptes consolidés ;
- la provision pour participation conditionnelle, qui est relative à la différence de droits constatés entre les comptes individuels et les comptes consolidés et dont l'exigibilité dépend d'une décision de gestion ou de la réalisation d'un événement.

Au cas particulier du retraitement dans les comptes consolidés de la réserve de capitalisation, une provision pour participation aux bénéfices différée est déterminée lorsque les hypothèses de gestion actif / passif démontrent une reprise probable et durable du stock de réserve de capitalisation. Le groupe n'a pas constaté de participation aux bénéfices différée sur le retraitement de la réserve de capitalisation.

- Application de la comptabilité reflet

Concernant les contrats dits participatifs, le groupe a décidé d'appliquer la comptabilité reflet (« shadow accounting »), qui vise à répercuter sur la valeur des passifs d'assurance, des frais d'acquisition reportés et des immobilisations incorporelles liées aux contrats d'assurance, les effets de la prise en compte des plus et moins-values latentes des actifs financiers évalués en juste valeur. La participation aux bénéfices différée qui en résulte est comptabilisée en contrepartie de la réserve de réévaluation ou du résultat selon que la prise en compte de ces plus et moins-values aura été effectuée dans cette réserve ou au compte de résultat.

L'application de la comptabilité reflet est réalisée à partir d'un taux de participation aux bénéfices estimé et appliqué aux plus et moins-values latentes. Ce taux est obtenu à partir de l'application des conditions réglementaires et contractuelles du calcul de la participation aux bénéfices observé au cours des trois dernières années.

En cas de moins-value latente globale du portefeuille d'actifs de l'entité, le groupe enregistre une participation aux bénéfices différée active limitée à la fraction de participation aux bénéfices différée effectivement recouvrable. Un test de recouvrabilité s'appuyant sur une projection du comportement futur des portefeuilles d'assurance est mis en oeuvre. Ce test intègre notamment des plus-values latentes sur actifs comptabilisés au coût amorti.

- Autres provisions techniques

Provision globale de gestion

La provision de gestion est constituée lorsque pour une famille homogène de produits, les marges futures déterminées pour les besoins du calcul des frais d'acquisition reportés sont négatives.

- Frais d'acquisition reportés

Les frais variables directement affectables à l'acquisition des contrats d'assurance vie sont portés à l'actif des comptes consolidés. Ces montants ne peuvent en aucun cas être supérieurs à la valeur actuelle des bénéfices futurs des contrats.

Ces frais sont amortis sur la durée de vie moyenne des contrats en fonction de la cadence d'émergence des marges futures pour chaque génération de contrats, les marges futures étant déterminées à partir d'hypothèses économiques (taux de participation aux bénéfices, taux de rendement futur des actifs et taux de chute). Les frais d'acquisition étant activés, les provisions mathématiques figurant au bilan sont présentées non zillmétrisées.

Chaque année, par famille homogène de produits, la valeur actuelle probable des marges futures est comparée au total des frais d'acquisition reportés nets des amortissements déjà comptabilisés dans le passé. Si cette valeur est inférieure, un amortissement exceptionnel est constaté en charge.

Le groupe applique la comptabilité reflet au titre des frais d'acquisition reportés.

c. Test de suffisance des passifs

Un test d'adéquation des passifs visant à s'assurer que les passifs relevant de la norme IFRS 4 sont suffisants au regard des estimations actuelles de flux de trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance est réalisé à chaque arrêté comptable. Les flux de trésorerie futurs résultant des contrats prennent en compte les garanties et options qui y sont attachées. Le cas échéant, et pour les besoins de ce test, les passifs d'assurance sont diminués des coûts d'acquisition reportés et des valeurs de portefeuille constatées lors de regroupement d'entreprises ou de transferts de contrats s'y rapportant.

En cas d'insuffisance, les pertes potentielles sont comptabilisées en intégralité en contrepartie du résultat.

Ce test est effectué à chaque arrêté comptable et au niveau de chaque entité consolidée.

d. Contrats libellés en unités de compte relevant de la norme IFRS 4

Les contrats libellés en unités de compte relevant de la norme IFRS 4 sont soit des contrats d'assurance comportant un risque d'assurance significatif tel qu'un risque décès, soit des contrats financiers avec participation discrétionnaire, pour lesquels le risque financier est supporté par l'assuré.

Les provisions techniques de ces contrats sont évaluées à la valeur vénale de l'unité de compte à l'inventaire.

e. Dérivés incorporés dans les contrats d'assurance et les contrats financiers avec participation discrétionnaire

Les dérivés incorporés sont des composantes de contrats d'assurance qui répondent à la définition d'un produit dérivé.

Si un même contrat contient une composante financière et une composante assurance, la composante financière est évaluée séparément à la juste valeur lorsqu'elle n'est pas étroitement liée au contrat hôte ou lorsque les normes comptables n'obligent pas à comptabiliser ensemble les droits et obligations liés à la composante dépôt, en application des dispositions de la norme IFRS 4.

Dans les autres cas, l'intégralité du contrat est traitée comme un contrat d'assurance.

3.11.3. Contrats financiers relevant de la norme IAS 39

Les passifs relatifs à des contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire doivent être comptabilisés selon le principe de la comptabilité de dépôt. Ainsi, les primes perçues et les prestations sont comptabilisées au bilan. Les chargements et les frais de gestion des contrats sont enregistrés en résultat. Les revenus non acquis sont étalés sur la durée estimée du contrat.

Cette catégorie inclut principalement des contrats en unités de compte et des contrats indexés qui ne répondent pas à la définition de contrats d'assurance et de contrats financiers avec participation discrétionnaire. Les engagements afférents à ces contrats sont évalués à la valeur vénale de l'unité de compte à l'inventaire.

Les coûts accessoires directement liés à la gestion des placements d'un contrat financier sont comptabilisés à l'actif s'ils peuvent être identifiés séparément et évalués de manière fiable et s'il est probable qu'ils seront recouverts. Cet actif qui correspond au droit contractuel acquis par le groupe sur les bénéfices résultant de la gestion des placements est amorti sur la durée de cette gestion et de façon symétrique avec la comptabilisation du profit correspondant.

3.11.4. Opérations de réassurance

➤ Acceptations

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées traité par traité sans décalage sur la base d'une appréciation des affaires acceptées. Ces opérations sont classées selon les mêmes règles que celles qui sont décrites à propos des contrats d'assurance ou des contrats financiers dans la note 3.11.1. Classification. En l'absence d'informations suffisantes de la part de la cédante, des estimations sont effectuées.

Un dépôt actif est enregistré pour le montant de la contrepartie donnée aux cédants et rétrocedants.

Les titres donnés en couverture sont inscrits dans le tableau des engagements reçus et donnés.

➤ Cessions

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités et selon les mêmes règles que celles décrites dans la note 3.11.1 relative aux contrats d'assurance et aux contrats financiers. Un dépôt passif est enregistré pour le montant de la contrepartie reçue des cessionnaires et rétrocessionnaires.

Les titres des réassureurs (cessionnaires ou rétrocessionnaires) remis en couverture sont inscrits dans le tableau des engagements reçus et donnés.

3.12 IMPOTS

Les impôts sur les résultats regroupent tous les impôts, qu'ils soient exigibles ou différés. Lorsqu'un impôt est dû ou à recevoir et que son règlement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, il est qualifié d'exigible, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices. Il figure selon le cas au passif ou à l'actif du bilan.

Les opérations réalisées par le groupe peuvent avoir des conséquences fiscales positives ou négatives autres que celles prises en considération pour le calcul de l'impôt exigible. Il en résulte des actifs ou passifs d'impôt qui sont qualifiés de différés.

Il en est ainsi en particulier lorsqu'en conséquence d'opérations déjà réalisées, qu'elles soient comptabilisées dans les comptes individuels ou dans les seuls comptes consolidés comme les retraitements et éliminations de résultats internes, des différences sont appelées à se manifester à l'avenir, entre le résultat fiscal et le résultat comptable de l'entreprise ou entre la valeur fiscale et la valeur comptable d'un actif ou d'un passif, par exemple lorsque des opérations réalisées au cours d'un exercice ne sont imposables qu'au titre de l'exercice suivant. De telles différences sont qualifiées de temporaires.

Tous les passifs d'impôt différé doivent être pris en compte ; en revanche, les actifs d'impôt différé ne sont portés à l'actif du bilan que s'il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Tous les passifs d'impôt différé sont comptabilisés. En ce qui concerne les actifs d'impôt différé, ceux-ci sont pris en compte dès lors que leur récupération est considérée comme "plus probable qu'improbable", c'est à dire dans le cas où il est probable que suffisamment de bénéfices imposables seront disponibles dans le futur pour compenser les différences temporaires déductibles. En règle générale, un horizon de 3 exercices est jugé raisonnable pour apprécier la capacité de recouvrement par l'entité des impôts différés ainsi activés. Une dépréciation des actifs d'impôt différé est, en revanche, constatée dès lors que leur recouvrabilité s'avère compromise.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés à la date de clôture.

Les actifs et les passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

3.13 INFORMATION SECTORIELLE

Un secteur opérationnel correspond à une composante de l'entité qui se livre à des activités dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel du groupe (ou directeur général du groupe) en vue de prendre des décisions en matière de ressources à allouer au secteur et d'évaluer sa performance.

Le groupe est organisé en trois secteurs opérationnels : l'assurance en France, l'assurance à l'International et les activités bancaires et financières. Le secteur des activités bancaires et financières qui fait par ailleurs l'objet de notes annexes spécifiques (notes 9.1; 9.2 et 35.3) a été regroupé avec le secteur de l'assurance en France pour constituer un secteur opérationnel global intitulé France.

Les différentes activités de chaque secteur sont les suivantes :

- Assurance de la personne. L'activité d'assurance de la personne regroupe l'activité traditionnelle d'assurance Vie ainsi que l'assurance des dommages corporels à la personne (risques liés à la santé, à l'invalidité et à la dépendance, principalement) ;
- Assurance de dommages aux biens et responsabilité. L'activité d'assurance de dommages aux biens et responsabilité recouvre par déduction les autres activités d'assurance au sein du groupe ;
- Activité bancaire et financière. L'activité bancaire et financière concerne les activités de distribution de produits bancaires mais également les activités de gestion de portefeuille de placements en valeurs mobilières ou immobilières ou de « *private equity* » et d'épargne salariale ;
- Activité de holdings. Principalement composé des produits et charges relatifs à la gestion du groupe et à la détention des titres composant le périmètre de Groupama SA.

3.14 FRAIS PAR DESTINATION

Les frais de gestion et les commissions liés à l'activité d'assurance sont classés selon leur destination, par application de clefs de répartition en fonction de la structure et de l'organisation de chacune des entités d'assurance.

Le classement des charges s'effectue dans les six destinations suivantes :

- les frais d'acquisition,
- les frais d'administration,
- les frais de règlement des sinistres,
- les charges des placements,
- les autres charges techniques,
- les charges non techniques.

4. ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 – INFORMATION SECTORIELLE

NOTE 1.1 – INFORMATION SECTORIELLE PAR SEGMENT OPERATIONNEL

NOTE 1.1.1 – INFORMATION SECTORIELLE PAR SEGMENT OPERATIONNEL - BILAN

En millions d'euros	31.12.2010			31.12.2009		
	France	International	Total	France	International	Total
Actifs incorporels	1 361	2 585	3 946	1 313	2 688	4 001
Placements des activités d'assurance	72 483	8 350	80 833	71 090	8 395	79 486
Emplois des activités du secteur bancaire et placements des autres activités	3 429		3 429	3 317		3 317
Investissements dans les entreprises associées	173	129	303	72	119	192
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	946	284	1 230	1 033	333	1 366
Autres actifs	7 408	1 743	9 151	5 720	1 650	7 370
Actifs destinés à la vente et abandon d'activités						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	647	490	1 137	945	622	1 567
Actif total consolidé	86 447	13 582	100 029	83 490	13 808	97 297
Provisions pour risques et charges	422	158	580	426	155	581
Dettes de financement	2 823	19	2 842	3 863	18	3 881
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	44 765	7 490	52 255	42 649	7 677	50 325
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	21 722	1 450	23 172	21 009	1 229	22 238
Participation aux bénéfices différée passive	18		18	34		34
Ressources des activités du secteur bancaire	3 073		3 073	2 973		2 973
Autres passifs	10 231	689	10 920	9 115	775	9 890
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées						
Passif total consolidé hors capitaux propres	83 054	9 806	92 860	80 068	9 854	89 922

NOTE 1.1.2 – INFORMATION SECTORIELLE PAR SEGMENT OPERATIONNEL – COMPTE DE RESULTAT

En millions d'euros	31.12.2010			31.12.2009		
	France	International	Total	France	International	Total
Primes acquises	13 191	4 137	17 328	12 952	4 057	17 009
Produit net bancaire, net du coût du risque	234		234	235		235
Produits des placements	2 783	417	3 200	2 752	451	3 203
Charges des placements	(733)	(54)	(787)	(665)	(46)	(711)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	645	64	709	1 241	82	1 323
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	153	(12)	141	397	47	444
Variation des dépréciations sur placements	(181)	(6)	(187)	(38)	(8)	(46)
Total des produits des activités ordinaires	16 093	4 545	20 638	16 873	4 582	21 455
Charges des prestations des contrats	(12 258)	(3 157)	(15 416)	(12 408)	(3 232)	(15 640)
Produits sur cession en réassurance	206	42	248	264	121	385
Charges sur cession en réassurance	(518)	(128)	(646)	(521)	(182)	(703)
Charges d'exploitation bancaire	(217)		(217)	(226)		(226)
Frais d'acquisition des contrats	(1 674)	(741)	(2 415)	(1 601)	(739)	(2 340)
Frais d'administration	(630)	(271)	(901)	(682)	(259)	(941)
Autres produits et charges opérationnels courants	(782)	(52)	(834)	(621)	(51)	(672)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	219	237	456	1 079	240	1 318
Autres produits et charges opérationnels	27	(171)	(144)	(111)	(307)	(417)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	246	66	312	968	(67)	901
Charges de financement	(129)	(2)	(131)	(128)	(2)	(130)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	2	(2)		3	8	11
Impôts sur les résultats	310	(58)	252	(190)	62	(129)
Résultat net de l'ensemble combiné	428	5	433	653	1	653
dont intérêts minoritaires	35		35	36	(3)	34
DONT RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	393	5	398	616	3	620

Le résultat du pôle international inclut une dépréciation d'écarts d'acquisition pour 79 millions d'euros. La contribution au résultat net de l'activité de Gan Outre Mer (11 millions d'euros) figure dans le pôle France.

NOTE 1.2 – INFORMATION SECTORIELLE PAR ACTIVITE

NOTE 1.2.1 – INFORMATION SECTORIELLE PAR ACTIVITE – BILAN

En millions d'euros	31.12.2010				31.12.2009			
	Assurance	Banque	Eliminations Inter segment	Total	Assurance	Banque	Eliminations Inter segment	Total
Ecart d'acquisition	3 138	20		3 158	3 211	20		3 231
Autres immobilisations incorporelles	776	12		788	757	13		770
Placements des activités d'assurance	82 818	0	(1 985)	80 833	81 746		(2 261)	79 486
Emplois des activités du secteur bancaire et placements des autres activités		3 441	(12)	3 429		3 341	(24)	3 317
Investissements dans les entreprises associées	303			303	192			192
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	4 597		(3 367)	1 230	4 621		(3 255)	1 366
Autres actifs	10 601	177	(1 626)	9 152	8 328	174	(1 132)	7 370
Actifs destinés à la vente et abandon d'activités				0				0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 137	20	(20)	1 137	1 567	21	(21)	1 567
Actif total consolidé	103 369	3 670	(7 010)	100 029	100 423	3 569	(6 694)	97 297
Provisions pour risques et charges	565	15		580	571	10		581
Dettes de financement	3 610	27	(796)	2 842	4 753	27	(900)	3 881
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	55 627		(3 372)	52 255	53 596		(3 270)	50 325
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	23 172			23 172	22 238			22 238
Participation aux bénéfices différée passive	18			18	34			34
Ressources des activités du secteur bancaire		3 105	(32)	3 073		3 018	(45)	2 973
Autres passifs	13 533	197	(2 810)	10 920	12 190	177	(2 478)	9 890
Passif des activités destinées à être cédées ou abandonnées				0				0
Passif total consolidé hors capitaux propres	96 525	3 345	(7 010)	92 860	93 383	3 233	(6 694)	89 922



NOTE 1.2.2 – INFORMATION SECTORIELLE PAR ACTIVITE – COMPTE DE RESULTAT

En millions d'euros	31.12.2010										
	France					International					TOTAL
	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Banque	Holding	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Banque	Holding	Total	
Primes émises	5 702	7 406			13 108	3 073	1 174			4 247	17 356
Variation des primes non acquises	90	(7)			83	(95)	(16)			(111)	(28)
Primes acquises	5 792	7 399			13 191	2 978	1 159			4 137	17 328
Produit net bancaire, net du coût du risque			234		234						234
Produits des placements	576	2 199	0	8	2 783	193	219		5	417	3 200
Charges des placements	(241)	(502)	(0)	11	(733)	(35)	(18)		(1)	(54)	(787)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	163	482		0	645	49	15			64	709
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	22	162		(30)	153	(4)	(8)			(12)	141
Variation des dépréciations sur placements	(33)	(149)		0	(181)	(3)	(3)			(6)	(187)
Total des produits des activités ordinaires	6 278	9 592	234	(11)	16 093	3 178	1 364		4	4 545	20 638
Charges des prestations des contrats	(4 249)	(8 009)			(12 258)	(2 083)	(1 075)			(3 157)	(15 416)
Produits sur cession en réassurance	189	17			206	28	13			42	248
Charges sur cession en réassurance	(488)	(30)			(518)	(110)	(18)			(128)	(646)
Charges d'exploitation bancaire			(217)		(217)						(217)
Frais d'acquisition des contrats	(998)	(676)			(1 674)	(606)	(135)			(741)	(2 415)
Frais d'administration	(294)	(336)			(630)	(196)	(75)			(271)	(901)
Autres produits et charges opérationnels courants	(380)	(252)	8	(158)	(782)	(41)	(7)		(5)	(52)	(834)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	58	305	25	(169)	219	171	68		(1)	237	456
Autres produits et charges opérationnels	(6)	32		0	27	(87)	(5)		(79)	(171)	(144)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	52	338	25	(169)	246	84	63		(81)	66	312
Charges de financement	(34)	(9)		(86)	(129)				(2)	(2)	(131)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	(4)	5			2	(2)				(2)	
Impôts sur les résultats	101	138	(13)	84	310	(39)	(19)		1	(58)	252
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE	115	472	12	(172)	428	43	44		(82)	5	433
dont intérêts minoritaires	26	9	0	0	35						35
DONT RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	89	463	12	(171)	393	43	44		(82)	5	398



En millions d'euros	31.12.2009										
	France					International					TOTAL
	Dommmages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Banque	Holding	Total	Dommmages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Banque	Holding	Total	
Primes émises	5 546	7 367			12 913	2 936	1 226			4 162	17 075
Variation des primes non acquises	45	(6)			39	(110)	5			(105)	(66)
Primes acquises	5 591	7 360			12 952	2 826	1 232			4 057	17 009
Produit net bancaire, net du coût du risque			235		235						235
Produits des placements	598	2 149	0	5	2 752	194	252		5	451	3 203
Charges des placements	(249)	(408)	(0)	(9)	(665)	(24)	(20)		(2)	(46)	(711)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	245	997		(1)	1 241	53	29			82	1 323
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	28	372		(4)	397	1	46			47	444
Variation des dépréciations sur placements	(7)	(4)		(27)	(38)	(4)	(5)			(8)	(46)
Total des produits des activités ordinaires	6 207	10 467	235	(36)	16 873	3 046	1 534		3	4 582	21 455
Charges des prestations des contrats	(4 228)	(8 180)			(12 408)	(2 025)	(1 207)			(3 232)	(15 640)
Produits sur cession en réassurance	240	24			264	102	19			121	385
Charges sur cession en réassurance	(469)	(52)			(521)	(157)	(25)			(182)	(703)
Charges d'exploitation bancaire			(226)		(226)						(226)
Frais d'acquisition des contrats	(951)	(650)			(1 601)	(601)	(138)			(739)	(2 340)
Frais d'administration	(329)	(353)			(682)	(182)	(77)			(259)	(941)
Autres produits et charges opérationnels courants	(317)	(179)	9	(134)	(621)	(39)	(8)		(4)	(51)	(672)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	154	1 077	18	(169)	1 079	143	98		(1)	240	1 318
Autres produits et charges opérationnels	(66)	(30)	0	(15)	(111)	(120)	(55)		(132)	(307)	(417)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	88	1 047	18	(184)	968	24	42		(133)	(67)	901
Charges de financement	(31)	(9)			(128)	(0)	0		(2)	(2)	(130)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	(1)	4			3	8	0			8	11
Impôts sur les résultats	(4)	(297)	(2)	112	(190)	64	(3)		0	62	(129)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE	51	746	16	(161)	653	96	39		(134)	1	653
dont intérêts minoritaires	26	10			36		(2)			(3)	34
DONT RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	25	735	16	(160)	616	96	41		(134)	3	620



NOTE 2 – ECARTS D'ACQUISITION

En millions d'euros	31.12.2010				31.12.2009
	Valeur brute	Pertes de valeur	Ecart de conversion	Valeur nette	Valeur nette
Valeur à l'ouverture	3 538	(121)	(186)	3 231	3 507
Entrées de périmètre					
Sorties de périmètre					
France	3			3	(29)
Pays de l'Europe Centrale et Orientale	(4)	(79)	(8)	(91)	(161)
Turquie			10	10	(11)
Royaume-Uni	0		4	4	4
Grèce					(5)
Espagne					(41)
Tunisie					(32)
Autres mouvements de l'exercice	(1)	(79)	6	(73)	(276)
Valeur à la clôture	3 538	(200)	(180)	3 158	3 231

Autres mouvements de l'exercice :

Outre les mouvements liés aux différences de cours de conversion des écarts d'acquisition au bilan, les mouvements suivants ont été enregistrés.

Pays de l'Europe Centrale et Orientale

Un protocole d'accord est intervenu le 23 février 2010 avec OTP Bank concernant la prise en charge d'une partie des frais d'étude du dossier d'acquisition des filiales d'assurance du Groupe OTP. Cet accord s'est traduit par une diminution du prix d'acquisition pour un montant de 4 millions d'euros.

Par ailleurs, le groupe poursuit actuellement une réflexion sur la réorientation stratégique du développement en Slovaquie et en Bulgarie :

- Les perspectives de développement de la filiale sur le marché de l'assurance en Slovaquie sont peu favorables compte tenu de sa taille et des tendances du marché. Une étude est actuellement menée pour déterminer sous quelle forme pourrait se poursuivre l'activité en Slovaquie.
- En Bulgarie, il a été décidé de se concentrer sur le développement de l'activité apportée par le réseau de bancassurance et de se séparer de l'activité amenée par le réseau des agents.

Pour ces raisons, le groupe a procédé à une dépréciation de l'écart d'acquisition relatif à cette unité génératrice de trésorerie pour un montant de 79 millions d'euros ; l'origine de cette dépréciation provenant des flux issus des activités bulgare et slovaque.

Test de dépréciation :

Les écarts d'acquisition donnent lieu à un test de dépréciation au moins une fois par an. Ce test est mené à l'échelle de l'unité génératrice de trésorerie.

Pour les entités d'assurance acquises au cours de l'exercice, en l'absence d'indice de perte de valeur, aucun test de dépréciation n'est mené. Néanmoins, un contrôle interne est effectué sur des bases simplifiées pour démontrer l'adossement du prix d'acquisition.

La valeur d'utilité de référence pour la justification des tests de dépréciation correspond à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs devant être générés par cette unité génératrice de trésorerie.

Les flux retenus correspondent en règle générale :

- A une période explicite qui s'appuie pour les premières années sur la planification stratégique opérationnelle du groupe. Celle-ci fait l'objet d'un processus itératif d'échange entre le management local et le groupe.
- Au-delà de la période explicite, la chronique de flux est complétée par une valeur terminale. Cette valeur terminale s'appuie sur des hypothèses de croissance à long terme appliquées à une projection actualisée d'un flux normé.

Dans les pays matures, la période explicite en assurance vie s'établit en règle générale à 10 ans et à 6 ans en assurance non vie. Elle peut être rallongée sur une période plus longue (qui peut être de 10 ans ou 15 ans) pour des pays émergents. Cette période est en effet nécessaire pour que le marché atteigne un niveau de maturité suffisant afin que le flux normé soit représentatif de la performance récurrente de long terme.

Le taux de croissance retenu pour la valorisation au-delà de la période explicite est fonction de la maturité des marchés. Il repose sur des indicateurs issus d'études stratégiques. Les taux retenus pour les marchés matures d'Europe Occidentale sont compris dans une fourchette de 1% à 3%. Ces taux peuvent être portés sur des marchés émergents à faible taux de pénétration d'assurance jusqu'à 5%.

Les taux d'actualisation sont établis à partir du taux sans risque propre à chaque pays majoré d'une prime de risque spécifique à l'exercice de l'activité d'assurance. Le taux ainsi retenu dans les principaux pays d'Europe Occidentale se situe entre 8% et 9% et correspond à un taux se situant entre un taux de marché pour les métiers d'assurance et le coût du capital pondéré avec le levier de la dette (WACC). S'agissant des pays émergents, la courbe de taux utilisée tient compte dans la phase explicite d'une prime de risque plus élevée et intègre ensuite l'évolution future de la situation macroéconomique du pays et de l'atteinte d'un degré de maturité plus élevé de ces économies. Ceci est en particulier le cas des « nouveaux pays » de l'Union Européenne pour lesquels la présomption d'entrée dans la zone euro est jugée forte.

Des tests de sensibilité ont été menés sur la valeur d'utilité retenue avec des hypothèses de variation suivantes :

- hausse de 100 points de base du taux d'escompte et ;
- baisse de 50 points de base du taux de croissance à long terme.

S'agissant cependant de l'écart d'acquisition de l'unité génératrice de trésorerie des pays de l'Europe centrale et orientale, une hausse de 100 points de base du taux d'escompte conduirait à un besoin de couverture supplémentaire de 83 millions d'euros (alors qu'une variation de 100 points de base à la baisse du taux d'escompte se traduirait par un effet de couverture favorable de 125 millions d'euros). Sur cette même unité génératrice de trésorerie, le test de sensibilité portant sur le taux de croissance à long terme aurait aussi un effet défavorable en couverture de 46 millions d'euros si celui-ci baissait de 50 points de base (il serait en excédent de 55 millions d'euros avec une variation favorable de + 50 points de base).

Les tests de sensibilité ainsi menés n'ont pas conduit à constater de dépréciation sur les écarts d'acquisition.

NOTE 2.1 – ECARTS D'ACQUISITION – DETAIL PAR UNITE GENERATRICE DE TRESORERIE

En millions d'euros	31.12.2010				31.12.2009
	Valeur brute	Pertes de valeur	Ecart de conversion	Valeur nette	Valeur nette
Pays de l'Europe Centrale et Orientale	1 029	(192)	(138)	700	791
Italie	781			781	781
Turquie	262		(4)	259	248
Espagne	131	(3)		128	128
Royaume-Uni	186	(4)	(39)	143	138
Grèce	137			137	137
Total International	2 526	(199)	(180)	2 147	2 224
Groupama Gan Vie	470			470	469
Gan Assurances	196			196	196
Gan Eurocourtage	168			168	168
Activités financières, immobilières et autres sociétés d'assurance	177			177	174
Total France et Outre-mer	1 011			1 011	1 007
Valeur à la clôture	3 537	(199)	(180)	3 158	3 231



NOTE 3 – AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En millions d'euros	31.12.2010			31.12.2009		
	Immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance	Autres immobilisations incorporelles	Total	Immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute à l'ouverture	678	1 121	1 799	535	957	1 492
Augmentation	3	241	244	137	246	383
Diminution		(28)	(28)		(86)	(86)
Ecart de conversion	5		5	6		6
Variation de périmètre					4	4
Valeur brute à la clôture	686	1 334	2 020	678	1 121	1 799
Amortissements cumulés à l'ouverture	(142)	(800)	(942)	(79)	(689)	(768)
Augmentation	(46)	(155)	(201)	(61)	(156)	(217)
Diminution		5	5		45	45
Ecart de conversion	(4)		(4)	(2)		(2)
Variation de périmètre						
Amortissements cumulés à la clôture	(192)	(950)	(1 142)	(142)	(800)	(942)
Dépréciation durable cumulée à l'ouverture	(77)	(10)	(87)	(15)	(11)	(26)
Dépréciation durable comptabilisée		(1)	(1)	(62)		(62)
Dépréciation durable reprise					1	1
Ecart de conversion	(1)		(1)			
Variation de périmètre						
Dépréciation durable cumulée à la clôture	(78)	(11)	(89)	(77)	(10)	(87)
Valeur nette à l'ouverture	459	311	770	441	257	698
Valeur nette à la clôture	416	373	789	459	311	770

Les immobilisations incorporelles du groupe sont composées de deux rubriques :

- les immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance ;
- les autres immobilisations incorporelles.

Immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance

Les immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance correspondent notamment à des valeurs de portefeuille, des valeurs des réseaux de distribution, des valeurs de relation clients et des marques. Au global, la dotation annuelle aux amortissements des valeurs de portefeuille du groupe au cours de l'exercice représente une charge de 46 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont principalement constituées de logiciels acquis et développés en interne. La hausse de ce poste correspond principalement au développement en interne d'un logiciel de gestion des contrats d'assurance (RIVAGE).

Elles comprennent aussi pour 35 millions d'euros le montant estimé recouvrable de l'indemnité de résiliation prévue à l'article 26 de la loi du 9 novembre 2010 portant sur la réforme des retraites. En date du 3 février 2011, l'ANC a émis la recommandation n°2011-01 (publiée le 9 février 2011) qui conclut à la possibilité d'appliquer dans les comptes consolidés français et IFRS les modalités d'étalement de la constatation de l'impact de la réforme des retraites prévues par la loi n°2010-1330. Ces modalités s'exprimant sous la forme d'un simple plancher de constatation progressive de l'engagement, les modalités suivies par le groupe s'inscrivent dans les limites permises et l'application de la recommandation n'aurait donc pas d'incidence sur le résultat de la période et les capitaux propres au 31 décembre 2010. Les effets éventuels de présentation n'étant pas significatifs, et compte tenu de la date de publication de la recommandation, ceux-ci n'ont pas été retraités.

NOTE 3.1 – AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2010						31.12.2009	
	Immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance		Autres immobilisations incorporelles		Total		Total	
	France	Inter-national	France	Inter-national	France	Inter-national	France	Inter-national
Valeur brute à la clôture	40	646	1 213	120	1 253	766	1 088	711
Amortissements cumulés à la clôture	(2)	(189)	(875)	(75)	(877)	(264)	(757)	(185)
Dépréciation durable cumulée à la clôture	(15)	(64)	(11)		(26)	(64)	(25)	(62)
Amortissements et provisions	(17)	(253)	(886)	(75)	(903)	(328)	(782)	(247)
Valeur nette comptable	23	393	327	45	350	438	306	464

NOTE 4 – IMMOBILIER DE PLACEMENT (HORS UC)

En millions d'euros	31.12.2010			31.12.2009		
	Immeubles	Parts SCI	Total	Immeubles	Parts SCI	Total
Valeur brute à l'ouverture	4 062	506	4 568	3 782	613	4 395
Acquisitions	183	11	194	458	13	471
Variation de périmètre	5	(35)	(30)	44		44
Dépenses ultérieures						0
Production immobilisée de l'exercice	15		15	22		22
Transfert de/vers les immeubles en UC						0
Transfert de/vers les immeubles d'exploitation	(101)	(6)	(107)	12		12
Ecart de conversion	1		1			0
Cessions	(306)	(72)	(378)	(256)	(120)	(376)
Valeur brute à la clôture	3 859	404	4 263	4 062	506	4 568
Amortissements cumulés à l'ouverture	(880)	0	(880)	(835)	0	(835)
Augmentation	(76)		(76)	(89)		(89)
Entrées de périmètre			0	(8)		(8)
Transfert de/vers les immeubles en UC			0			0
Transfert de/vers les immeubles d'exploitation	28		28	(1)		(1)
Diminution	76		76	53		53
Amortissements cumulés à la clôture	(852)	0	(852)	(880)	0	(880)
Dépréciation durable cumulée à l'ouverture	(11)	(5)	(16)	(11)	(5)	(16)
Dépréciation durable comptabilisée						
Entrées de périmètre						
Dépréciation durable reprise	2	1	2			
Dépréciation durable cumulée à la clôture	(9)	(4)	(14)	(11)	(5)	(16)
Valeur nette à l'ouverture	3 171	501	3 672	2 936	608	3 544
Valeur nette à la clôture	2 998	400	3 398	3 171	501	3 672
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	6 305	732	7 037	6 490	777	7 267
Plus-values latentes	3 307	332	3 639	3 319	276	3 595

La réalisation de plus-values latentes sur des immeubles en représentation des engagements en assurance vie donnerait naissance à des droits en faveur des bénéficiaires de contrats et des actionnaires minoritaires (notamment Silic) ainsi qu'à des impositions.

Les plus-values latentes y compris l'immobilier d'exploitation (voir note 5) revenant au Groupe s'élèvent à 1,76 milliard d'euros au 31 décembre 2010 (nettes de participation aux bénéfices et d'impôts).

Le tableau intègre également des immeubles sous contrat de crédit-bail pour un montant à la valeur nette comptable de 116 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 108 millions au 31 décembre 2009. La juste valeur de ces immeubles est estimée à 156 millions d'euros (soit un montant de plus-values latentes de 40 millions d'euros au 31 décembre 2010, contre 4 millions d'euros au 31 décembre 2009).

L'exercice a été marqué par plusieurs opérations immobilières.

Les cessions de parts de SCI concernent essentiellement Groupama Gan Vie.

NOTE 4.1 – IMMOBILIER DE PLACEMENT – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2010						31.12.2009					
	Immeubles			Parts SCI			Immeubles			Parts SCI		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Valeur brute	3 776	83	3 858	404		404	3 939	123	4 062	506		506
Amortissements cumulés	(837)	(15)	(852)				(857)	(23)	(880)			
Dépréciation durable	(9)		(9)	(4)		(4)	(11)		(11)	(5)		(5)
Valeur nette à la clôture	2 930	68	2 998	401		401	3 071	100	3 171	501		501
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	6 162	143	6 305	733		733	6 247	243	6 490	777		777
Plus values latentes	3 232	75	3 307	332		332	3 176	143	3 319	276		276

NOTE 4.2-- IMMOBILIER DE PLACEMENT PAR ACTIVITE

NOTE 4.2.1 – IMMOBILIER DE PLACEMENT PAR ACTIVITE – FRANCE

En millions d'euros	31.12.2010					
	Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total
Valeur brute	1 518	2 258	3 776	251	153	404
Amortissements cumulés	(321)	(517)	(837)			
Dépréciation durable	(5)	(4)	(9)	(1)	(3)	(4)
Valeur nette à la clôture	1 193	1 737	2 930	250	151	401
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	2 485	3 677	6 162	487	246	733
Plus values latentes	1 292	1 940	3 232	236	95	332

En millions d'euros	31.12.2009					
	Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total
Valeur brute	1 567	2 372	3 939	348	158	506
Amortissements cumulés	(327)	(530)	(857)			
Dépréciation durable	(5)	(6)	(11)	(1)	(4)	(5)
Valeur nette à la clôture	1 235	1 836	3 071	347	154	501
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	2 412	3 835	6 247	529	248	777
Plus values latentes	1 177	1 999	3 176	182	94	276

NOTE 4.2.2 – IMMOBILIER DE PLACEMENT PAR ACTIVITE – INTERNATIONAL

En millions d'euros	31.12.2010					
	Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Dommmages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommmages aux biens et respons.	Total
Valeur brute	25	57	83	0	0	
Amortissements cumulés	(7)	(8)	(15)			
Dépréciation durable			(0)	0	0	
Valeur nette à la clôture	19	49	68	0	0	
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	56	87	143			
Plus values latentes	37	38	75	0	0	

En millions d'euros	31.12.2009					
	Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Dommmages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommmages aux biens et respons.	Total
Valeur brute	45	77	123			
Amortissements cumulés	(10)	(13)	(23)			
Dépréciation durable						
Valeur nette à la clôture	35	64	100			
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	103	140	243			
Plus values latentes	68	76	143			



NOTE 5 – IMMOBILIER D'EXPLOITATION

En millions d'euros	31.12.2010			31.12.2009		
	Immeubles	Parts SCI	Total	Immeubles	Parts SCI	Total
Valeur brute à l'ouverture	1 337	73	1 410	1 184	78	1 263
Acquisitions	58		58	161	8	169
Entrées de périmètre						
Production immobilisée de l'exercice	30		30	63	(1)	62
Transfert de/vers les immeubles de placement	101	6	107	(12)		(12)
Ecart de conversion			0	(1)		(1)
Cessions	(27)	(2)	(29)	(59)	(12)	(71)
Valeur brute à la clôture	1 500	77	1 576	1 337	73	1 410
Amortissements cumulés à l'ouverture	(276)	0	(276)	(263)	0	(263)
Augmentation	(35)		(35)	(39)		(39)
Entrées de périmètre						
Transfert de/vers les immeubles de placement	(28)		(28)	1		1
Diminution	11		11	25		25
Amortissements cumulés à la clôture	(328)	0	(328)	(276)	0	(276)
Dépréciation durable cumulée à l'ouverture	(3)	(5)	(8)	(5)	(5)	(10)
Dépréciation durable comptabilisée						
Entrées de périmètre						
Dépréciation durable reprise				2		2
Dépréciation durable cumulée à la clôture	(3)	(5)	(8)	(3)	(5)	(8)
Valeur nette à l'ouverture	1 058	68	1 126	917	73	990
Valeur nette à la clôture	1 169	72	1 240	1 058	68	1 126
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	1 598	99	1 697	1 432	93	1 525
Plus-values latentes	429	27	457	374	25	399



NOTE 5.1 – IMMEUBLES D'EXPLOITATION – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2010						31.12.2009					
	Immeubles			Parts SCI			Immeubles			Parts SCI		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Valeur brute	1 363	136	1 499	77		77	1 245	91	1 337	73		73
Amortissements cumulés	(312)	(16)	(328)				(269)	(7)	(276)			
Dépréciation durable	(2)		(2)	(6)		(6)	(2)		(3)	(5)		(5)
Valeur nette à la clôture	1 049	120	1 169	72		72	975	84	1 058	68		68
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	1 403	195	1 598	99		99	1 315	117	1 432	93		93
Plus values latentes	354	75	429	28		28	341	33	374	25		25

NOTE 5.2 – IMMEUBLES D'EXPLOITATION PAR ACTIVITE

NOTE 5.2.1 – IMMEUBLES D'EXPLOITATION PAR ACTIVITE – FRANCE

En millions d'euros	31.12.2010					
	Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total
Valeur brute	670	693	1 363	21	56	77
Amortissements cumulés	(111)	(201)	(312)			
Dépréciation durable	(1)	(1)	(2)	(1)	(5)	(6)
Valeur nette à la clôture	558	491	1 049	20	52	72
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	696	707	1 403	29	70	99
Plus values latentes	138	217	354	9	19	28

En millions d'euros	31.12.2009					
	Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total
Valeur brute	622	623	1 245	17	56	73
Amortissements cumulés	(92)	(177)	(269)			
Dépréciation durable	(1)	(1)	(2)	(1)	(4)	(5)
Valeur nette à la clôture	529	445	974	16	52	68
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	655	660	1 315	25	68	93
Plus values latentes	126	215	341	9	16	25

NOTE 5.2.2 – IMMEUBLES D'EXPLOITATION PAR ACTIVITE – INTERNATIONAL

En millions d'euros	31.12.2010					
	Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total
Valeur brute	54	82	136			
Amortissements cumulés	(6)	(9)	(16)			
Dépréciation durable		(1)	(1)			
Valeur nette à la clôture	48	72	120			
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	80	114	195			
Plus values latentes	32	43	75			

En millions d'euros	31.12.2009					
	Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total
Valeur brute	34	57	91			
Amortissements cumulés	(3)	(4)	(7)			
Dépréciation durable			(0)			
Valeur nette à la clôture	31	53	84			
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	48	69	117			
Plus values latentes	17	16	33			

NOTE 6 – PLACEMENTS FINANCIERS HORS UC

En millions d'euros	31.12.2010	31.12.2009
	Valeur nette	Valeur nette
Actifs évalués à la juste valeur	71 840	70 198
Actifs évalués au coût amorti	566	653
Total placements financiers hors UC	72 406	70 852

Le total des placements financiers (hors immobilier, UC et dérivés) au 31 décembre 2010 s'élève à 72 406 millions d'euros et présente une augmentation de 1 554 millions d'euros.

Le montant réinvesti issu de la trésorerie des titres mis en pension s'élève à 5 847 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 2 841 millions d'euros au 31 décembre 2009.

NOTE 6.1 – PLACEMENTS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2010								
	Coût amorti net			Juste valeur ^(a)			Plus ou moins-values latentes brutes		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Actifs disponibles à la vente									
Actions et autres placements à revenu variable	10 854	414	11 268	9 832	398	10 230	(1 022)	(16)	(1 038)
Obligations et autres placements à revenu fixe	44 242	6 576	50 818	42 670	6 396	49 066	(1 572)	(180)	(1 752)
Autres placements	11	1	12	11	1	12			
Total actifs disponibles à la vente	55 107	6 991	62 098	52 513	6 795	59 308	(2 594)	(196)	(2 790)
Actifs de transaction									
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"	129	1	130	129	1	130			
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	1 205	145	1 350	1 205	145	1 350			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"	215	28	243	215	28	243			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	3 269	86	3 355	3 269	86	3 355			
OPCVM de trésorerie classés en "trading"	4 554	16	4 570	4 554	16	4 570			
OPCVM de trésorerie classés en "held for trading"	2 881		2 881	2 881		2 881			
Autres placements classés en "trading"									
Autres placements classés en "held for trading"	3		3	3		3			
Total actifs de transaction	12 256	276	12 532	12 256	276	12 532			
Total placements évalués à la juste valeur	67 363	7 267	74 630	64 769	7 071	71 840	(2 594)	(196)	(2 790)

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

Dans un souci d'amélioration de l'information financière, le groupe a décidé d'isoler les OPCVM de trésorerie.

Au 31 décembre 2010, les plus et moins-values latentes non réalisées mais constatées comptablement par capitaux propres (réserve de réévaluation) au titre des actifs financiers disponibles à la vente et par résultat au titre des actifs financiers de transaction s'établissent respectivement à -2 790 millions d'euros et 138 millions d'euros contre -701 millions d'euros et 75 millions d'euros au 31 décembre 2009.

La dégradation des moins-values latentes par rapport au 31 décembre 2009 s'explique par l'évolution des indices boursiers pour la poche actions (notamment sur les titres stratégiques) et par la hausse des spreads de crédit sur certains titres de dette souveraine européenne.

Le groupe a enregistré au 31 décembre 2010 sur ses placements financiers évalués à la juste valeur une charge de dépréciation à caractère durable de 187 millions d'euros. Le stock des provisions pour dépréciation durable sur les placements évalués à la juste valeur s'établit à 420 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 256 millions d'euros au 31 décembre 2009. Au total, les provisions pour dépréciation sur actifs d'assurance représentent 0,36% des placements du groupe.

Dans le but d'optimiser le rendement de ses actifs financiers, le groupe a poursuivi au cours de l'exercice 2010 son activité de mise en pension de titres obligataires. Ces opérations de mise en pension sont pratiquées sous 2 formes distinctes :

- Des mises en pension d'investissement : Au 31 décembre 2010, le montant concerné est de 5 321 millions d'euros. La trésorerie issue de ces mises en pension est investie dans des fonds spécifiques. Ces fonds sont exclusivement constitués de titres euro-gouvernementaux notés AAA/AA et sont détenus en direct dans le cadre d'un mandat de gestion obligataire signé avec Groupama Asset Management.
- Des mises en pension de financement conjoncturel : Le montant au 31 décembre 2010 est de 526 millions d'euros. Pour cette nature d'opération, la trésorerie est réinvestie sous différentes formes de placement.

Comme mentionné au point 3.2.1 sur les principes du groupe, le groupe a procédé au cours du 1^{er} semestre 2010 à un changement de calibrage de ses critères de dépréciation durable pour mieux refléter les pratiques de marché dans le contexte de crise profonde qui marque aujourd'hui les économies occidentales.

Une indication objective de baisse prolongée est désormais constatée lorsque le placement financier a été constamment en situation de moins-value latente au regard de sa valeur comptable sur les 36 derniers mois (au lieu de 24 mois lors de l'arrêté précédent).

En l'absence de ce changement de calibrage, le résultat de l'exercice 2010 net d'impôt et de participation aux bénéfices aurait été inférieur de -179,8 millions d'euros et la réserve de réévaluation nette d'impôt et de participation aux bénéfices de l'exercice 2010, compte tenu de la hausse des marchés financiers intervenue depuis le 30 juin 2010, supérieure de + 51,5 millions d'euros.

S'agissant des titres stratégiques décrits en annexe 6.8, le changement de calibrage de 36 mois à 48 mois n'a aucune incidence en matière de provision.



En millions d'euros	31.12.2009								
	Coût amorti net			Juste valeur ^(a)			Plus ou moins-values latentes brutes		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Actifs disponibles à la vente									
Actions et autres placements à revenu variable	11 972	509	12 481	11 083	513	11 596	(889)	4	(885)
Obligations et autres placements à revenu fixe	40 217	6 189	46 406	40 381	6 208	46 589	164	19	183
Autres placements	45	1	46	46	1	47	1		1
Total actifs disponibles à la vente	52 234	6 699	58 933	51 510	6 722	58 232	(724)	23	(701)
Actifs de transaction									
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"	3 849	28	3 877	3 849	28	3 877			
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	2 031	143	2 174	2 031	143	2 174			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"	232	18	250	232	18	250			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	3 254	132	3 386	3 254	132	3 386			
Autres placements classés en "trading"	1 224		1 224	1 224		1 224			
Autres placements classés en "held for trading"	1 044	12	1 056	1 044	12	1 056			
Total actifs de transaction	11 634	333	11 967	11 634	333	11 967			
Total placements évalués à la juste valeur	63 868	7 032	70 900	63 144	7 055	70 199	(724)	23	(701)

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

NOTE 6.2 – PLACEMENTS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR ACTIVITÉ
NOTE 6.2.1 – PLACEMENTS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR ACTIVITÉ – FRANCE

En millions d'euros	31.12.2010											
	Coût amorti net				Juste valeur ^(a)				Plus ou moins-values latentes brutes			
	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Holding	Total	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Holding	Total	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Holding	Total
Actifs disponibles à la vente												
Actions et autres placements à revenu variable	8 138	2 716		10 854	7 310	2 522		9 832	(828)	(194)		(1 022)
Obligations et autres placements à revenu fixe	38 715	5 527		44 242	37 175	5 495		42 670	(1 540)	(32)		(1 572)
Autres placements		11		11		11		11				
Total actifs disponibles à la vente	46 853	8 254		55 107	44 485	8 028		52 513	(2 368)	(226)		(2 594)
Actifs de transaction												
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"	69	60		129	69	60		129				
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	914	291		1 205	914	291		1 205				
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"	126	36	53	215	126	36	53	215				
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	2 511	747	11	3 269	2 511	747	11	3 269				
OPCVM de trésorerie classés en "trading"	3 691	863		4 554	3 691	863		4 554				
OPCVM de trésorerie classés en "held for trading"	2 629	252		2 881	2 629	252		2 881				
Autres placements classés en "trading"												
Autres placements classés en "held for trading"	1	2		3	1	2		3				
Total actifs de transaction	9 941	2 251	64	12 256	9 941	2 251	64	12 256				
Total placements évalués à la juste valeur	56 794	10 505	64	67 363	54 426	10 279	64	64 769	(2 368)	(226)		(2 594)

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.



En millions d'euros	31.12.2009								
	Coût amorti net			Juste valeur ^(a)			Plus ou moins-values latentes brutes		
	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Total
Actifs disponibles à la vente									
Actions et autres placements à revenu variable	9 900	2 072	11 972	9 165	1 918	11 083	(735)	(154)	(889)
Obligations et autres placements à revenu fixe	33 255	6 962	40 217	33 391	6 990	40 381	136	28	164
Autres placements	37	8	45	38	8	46	1		1
Total actifs disponibles à la vente	43 192	9 042	52 234	42 594	8 916	51 510	(598)	(126)	(724)
Actifs de transaction									
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"	3 183	666	3 849	3 183	666	3 849			
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	1 679	352	2 031	1 679	352	2 031			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"	192	40	232	192	40	232			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	2 691	563	3 254	2 691	563	3 254			
Autres placements classés en "trading"	1 012	212	1 224	1 012	212	1 224			
Autres placements classés en "held for trading"	863	181	1 044	863	181	1 044			
Total actifs de transaction	9 620	2 014	11 634	9 620	2 014	11 634			
Total placements évalués à la juste valeur	52 812	11 056	63 868	52 214	10 930	63 144	(598)	(126)	(724)

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

NOTE 6.2.2 – PLACEMENTS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR ACTIVITÉ – INTERNATIONAL

En millions d'euros	31.12.2010								
	Coût amorti net			Juste valeur ^(a)			Plus ou moins-values latentes brutes		
	Assurance de la personne	Dommage aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommage aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommage aux biens et respons.	Total
Actifs disponibles à la vente									
Actions et autres placements à revenu variable	217	197	414	204	194	398	(13)	(3)	(16)
Obligations et autres placements à revenu fixe	3 157	3 419	6 576	3 047	3 349	6 396	(110)	(70)	(180)
Autres placements		1	1		1	1			
Total actifs disponibles à la vente	3 374	3 617	6 991	3 251	3 544	6 795	(123)	(73)	(196)
Actifs de transaction									
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"		1	1		1	1			
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	71	74	145	71	74	145			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"	12	16	28	12	16	28			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	43	43	86	43	43	86			
OPCVM de trésorerie classés en "trading"		16	16		16	16			
OPCVM de trésorerie classés en "held for trading"									
Autres placements classés en "trading"									
Autres placements classés en "held for trading"									
Total actifs de transaction	126	150	276	126	150	276			
Total placements évalués à la juste valeur	3 500	3 767	7 267	3 377	3 694	7 071	(123)	(73)	(196)



En millions d'euros	31.12.2009								
	Coût amorti net			Juste valeur ^(a)			Plus ou moins-values latentes brutes		
	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Total
Actifs disponibles à la vente									
Actions et autres placements à revenu variable	231	278	509	233	280	513	2	2	4
Obligations et autres placements à revenu fixe	2 810	3 379	6 189	2 818	3 390	6 208	8	11	19
Autres placements		1	1		1	1			
Total actifs disponibles à la vente	3 041	3 658	6 699	3 051	3 671	6 722	10	13	23
Actifs de transaction									
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"	13	15	28	13	15	28			
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	65	78	143	65	78	143			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"	8	10	18	8	10	18			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	60	72	132	60	72	132			
Autres placements classés en "trading"									
Autres placements classés en "held for trading"	5	7	12	5	7	12			
Total actifs de transaction	151	182	333	151	182	333			
Total placements évalués à la juste valeur	3 192	3 840	7 032	3 202	3 853	7 055	10	13	23

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.



NOTE 6.3 – PLACEMENTS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR NATURE DE TITRES

En millions d'euros	31.12.2010								
	Coût amorti net			Juste valeur ^(a)			Plus ou moins-values latentes brutes		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Actions et autres placements à revenu variable									
Actifs disponibles à la vente	10 854	414	11 268	9 832	398	10 230	(1 022)	(16)	(1 038)
Actifs classés en "trading"	129	1	130	129	1	130			
Actifs classés en "held for trading"	1 205	145	1 350	1 205	145	1 350			
Total actions et autres placements à revenu variable	12 188	560	12 748	11 166	544	11 710	(1 022)	(16)	(1 038)
Obligations et autres placements à revenu fixe									
Actifs disponibles à la vente	44 242	6 576	50 818	42 670	6 396	49 066	(1 572)	(180)	(1 752)
Actifs classés en "trading"	215	28	243	215	28	243			
Actifs classés en "held for trading"	3 269	86	3 355	3 269	86	3 355			
Total obligations et autres placements à revenu fixe	47 726	6 690	54 416	46 154	6 510	52 664	(1 572)	(180)	(1 752)
OPCVM de trésorerie									
Actifs classés en "trading"	4 554	16	4 570	4 554	16	4 570			
Actifs classés en "held for trading"	2 881		2 881	2 881		2 881			
Total OPCVM de trésorerie	7 435	16	7 451	7 435	16	7 451			
Autres placements									
Actifs disponibles à la vente	11	1	12	11	1	12			
Actifs classés en "trading"									
Actifs classés en "held for trading"	3		3	3		3			
Total autres placements	14	1	15	14	1	15			
Total placements évalués à la juste valeur	67 363	7 267	74 630	64 769	7 071	71 840	(2 594)	(196)	(2 790)

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.



En millions d'euros	31.12.2009								
	Coût amorti net			Juste valeur ^(a)			Plus ou moins-values latentes brutes		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Actions et autres placements à revenu variable									
Actifs disponibles à la vente	11 972	509	12 481	11 083	513	11 596	(889)	4	(885)
Actifs classés en "trading"	3 849	28	3 877	3 849	28	3 877			
Actifs classés en "held for trading"	2 031	143	2 174	2 031	143	2 174			
Total actions et autres placements à revenu variable	17 852	680	18 532	16 963	684	17 647	(889)	4	(885)
Obligations et autres placements à revenu fixe									
Actifs disponibles à la vente	40 217	6 189	46 406	40 381	6 208	46 589	164	19	183
Actifs classés en "trading"	232	18	250	232	18	250			
Actifs classés en "held for trading"	3 254	132	3 386	3 254	132	3 386			
Total obligations et autres placements à revenu fixe	43 703	6 339	50 042	43 867	6 358	50 225	164	19	183
Autres placements									
Actifs disponibles à la vente	45	1	46	46	1	47	1		1
Actifs classés en "trading"	1 224		1 224	1 224		1 224			
Actifs classés en "held for trading"	1 044	12	1 056	1 044	12	1 056			
Total autres placements	2 313	13	2 326	2 314	13	2 327	1		1
Total placements évalués à la juste valeur	63 868	7 032	70 900	63 144	7 055	70 199	(724)	23	(701)

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

NOTE 6.4 – PLACEMENTS EVALUES AU COUT AMORTI EN VALEUR NETTE

En millions d'euros	31.12.2010			31.12.2009		
	France	International	Total	France	International	Total
Prêts	191	93	284	169	92	261
Dépôts	142	83	225	127	159	286
Autres	57		57	105	2	107
Prêts et créances	390	176	566	401	253	654
Total actifs évalués au coût amorti	390	176	566	401	253	654

Le montant des provisions pour dépréciation durable constituées sur les placements évalués au coût amorti, qui s'élève à 4 millions d'euros, reste inchangé par rapport au 31 décembre 2009.



NOTE 6.5 – PLACEMENTS FINANCIERS – PAR DEVISE

En millions d'euros	31.12.2010					
	Euro	Dollar	Livres	Yens	Autres	Total
Actifs disponibles à la vente						
Actions et autres placements à revenu variable	9 656	65	28	6	475	10 231
Obligations et autres placements à revenu fixe	47 696	112	721	9	528	49 065
Autres placements	11	1	0	0	0	12
Total actifs disponibles à la vente	57 364	178	749	15	1 003	59 308
Actifs de transaction						
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"	130	0	0	0	0	131
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	1 346	3	0	0	0	1 350
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"	243	0	0	0	0	243
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	3 324	5	0	0	25	3 355
OPCVM de trésorerie classés en "trading"	4 556	11	1	1	2	4 571
OPCVM de trésorerie classés en "held for trading"	2 875	4	0	0	1	2 881
Autres placements classés en "trading"	0	0	0	0	0	0
Autres placements classés en "held for trading"	3		0	0	0	2
Total actifs de transaction	12 476	24	2	2	28	12 533
Prêts et créances						
Prêts	272	2	9	0	1	284
Dépôts	181	9	0	0	35	225
Autres placements	56	0	0	0	0	56
Total prêts et créances	509	11	9	0	36	566
Total des placements financiers (hors dérivés et hors UC)	70 349	213	760	17	1 067	72 406

En millions d'euros	31.12.2009					
	Euro	Dollar	Livres	Yens	Autres	Total
Actifs disponibles à la vente						
Actions	7 039	128	67	26	534	7 794
Obligations	43 927	247	697	43	453	45 367
OPCVM	4 732	81	25	14	51	4 903
Autres placements	165	2	1	0	1	169
Total actifs disponibles à la vente	55 863	458	790	83	1 039	58 233
Actifs de transaction						
Actions classées en "trading"	26	0	0	0	0	26
Actions classées en "held for trading"	13	1	0	0	0	14
Obligations classées en "trading"	32	0	0	0	0	32
Obligations classées en "held for trading"	1 023	0	0	0	55	1 078
OPCVM classés en "trading"	5 292	0	1	0	0	5 293
OPCVM classés en "held for trading"	5 509	0	0	0	0	5 509
Autres placements classés en "trading"	0	0	0	0	0	0
Autres placements classés en "held for trading"	3	0	0	0	12	15
Total actifs de transaction	11 898	1	1	0	67	11 967
Prêts et créances						
Prêts	252	0	7	0	2	261
Dépôts	190	0	0	0	95	285
Autres placements	105	0	0	0	2	107
Total prêts et créances	547	0	7	0	99	653
Total des placements financiers (hors dérivés et hors UC)	68 308	459	798	83	1 205	70 853

NOTE 6.6 – DETAIL DES PLACEMENTS COTES

En millions d'euros	31.12.2010	31.12.2009
	Valeur nette	Valeur nette
Actions	6 727	7 514
Parts d'OPCVM à revenu fixe	3 647	3 749
Parts d'autres OPCVM	4 572	11 957
OPCVM de trésorerie	7 451	
Obligations et autres titres à revenu fixe	48 771	46 370
Total placements cotés	71 169	69 589

Dans un souci d'amélioration de l'information financière, le groupe a décidé d'isoler les OPCVM de trésorerie, qui étaient précédemment intégrées directement dans les parts d'autres OPCVM.

Au 31 décembre 2010, le montant des provisions pour dépréciation durable constituées sur les placements cotés évalués à la juste valeur s'établit à 301 millions d'euros contre 135 millions d'euros au 31 décembre 2009.

NOTE 6.7 – DETAIL DES PLACEMENTS NON COTES

En millions d'euros	31.12.2010	31.12.2009
	Valeur nette	Valeur nette
Actions en juste valeur	411	441
Obligations et autres titres à revenu fixe en juste valeur	245	107
Autres placements en juste valeur	14	61
Prêts au coût amorti	285	261
Autres placements en coût amorti	281	393
Total placements non cotés	1 237	1 262

Au 31 décembre 2010, le montant des provisions pour dépréciation durable constituées sur les placements non cotés évalués à la juste valeur s'établit à 119 millions d'euros contre 121 millions d'euros au 31 décembre 2009.

NOTE 6.8 – PLACEMENTS SIGNIFICATIFS DANS DES SOCIÉTÉS NON CONSOLIDÉES

En millions d'euros	31.12.2010				31.12.2009			
	% d'intérêt	Coût d'acquisition net de provision	Juste valeur	Réserve de réévaluation (avant effet PB et impôt) ⁽¹⁾	% d'intérêt	Coût d'acquisition net de provision	Juste valeur	Réserve de réévaluation (avant effet PB et impôt) ⁽¹⁾
Bolloré Investissement	4,31%	130	172	42	4,31%	130	122	(8)
Société Générale	4,25%	1 765	1 311	(454)	4,24%	1 749	1 534	(215)
Lagardère	2,01%	100	82	(18)	2,01%	97	75	(22)
Veolia Environnement	5,68%	795	620	(175)	5,72%	796	653	(143)
Saint Gobain	1,92%	443	396	(47)	1,98%	442	387	(55)
Eiffage	6,73*%	205	205	0	6,73%	358	239	(119)
Sociétés Françaises		3 438	2 786	(652)		3 572	3 010	(562)
Mediobanca	4,93%	493	288	(205)	4,93%	500	357	(143)
OTP Bank	8,28%	629	432	(164)	9,16%	657	516	(108)
Sociétés Étrangères		1 122	720	(369)		1 157	873	(251)
Total des placements significatifs dans des sociétés non consolidées		4 560	3 506	(1 021)		4 729	3 883	(813)

(1) La réserve de réévaluation tient compte des effets des instruments de couverture

Les titres présentés dans cette note correspondent exclusivement aux titres qualifiés de « titres stratégiques ».

Comme rappelé au point 3.2.1, les titres stratégiques sont ceux pour lesquels le groupe exerce sa détention sur le long terme. Ils sont caractérisés par une représentation du groupe dans leurs instances de gouvernance ou des relations contractuelles importantes et durables ou un niveau de participation significatif dans le capital (en valeur absolue ou relative), sans pour autant qu'une influence notable soit exercée.

La ligne de titre Eiffage a fait l'objet d'un provisionnement brut de 175 millions d'euros. Bien qu'en application des critères de dépréciation automatiques, mentionnée en 3.2.1 des principes, le titre ne nécessiterait pas de dépréciation automatique, le groupe a estimé sur la base de son appréciation de la valeur intrinsèque du titre, qu'il convenait d'enregistrer cette dépréciation.

Tous les autres placements significatifs dans des sociétés non consolidées franchissent avec succès les seuils de non dépréciation que le groupe s'est fixé. Cependant, comme pour le titre Eiffage, ces titres ont fait l'objet d'une analyse complémentaire systématique (basée notamment sur une valorisation intrinsèque de type DCF) qui a permis de conclure que la valorisation intrinsèque de ces lignes était supérieure à leur prix de revient et donc qu'aucune provision ne s'avérait nécessaire.

NOTE 6.9 – DECOMPOSITION DU PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE
NOTE 6.9.1 – PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE – PAR TAUX

Le poids des instruments de taux sur le total des placements financiers hors UC en valeur de marché s'élève à 73%, dont 68% sont classés dans la catégorie « actifs disponibles à la vente » et 5% dans la catégorie « actifs de transaction » fin décembre 2010.

Le tableau ci-après montre l'exposition du groupe aux risques de taux d'intérêt à la clôture de chaque exercice. Cette présentation concerne uniquement les placements en obligations, détenus directement ou par le biais d'OPCVM consolidées, mais ne prend pas en compte les autres placements ayant des caractéristiques similaires (OPCVM obligataires, OPCVM de taux, fonds obligataires, ...).

En millions d'euros	31.12.2010			31.12.2009		
	Taux fixe	Taux variable	Total	Taux fixe	Taux variable	Total
Obligations côtées						
Disponibles à la vente	46 656	1 216	47 872	40 973	4 336	45 309
Classées en "trading"	42	5	47	26	6	32
Classées en "held for trading"	704	148	852	872	157	1 029
Total obligations côtées	47 402	1 369	48 771	41 871	4 498	46 370
Obligations non côtées						
Disponibles à la vente	132	44	176	49	8	57
Classées en "trading"	26		26	0		0
Classées en "held for trading"	4	39	43	48	1	49
Total obligations non côtées	162	83	245	97	9	107
Total du portefeuille obligataire	47 564	1 452	49 016	41 968	4 508	46 476

NOTE 6.9.2 – PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE – PAR ECHEANCE

Le profil des échéances annuelles des portefeuilles obligataires, y compris OPCVM consolidés, est le suivant :

En millions d'euros	31.12.2010				31.12.2009			
	<1 an	De 1 à 5 ans	>5 ans	Total	<1 an	De 1 à 5 ans	>5 ans	Total
Obligations cotées								
Disponibles à la vente	2 331	7 683	37 857	47 872	1 412	8 556	35 341	45 309
Classées en "trading"	11	22	14	47	0	6	26	32
Classées en "held for trading"	354	219	280	852	105	177	747	1 029
Total obligations cotées	2 696	7 924	38 151	48 771	1 517	8 739	36 114	46 370
Obligations non cotées								
Disponibles à la vente	23	98	54	176	18	28	11	57
Classées en "trading"	26	0	0	26	0	0	0	0
Classées en "held for trading"	1	2	40	43	5	0	44	49
Total obligations non cotées	50	100	94	245	23	29	55	107
Total du portefeuille obligataire	2 746	8 025	38 245	49 016	1 540	8 768	36 169	46 476

La répartition du portefeuille obligataire fait ainsi apparaître que les natures de placements privilégiés par le groupe sont principalement des emprunts obligataires d'échéance longue (à plus de 5 ans) et présentant des taux de rémunération fixes.

NOTE 6.9.3 – PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE – PAR RATING

Il est précisé que le rating indiqué est une moyenne des notations communiquées fin 2010 par les trois principales agences (S&P, MOODY'S et FITCH Ratings) concernant les titres obligataires du groupe.

En millions d'euros	31.12.2010						
	AAA	AA	A	BBB	<BBB	Non noté	Total
Obligations côtées							
Disponibles à la vente	17 167	8 470	14 979	3 660	3 282	314	47 872
Classées en "trading"	1	14	7	15	4	6	47
Classées en "held for trading"	47	57	237	147	150	214	852
Total obligations côtées	17 215	8 541	15 223	3 822	3 436	534	48 771
Obligations non côtées							
Disponibles à la vente	38	4	2	6	123	2	176
Classées en "trading"	26	0	0	0	0	0	26
Classées en "held for trading"	0	0	0	0	0	43	43
Total obligations non côtées	64	4	2	6	123	45	245
Total du portefeuille obligataire	17 279	8 545	15 225	3 828	3 559	579	49 016

En millions d'euros	31.12.2009						
	AAA	AA	A	BBB	<BBB	Non noté	Total
Obligations côtées							
Disponibles à la vente	18 059	8 700	14 391	3 689	256	215	45 309
Classées en "trading"	4	7	4	0	0	16	32
Classées en "held for trading"	48	47	356	360	27	191	1 029
Total obligations côtées	18 111	8 754	14 751	4 049	283	422	46 370
Obligations non côtées							
Disponibles à la vente	0	3	3	34	10	6	57
Classées en "trading"	0	0	0	0	0	0	0
Classées en "held for trading"	0	2	42	0	5	0	49
Total obligations non côtées	0	5	45	34	15	6	106
Total du portefeuille obligataire	18 112	8 760	14 796	4 083	299	427	46 476

L'augmentation de la catégorie <BBB n'est pas liée à des investissements dans cette catégorie d'obligations, mais s'explique dans une large mesure par la dégradation de certaines dettes, et notamment de la dette souveraine grecque.

NOTE 6.9.4 – PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE – PAR NATURE DES EMETTEURS OBLIGATAIRES

En millions d'euros	31.12.2010	31.12.2009
	Valeur nette	Valeur nette
Obligations émises par des États faisant partie de l'UE	27 923	24 810
Obligations émises par des États hors UE	121	61
Obligations des secteurs publics et semi-publics	3 214	3 091
Obligations du secteur privé	17 526	18 087
Autres obligations (dont les fonds obligataires)	233	427
Total du portefeuille obligataire	49 016	46 476

La valeur au bilan des investissements du groupe en obligations émises par les Etats considérés comme « non core », c'est-à-dire Portugal, Irlande, Italie, Grèce et Espagne, s'élève à 13.541 millions d'euros au 31 décembre 2010. La moins-value latente sur ces titres représente au 31 décembre 2010 un montant de -485 millions d'euros net d'impôt et de participation aux bénéfices.

Le groupe estime notamment que les garanties données par l'Union Européenne et les mesures prises par ces Etats, et en particulier la Grèce, pour redresser leurs finances publiques sont, lors de cet arrêté, de nature à donner des garanties suffisantes pour conclure à la non dépréciation de ces actifs obligataires. Il convient de rappeler qu'étant enregistrés en « Actifs disponibles à la vente », la moins-value latente nette de participation aux bénéfices et d'impôt relative à ces actifs (mentionnée ci-avant) est enregistrée dans les fonds propres (dans le poste réserve de réévaluation).

NOTE 6.10 – HIERARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

Conformément à l'amendement d'IFRS 7 publié par l'IASB en mars 2009, les instruments financiers actifs et passifs évalués à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie en trois niveaux. Ceux-ci dépendent de l'utilisation ou non d'un modèle d'évaluation et des sources de données utilisées pour alimenter les modèles d'évaluation :

- le niveau 1 correspond à un prix coté sur un marché actif auquel l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation,
- le niveau 2 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation utilisant des données directement observables sur un marché (de niveau 1) ou déterminable à partir de prix observés,
- le niveau 3 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation qui utilise des données qui ne sont pas observables sur un marché.

en millions d'euros	31.12.2010				31.12.2009			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs disponibles à la vente								
Actions et autres placements à revenu variable	9 712	126	392	10 231	11 130	141	325	11 596
Obligations et autres placements à revenu fixe	48 107	758	201	49 066	45 451	458	680	46 589
Autres placements	2		10	12	37		10	47
Total actifs disponibles à la vente	57 822	884	603	59 309	56 617	599	1 016	58 232
Actifs de transaction								
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading" ou en "held for trading"	962	6	512	1 480	5 647		404	6 051
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading" ou en "held for trading"	3 398	118	82	3 597	3 523	5	108	3 636
OPCVM de trésorerie classés en "trading" ou en "held for trading"	7 450		1	7 451				
Autres placements			2	2	2 277		3	2 280
Total actifs de transaction	11 810	124	597	12 531	11 447	5	515	11 967
Placements de contrats en UC	2 912	152	599	3 663	2 795	189	672	3 657
Instruments dérivés actifs et passifs	0	(120)	(17)	(137)	0	10	(2)	8
Total actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur	72 543	1 041	1 781	75 365	70 859	804	2 200	73 864

Dans le cadre de l'amélioration de l'information financière, le groupe a décidé d'isoler les OPCVM de trésorerie.

S'agissant des placements de contrats en UC, le risque est supporté par les assurés.

Les instruments dérivés figurant à l'actif s'élèvent à 125 millions d'euros et les instruments dérivés figurant au passif du bilan sont de 262 millions d'euros au 31 décembre 2010. Ces instruments sont principalement classés en niveau 2.

Concernant les placements en niveau 3, il s'agit pour les actions principalement de parts de fonds de private equity et pour les obligations, d'obligations corporate à taux variable.

Au-delà des instruments financiers actifs et passifs décrits dans le tableau, le groupe a enregistré dans ses passifs techniques des contrats financiers en juste valeur sans participation discrétionnaire. Ceux-ci représentent un montant de 116 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 136 millions d'euros au 31 décembre 2009.



En millions d'euros	31.12.2010								
	Actifs disponibles à la vente			Actifs de transaction				Placements de contrats en UC	Dérivés actifs et passifs
	Actions	Obligations	Autres placements	Actions	Obligations	OPCVM de trésorerie	Autres placements		
Montant en niveau 3 à l'ouverture	325	680	10	404	108		3	672	(2)
Variation de la plus ou moins value latente reconnue en :									
- résultat				16	2			(54)	(0)
- gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(22)	11							
Transfert vers le niveau 3	83	6	1	35	12	1	(0)	13	
Transfert hors du niveau 3	(13)	(122)			(48)			(2)	
Reclassement en prêts et créances									
Mouvements sur le périmètre de consolidation									
Acquisitions	57	44		79	43			127	(16)
Cessions / Remboursements	(39)	(418)	(2)	(23)	(36)			(152)	2
Ecart de conversion	1				(0)			(5)	
Montant en niveau 3 à la clôture	392	201	10	512	81	1	2	599	(17)



NOTE 7 – PLACEMENTS REPRESENTANT LES ENGAGEMENTS EN UC

En millions d'euros	31.12.2010			31.12.2009		
	France	International	Total	France	International	Total
Titres à revenu variable et assimilés		12	12		16	16
Obligations	25	641	665	6	636	642
Parts d'OPCVM d'actions	2 581	56	2 637	2 561	55	2 615
Parts d'OPCVM obligataires et autres	49	85	133	82	81	163
Autres placements		120	120		119	119
Sous-total placements financiers en UC	2 655	914	3 569	2 649	906	3 555
Immobilier de placement en UC	94	0	94	102	0	102
Sous-total immobilier de placement en UC	94	0	94	102	0	102
TOTAL	2 749	914	3 663	2 751	906	3 657

Les placements en unités de compte (UC) relèvent exclusivement de l'activité de l'assurance de la personne.

NOTE 8 – INSTRUMENTS DERIVES ACTIFS ET PASSIFS ET DERIVES INCORPORES SEPARES

En millions d'euros	31.12.2010					
	France		International		Total	
	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative
Swaps	97	(232)			97	(232)
Options	27				27	
Contrats à terme de devises		(3)			0	(3)
Autres	1	(25)		(2)	1	(27)
Total	125	(260)		(2)	125	(262)

En millions d'euros	31.12.2009					
	France		International		Total	
	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative
Swaps	158	(164)		(2)	158	(166)
Options	21				21	
Contrats à terme de devises		(2)				(2)
Autres		(3)				(3)
Total	179	(169)		(2)	179	(171)

Les contrats de swaps, bien que non documentés selon les normes IFRS, comme des contrats de couverture, versent principalement à protéger de manière macro le portefeuille obligataire contre une hausse des taux. Il en va de même pour les options.

NOTE 9 – EMPLOIS ET RESSOURCES DES ACTIVITES DU SECTEUR BANCAIRE

NOTE 9.1 – EMPLOIS DES ACTIVITES DU SECTEUR BANCAIRE

En millions d'euros	31.12.2010			31.12.2009		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Caisse, banques centrales, CCP	46		46	41		41
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 361		1 361	819		819
Instrumentés dérivés de couverture						
Actifs financiers disponibles à la vente	225		225	17		17
Prêts et créances sur les établissements de crédit	290		290	563		563
Prêts et créances sur la clientèle	1 232	(28)	1 204	1 431	(20)	1 410
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	302		302	466		466
Immeubles de placement						
Total emplois des activités du secteur bancaire	3 456	(28)	3 429	3 337	(20)	3 317

Suivi des titres reclassés en 2008 de la catégorie « Trading » à la catégorie des « actifs détenus jusqu'à l'échéance » :

Conformément à l'amendement d'IAS 39 adopté le 15 octobre 2008, un reclassement en 2008 de la catégorie trading à la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance d'un portefeuille d'obligations bancaires à taux révisable a eu lieu.

La variation de valeur, qui aurait été constatée dans les comptes si ces actifs n'avaient pas été reclassés, est sans impact significatif sur le résultat au 31 décembre 2010. La juste valeur de ces actifs est de 216 millions d'euros.

Dans le cadre d'une nouvelle allocation des risques, le poste des créances interbancaires est en baisse, au profit des postes de portefeuilles de trésorerie (« Actifs financiers à la juste valeur par résultat » et « Actifs financiers disponibles à la vente »).

NOTE 9.2 – RESSOURCES DES ACTIVITES DU SECTEUR BANCAIRE

En millions d'euros	31.12.2010	31.12.2009
Banques centrales, CCP		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1 028	728
Instrumentés dérivés de couverture		
Dettes envers les établissements de crédit	48	305
Dettes envers la clientèle	1 992	1 935
Dettes représentées par des titres	5	5
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		
Total des ressources des activités du secteur bancaire	3 073	2 973

Les emplois bancaires évoluent suite à la volonté du groupe d'être plus présent sur les marchés. Ce choix se traduit par une progression notable des émissions de titres situés dans le poste « Passifs financiers à la juste valeur par résultat », au détriment des emprunts interbancaires.

NOTE 10 – INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES

En millions d'euros	31.12.2010		31.12.2009	
	Valeur d'équivalence	Quote Part Résultat	Valeur d'équivalence	Quote Part Résultat
Günes Sigorta	44	(6)	41	2
Socomie	(1)		(1)	(1)
Star	86	5	79	6
La Banque Postale IARD	98	(4)		
Cegid	76	5	73	5
Total Investissements dans les entreprises associées	303	0	192	11

La Banque Postale IARD a été consolidée pour la première fois au 31 décembre 2010. Compte tenu du début d'activité en décembre 2010, le résultat est constitué des frais d'exploitation liés à la création de la société.

NOTE 10.1 – DONNEES SIGNIFICATIVES

En millions d'euros	31.12.2010				31.12.2009			
	Chiffre d'affaires	Résultat net	Total actif	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat net	Total actif	Capitaux propres
Günes Sigorta	nc	(20)	nc	118	311	7	324	93
Socomie	13		6	(1)	12	(1)	7	(1)
Star	111	15	359	110	117	17	398	103
La Banque Postale IARD	0	(11)	96	90				
Cegid	250	20	336	174	249	17	339	164

Compte tenu des dates d'arrêté, les données financières présentées dans ce tableau sont estimées sur la base des derniers états financiers disponibles.

NOTE 11 – PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS

En millions d'Euros	31.12.2010			31.12.2009		
	France	International	Total	France	International	Total
Part des réassureurs dans les provisions d'assurance non vie						
Provisions pour primes non acquises	31	44	74	25	56	80
Provisions pour sinistres à payer	743	197	940	851	232	1 083
Autres provisions techniques	146	7	153	118	7	125
Total	921	247	1 168	994	295	1 288
Part des réassureurs dans les provisions d'assurance vie						
Provisions d'assurance vie	10	31	41	15	33	48
Provisions pour sinistres à payer	3	6	9	9	6	15
Provisions pour participation aux bénéfices	10		10	10		10
Autres provisions techniques				4		4
Total	23	37	60	38	39	76
Part des réassureurs dans les provisions des contrats financiers	2	0	2	1	0	1
Total part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	946	284	1 230	1 033	333	1 366

NOTE 11.1 – VARIATION DE LA PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS POUR SINISTRES NON VIE PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2010			31.12.2009		
	France	International	Total	France	International	Total
Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres à l'ouverture	851	232	1 083	824	267	1 091
Transfert de portefeuille et variation de périmètre	0	0	0		76	76
Part des réassureurs dans la charge de sinistres totale	153	54	207	228	88	316
Part des réassureurs dans les paiements totaux	(262)	(92)	(354)	(191)	(134)	(325)
Variation de change	0	3	3	(10)	(65)	(75)
Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres à la clôture	742	197	939	851	232	1 083

NOTE 12 – AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

NOTE 12.1 – VARIATION DES AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En millions d'euros	31.12.2010			31.12.2009		
	Autres immobilisations corporelles	Autres actifs d'exploitation à long terme	Total	Autres immobilisations corporelles	Autres actifs d'exploitation à long terme	Total
Valeur brute à l'ouverture	705	54	759	694	53	747
Acquisitions	103	3	106	68	2	70
Entrées de périmètre		16	16			0
Production immobilisée de l'exercice	5		5	6		6
Ecart de conversion	1		1	1		1
Cessions	(51)	(2)	(53)	(64)	(1)	(65)
Valeur brute à la clôture	763	71	834	705	54	759
Amortissements cumulés à l'ouverture	(464)	0	(464)	(448)	0	(448)
Augmentation	(73)		(73)	(79)		(79)
Entrées de périmètre			0			0
Ecart de conversion	(1)		(1)	(1)		(1)
Diminution	30		30	64		64
Amortissements cumulés à la clôture	(508)	0	(508)	(464)	0	(464)
Dépréciation durable cumulée à l'ouverture	(2)	(3)	(5)	(5)	0	(5)
Dépréciation durable comptabilisée			0	(1)	(3)	(4)
Entrées de périmètre			0			0
Ecart de conversion			0			0
Dépréciation durable reprise	1		1	4		4
Dépréciation durable cumulée à la clôture	(1)	(3)	(4)	(2)	(3)	(5)
Valeur nette à l'ouverture	239	51	290	241	53	294
Valeur nette à la clôture	254	68	322	239	51	290
Juste valeur des autres immobilisations corporelles à la clôture	254	99	353	239	77	316
Plus values latentes	0	31	31	0	26	26

Les plus-values sur les actifs à long terme concernent essentiellement des actifs biologiques traités selon la norme IAS 41. Il s'agit principalement de forêts.

NOTE 12.2 – AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2010						31.12.2009					
	Autres immobilisations corporelles			Autres actifs d'exploitation à long terme			Autres immobilisations corporelles			Autres actifs d'exploitation à long terme		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Valeur brute	587	176	763	71		71	540	165	705	54		54
Amortissements cumulés	(380)	(128)	(508)				(348)	(115)	(464)			
Dépréciation durable	(1)		(1)	(3)		(3)	(2)		(2)	(3)		(3)
Valeur nette à la clôture	207	47	254	68		68	189	50	239	51		51
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	206	47	253	99		99	189	50	239	77		77
Plus values latentes	0	0	0	31	0	31	0	0	0	26	0	26



NOTE 13 – FRAIS D'ACQUISITION REPORTES

En millions d'euros	31.12.2010			31.12.2009		
	Brut	Participation aux bénéfices différée	Net	Brut	Participation aux bénéfices différée	Net
Contrats d'assurance non vie	186		186	190		190
Contrats d'assurance vie et contrats financiers avec participation discrétionnaire	199	8	207	223	(16)	208
France	385	8	393	413	(16)	397
Contrats d'assurance non vie	228		228	230		230
Contrats d'assurance vie et contrats financiers avec participation discrétionnaire	35	(10)	25	33	(10)	23
International	263	(10)	253	263	(10)	252
Total frais d'acquisition reportés	648	(2)	647	675	(26)	650

NOTE 14 – PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES DIFFÉRÉE ACTIVE

En millions d'euros	31.12.2010			31.12.2009		
	France	International	Total	France	International	Total
Participation aux bénéfices différée active	1 590	128	1 718	293	38	331
Total participation aux bénéfices différée active	1 590	128	1 718	293	38	331

La participation aux bénéfices différée active provient essentiellement des moins-values latentes en application du principe de la comptabilité reflet.

Sur les principales entités, les taux de participation aux bénéfices différée, utilisés dans le cadre de la comptabilité reflet au 31 décembre 2010 sont compris, en France, dans une fourchette entre 73,9% et 77,5% contre 73,8% et 81,2% au 31 décembre 2009.

Un test de recouvrabilité a été réalisé permettant de démontrer la capacité du groupe à imputer le montant de la participation aux bénéfices différée active sur les participations futures des assurés.

Le test de recouvrabilité de la participation aux bénéfices différée active mentionné dans les principes du groupe vise à démontrer que les participations qui seront servies aux assurés dans le futur permettent d'absorber les moins-values latentes des actifs de placement en tenant compte des incidences probables sur le comportement des assurés.

Le groupe a procédé à un test de projection des rendements futurs pour lesquels les taux de réinvestissement des obligations d'Etat (OAT) se situent à 3,30% en 2012, 3,60% en 2013 et 4,00% en 2014 et au-delà (scénario central).

Un test de sensibilité a été mené avec des hypothèses de courbe des taux se situant à 3% pour l'OAT en 2012 et au-delà.

Selon ces différents scénarios, le groupe peut justifier de la recouvrabilité de sa participation différée active dans la mesure où il a la capacité à servir une participation aux bénéfices en ligne avec les conditions de taux à 10 ans tout en prélevant la marge financière, et ce sans déclencher de rachats significatifs.

NOTE 15 – IMPOTS DIFFERES ACTIFS

NOTE 15.1 – IMPOTS DIFFERES ACTIFS – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2010			31.12.2009
	France	International	Total	Total
Impôts différés actifs	444	127	571	396
Total impôts différés actifs	444	127	571	396

NOTE 15.2 – ANALYSE DES PRINCIPALES COMPOSANTES DE L'IMPOT DIFFERE

En millions d'euros	31.12.2010	31.12.2009
Impôts différés issus des décalages temporaires		
Réserve de capitalisation		(532)
Retraitements sur instruments financiers AFS & Trading (net de participation aux bénéfices différée)	(54)	(177)
Frais d'acquisition vie et provision globale de gestion	(52)	(52)
Retraitements de consolidation sur provisions techniques	(125)	(120)
Autres différences sur retraitements de consolidation	48	(26)
Frais d'acquisition non-vie reportés	(64)	(65)
Différences fiscales sur provisions techniques et autres provisions pour risques et charges	420	442
Plus-values en sursis d'imposition	(8)	(9)
Ecart d'évaluation sur OPCVM	31	8
Couverture de change	22	8
Autres différences temporaires fiscales	19	8
Sous-total Impôts différés issus des décalages temporaires	237	(516)
Reconnaissance des actifs d'impôts sur les déficits ordinaires	33	109
Impôts différés enregistrés au bilan	270	(407)
dont actif	571	396
dont passif	(301)	(803)

La baisse de valeur des actifs classés en AFS est à l'origine de l'augmentation du stock d'impôts différés actifs.

La nouvelle réglementation fiscale sur la réserve de capitalisation a entraîné l'annulation du stock d'impôt différé passif (532 millions d'euros).

Le montant des actifs non constatés s'élève au 31 décembre 2010 à 116 millions d'euros contre 107 millions d'euros au 31 décembre 2009 (ils proviennent principalement des activités bancaires du groupe et de certaines filiales internationales).

NOTE 16 – CREANCES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE ACCEPTEE
NOTE 16.1 – CREANCES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE ACCEPTEE – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2010						31.12.2009	
	France			International			Total	Total
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette		
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée								
Primes acquises non émises	963		963	67		67	1 030	951
Assurés, intermédiaires et autres tiers	1 117	(37)	1 080	716	(69)	647	1 727	1 536
Comptes courants coassureurs et autres tiers	55	(1)	54	56	(22)	34	88	95
Comptes courants cédants et rétrocedants	218	(1)	217	19	(1)	18	235	343
Total	2 353	(38)	2 314	858	(92)	766	3 080	2 925

NOTE 16.2 – CREANCES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE ACCEPTEE – PAR ECHEANCE

En millions d'euros	31.12.2010				31.12.2009			
	<1 an	De 1 à 5 ans	>5 ans	Total	<1 an	De 1 à 5 ans	>5 ans	Total
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée								
Primes acquises non émises	1 033	(3)		1 030	938	13		951
Assurés, intermédiaires et autres tiers	1 713	14		1 727	1 526	9		1 536
Comptes courants coassureurs et autres tiers	71	17		88	75	20		95
Comptes courants cédants et rétrocedants	212	19	4	235	318	22	3	343
Total	3 029	47	4	3 080	2 858	64	3	2 925



NOTE 17 – CREANCES NEES DES OPERATIONS DE CESSIONS EN REASSURANCE

En millions d'euros	31.12.2010			31.12.2009
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur nette
Créances nées des opérations de cession en réassurance				
Comptes courants cessionnaires et rétrocessionnaires	95	(16)	79	94
Autres créances sur opérations de réassurance	41	(7)	34	48
Total	135	(22)	113	141

NOTE 17.1 – CREANCES NEES DES OPERATIONS DE CESSIONS EN REASSURANCE – PAR ECHEANCE

En millions d'euros	31.12.2010				31.12.2009			
	<1 an	De 1 à 5 ans	>5 ans	Total	<1 an	De 1 à 5 ans	>5 ans	Total
Créances nées des opérations de cessions en réassurance								
Comptes courants cessionnaires et rétrocessionnaires	64	15		79	73	17	4	94
Autres créances sur opérations de réassurance	30	4	1	34	41	6	1	48
Total	94	18	1	113	114	22	5	141

NOTE 18 – CREANCES D'IMPOT EXIGIBLE ET AUTRES CREANCES D'IMPOT
NOTE 18.1 – CREANCES D'IMPOT EXIGIBLE ET AUTRES CREANCES D'IMPOT – PAR ECHEANCE

En millions d'euros	31.12.2010				31.12.2009			
	<1 an	De 1 à 5 ans	>5 ans	Total	<1 an	De 1 à 5 ans	>5 ans	Total
Créances d'impôt exigible et autres créances d'impôt	259			259	252	1		253

Le poste « Créances d'impôt exigible et autres créances d'impôt » comprend l'impôt sur les sociétés et les autres créances sur l'Etat et collectivités publiques.

Les créances d'impôt exigible s'élevaient à 108 millions d'euros contre 53 millions d'euros au 31 décembre 2009. En 2010, Groupama SA dispose d'une créance sur l'Etat de 56 millions d'euros correspondant aux acomptes d'impôt sur les sociétés et crédits d'impôt diminué de l'impôt long terme, contre 2 millions d'euros en 2009 correspondant aux seuls crédits d'impôt. La créance d'impôt dans les pays étrangers représente 52 millions d'euros en 2010 avec une variation de +1 million d'euros par rapport à 2009.

Les autres créances sur l'Etat et collectivités publiques comprennent essentiellement les majorations légales rentes viagères pour 10 millions d'euros, l'acompte versé pour les prélèvements sociaux des contrats d'épargne pour 55 millions d'euros, la TVA déductible et les crédits de TVA pour 25 millions d'euros, la subvention grêle en faveur des caisses régionales pour 16 millions d'euros, les taxes des sociétés étrangères pour 42 millions d'euros.

NOTE 18.2 – CREANCES D'IMPOT EXIGIBLE ET AUTRES CREANCES D'IMPOT – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2010			31.12.2009		
	France	International	Total	France	International	Total
Créances d'impôt exigible et autres créances d'impôt	166	93	259	163	90	253



NOTE 19 – AUTRES CREANCES

En millions d'euros	31.12.2010			31.12.2009
	Valeurs brutes	Provisions	Total	Total
Intérêts courus non échus	952		952	906
Personnel débiteur	25		25	16
Organismes sociaux	10		10	9
Débiteurs divers	1 147	(95)	1 052	1 014
Autres créances	402		402	437
Total	2 536	(95)	2 441	2 382

NOTE 19.1 – AUTRES CREANCES - PAR ECHEANCE

En millions d'euros	31.12.2010				31.12.2009			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Intérêts courus non échus	952			952	906			906
Personnel débiteur	25			25	16			16
Organismes sociaux	10			10	9			9
Débiteurs divers	863	149	39	1 052	884	97	33	1 014
Autres créances	402			402	437			437
Total	2 253	149	39	2 441	2 252	97	33	2 382

NOTE 19.2 – AUTRES CREANCES - PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2010			31.12.2009		
	France	International	Total	France	International	Total
Intérêts courus non échus	820	131	952	772	134	906
Personnel débiteur	21	5	25	11	5	16
Organismes sociaux	10		10	9		9
Débiteurs divers	928	124	1 052	881	133	1 014
Autres créances	354	48	402	382	55	437
Total	2 133	308	2 441	2 055	327	2 382

NOTE 20 – TRESORERIE

NOTE 20.1 – TRESORERIE PORTEE A L'ACTIF DU BILAN

En millions d'euros	31.12.2010	31.12.2009
France	647	945
International	490	622
Total	1 137	1 567

NOTE 20.2 – TRESORERIE PORTEE AU PASSIF DU BILAN

En millions d'euros	31.12.2010				31.12.2009			
	<1 an	De 1 à 5 ans	>5 ans	Total	<1 an	De 1 à 5 ans	>5 ans	Total
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	459	51		510	623	43		667
Total	459	51		510	623	43		667

En millions d'euros	31.12.2010			
	Devises		Taux	
	Zone euro	Hors zone euro	Taux fixe	Taux variable
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	509	1	459	51
Total	509	1	459	51

NOTE 21 – CAPITAUX PROPRES, INTERETS MINORITAIRES

NOTE 21.1 – CONTRAINTES REGLEMENTAIRES LIEES AU CAPITAL DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

L'exercice de l'activité d'assurance est régi par des contraintes réglementaires qui définissent notamment le capital social minimum. En France, conformément à la directive européenne et en vertu des articles R322-5 et R322-44 du code des assurances, les entreprises françaises soumises au contrôle de l'Etat et constituées sous forme d'assurance mutuelles doivent avoir un fonds d'établissement au moins égal à 240 000 ou 400 000 euros selon les branches pratiquées. Pour les sociétés anonymes, le montant de capital minimum requis s'établit à 480 000 euros ou 800 000 euros en fonction des branches exercées.

En outre, afin de s'assurer de la solidité financière des entreprises d'assurance et garantir la protection des assurés, un dispositif prudentiel est édicté en France par l'article R 334-1 du code des assurances. Il oblige les compagnies d'assurance à respecter une marge de solvabilité minimum de manière permanente relative à ses activités (vie et non-vie). Cette obligation existe, selon des mécanismes analogues, également à l'international. L'ensemble de ce dispositif est renforcé à l'échelon des comptes consolidés par la mise en place d'une solvabilité dite « ajustée », en tenant compte, le cas échéant, des activités bancaires exercées par le groupe d'assurance, selon le référentiel comptable et réglementaire français.

NOTE 21.2 – INCIDENCE DES OPERATIONS AVEC LES SOCIETAIRES

Variation des capitaux propres du groupe au cours de l'exercice 2010

Au cours de l'exercice 2010, aucune opération n'a eu une incidence sur le capital et les primes d'émission.

Traitement comptable des titres supersubordonnés émis le 10 octobre 2007

En date du 10 octobre 2007, Groupama a émis un emprunt obligataire perpétuel d'un montant nominal de 1 000 millions d'euros au taux d'intérêt fixe de 6,298%. Cet emprunt comporte en outre des caractéristiques particulières, telles que :

- la durée illimitée de l'emprunt,
- la faculté de différer ou annuler tout paiement d'intérêt aux porteurs de part de façon discrétionnaire,
- une clause de majoration d'intérêt « *step-up* » intervenant après la dixième année de l'emprunt.

Compte tenu des conditions propres à l'émission et en application de la norme IAS 32 §16 et 17, l'emprunt est considéré comme un instrument de capitaux propres et non comme un passif financier. Il est donc comptabilisé en capitaux propres. Les intérêts nets d'impôts sont comptabilisés directement au débit des capitaux propres conformément à la norme IAS 32 § 35 (et non comme une charge au compte de résultat).

NOTE 21.3 – RESERVES LIEES AUX VARIATIONS DE JUSTE VALEUR INSCRITES EN CAPITAUX PROPRES

La réconciliation entre les plus et moins-values latentes sur les actifs financiers disponibles à la vente et la réserve correspondante en capitaux propres se décompose comme suit :

En millions d'euros	31.12.2010	31.12.2009
Plus ou moins-values latentes brutes sur actifs disponibles à la vente	(2 790)	(702)
Comptabilité reflet	2 005	599
Cash flow hedge et autres variations	(162)	(119)
Impôts différés	36	(135)
Part des minoritaires	42	32
Plus ou moins-values latentes nettes part du Groupe	(869)	(325)

Le montant de l'impôt différé repris dans le tableau ci-dessus correspond au résultat de l'application d'une part, d'un taux d'impôt court terme et long terme sur les plus-values latentes sur instruments financiers classés dans la catégorie « actifs disponibles à la vente », et d'autre part, d'un taux d'impôt court terme sur la participation aux bénéfices différée (« comptabilité reflet »). Dans le cadre du régime des plus ou moins-values à long terme applicable au 1^{er} janvier 2006, les plus-values latentes sur titres de participation dits « stratégiques » ont été exonérées pour la calcul de l'impôt différé dans la limite d'une quote-part de frais et charges (soit un taux effectif de 1,72 %).

Le poste « cash flow hedge et autres variations » pour un montant de – 162 millions d'euros se décompose comme suit :

- 143 millions au titre de la réserve de réévaluation de cash flow hedge qui correspond à la part efficace des couvertures de flux de trésorerie mises en œuvre par le Groupe ;
- 19 millions d'euros de réserve de réévaluation de net investment hedge.

La diminution de la réserve de réévaluation est principalement liée à la baisse des plus ou moins-values latentes sous l'effet des conditions de marché financier toujours difficiles et notamment de la hausse des spreads de crédit sur les titres de dette souveraine des pays d'Europe du Sud.

NOTE 22 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En millions d'euros	31.12.2010						
	France			International			Total
	Provisions pour pensions et obligations similaires	Autres risques et charges ⁽¹⁾	Total	Provisions pour pensions et obligations similaires	Autres risques et charges ⁽¹⁾	Total	
Solde à l'ouverture	271	155	426	98	57	155	581
Variations de périmètre et changements de méthodes comptables	11	4	15			0	15
Dotations de l'exercice	53	46	99	10	23	33	132
Reprises de l'exercice	(45)	(72)	(117)	(18)	(14)	(32)	(149)
Variations de change			0	2		2	2
Solde à la clôture	290	133	423	92	66	158	581

(1) Le détail de ce poste n'est pas indiqué dans la mesure où cette information est de nature à causer un préjudice au groupe compte tenu des litiges en cours

En millions d'euros	31.12.2009						
	France			International			Total
	Provisions pour pensions et obligations similaires	Autres risques et charges ⁽¹⁾	Total	Provisions pour pensions et obligations similaires	Autres risques et charges ⁽¹⁾	Total	
Solde à l'ouverture	270	140	409	79	48	128	537
Variations de périmètre et changements de méthodes comptables							0
Dotations de l'exercice	43	46	89	33	33	66	155
Reprises de l'exercice	(42)	(31)	(72)	(17)	(25)	(42)	(114)
Variations de change				3		3	3
Solde à la clôture	271	155	426	98	57	155	581

(1) Le détail de ce poste n'est pas indiqué dans la mesure où cette information est de nature à causer un préjudice au groupe compte tenu des litiges en cours

NOTE 23 – INFORMATIONS RELATIVES AUX AVANTAGES DE PERSONNEL – REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES
NOTE 23.1 – PROVISION POUR PENSIONS A LA CLOTURE

En millions d'euros	31.12.2010			31.12.2009		
	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
Dettes actuarielles à l'ouverture	503	58	561	460	49	509
Coût des services rendus	25	6	31	19	4	23
Prestations payées	(22)	(3)	(26)	(27)	(4)	(31)
Intérêt sur la dette actuarielle	23	2	25	25	3	28
Pertes / Gains actuariels (écarts d'expérience)	(0)	(3)	(4)	5	(0)	5
Pertes / Gains actuariels (écarts d'hypothèse)	26	(1)	25	40	6	46
Modifications de régime	(14)	(0)	(14)	1	(0)	1
Variations de périmètre	(2)	(1)	(3)	(7)	(2)	(9)
Variation de taux de change	8		8	14		14
Autres	(2)	1	(1)	(27)	2	(26)
Dettes actuarielles à la clôture (A)	545	58	603	503	58	561
Juste valeur des actifs de couverture à l'ouverture	191		191	160		160
Rendement des actifs de couverture	12		12	11		11
Prestations payées	(8)		(8)	(11)		(11)
Cotisations requises	8		8	10		10
Pertes / Gains actuariels	10		10	10		10
Variations de périmètre	0		0			
Variations de taux de change	6		6	11		11
Autres	0		0	0		0
Juste valeur des actifs de couverture à la clôture (B)	221		221	191		191
Dettes actuarielles nettes à la clôture (A)-(B)	324	58	382	312	58	370

NOTE 23.2 – VARIATION DE LA PROVISION POUR PENSIONS COMPTABILISEE EN PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES AU BILAN

En millions d'euros	31.12.2010			31.12.2009		
	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
Montant comptabilisé en provision pour risques et charges à l'ouverture	311	58	369	300	49	349
Variation de l'engagement actualisé	19	6	25	3	11	14
Ecart actuariels impactés en capitaux propres	15		15	35		35
Reprise de provision relative à des prestations réglées par l'employeur	(11)	(4)	(15)	(27)	(2)	(29)
Reclassements	(11)	(1)	(12)			0
Variations de périmètre	(1)	(1)	(2)	(7)		(7)
Variation de taux de change	2		2	2		2
Autres			0	5		5
Montant comptabilisé en provision pour risques et charges à la clôture	324	58	382	311	58	369

Le montant des provisions repris dans cette note ne concerne que les avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière) et les autres avantages à long terme (médailles du travail, congés anniversaires...).

NOTE 23.3 – CHARGE DES AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI COMPTABILISEE DANS LE COMPTE DE RESULTAT

En millions d'euros	31.12.2010	31.12.2009
Coût des services rendus	(25)	(19)
Prestations réglées par l'employeur	(23)	(27)
Intérêts sur la dette actuarielle	(23)	(25)
Rendement attendu des actifs de couverture	13	11
Sortie Option	15	35
Modification de régime	(16)	1
Effets des variations de change	(2)	(2)
Autres		
Charge annuelle des avantages postérieurs à l'emploi	(61)	(26)

NOTE 23.4 – INFORMATIONS RELATIVES AUX AVANTAGES DU PERSONNEL – REPARTITION DES ACTIFS DE COUVERTURE

En millions d'euros	31.12.2010	31.12.2009
Actions	128	96
Obligations	80	86
Fonds général en euros	6	7
Autres	6	2
Juste valeur des actifs de clôture	220	191

NOTE 23.5 – PRINCIPALES HYPOTHESES ACTUARIELLES

En millions d'euros	31.12.2010				31.12.2009			
	France	Royaume-Uni	Autres	Total	France	Royaume-Uni	Autres	Total
Dettes actuarielles	296	261	46	603	276	240	45	561
Juste valeur des actifs de couverture	6	212	2	220	5	184	2	191
Dettes actuarielles nettes	290	49	44	383	271	56	43	370
Principales hypothèses actuarielles								
Taux d'actualisation	4,50%	5,60%	4,90%		5,25%	5,70%	5,20%	
Taux de rendement attendu des actifs du régime	2,00%	6,58%	2,00%		2,45%	6,78%	2,00%	
Taux attendu d'augmentation des salaires/pensions	2,44%	3,40%	6,06%		2,24%	3,30%	5,87%	
Turn-over								
- 18 à 34 ans	4,36%	NA	NS		0 à 20%	NA	NS	
- 35 à 44 ans	2,81%	NA	NS		0 à 6%	NA	NS	
- 45 à 54 ans	1,16%	NA	NS		0 à 10%	NA	NS	
- 55 ans et plus	0	NA	NS		0	NA	NS	

Seuls les taux de turn-over de la zone « France » présentent un caractère de matérialité.

Le taux d'actualisation utilisé au 31 décembre 2010 pour évaluer les engagements actuariels correspond, comme en 2009, au taux d'intérêt des obligations privées.

La sensibilité à une variation de 50 bps de ce taux d'actualisation est de -4% sur le montant de la dette actuarielle brute pour la France et de -10% pour le Royaume-Uni.

Sensibilité du montant des engagements sociaux relatifs aux plans de couverture maladie : au 31 décembre 2010, la dette actuarielle relative aux plans de couverture maladie s'élève à 9,3 millions d'euros, soit 1,5% du total de la dette actuarielle. Une variation de 0,5% du taux d'évolution des coûts médicaux serait sans impact sur les comptes consolidés du groupe.

NOTE 23.6 – VENTILATION DES CHARGES DE PERSONNEL

En millions d'euros	31.12.2010	31.12.2009
Salaires	(1 338)	(1 328)
Charges de sécurité sociale	(581)	(570)
Avantages postérieurs à l'emploi		
Régimes à cotisations définies		
Régimes à prestations définies	(61)	(26)
Jours anniversaires et médailles du travail	(6)	(11)
Autres avantages au personnel	(56)	(25)
Charge annuelle des salaires	(2 042)	(1 960)

NOTE 24 – DETTES DE FINANCEMENT

NOTE 24.1 – DETTES DE FINANCEMENT – PAR ECHEANCE

En millions d'euros	31.12.2010				31.12.2009			
	<1 an	De 1 à 5 ans	>5 ans	Total	<1 an	De 1 à 5 ans	>5 ans	Total
Dettes subordonnées			1 245	1 245	750		1 245	1 995
dont passifs subordonnés des entreprises d'assurance			1 245	1 245	750		1 245	1 995
dont passifs subordonnés des entreprises bancaires								
Dettes de financement représentées par des titres	1		154	155				
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	223	835	384	1 442	660	800	425	1 885
Total dettes de financement	223	835	1 783	2 842	1 410	800	1 670	3 880

L'endettement externe du groupe diminue de près de -1 039 millions d'euros.

Les dettes subordonnées diminuent de -750 millions d'euros suite au remboursement par anticipation le 22 janvier 2010 de l'emprunt obligataire de TSR émis en juillet 1999.

Les dettes de financement représentées par des titres augmentent de 155 millions d'euros. Elles correspondent à une émission d'ORNANE (obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes) effectuée par la foncière SILIC le 3 novembre 2010 et cotées sur Euronext Paris. Cette émission, remboursable au plus tard au 1^{er} janvier 2017, a été réalisée avec un coupon de 2,5% et un prix de conversion de 124,59 euros, soit avec une prime de 30% sur le cours de référence de l'action de 95,84 euros. Le dérivé incorporé correspondant à l'option de conversion a été valorisé en juste valeur et il a été reclassé sur la ligne « dérivés passifs ».

Les dettes de financement envers le secteur bancaire enregistrent une diminution nette de -443 millions d'euros provenant principalement du remboursement par Groupama SA d'une partie de la ligne de crédit.

NOTE 24.2 – DETTES DE FINANCEMENT - PAR DEVISE ET PAR TAUX

En millions d'euros	31.12.2010			
	Devises		Taux	
	Zone euro	Hors zone euro	Taux fixe	Taux variable
Dettes subordonnées	1 245		1 245	
Dettes de financement représentées par des titres	155		155	
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	1 423	19	1 311	130
Total	2 823	19	2 711	130

Le poste « dettes subordonnées » correspond à l'émission de plusieurs emprunts obligataires :

- Un emprunt obligataire perpétuel de Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI) à taux fixe émis par Groupama SA en juillet 2005 pour un montant de 495 millions d'euros.
 - Cet emprunt est assorti d'une clause permettant à l'émetteur le remboursement par anticipation à partir de la dixième année.
 - Le paiement des intérêts est soumis à des conditions particulières, et notamment de solvabilité : une marge de solvabilité inférieure à 150% stoppe le paiement des intérêts aux porteurs. Néanmoins, le paiement des intérêts ne peut être considéré comme discrétionnaire.

Au 31 décembre 2010, la cotation de cette émission s'établit à 77% contre 71,5% au 31 décembre 2009. Cette cotation est issue d'une valorisation de contrepartie, la liquidité de ce titre étant extrêmement faible.

- Un emprunt obligataire de Titres Subordonnés Remboursables (TSR) émis en octobre 2009 par Groupama SA pour un montant de 750 millions d'euros.

Les principales caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

 - la durée de l'emprunt est établie sur 30 ans,
 - une clause offre la possibilité à Groupama SA de pratiquer un remboursement anticipé à partir de la dixième année,
 - une clause permet de différer le paiement des intérêts sur une échéance suivante, les intérêts différés restant dus aux porteurs de titres.
 - Le paiement des intérêts est soumis à des conditions particulières, et notamment de solvabilité : une marge de solvabilité inférieure à 100% stoppe le paiement des intérêts aux porteurs. Néanmoins, le paiement des intérêts ne peut être considéré comme discrétionnaire.

Au 31 décembre 2010, la cotation de cette émission est identique à celle du 31 décembre 2009, à savoir 98%.

Compte tenu des conditions propres à chacune des émissions et en application de la norme IAS 32 §16 et 17, ces emprunts sont considérés comme des passifs financiers et non comme des instruments de capitaux propres. Ils sont donc comptabilisés dans le poste des dettes de financement. Les intérêts nets d'impôts sont comptabilisés au compte de résultat.

La dette de financement représentée par des titres est relative à l'émission d'ORNANE effectuée par la foncière SILIC.

Le poste « dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire » correspond principalement :

- aux emprunts détenus dans le cadre du financement des programmes immobiliers du groupe. Le montant de cette dette de financement au 31 décembre 2010 s'établit à 1 241 millions d'euros contre 1 181 millions d'euros au 31 décembre 2009,
- à l'utilisation partielle d'une ligne de crédit syndiqué pour un montant de 201 millions d'euros contre 643 millions d'euros au 31 décembre 2009.

NOTE 25 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE
NOTE 25.1 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE - PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2010			31.12.2009		
	France	International	Total	France	International	Total
Provisions techniques brutes de réassurance						
Provisions d'assurance vie	27 142	1 960	29 102	24 931	2 150	27 081
Provisions pour sinistres à payer	506	103	609	505	101	606
Provisions pour participation aux bénéfices	429	18	447	669	19	688
Autres provisions techniques	22	10	32	68	40	107
Total Assurance vie	28 099	2 090	30 190	26 172	2 311	28 483
Provisions pour primes non acquises	1 035	1 395	2 431	1 025	1 359	2 384
Provisions pour sinistres à payer	9 480	3 123	12 603	9 448	3 176	12 624
Autres provisions techniques	3 203	89	3 292	3 119	89	3 208
Total Assurance non vie	13 718	4 608	18 325	13 591	4 624	18 216
Provisions d'assurance vie des contrats en UC	2 948	792	3 740	2 885	742	3 627
Total Provisions techniques brutes relatives à des contrats d'assurance	44 765	7 490	52 255	42 649	7 677	50 325

L'évolution des passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance s'explique essentiellement par la progression des provisions mathématiques vie.

Les tests d'adéquation des passifs menés au 31 décembre 2010 se sont avérés satisfaisants et n'ont conduit à la constatation d'aucune charge technique complémentaire.

NOTE 25.2 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE PAR ACTIVITE

NOTE 25.2.1 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE PAR ACTIVITE – FRANCE

En millions d'euros	31.12.2010			31.12.2009		
	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total
Provisions techniques brutes de réassurance						
Provisions d'assurance vie	27 142		27 142	24 931		24 931
Provisions pour sinistres à payer	506		506	505		505
Provisions pour participation aux bénéfices	429		429	669		669
Autres provisions techniques	22		22	68		68
Total Assurance vie	28 099	0	28 099	26 173		26 173
Provisions pour primes non acquises	116	919	1 035	100	925	1 025
Provisions pour sinistres à payer	789	8 690	9 479	775	8 673	9 448
Autres provisions techniques	2 253	949	3 202	2 207	912	3 119
Total Assurance non vie	3 158	10 558	13 716	3 082	10 510	13 592
Provisions d'assurance vie des contrats en UC	2 948		2 948	2 885		2 885
Total Provisions techniques brutes relatives à des contrats d'assurance	34 205	10 558	44 763	32 139	10 510	42 649



NOTE 25.2.2 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE PAR ACTIVITE – INTERNATIONAL

En millions d'euros	31.12.2010			31.12.2009		
	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total
Provisions techniques brutes de réassurance						
Provisions d'assurance vie	1 960		1 960	2 150		2 150
Provisions pour sinistres à payer	103		103	101		101
Provisions pour participation aux bénéfices	18		18	19		19
Autres provisions techniques	10		10	40		40
Total Assurance vie	2 091	0	2 091	2 310		2 310
Provisions pour primes non acquises	113	1 283	1 396	95	1 264	1 359
Provisions pour sinistres à payer	122	3 001	3 123	123	3 053	3 176
Autres provisions techniques	10	79	89	10	79	89
Total Assurance non vie	245	4 363	4 608	228	4 396	4 624
Provisions d'assurance vie des contrats en UC	792		792	742		742
Total Provisions techniques brutes relatives à des contrats d'assurance	3 128	4 363	7 491	3 280	4 396	7 676

NOTE 25.3 – VENTILATION DES PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE PAR PRINCIPALE CATEGORIE

En millions d'euros	31.12.2010			31.12.2009		
	Provisions d'assurance vie brutes	Provisions de sinistres à payer brutes	Total	Provisions d'assurance vie brutes	Provisions de sinistres à payer brutes	Total
Contrats à prime unique						
Capitalisation	144	2	146	168	3	171
Assurance individuelle	9 048	112	9 160	7 641	122	7 763
Contrats collectifs	245	10	255	279	14	293
Autres	2 067	22	2 089	1 956	20	1 976
Total des provisions des contrats à prime unique	11 504	145	11 649	10 044	159	10 203
Contrats à primes périodiques						
Capitalisation	447	5	451	447	5	452
Assurance individuelle	7 069	193	7 261	6 948	167	7 115
Contrats collectifs	7 246	236	7 483	6 996	236	7 231
Autres	630	9	639	653	6	659
Total des provisions des contrats à primes périodiques	15 392	443	15 834	15 043	414	15 457
Acceptations	2 206	22	2 228	1 994	34	2 027
Total Provisions Vie	29 102	609	29 711	27 081	606	27 687

En millions d'euros	31.12.2010			31.12.2009		
	Provisions pour primes non acquises brutes	Provisions de sinistres à payer brutes	Total	Provisions pour primes non acquises brutes	Provisions de sinistres à payer brutes	Total
Activité non vie						
Automobile	1 103	4 874	5 977	1 065	4 765	5 830
Dommages corporels	250	1 083	1 333	233	1 078	1 311
Dommages aux biens	730	2 773	3 503	732	2 788	3 520
Responsabilité civile générale	86	1 086	1 172	73	1 121	1 194
Marine, aviation, transports	12	570	582	14	586	600
Autres	237	1 818	2 055	260	1 850	2 110
Acceptations	12	399	411	7	436	443
Total Provisions Non Vie	2 430	12 603	15 033	2 384	12 624	15 008

NOTE 25.4 – VARIATION DES PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER NON VIE

En millions d'euros	31.12.2010			31.12.2009		
	France	International	Total	France	International	Total
Provisions pour sinistres Non Vie à l'ouverture	9 448	3 178	12 626	9 488	3 167	12 655
Transfert de portefeuille / entrées de périmètre						
Charge des sinistres de l'exercice en cours	6 614	2 580	9 194	6 386	2 428	8 814
Charge des sinistres des exercices antérieurs	(554)	(186)	(740)	(545)	(160)	(705)
Charge des sinistres totale	6 060	2 394	8 453	5 841	2 268	8 109
Paiements des sinistres de l'exercice en cours	(3 209)	(1 344)	(4 553)	(3 153)	(1 286)	(4 439)
Paiements des sinistres des exercices antérieurs	(2 822)	(1 121)	(3 943)	(2 701)	(1 000)	(3 701)
Paiements totaux	(6 031)	(2 466)	(8 496)	(5 853)	(2 287)	(8 140)
Variation de change	3	19	22	(28)	30	2
Total Provisions pour sinistres Non Vie à la clôture	9 480	3 123	12 603	9 448	3 178	12 626

NOTE 25.5 – DEROULE DES SINISTRES BRUTS

En millions d'euros	2006	2007	2008	2009	2010
Estimation de la charge des sinistres					
A fin N	6 940	7 299	7 850	8 893	9 180
A fin N+1	6 928	7 237	7 812	8 700	
A fin N+2	6 750	7 039	7 610		
A fin N+3	6 634	6 902			
A fin N+4	6 528				
A fin N+5					
Charge des sinistres	6 528	6 902	7 610	8 700	9 180
Paiements cumulés des sinistres	5 917	6 068	6 358	6 878	4 544
Provisions pour sinistres à payer	611	834	1 252	1 822	4 636
Primes acquises	9 284	9 490	10 410	11 037	11 379
S/P	70,3%	72,7%	73,1%	78,8%	80,7%

Le tableau des déroulés de sinistres présente l'évolution des estimations de la charge de sinistres brute par exercice de survenance relative aux exercices 2006 à 2010 c'est-à-dire l'évolution entre l'estimation initiale et le coût réestimé à la date de clôture de l'exercice.

La provision par année de survenance est calculée par différence entre l'estimation de la charge de sinistres (réévaluée à la clôture des comptes) et les paiements cumulés réalisés.

Les événements climatiques de 2010 ont pesé sur le ratio de sinistralité de l'exercice.

NOTE 25.6 – IMPACT DE L'ESCOMPTE DANS LES PROVISIONS MATHÉMATIQUES DE RENTES NON VIE PAR SEGMENT OPERATIONNEL

VALEUR BRUTE

En millions d'euros	31.12.2010			31.12.2009		
	France	International	Total	France	International	Total
Provisions mathématiques de rentes non vie à la clôture (nettes de recours)	2 188	27	2 215	2 143	24	2 168
Provisions mathématiques de rentes non vie à la clôture (nettes de recours) avant changement de taux d'actualisation	2 155	27	2 181	2 087	24	2 111
Provisions mathématiques de rentes non vie à la clôture (nettes de recours) hors intérêts techniques	2 925	34	2 959	2 803	30	2 833
Intérêts techniques	(770)	(7)	(777)	(716)	(5)	(722)
Effet du changement de taux d'actualisation	34		34	57		57

PART CEDEE

En millions d'euros	31.12.2010			31.12.2009		
	France	International	Total	France	International	Total
Part des réassureurs dans les provisions mathématiques de rentes non vie à la clôture (nettes de recours)	93	11	104	98	10	109
Part des réassureurs dans les provisions mathématiques de rentes non vie à la clôture (nettes de recours) avant changement de taux d'actualisation	89	11	100	96	10	106
Part des réassureurs dans les provisions mathématiques de rentes non vie à la clôture (nettes de recours) hors intérêts techniques	117	17	135	126	16	141
Intérêts techniques	(28)	(7)	(35)	(30)	(5)	(35)
Effet du changement de taux d'actualisation	4		4	3		3

NOTE 26 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS FINANCIERS

En millions d'euros	31.12.2010	31.12.2009
Provisions des contrats financiers avec participation discrétionnaire		
Provisions techniques vie	22 184	20 828
Provisions des contrats en UC	158	205
Provisions pour sinistres à payer	259	191
Provisions pour participation aux bénéfices	449	843
Autres provisions techniques		19
Total	23 050	22 086
Provisions des contrats financiers sans participation discrétionnaire		
Provisions techniques vie	6	15
Provisions des contrats en UC	116	136
Provisions pour sinistres à payer		
Provisions pour participation aux bénéfices		
Autres provisions techniques		
Total	122	151
Total passifs relatifs à des contrats financiers	23 172	22 237

NOTE 26.1 – PASSIFS RELATIFS A DES CONTRATS FINANCIERS (HORS UC) PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2010			31.12.2009		
	France	International	Total	France	International	Total
Provisions techniques brutes de réassurance						
Provisions des contrats financiers vie	20 846	1 345	22 191	19 737	1 108	20 844
Provisions pour sinistres à payer	249	10	259	185	6	191
Provisions participation aux bénéfices	446	2	449	840	2	843
Autres provisions techniques				19		19
Total Assurance vie	21 541	1 357	22 899	20 781	1 116	21 897
Total Provisions techniques brutes	21 541	1 357	22 899	20 781	1 116	21 897
Part des réassureurs dans les provisions techniques	2		2	2		2
Total des Passifs relatifs à des contrats financiers nets de réassurance	21 539	1 357	22 897	20 779	1 116	21 896

NOTE 26.2 – VENTILATION DES PASSIFS RELATIFS A DES CONTRATS FINANCIERS PAR PRINCIPALE CATEGORIE

En millions d'euros	31.12.2010			31.12.2009		
	Provisions des contrats financiers vie	Provisions de sinistres à payer brutes	Total	Provisions des contrats financiers vie	Provisions de sinistres à payer brutes	Total
Contrats à prime unique						
Capitalisation	1 109	34	1 143	807	14	821
Assurance individuelle	19 806	190	19 996	18 658	143	18 801
Contrats collectifs	57		57	51		51
Autres						
Total des provisions des contrats à prime unique	20 971	225	21 196	19 516	157	19 673
Contrats à primes périodiques						
Capitalisation	217	8	225	255	2	257
Assurance individuelle	571	22	593	578	27	605
Contrats collectifs	428	2	430	495	3	498
Autres	3	2	5		2	2
Total des provisions des contrats à primes périodiques	1 219	34	1 253	1 328	34	1 362
Acceptations						
Total Provisions Vie	22 190	259	22 449	20 844	191	21 035

NOTE 27 – VARIATION DES PROVISIONS MATHÉMATIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE VIE ET FINANCIERS PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2010			31.12.2009		
	France	International	Total	France	International	Total
Provisions mathématiques à l'ouverture	44 667	3 258	47 925	41 700	3 158	44 858
Primes de l'année	4 169	547	4 717	2 958	568	3 526
Transfert de portefeuille / Variation de portefeuille						
Intérêts crédités	373	99	472	326	93	419
Participation aux bénéfices	1 699	14	1 714	1 407	13	1 420
Termes	(282)	(277)	(558)	(577)	(219)	(795)
Rachats	(1 582)	(244)	(1 826)	(831)	(246)	(1 077)
Arrérages de rentes	(456)	(7)	(463)	(448)	(7)	(455)
Décès	(540)	(21)	(562)	(278)	(20)	(298)
Autres mouvements	(60)	(66)	(126)	410	(83)	327
Total Provisions mathématiques à la clôture	47 988	3 304	51 292	44 668	3 258	47 927

NOTE 28 – PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES DIFFÉRÉE PASSIVE

En millions d'euros	31.12.2010			31.12.2009		
	France	International	Total	France	International	Total
Provision pour participation aux bénéfices différée des contrats d'assurance	18		18	26		26
Provision pour participation aux bénéfices différée des contrats financiers				8		8
Total participation aux bénéfices différée passive	18		18	34		34

NOTE 29 – IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS

En millions d'euros	31.12.2010			31.12.2009
	France	International	Total	Total
Impôts différés passifs	229	72	301	803
Total impôts différés passifs	229	72	301	803

NOTE 30 – DETTES ENVERS LES PORTEURS DE PARTS D'OPCVM CONSOLIDÉS

En millions d'euros	31.12.2010			31.12.2009		
	Assurance	Banque	Total	Assurance	Banque	Total
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés	470		470	1 285		1 285
Total	470		470	1 285		1 285

La diminution de la dette envers les porteurs d'OPCVM consolidés est liée au changement de méthode de consolidation de certains OPCVM, qui étaient consolidés par intégration globale en 2009 et qui sont en 2010 consolidés par mise en équivalence. A cet effet s'ajoute une baisse du pourcentage de détention des minoritaires dans des OPCVM consolidés par intégration globale.

NOTE 31 – DETTES NÉES DES OPERATIONS D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE ACCEPTÉE

En millions d'euros	31.12.2010				31.12.2009			
	<1 an	De 1 à 5 ans	>5 ans	Total	<1 an	De 1 à 5 ans	>5 ans	Total
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée								
Assurés, intermédiaires et autres tiers	802	4		806	838	5		842
Coassureurs	94	10		104	62	9		71
Comptes courants cédants et rétrocedants	43	6		49	24	5		28
Total	939	19		958	923	19		942

NOTE 32 – DETTES NÉES DES OPERATIONS DE CESSION EN REASSURANCE

En millions d'euros	31.12.2010				31.12.2009			
	<1 an	De 1 à 5 ans	>5 ans	Total	<1 an	De 1 à 5 ans	>5 ans	Total
Dettes nées des opérations en réassurance cédée								
Compte courants cessionnaires et rétrocessionnaires (1)	226	41	1	268	232	47	1	280
Autres dettes sur opérations de réassurance	82	7		89	71	9		80
Total	308	48	1	357	304	56	1	360

(1) y compris dépôts espèces reçus des réassureurs



NOTE 33 – DETTES D'IMPOT EXIGIBLE ET AUTRES DETTES D'IMPOT

En millions d'euros	31.12.2010				31.12.2009			
	<1 an	De 1 à 5 ans	>5 ans	Total	<1 an	De 1 à 5 ans	>5 ans	Total
Dettes d'impôt exigible et autres dettes d'impôt	354	3		356	223	4		226
Total	354	3		356	223	4		226

NOTE 34 – AUTRES DETTES
NOTE 34.1 – AUTRES DETTES – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2010			31.12.2009		
	France	International	Total	France	International	Total
Personnel créateur	285	7	291	287	17	303
Organismes sociaux	203	11	214	182	12	194
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	6 006	79	6 084	3 544	106	3 650
Créditeurs divers	631	108	739	661	119	780
Autres dettes	330	46	375	450	58	508
Total	7 454	251	7 704	5 124	311	5 435

Le poste "autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus" représente 6 084 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 3 650 millions d'euros au 31 décembre 2009, soit une augmentation de 2 434 millions d'euros. Cette évolution provient, essentiellement, de la dette de la mise en pension de titres obligataires, qui s'élève à 5 879 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 3 352 millions d'euros au 31 décembre 2009.

NOTE 34.2 – AUTRES DETTES – PAR ECHEANCE

En millions d'euros	31.12.2010				31.12.2009			
	<1 an	De 1 à 5 ans	>5 ans	Total	<1 an	De 1 à 5 ans	>5 ans	Total
Personnel créateur	278		13	291	292		11	303
Organismes sociaux	214	0	0	214	194	0	0	194
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	5 959	54	71	6 084	3 505	80	65	3 650
Créditeurs divers	716	14	9	739	752	11	17	780
Autres dettes	375			375	508			508
Total	7 542	68	94	7 704	5 250	92	93	5 435

NOTE 34.3 – AUTRES DETTES – PAR DEVISE ET PAR TAUX

En millions d'euros	31.12.2010			
	Devises		Taux	
	Zone euro	Hors zone euro	Taux fixe	Taux variable
Personnel créateur	289	2	291	
Organismes sociaux	210	4	213	1
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	6 084	0	6 084	
Créditeurs divers	708	31	732	7
Autres dettes	344	31	375	
Total	7 636	68	7 696	8



NOTE 35 – ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

NOTE 35.1 – ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ASSURANCE PAR PRINCIPALE CATEGORIE

En millions d'euros	31.12.2010			31.12.2009 proforma			31.12.2009		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Epargne retraite individuelle	3 877	647	4 525	3 936	616	4 552	3 936	616	4 552
Prévoyance individuelle	595	123	718	592	113	705	592	113	705
Santé individuelle	1 268	126	1 395	1 195	107	1 302	1 195	107	1 302
Autres	148		148	155		155	155		155
Assurance de la personne individuelle	5 888	896	6 785	5 878	836	6 714	5 878	836	6 714
Epargne retraite collective	251	85	337	257	69	326	257	69	326
Prévoyance collective	481	99	580	498	243	741	498	223	721
Santé collective	492	94	586	469	78	547	469	78	547
Autres	293		293	265		265	265	20	285
Assurance de la personne collective	1 518	278	1 796	1 489	390	1 879	1 489	390	1 879
Assurance de la personne	7 407	1 175	8 581	7 367	1 226	8 593	7 367	1 226	8 593
Automobile	1 462	1 853	3 315	1 403	1 778	3 181	1 403	1 688	3 091
Autres véhicules	122		122	124		124	124		124
Habitation	834	421	1 255	795	398	1 193	795	439	1 234
Dommages aux biens des particuliers et professionnels	435	37	472	410	36	446	410	36	446
Construction	218		218	204		204	204		204
Particuliers et professionnels	3 071	2 311	5 382	2 936	2 213	5 149	2 936	2 163	5 099
Flottes	421	114	535	393	99	492	393	186	579
Dommages aux biens entreprises et collectivités	700	410	1 110	703	390	1 093	703	351	1 054
Entreprises et collectivités	1 121	524	1 645	1 096	490	1 585	1 096	537	1 633
Risques agricoles	441	102	543	441	101	542	441	99	540
Risques climatiques	168		168	183		183	183		183
TMA	204		204	200		200	200		200
Métiers agricoles	813	102	915	824	101	925	824	99	923
Autres métiers	697	136	833	690	133	823	690	137	827
Assurance de biens et responsabilité	5 702	3 073	8 775	5 546	2 936	8 482	5 546	2 936	8 482
Total	13 109	4 248	17 356	12 913	4 162	17 075	12 913	4 162	17 075

La colonne 31.12-2009 proforma a été rendue nécessaire car la ventilation du chiffre d'affaires par métier à l'International a évolué. La répartition assurance de personnes – assurance de biens et responsabilité n'en est toutefois pas affectée.

Les modifications apportées sont les suivantes :

- Assurance de personnes
 - Reclassement de « Autres métiers de l'assurance collective » vers « prévoyance collective » (20 millions d'euros – Roumanie)
- Assurance de biens et responsabilité
 - Reclassement de « Flottes » vers « Automobile de tourisme » (86 millions d'euros – Roumanie)
 - Reclassement de « Autres métiers assurance de biens et responsabilité » vers « Automobile de tourisme » (4 millions d'euros – Grèce)
 - Reclassement de « Habitation » vers « Dommages aux entreprises » (20 millions d'euros – Grèce)
 - Reclassement de « Habitation » vers « Dommages aux entreprises » (19 millions d'euros – Roumanie) et « Risques agricoles » (2 millions d'euros – Roumanie).

NOTE 35.2 – ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITE

En millions d'euros	31.12.2010					31.12.2009				
	Assurance de la personne	Assurance Biens et Resp.	Activités financières	Total	Part %	Assurance de la personne	Assurance Biens et Resp.	Activités financières	Total	Part %
France	7 406	5 702	277	13 385	76%	7 367	5 546	288	13 200	76%
Europe du Sud Est	587	1 486		2 073	12%	677	1 410		2 087	12%
Europe du Sud Ouest	302	778		1 080	6%	290	746		1 035	6%
PECO	203	342		546	3%	182	353		535	3%
Grande Bretagne	82	467		549	3%	78	428		505	3%
Total	8 581	8 775	277	17 632	100%	8 593	8 482	288	17 363	100%

Les zones géographiques se décomposent de la manière suivante :

- France
- Europe du Sud Ouest : Espagne, Portugal et Tunisie
- Europe du Sud Est : Italie, Grèce et Turquie
- Pays d'Europe centrale et orientale (PECO) : Bulgarie, Hongrie, Roumanie et Slovaquie
- Royaume Uni

Le chiffre d'affaires combiné enregistre sa plus forte progression en France, porté par la croissance de l'assurance de biens et responsabilité. Cette évolution est liée à la fois à un développement du portefeuille et à des mesures tarifaires.

A l'International, toutes les zones géographiques affichent un chiffre d'affaires en progression, à l'exception de l'Europe du Sud Est principalement en raison de la fin d'accords commerciaux en Turquie.

NOTE 35.3 – ANALYSE DES ELEMENTS BANCAIRES CONTRIBUTANT AU CHIFFRE D'AFFAIRES

En millions d'euros	31.12.2010			31.12.2009		
	Groupama Banque	Autres sociétés	Total	Groupama Banque	Autres sociétés	Total
Intérêts et produits assimilés	36		36	35		35
Commissions (produits)	70	151	221	63	154	217
Gains sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	16	0	16	30	1	31
Gains sur les actifs financiers disponibles à la vente	1	0	1	0	1	1
Produits des autres activités		3	3		4	4
Eléments bancaires contribuant au chiffre d'affaires	123	154	277	128	160	288

Le chiffre d'affaires bancaire retenu dans les comptes combinés correspond aux produits bancaires avant prise en compte des coûts de refinancement.

NOTE 36 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION

NOTE 36.1 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2010			31.12.2009		
	France	International	Total	France	International	Total
Revenus des placements	2 783	417	3 200	2 752	451	3 203
Intérêts sur dépôts et revenus des placements financiers	2 133	395	2 527	2 025	435	2 459
Gains sur les opérations de change	34	13	47	49	6	55
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir (surcote-décote)	177	5	182	209	5	214
Revenus des immeubles	439	4	442	468	4	473
Autres produits des placements					1	1
Charges des placements	(733)	(54)	(787)	(665)	(46)	(711)
Intérêts reçus des réassureurs	(1)	(2)	(3)	(3)	(2)	(5)
Pertes sur les opérations de change	(97)	(14)	(110)	(66)	(5)	(71)
Amortissements des différences sur prix de remboursement (surcote-décote)	(101)	(20)	(121)	(53)	(20)	(73)
Amortissements et provisions sur immeubles	(115)	(2)	(116)	(110)	(4)	(114)
Charges de gestion	(419)	(18)	(437)	(432)	(16)	(448)
Plus ou moins values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	645	64	709	1 241	82	1 323
Détenus à des fins de transaction	17	9	26	207	1	208
Disponibles à la vente	446	36	482	812	42	854
Détenus jusqu'à l'échéance						
Autres	183	19	202	221	40	261
Variation de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	153	(12)	141	397	47	444
Détenus à des fins de transaction	65	(9)	57	257	12	269
Dérivés	(56)	(2)	(58)	(160)	(1)	(161)
Ajustements ACAV	144	(1)	142	299	35	335
Variation des dépréciations sur instruments financiers	(181)	(6)	(187)	(38)	(8)	(46)
Disponibles à la vente	(183)	(6)	(189)	(19)	(7)	(26)
Détenus jusqu'à l'échéance						
Créances et prêts	1		1	(19)	(1)	(20)
Total Produits des placements nets de charges de gestion	2 668	408	3 076	3 686	525	4 211



NOTE 36.2 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION PAR ACTIVITE

NOTE 36.2.1 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION PAR ACTIVITE – FRANCE

En millions d'euros	31.12.2010				31.12.2009			
	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Holding	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Holding	Total
Revenus des placements	576	2 199	8	2 783	598	2 149	5	2 752
Intérêts sur dépôts et revenus des placements financiers	285	1 842	5	2 133	282	1 737	5	2 025
Gains sur les opérations de change	24	7	3	34	40	9		49
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir (surcote-décote)	7	171		177	9	200		209
Revenus des immeubles	260	179		439	266	203		468
Autres produits des placements						0		
Charges des placements	(241)	(502)	11	(733)	(249)	(408)	(9)	(665)
Intérêts reçus des réassureurs	(1)	(1)		(1)	(3)	(1)		(3)
Pertes sur les opérations de change	(25)	(70)	(2)	(97)	(40)	(23)	(3)	(66)
Amortissements des différences sur prix de remboursement (surcote-décote)	(13)	(88)		(101)	(8)	(45)		(53)
Amortissements et provisions sur immeubles	(72)	(43)		(115)	(69)	(41)		(110)
Charges de gestion	(131)	(300)	12	(419)	(129)	(297)	(5)	(432)
Plus ou moins values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	163	482		645	245	997	(1)	1 241
Détenus à des fins de transaction	7	10		17	36	170	1	207
Disponibles à la vente	69	377		446	162	653	(2)	812
Détenus jusqu'à l'échéance								
Autres	87	96		183	47	174		221
Variation de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	22	162	(30)	153	28	372	(4)	397
Détenus à des fins de transaction	21	76	(32)	65	38	223	(4)	257
Dérivés		(58)	2	(56)	(10)	(150)		(160)
Ajustements ACAV		144		144		299		299
Variation des dépréciations sur instruments financiers	(33)	(149)		(181)	(7)	(4)	(27)	(38)
Disponibles à la vente	(33)	(150)		(183)	(6)	15	(27)	(19)
Détenus jusqu'à l'échéance								
Créances et prêts		1		1		(19)		(19)
Total Produits des placements nets de charges de gestion	486	2 193	(11)	2 668	616	3 106	(36)	3 686



NOTE 36.2.2 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION PAR ACTIVITE – INTERNATIONAL

En millions d'euros	31.12.2010				31.12.2009			
	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Holding	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Holding	Total
Revenus des placements	193	219	5	417	194	252	5	451
Intérêts sur dépôts et revenus des placements financiers	176	214	5	395	182	247	5	435
Gains sur les opérations de change	12	1		13	6	1		6
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir (surcote-décote)	2	3		5	2	3		5
Revenus des immeubles	2	1		4	3	1		4
Autres produits des placements					1	0		1
Charges des placements	(35)	(18)	(1)	(54)	(24)	(20)	(2)	(46)
Intérêts reçus des réassureurs		(1)		(2)		(1)		(2)
Pertes sur les opérations de change	(12)	(1)		(14)	(4)	(0)	(1)	(5)
Amortissements des différences sur prix de remboursement (surcote-décote)	(12)	(8)		(20)	(12)	(8)		(20)
Amortissements et provisions sur immeubles	(1)	(0)		(2)	(2)	(1)		(4)
Charges de gestion	(9)	(8)	(1)	(18)	(5)	(9)	(2)	(16)
Plus ou moins values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	49	15		64	53	29		82
Détenus à des fins de transaction	7	3		9	4	(3)		1
Disponibles à la vente	27	9		36	24	18		42
Détenus jusqu'à l'échéance		0				0		
Autres	15	4		19	25	15		40
Variation de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	(4)	(8)		(12)	1	46		47
Détenus à des fins de transaction	(4)	(4)		(9)	1	11		12
Dérivés		(2)		(2)	(1)	(0)		(1)
Ajustements ACAV		(1)		(1)		35		35
Variation des dépréciations sur instruments financiers	(3)	(3)		(6)	(4)	(5)		(8)
Disponibles à la vente	(3)	(3)		(6)	(2)	(5)		(7)
Détenus jusqu'à l'échéance		0				0		
Créances et prêts		0			(1)	0		(1)
Total Produits des placements nets de charges de gestion	200	205	4	408	220	303	3	525



NOTE 36.3 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION (VENTILATION DES REVENUS PAR TYPE D'ACTIF)

En millions d'euros	31.12.2010					31.12.2009				
	Revenus et charges	Produits de cession	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total	Revenus et charges	Produits de cession	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total
Immeubles	443	203			646	472	304			776
Actions	214	91	(6)		299	235	101	(2)		334
Obligations	2 252	306	(26)		2 532	2 172	671	68		2 911
OPCVM actions	43	53	43		139	51	117	(5)		163
OPCVM : trésorerie des titres mis en pension		14	3		17					
Autres OPCVM de trésorerie		16	3		19					
OPCVM obligations	53	16	39		108	40	48	206		294
Intérêts sur dépôts espèces	17				17	40				40
Autres produits des placements	178	11	(57)	(188)	(56)	193	81	(158)	(46)	70
Produits des placements	3 200	710	(1)	(188)	3 721	3 203	1 322	109	(46)	4 588
Frais internes et externes de gestion	(388)				(388)	(415)				(415)
Autres charges des placements	(399)				(399)	(297)				(297)
Charges des placements	(787)				(787)	(712)				(712)
Produits financiers nets de charges	2 413	710	(1)	(188)	2 934	2 491	1 322	109	(46)	3 876
Plus-values sur valeurs représentatives des contrats en UC			241		241			401		401
Moins-values sur valeurs représentatives des contrats en UC			(99)		(99)			(66)		(66)
Total Produits des placements nets de charges de gestion	2 413	710	141	(188)	3 076	2 491	1 322	444	(46)	4 211

Les produits des placements nets de charges de gestion diminuent de 1 135 millions d'euros. Cette variation s'explique essentiellement par :

- La baisse des revenus financiers de 78 millions d'euros, essentiellement sur les obligations,
- La baisse des plus-values réalisées de 612 millions d'euros,
- La baisse de la variation de juste valeur de 299 millions d'euros, dont -193 millions d'euros sur les valeurs représentatives des contrats en UC, -212 millions d'euros sur les actifs de transaction et + 103 millions d'euros sur les instruments dérivés,
- Une variation des dépréciations pour un montant de - 143 millions d'euros portant principalement sur les titres classés en actifs disponibles à la vente, et marquée en 2010 par une dépréciation d'une ligne de titres stratégiques pour 175 millions d'euros (cf note 6.3).



NOTE36.3.1 - PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION (VENTILATION DES REVENUS PAR TYPE D'ACTIF) – FRANCE

En millions d'euros	31.12.2010					31.12.2009				
	Revenus et charges	Produits de cession	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total	Revenus et charges	Produits de cession	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total
Immeubles	439	184			623	468	264			732
Actions	203	72	(6)		269	221	85	(2)		304
Obligations	1 904	285	(19)		2 170	1 798	656	60		2 514
OPCVM actions	39	50	44		133	48	109	(9)		148
OPCVM : trésorerie des titres mis en pension		14	3		17					
Autres OPCVM de trésorerie		16	3		19					
OPCVM obligations	53	12	39		104	40	45	206		291
Intérêts sur dépôts espèces	3				3	4				4
Autres produits de placements	142	13	(55)	(181)	(81)	173	81	(157)	(38)	59
Produits des placements	2 783	646	9	(181)	3 257	2 752	1 240	98	(38)	4 052
Frais internes et externes de gestion	(374)				(374)	(399)				(399)
Autres charges des placements	(359)				(359)	(266)				(266)
Charges des placements	(733)				(733)	(665)				(665)
Produits financiers nets de charges	2 050	646	9	(181)	2 524	2 087	1 240	98	(38)	3 387
Plus values sur valeurs représentatives de contrats en UC			208		208			359		359
Moins values sur valeurs représentatives de contrats en UC			(64)		(64)			(60)		(60)
Total Produits des placements nets de charges de gestion	2 050	646	153	(181)	2 668	2 087	1 240	397	(38)	3 686



En millions d'euros	31.12.2010					31.12.2009				
	Revenus et charges	Produits de cession	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total	Revenus et charges	Produits de cession	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total
Immeubles	4	19			23	4	40			44
Actions	11	18			29	14	16			30
Obligations	348	22	(7)		363	374	15	8		397
OPCVM actions	4	3	(1)		6	3	8	4		15
OPCVM : trésorerie des titres mis en pension					0					0
Autres OPCVM de trésorerie					0					0
OPCVM obligations		4			4		3			3
Intérêts sur dépôts espèces	14				14	36				36
Autres produits des placements	36	(2)	(2)	(6)	26	20		(1)	(8)	11
Produits des placements	417	64	(10)	(6)	465	451	82	11	(8)	536
Frais internes et externes de gestion	(15)				(15)	(16)				(16)
Autres charges des placements	(40)				(40)	(31)				(31)
Charges des placements	(55)				(55)	(47)				(47)
Produits financiers nets de charges	362	64	(10)	(6)	410	404	82	11	(8)	489
Plus-values sur valeurs représentatives des contrats UC			34		34			42		42
Moins-values sur valeurs représentatives des contrats UC			(35)		(35)			(6)		(6)
Total Produits des placements nets de charges de gestion	362	64	(11)	(6)	409	404	82	47	(8)	525

NOTE 37 – CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS

NOTE 37.1 – CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2010			31.12.2009		
	France	International	Total	France	International	Total
Sinistres						
Payés aux assurés	(9 368)	(3 211)	(12 579)	(9 003)	(3 067)	(12 070)
Variation dans les provisions techniques						
Provisions pour sinistres à payer	(155)	114	(41)	(104)	41	(63)
Provisions mathématiques	(1 248)	93	(1 155)	(1 197)	21	(1 176)
Provisions en UC	(7)	(47)	(54)	(510)	(57)	(567)
Participation aux bénéfices	(1 427)	(145)	(1 572)	(1 683)	(159)	(1 842)
Autres provisions techniques	(53)	39	(14)	89	(11)	78
Total charges de prestations des contrats d'assurance	(12 258)	(3 157)	(15 415)	(12 408)	(3 232)	(15 640)

Les charges de prestations des contrats d'assurance s'élèvent à 15 415 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 15 640 millions d'euros au 31 décembre 2009, soit une baisse de 225 millions d'euros.

Cette baisse est principalement liée à la variation des provisions techniques nettes de participation aux bénéfices sur la zone France (- 256 millions d'euros).

NOTE 37.2 – CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS PAR ACTIVITE
NOTE 37.2.1 – CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS PAR ACTIVITE - FRANCE

En millions d'euros	31.12.2010			31.12.2009		
	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total
Sinistres						
Payés aux assurés	(4 138)	(5 230)	(9 369)	(4 048)	(4 955)	(9 003)
Variation dans les provisions techniques						
Provisions pour sinistres à payer	(49)	(107)	(156)	(90)	(14)	(104)
Provisions mathématiques		(1 248)	(1 248)		(1 197)	(1 197)
Provisions en UC		(7)	(7)		(510)	(510)
Participation aux bénéfices	(8)	(1 419)	(1 426)	(8)	(1 675)	(1 683)
Autres provisions techniques	(54)	1	(53)	(81)	171	89
Total charges de prestations des contrats d'assurance	(4 249)	(8 009)	(12 258)	(4 227)	(8 180)	(12 408)

NOTE 37.2.2 – CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS PAR ACTIVITE - INTERNATIONAL

En millions d'euros	31.12.2010			31.12.2009		
	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total
Sinistres						
Payés aux assurés	(2 206)	(1 007)	(3 213)	(2 077)	(990)	(3 067)
Variation dans les provisions techniques						
Provisions pour sinistres à payer	115	(1)	114	38	3	41
Provisions mathématiques		93	93		21	21
Provisions en UC		(47)	(47)		(57)	(57)
Participation aux bénéfices		(143)	(143)		(159)	(159)
Autres provisions techniques	8	31	39	14	(25)	(11)
Total charges de prestations des contrats d'assurance	(2 083)	(1 075)	(3 157)	(2 025)	(1 207)	(3 232)

NOTE 38 – CHARGES ET PRODUITS DES CESSIONS EN REASSURANCE

NOTE 38.1 – CHARGES ET PRODUITS DES CESSIONS EN REASSURANCE- PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2010			31.12.2009		
	France	International	Total	France	International	Total
Frais d'acquisition et d'administration	35	19	54	38	31	69
Charges des sinistres	180	25	204	229	87	316
Variation des provisions techniques	(2)	(4)	(6)	(6)	2	(4)
Participation aux résultats	(6)	2	(4)	3	2	5
Variation de la provision pour égalisation						
Produits sur cession en réassurance	206	42	248	264	121	385
Primes cédées	(518)	(115)	(633)	(521)	(148)	(668)
Variation de primes non acquises		(13)	(12)		(35)	(35)
Charges sur cession en réassurance	(518)	(128)	(646)	(521)	(182)	(703)
Produits et charges des cessions en réassurance	(312)	(86)	(398)	(256)	(61)	(318)



NOTE 38.2 – CHARGES ET PRODUITS DES CESSIONS EN REASSURANCE PAR ACTIVITE

NOTE 38.2.1 – CHARGES ET PRODUITS DES CESSIONS EN REASSURANCE PAR ACTIVITE – FRANCE

En millions d'euros	31.12.2010			31.12.2009		
	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total
Frais d'acquisition et d'administration	27	8	35	28	11	38
Charges des sinistres	155	25	180	212	17	229
Variation des provisions techniques	7	(9)	(2)		(6)	(6)
Participation aux résultats		(6)	(6)		3	3
Variation de la provision pour égalisation						
Produits sur cession en réassurance	189	17	206	240	24	264
Primes cédées	(487)	(31)	(518)	(469)	(52)	(521)
Variation de primes non acquises	(1)	1	0	0	0	0
Charges sur cession en réassurance	(488)	(30)	(518)	(469)	(52)	(521)
Produits et charges des cessions en réassurance	(299)	(13)	(312)	(229)	(28)	(256)

NOTE 38.2.2 – CHARGES ET PRODUITS DES CESSIONS EN REASSURANCE PAR ACTIVITE – INTERNATIONAL

En millions d'euros	31.12.2010			31.12.2009		
	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total
Frais d'acquisition et d'administration	16	3	19	26	4	31
Charges des sinistres	15	9	25	72	15	87
Variation des provisions techniques	(2)	(2)	(4)	4	(2)	2
Participation aux résultats		2	2		2	2
Variation de la provision pour égalisation						
Produits sur cession en réassurance	28	13	42	102	19	121
Primes cédées	(99)	(16)	(115)	(126)	(22)	(148)
Variation de primes non acquises	(12)	(1)	(13)	(32)	(3)	(35)
Charges sur cession en réassurance	(110)	(18)	(128)	(157)	(25)	(182)
Produits et charges des cessions en réassurance	(82)	(4)	(86)	(56)	(6)	(61)

NOTE 39 – CHARGES D'EXPLOITATION

NOTE 39.1 – CHARGES D'EXPLOITATION - PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2010			31.12.2009		
	France	International	Total	France	International	Total
Charges externes	(1 044)	(182)	(1 226)	(1 063)	(209)	(1 272)
Impôts et taxes	(361)	(17)	(378)	(346)	(13)	(359)
Charges de personnel	(1 673)	(306)	(1 978)	(1 621)	(301)	(1 922)
Commissions	(698)	(673)	(1 371)	(697)	(653)	(1 350)
Dotations aux amortissements et provisions (nette des reprises)	(195)	(21)	(216)	(193)	(27)	(220)
Autres charges	(118)	(93)	(210)	(78)	(84)	(162)
Total charges d'exploitation par nature	(4 089)	(1 291)	(5 380)	(3 998)	(1 288)	(5 286)
Charges de personnel directement comptabilisées en prestations & frais payés	(32)		(32)	(24)		(24)
Frais de gestion des sinistres	(466)	(102)	(568)	(462)	(105)	(567)
Frais d'acquisition	(1 648)	(736)	(2 384)	(1 596)	(732)	(2 328)
Frais d'administration	(630)	(271)	(901)	(682)	(259)	(941)
Autres charges techniques	(728)	(146)	(874)	(657)	(142)	(798)
Frais de gestion des placements	(144)	(8)	(152)	(137)	(9)	(146)
Autres charges non techniques	(225)	(28)	(253)	(214)	(42)	(256)
Charges d'exploitation bancaire	(217)		(217)	(226)		(226)
Total charges d'exploitation par destination	(4 089)	(1 291)	(5 380)	(3 998)	(1 288)	(5 286)

NOTE 39.2 – CHARGES D'EXPLOITATION PAR SECTEUR D'ACTIVITE

En millions d'euros	31.12.2010			31.12.2009		
	Assurance	Banque	Total	Assurance	Banque	Total
Charges externes	(1 153)	(73)	(1 226)	(1 180)	(92)	(1 272)
Impôts et taxes	(370)	(8)	(378)	(350)	(9)	(359)
Charges de personnel	(1 857)	(121)	(1 978)	(1 804)	(118)	(1 922)
Commissions	(1 371)		(1 371)	(1 350)		(1 350)
Dotations aux amortissements et provisions (nette des reprises)	(208)	(8)	(216)	(214)	(5)	(220)
Autres charges	(186)	(24)	(210)	(145)	(17)	(162)
Total charges d'exploitation par nature	(5 146)	(234)	(5 380)	(5 043)	(243)	(5 286)
Charges de personnel directement comptabilisées en prestations & frais payés	(32)		(32)	(24)		(24)
Frais de gestion des sinistres	(568)		(568)	(567)		(567)
Frais d'acquisition	(2 384)		(2 384)	(2 328)		(2 328)
Frais d'administration	(901)		(901)	(941)		(941)
Autres charges techniques	(874)		(874)	(798)		(798)
Frais de gestion des placements	(152)		(152)	(146)		(146)
Autres charges non techniques	(236)	(17)	(253)	(238)	(18)	(256)
Charges d'exploitation bancaire		(217)	(217)		(226)	(226)
Total charges d'exploitation par destination	(5 146)	(234)	(5 380)	(5 043)	(243)	(5 286)

NOTE 40 – FRAIS D'ACQUISITION DES CONTRATS
NOTE 40.1 – FRAIS D'ACQUISITION DES CONTRATS PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2010			31.12.2009		
	France	International	Total	France	International	Total
Commissions	(474)	(575)	(1 050)	(457)	(564)	(1 020)
Variation des frais d'acquisition reportés	(26)	(5)	(31)	(5)	(8)	(12)
Autres charges	(1 174)	(160)	(1 334)	(1 139)	(168)	(1 307)
Total Frais d'acquisition	(1 674)	(741)	(2 415)	(1 601)	(739)	(2 340)

NOTE 40.2 – FRAIS D'ACQUISITION DES CONTRATS PAR ACTIVITE
NOTE 40.2.1 – FRAIS D'ACQUISITION DES CONTRATS PAR ACTIVITE - FRANCE

En millions d'euros	31.12.2010			31.12.2009		
	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total
Commissions	(349)	(126)	(474)	(322)	(135)	(457)
Variation des frais d'acquisition reportés	(3)	(23)	(26)	11	(16)	(5)
Autres charges	(646)	(528)	(1 174)	(640)	(499)	(1 139)
Total Frais d'acquisition	(998)	(676)	(1 674)	(951)	(650)	(1 601)

NOTE 40.2.2 – FRAIS D'ACQUISITION DES CONTRATS PAR ACTIVITE - INTERNATIONAL

En millions d'euros	31.12.2010			31.12.2009		
	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total
Commissions	(475)	(100)	(575)	(461)	(103)	(564)
Variation des frais d'acquisition reportés	(7)	2	(5)	(7)	(1)	(8)
Autres charges	(124)	(37)	(160)	(134)	(34)	(168)
Total Frais d'acquisition	(606)	(135)	(741)	(601)	(138)	(739)

NOTE 41 – FRAIS D'ADMINISTRATION

NOTE 41.1 – FRAIS D'ADMINISTRATION PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2010			31.12.2009		
	France	International	Total	France	International	Total
Commissions	(174)	(61)	(235)	(137)	(46)	(183)
Autres charges	(456)	(210)	(666)	(546)	(213)	(758)
Total Frais d'administration	(630)	(271)	(901)	(682)	(259)	(941)

NOTE 41.2 – FRAIS D'ADMINISTRATION PAR ACTIVITE

NOTE 41.2.1 – FRAIS D'ADMINISTRATION PAR ACTIVITE - FRANCE

En millions d'euros	31.12.2010			31.12.2009		
	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total
Commissions	(97)	(78)	(174)	(92)	(44)	(137)
Autres charges	(197)	(259)	(456)	(237)	(309)	(546)
Total Frais d'administration	(294)	(336)	(630)	(329)	(353)	(682)

NOTE 41.2.2 – FRAIS D'ADMINISTRATION PAR ACTIVITE - INTERNATIONAL

En millions d'euros	31.12.2010			31.12.2009		
	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total
Commissions	(48)	(13)	(61)	(35)	(11)	(46)
Autres charges	(148)	(62)	(210)	(147)	(66)	(213)
Total Frais d'administration	(196)	(75)	(271)	(182)	(77)	(259)

NOTE 42 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS COURANTS

NOTE 42.1 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS COURANTS PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2010			31.12.2009		
	France	International	Total	France	International	Total
Commissions et autres charges techniques vie	(233)	(14)	(247)	(266)	(13)	(279)
Participation des salariés vie	(1)	0	(1)	(1)	0	(1)
Autres produits techniques vie	17	11	29	15	9	24
Transfert de charges d'exploitation et production immobilisée vie	18	0	18	59	0	59
Total autres produits et charges opérationnels courants vie	(199)	(3)	(201)	(193)	(4)	(197)
Commissions et autres charges techniques non vie	(420)	(128)	(547)	(299)	(123)	(422)
Participation des salariés non vie	(7)	(1)	(8)	(8)	(1)	(10)
Autres produits techniques non vie	34	75	108	32	91	122
Transfert de charges d'exploitation et production immobilisée non vie	41	0	41	56	0	56
Total autres produits et charges opérationnels courants non vie	(352)	(54)	(406)	(219)	(33)	(254)
Autres charges non techniques	(257)	(28)	(285)	(230)	(43)	(273)
Autres produits non techniques	26	33	59	22	30	52
Total autres produits et charges opérationnels courants non techniques	(230)	5	(226)	(208)	(13)	(221)
Total autres produits et charges opérationnels courants bancaires				(1)		(1)
Total autres produits et charges opérationnels courants	(782)	(52)	(834)	(621)	(51)	(672)

NOTE 42.2 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS COURANTS PAR ACTIVITE

NOTE 42.2.1 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS COURANTS PAR ACTIVITE – FRANCE

En millions d'euros	31.12.2010					31.12.2009				
	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Banque	Holding	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Banque	Holding	Total
Commissions et autres charges techniques vie		(235)			(235)	(0)	(266)			(266)
Participation des salariés vie		(1)			(1)		(1)			(1)
Autres produits techniques vie		17			17		15			15
Transfert de charges d'exploitation et production immobilisée vie		18			18		59			59
Total autres produits et charges opérationnels courants vie		(201)			(201)	(0)	(193)			(193)
Commissions et autres charges techniques non vie	(372)	(48)			(420)	(330)	32		0	(299)
Participation des salariés non vie	(6)	(0)	(1)		(7)	(6)	(1)	(1)		(8)
Autres produits techniques non vie	20	14			34	28	4			32
Transfert de charges d'exploitation et production immobilisée non vie	36	6			41	50	5			56
Total autres produits et charges opérationnels courants non vie	(322)	(29)	(1)		(352)	(258)	40	(1)	0	(219)
Autres charges non techniques	(66)	(33)	(0)	(158)	(257)	(67)	(31)	2	(134)	(230)
Autres produits non techniques	7	10	9		26	8	5	8		22
Total autres produits et charges opérationnels courants non techniques	(59)	(23)	9	(158)	(231)	(59)	(25)	11	(134)	(208)
Total autres produits et charges opérationnels courants bancaires								(1)		(1)
Total autres produits et charges opérationnels courants	(381)	(253)	8	(158)	(782)	(317)	(178)	10	(134)	(621)

NOTE 42.2.2 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS COURANTS PAR ACTIVITE – INTERNATIONAL

En millions d'euros	31.12.2010					31.12.2009				
	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Banque	Holding	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Banque	Holding	Total
Commissions et autres charges techniques vie		(14)			(14)		(13)			(13)
Participation des salariés vie		0					0			
Autres produits techniques vie		11			11		9			9
Transfert de charges d'exploitation et production immobilisée vie		0					0			
Total autres produits et charges opérationnels courants vie		(3)			(3)		(4)			(4)
Commissions et autres charges techniques non vie	(116)	(6)		(7)	(128)	(110)	(6)		(7)	(123)
Participation des salariés non vie	(1)			(0)	(1)	(1)	0		0	(1)
Autres produits techniques non vie	68			6	75	81	2		8	91
Transfert de charges d'exploitation et production immobilisée non vie						0	0			
Total autres produits et charges opérationnels courants non vie	(49)	(5)		(1)	(54)	(29)	(4)		0	(33)
Autres charges non techniques	(23)	(1)		(4)	(28)	(37)	(3)		(4)	(43)
Autres produits non techniques	31	2			33	27	3			30
Total autres produits et charges opérationnels courants non techniques	8	1		(4)	5	(10)	(1)		(4)	(13)
Total autres produits et charges opérationnels courants bancaires										
Total autres produits et charges opérationnels courants	(40)	(7)		(5)	(52)	(39)	(9)		(4)	(51)

NOTE 43 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS
NOTE 43.1 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2010			31.12.2009		
	France	International	Total	France	International	Total
Produits opérationnels non courants	104	13	117	47	7	54
Charges opérationnelles non courantes	(77)	(105)	(182)	(160)	(200)	(360)
Dotation à la provision sur écarts d'acquisition		(79)	(79)	3	(113)	(111)
Total autres produits et charges opérationnels non courants	27	(171)	(144)	(110)	(307)	(417)

Le solde des autres produits et charges opérationnels non courants représente une charge de -144 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre une charge de -417 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Les principaux éléments constituant ce solde sont :

- Les amortissements des valeurs de portefeuille pour un montant global de -46 millions d'euros contre -54 millions d'euros au 31 décembre 2009.
- Les frais de restructuration engagés sur l'exercice 2010 représentent une charge globale d'un montant de -10 millions d'euros contre -53 millions d'euros au 31 décembre 2009.
- La dépréciation de l'écart d'acquisition constatée au 31 décembre 2010 sur les filiales étrangères de la zone P.E.C.O., pour un montant de -79 millions d'euros contre -113 millions d'euros au 31 décembre 2009. Par ailleurs, au 31 décembre 2009, une dépréciation des valeurs de portefeuille des entités Turques pour un montant de -49 millions d'euros avait été constatée, ainsi que la diminution de -41 millions d'euros de l'écart d'acquisition de la société Plus Ultra Generales acquise par Groupama Seguros Espagne. Ce mouvement était intervenu suite à la détection d'une économie d'impôt future relative à l'amortissement du fonds de commerce pratiqué par la filiale dans les comptes sociaux.

NOTE 43.2 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS PAR ACTIVITE

NOTE 43.2.1 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS PAR ACTIVITE – FRANCE

En millions d'euros	31.12.2010				31.12.2009			
	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Holding	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Holding	Total
Produits opérationnels non courants	47	54	3	104	22	24		47
Charges opérationnelles non courantes	(53)	(22)	(3)	(77)	(88)	(54)	(17)	(160)
Dotation à la provision sur écarts d'acquisition							3	3
Total autres produits et charges opérationnels non courants	(6)	32	0	27	(66)	(30)	(14)	(110)

NOTE 43.2.2 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS PAR ACTIVITE – INTERNATIONAL

En millions d'euros	31.12.2010				31.12.2009			
	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Holding	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Holding	Total
Produits opérationnels non courants	12	0		13	7	0		7
Charges opérationnelles non courantes	(99)	(5)	(1)	(105)	(126)	(56)	(18)	(200)
Dotation à la provision sur écarts d'acquisition			(79)	(79)	0	(0)	(113)	(113)
Total autres produits et charges opérationnels non courants	(87)	(5)	(79)	(171)	(120)	(55)	(132)	(307)



NOTE 44 – CHARGES DE FINANCEMENT

En millions d'euros	31.12.2010	31.12.2009
Charges d'intérêts sur emprunts et dettes	(131)	(130)
Produits et charges d'intérêts - Autres		
Total charges de financement	(131)	(130)

La variation des dettes de financement sur la période n'a pas d'impact significatif sur le montant de la charge, compte tenu du fait que l'emprunt obligataire, émis en 1999 et remboursé début 2010, a été remplacé par un emprunt du même montant en octobre 2009.

NOTE 44.1 – CHARGES DE FINANCEMENT PAR ACTIVITE

En millions d'euros	31.12.2010					31.12.2009				
	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Banque	Holding	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Banque	Holding	Total
Charges d'intérêts sur emprunts et dettes	(34)	(9)		(88)	(131)	(31)	(9)		(90)	(130)
Produits et charges d'intérêts - Autres										
Total charges de financement	(34)	(9)	0	(88)	(131)	(31)	(9)	0	(90)	(130)

NOTE 45 – VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPOT
NOTE 45.1 – VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPOT PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2010			31.12.2009
	France	International	Total	Total
Impôt courant	(199)	(40)	(239)	14
Impôt différé	508	(17)	491	(142)
Total charge d'impôt	310	(58)	252	(128)

La nouvelle réglementation fiscale sur la réserve de capitalisation a un impact positif sur les comptes du groupe à hauteur de 360 millions d'euros.

Le groupe a fait l'objet d'un contrôle fiscal en 2010. L'ensemble des redressements acceptés a été provisionné. En revanche, des redressements portant notamment sur le niveau jugé excessif par l'administration fiscale des provisions techniques en dommages aux biens et responsabilité ainsi que sur le risque de dépendance n'ont pas fait l'objet de provision. Le groupe considère en effet que les motifs de redressements sont fortement contestables et dispose d'arguments techniques dans le cadre d'un processus contentieux.

NOTE 45.2 – VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPOT PAR ACTIVITE
NOTE 45.2.1 – VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPOT PAR ACTIVITE – FRANCE

En millions d'euros	31.12.2010					31.12.2009				
	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Banque	Holding	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Banque	Holding	Total
Impôt courant	(129)	(177)	(16)	124	(199)	(160)	46	(18)	192	60
Impôt différé	230	315	3	(40)	508	156	(343)	16	(79)	(250)
Total charge d'impôt	101	138	(13)	84	309	(4)	(297)	(2)	112	(190)

NOTE 45.2.2 – VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPOT PAR ACTIVITE – INTERNATIONAL

En millions d'euros	31.12.2010					31.12.2009				
	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Banque	Holding	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Banque	Holding	Total
Impôt courant	(28)	(13)		1	(40)	(26)	(21)		1	(46)
Impôt différé	(11)	(6)			(17)	90	18		(1)	108
Total charge d'impôt	(39)	(19)		1	(58)	64	(3)		0	62



NOTE 45.3 – RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPOT TOTALE COMPTABILISEE ET LA CHARGE D'IMPOT THEORIQUE CALCULEE

En millions d'euros	31.12.2010	31.12.2009
Charge d'impôt théorique	(62)	(269)
Impact des charges ou produits définitivement non déductibles ou non imposables	390	198
Impact des différences de taux d'imposition	(84)	20
Crédit d'impôts et diverses imputations	2	1
Imputations des déficits antérieurs	(12)	(1)
Déficits de l'exercice non activés		
Actifs d'impôts différés non comptabilisés	18	(108)
Autres différences	0	30
Charge d'impôt effective	252	(129)

L'impôt sur le résultat correspond à un produit global de 252 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre une charge de -129 millions d'euros au 31 décembre 2009. La variation entre les deux années s'explique principalement par l'évolution des charges et produits non déductibles ou non imposables qui intégraient en 2009 l'activation des déficits antérieurs chez Groupama Insurances ainsi que l'activation de l'impôt différé sur le mali de fusion de Plus Ultra Generales.

Le détail du taux d'impôt théorique se présente comme suit :

En millions d'euros	31.12.2010		31.12.2009	
	Résultat consolidé avant impôt	Taux d'impôt théorique	Résultat consolidé avant impôt	Taux d'impôt théorique
France	118	34,43%	843	34,43%
Bulgarie	(39)	10,00%	(1)	10,00%
Espagne	60	30,00%	34	30,00%
Grèce	8	24,00%	3	25,00%
Hongrie	12	19,00%	(102)	19,00%
Italie	72	32,32%	56	27,50%
Portugal	1	26,50%	3	26,50%
Roumanie	(7)	16,00%	(8)	16,00%
Royaume-Uni	21	28,00%	8	28,00%
Slovaquie	(44)	10,00%	(4)	19,00%
Tunisie	5	30,00%	6	30,00%
Turquie	(26)	20,00%	(56)	20,00%
Total	181		782	



AUTRES INFORMATIONS

NOTE 46 – EFFECTIF INSCRIT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES

En nombre de personnes	31.12.2010			31.12.2009
	Assurance	Banque	Total	Total
France	26 204	1 252	27 456	27 470
Royaume Uni	1 612		1 612	1 605
Espagne	976		976	1 000
Italie	859		859	894
Grèce	386		386	401
Hongrie	2 639		2 639	2 835
Roumanie	2 490		2 490	2 719
Autres UE	387		387	470
Hors UE	874		874	879
Total effectif des sociétés intégrées	36 427	1 252	37 679	38 273

NOTE 47 – ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS

NOTE 47.1 – ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS – ACTIVITE BANCAIRE

En millions d'euros	31.12.2010	31.12.2009
Engagements de financement reçus		
Engagements de garantie reçus	165	104
Engagements sur titres à recevoir		
Total engagements reçus au titre bancaire	165	104
Engagements reçus sur opérations en devise	23	94
Autres engagements reçus		
Total des autres engagements reçus au titre bancaire	23	94
Engagements de financement donnés	305	229
Engagements de garantie donnés	93	83
Engagements sur titres à livrer		
Total engagements donnés au titre bancaire	398	312
Engagements donnés sur opérations en devises	23	94
Engagements donnés sur opérations sur instruments financiers		
Total des autres engagements donnés au titre bancaire	23	94

Les engagements reçus hors bilan de l'activité bancaire s'élèvent à 165 millions d'euros. Pour les opérations de change au comptant, la situation au 31 décembre 2010 fait état d'une position :

- de devises achetées contre euros non encore reçues 23 millions d'euros
- de devises vendues contre euros non encore livrés 23 millions d'euros

Les engagements donnés sont marqués par une accentuation des engagements accordés en faveur de la clientèle qui porte le total d'engagements donnés à 305 millions d'euros.

NOTE 47.2 – ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS – ACTIVITES ASSURANCE ET REASSURANCE

En millions d'euros	31.12.2010	31.12.2009
Avals, cautions et garanties reçus	566	666
Autres engagements reçus	1 414	1 037
Total engagements reçus hors réassurance	1 980	1 702
Engagements reçus au titre de la réassurance	403	429
Avals, cautions et garanties données	1 195	1 220
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	520	574
Autres engagements donnés	119	172
Total engagements donnés hors réassurance	1 834	1 966
Engagements donnés au titre de la réassurance	252	253
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		3
Autres valeurs détenues pour compte de tiers		1

Les avals, cautions et garanties reçus s'élèvent à 566 millions d'euros et sont composés principalement d'engagements reçus suite aux acquisitions de la société Asiban (88 millions d'euros) et des filiales d'assurance d' OTP Bank (294 millions d'euros).

Les autres engagements reçus hors réassurance sont principalement constitués des éléments suivants :

- Des engagements dans le cadre de travaux de constructions menés par la société Silic à hauteur de 364 millions d'euros qui se décomposent en crédits confirmés non utilisés (306 millions d'euros) et en engagements résiduels sur des travaux en cours (58 millions d'euros).
- Des engagements dans le cadre d'opérations d'acquisitions, cessions de sociétés à hauteur de 200 millions d'euros :
 - Garantie reçue de CGU France lors de l'acquisition de CGU Courtage par le Gan en 2002 (150 millions d'euros).
 - Garanties de passif reçues pour un montant global de 50 millions d'euros lors de l'acquisition de la société Nuova Tirrena.
- De la facilité de crédit souscrite auprès de la Société Générale pour 800 millions d'euros.

Les avals, cautions et garanties données s'élèvent à 1 834 millions d'euros et se décomposent principalement des opérations suivantes :

- Cautionnement solidaire consenti par Groupama Holding afin de garantir aux porteurs le remboursement en principal et intérêts de l'emprunt obligataire de 750 millions d'euros émis en 1999 sous forme de titres subordonnés remboursables,
- Garantie donnée dans le cadre de la cession de la société Minster Insurance Company Limited (MICK) par Groupama UK évaluée à 55 millions d'euros. Cette société a été cédée au cours de l'exercice 2006,
- Dettes garanties par des sûretés réelles dans le cadre d'investissements immobiliers réalisés par la société Silic pour un montant de 298 millions d'euros.

Les autres engagements sur titres, actifs ou revenus

Les autres engagements sur titres, actifs ou revenus sont principalement constitués dans le cadre de souscriptions dans des fonds communs de placement à risques (FCPR). Le montant de 520 millions d'euros correspond principalement à la différence entre l'engagement d'investissement des souscripteurs et le total des appels de fonds effectivement perçus.

A ces engagements, s'ajoute un engagement à payer de 145,7 millions d'euros pour une prise de participation de 17,1% dans le capital de Premafin dans le cadre d'une augmentation de capital future par le biais de rachat de droits préférentiels de souscription.

Les autres engagements donnés

Les autres engagements donnés s'élèvent à 119 millions d'euros et sont composés principalement par les engagements résiduels sur travaux en cours menés par la société Silic pour un montant de 58 millions d'euros.

Les engagements non valorisés

Clauses de « covenants » :

SILIC :

SILIC s'est engagée contractuellement à respecter plusieurs ratios financiers concernant la structure de bilan et la capacité de l'activité à couvrir les frais financiers.

Les ratios applicables à plus de 10% de l'endettement bancaire autorisé, tous concours confondus et en cumul, sont les suivants :

Ratios financiers	Dette concernée (1)	Covenants	2010	2009	2008
· $\frac{\text{Endettement bancaire net}}{\text{Actifs immobiliers réévalués}}$	84%	Ratio < 0,45 pour 20 % Ratio < 0,50 pour 74 %	38,8%	36,6%	31,7%
· $\frac{\text{EBE (Ebitda)}}{\text{Intérêts bancaires (2)}}$	76%	Ratio > 3 pour 9% Ratio > 2,5 pour 54% Ratio > 2 pour 23%	3,11 - 3,95	3,69 - 4,54	3,37 - 3,82
· $\frac{\text{Actif immobilier Réévalué}}{\text{Actif immobilier gagé}}$	45%	Ratio > 2	4,15	3,96	4,07
· $\frac{\text{Dette gagée}}{\text{Actif immobilier Réévalué}}$	35%	Ratio < 0,20 pour 21 % Ratio < 0,25 pour 18%	10,8%	12,4%	11,0%
· Actif immobilier Réévalué	33%	Montant > 1 000 M€ pour 22% Montant > 1 500 M€ pour 16%	3 460	3 184	3 099
· Actif Net Réévalué	17%	Montant > 800 M€	2 040	1 934	2 044

(1) : Sur la base de l'endettement bancaire autorisé, hors application des éventuelles clauses de défaut croisé.

(2) : Selon les concours, intérêts capitalisés inclus ou exclus des "intérêts bancaires"

Au 31 décembre 2010, comme les exercices précédents, SILIC respectait l'ensemble de ces covenants.

Clauses « Trigger » :

Groupama SA :

Par ailleurs, dans le cadre des émissions de titres subordonnés (TSR et TSDI), Groupama SA bénéficie de clauses dites « trigger » :

Groupama SA a l'option de différer le paiement des intérêts de l'émission de TSR d'octobre 2009 de 750 millions d'euros dans le cas où la couverture de la marge de solvabilité du groupe est inférieure à 100%.

De même, dans le cadre de l'émission de TSDI de 500 millions d'euros de juillet 2005, Groupama SA a l'option de différer le paiement des intérêts de l'émission de TSDI dans le cas où la couverture de la marge de solvabilité du groupe est inférieure à 150%.

Le déclenchement du « trigger » s'apprécie à la date d'arrêté précédant la date anniversaire (date de détachement du coupon).

NOTE 48 – FACTEURS DE RISQUES ET ANALYSES DE SENSIBILITE

En tant qu'assureur généraliste, Groupama est soumis à des risques d'assurance de natures diverses dont les horizons de temps sont également variables. Le groupe est également exposé aux risques de marché du fait de ses activités de placements financiers et notamment, les risques liés aux taux d'intérêt, aux marchés actions et au change. Les risques de liquidité et de crédit font également l'objet d'un suivi spécifique par le groupe à la fois pour ses activités d'assurance et de placements financiers. Par ailleurs, le groupe est soumis à des risques opérationnels, réglementaires, juridiques et fiscaux, au même titre que toutes entreprises de secteurs d'activité différents.

1. ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES DANS LE GROUPE

Les principes généraux, les objectifs et l'organisation du contrôle des risques sont définis dans la charte de contrôle interne Groupe. Diffusée au sein des entités du groupe, celle-ci constitue la référence commune à respecter dans le déploiement de la démarche de contrôle interne. Le dispositif général de contrôle interne est complété par une charte d'audit Groupe et une charte de conformité Groupe, également validées par les instances de gouvernance du groupe. L'ensemble de ces chartes constitue le socle sur lequel s'appuient les structures du groupe pour mettre en œuvre le dispositif général de contrôle interne selon une méthodologie commune.

Le pilotage des risques est réalisé conformément à la politique de risques groupe et à ses déclinaisons en politiques métiers et fonctionnelles, validée par le conseil d'administration de Groupama SA.

Le dispositif de suivi et de contrôle des risques repose sur un référentiel des risques commun à l'ensemble des entités du groupe et l'identification de risques majeurs fonctionnant à partir d'un réseau de propriétaires de risques. L'identification et le suivi de risques majeurs sont réalisés au niveau de l'entité et au niveau du groupe ; la mise en place de plans de maîtrise des risques est effectuée par les propriétaires de risques et est déclinée dans les entités du groupe.

Au niveau du groupe, les risques liés aux activités d'assurance sont suivis par les directions métiers de Groupama SA spécialisées dans le domaine considéré ; les risques de réassurance sont gérés par la Direction Réassurance et Pilotage. La Direction des Financements et Investissements a en charge la gestion des risques liés aux actifs et à la gestion Actif/Passif. Les risques opérationnels sont suivis par les directions métiers, fonctionnelles ou supports de Groupama SA spécialisées dans le domaine considéré.

Opérationnellement, le dispositif de contrôle interne de chaque entité du groupe s'organise autour de trois dispositifs complémentaires :

- le contrôle interne de chaque entité ;
- l'audit interne ou opérationnel de l'entité ;
- le contrôle interne groupe et l'audit général groupe, rattachés à la Direction Générale de Groupama SA, qui assurent l'animation et la coordination des filières Risques et Audit au sein du groupe.

La gouvernance des risques est assurée au niveau groupe par deux instances principales : le comité technique des risques composé des propriétaires de risques majeurs groupe et le comité des risques groupe dont la composition est identique à celle du comité de direction générale de Groupama SA. Des dispositifs similaires sont mis en place au niveau des entités.

1.1 Caisses régionales

Les caisses régionales en tant qu'entités juridiques autonomes mettent en œuvre leur dispositif de contrôle interne et assument la gestion de leurs risques conformément aux standards du groupe. Les dispositifs de contrôle interne et d'audit sont adaptés à chaque caisse régionale en fonction de son organisation, ses activités et ses moyens, et sous la responsabilité de sa Direction Générale. Des plateformes d'échanges et de bonnes pratiques (groupe de travail et ateliers thématiques), animées par la Direction Contrôle Interne et Risques Groupe, réunissent régulièrement l'ensemble des responsables contrôle interne des caisses régionales.

La réassurance des caisses régionales est portée par Groupama SA selon les modalités définies dans la Convention de Réassurance. Pour les risques liés aux fonctions de distribution de produits bancaires et d'assurance vie, les caisses régionales appliquent les dispositifs de maîtrise des risques définis par Groupama Banque et Groupama Gan Vie.

1.2 Groupama S.A. et ses filiales

Les risques des filiales font l'objet d'un triple suivi

- Suivi transverse par les directions métiers, fonctionnelles ou supports de Groupama SA spécialisées dans le domaine considéré, comme indiqué ci-dessus
- Suivi permanent par les services de leur pôle de rattachement :
 - Direction Finance et Risques pour les filiales financières ;
 - Direction Assurance France pour les filiales opérationnelles françaises ;
 - Direction International pour les filiales étrangères ou d'outre-mer.
- Suivi par chaque filiale ou GIE de Groupama SA dans le cadre de la responsabilité de ses dirigeants et conformément aux standards du groupe.

Comme pour les caisses régionales, des plateformes d'échanges et de bonnes pratiques (groupe de travail et ateliers thématiques), animées par la Direction Contrôle Interne et Risques Groupe, réunissent régulièrement l'ensemble des responsables contrôle interne des filiales françaises et internationales.

Le conseil d'administration de Groupama SA et plus particulièrement le comité d'audit et des comptes, composé majoritairement d'administrateurs indépendants, assure dans le cadre de ses missions principales, l'examen de la cohérence des mécanismes de contrôle interne, le suivi des risques, le respect de l'éthique, l'examen des travaux d'audit interne et du rapport annuel sur le contrôle interne.

1.3 Groupe

L'audit général groupe effectue un audit global économique et financier des principales entités du groupe sur une base triennale, et cela de façon complémentaire aux audits opérationnels effectués au sein des entités. Le plan des missions de l'audit général groupe est validé par le Directeur Général de Groupama SA. Il est également présenté annuellement au comité d'audit et des comptes de Groupama SA. Chaque mission amène notamment à examiner le dispositif de maîtrise des risques et de contrôle interne dans le domaine ou l'entité audités et fait l'objet d'un rapport présentant les constats, conclusions et recommandations à la Direction Générale de Groupama SA. Un suivi d'audit est réalisé pour vérifier la bonne mise en application des recommandations par l'entité auditée.

La fonction contrôle interne et gestion des risques groupe a pour missions principales :

- la coordination, l'animation et l'organisation d'échanges sur la gestion des risques au sein du groupe via notamment des groupes de travail, des ateliers thématiques ou d'échange et des formations ;
- le pilotage des actions de renforcement des dispositifs de contrôle interne et le suivi des risques majeurs groupe ;
- le développement de référentiels et d'outils méthodologique pour le compte de l'ensemble des entités du groupe tels que le référentiel des processus groupe ou la cartographie des risques opérationnels ;
- la coordination des actions de conformité du groupe : la lutte anti blanchiment, les délégations et la confidentialité médicale
- le reporting de contrôle interne à l'ensemble du périmètre groupe, la coordination de l'élaboration des rapports « LSF » et A.C.P. de Groupama SA, l'assistance pour la réalisation des rapports A.C.P. des filiales d'assurance ou des caisses régionales.

Chaque entité du groupe dispose d'une fonction contrôle interne et gestion des risques.

Par ailleurs, la fonction contrôle de gestion groupe est chargée de la surveillance permanente des résultats et de l'atteinte des objectifs du groupe en s'appuyant sur un processus de pilotage prévisionnel commun à l'ensemble des entités.

Des revues d'affaires filiales ainsi que des revues d'affaires transversales consacrées spécifiquement à la Finance, au Secrétariat Général et aux Métiers Assurance France, sont organisées au minimum deux fois par an avec la Direction Générale de Groupama SA pour compléter ce dispositif de suivi. Ces revues intègrent un volet spécifique « risques » présentant par entité le niveau de déploiement du système de contrôle interne et les principales actions en cours en matière de gestion des risques.

Chaque caisse régionale et chaque filiale de Groupama SA sont également dotées d'une fonction contrôle de gestion.

2. RISQUES D'ASSURANCE

2.1 Surveillance prudentielle

Conformément aux directives européennes, Groupama est soumis à la réglementation, tant au niveau social pour chacune des compagnies d'assurances qu'au niveau du groupe combiné, en matière de couverture de la marge de solvabilité.

Ce suivi de la solvabilité fait l'objet d'une surveillance périodique par chacune des sociétés, ainsi que par la direction financière groupe.

La marge de solvabilité ajustée en 2010, calculée au niveau du périmètre combiné Groupama, est de 115% de l'exigence de marge. La marge de solvabilité incluant les plus values latentes est quant à elle de 130% de l'exigence de marge.

2.2 Objectifs de gestion des risques résultant des contrats d'assurance et méthodes pour atténuer ces risques

Les activités d'assurance du groupe l'exposent à des risques concernant principalement la conception des produits, la souscription et gestion des sinistres, l'évaluation des provisions et le processus de réassurance.

2.2.1 Conception des produits

La plupart des activités de Groupama font l'objet d'une concurrence forte et croissante de la part des autres compagnies d'assurance, des bancassureurs et des compagnies d'assurance mutuelles. Ces pressions concurrentielles sont de nature à exercer une contrainte sur le prix de certains produits et services de Groupama et donc sur sa rentabilité. Les directions métiers assurance de Groupama SA veillent à ce que la gamme des produits soit adaptée à la stratégie du groupe. La conception des produits d'assurance vie et non-vie est effectuée par les directions métiers de Groupama SA pour le compte des entreprises du groupe. Elle résulte d'études de marché et de rentabilité effectuées avec des outils actuariels pour maîtriser les marges en lien avec la direction actuariat groupe. Les travaux réalisés par les directions métiers assurance portent notamment sur l'élaboration des conditions générales et des clauses d'exclusion des produits, des conditions de souscription et des tarifs. Les caisses régionales et les filiales de Groupama SA se chargent ensuite de leur commercialisation et de leur gestion. Les produits sont commercialisés et gérés par les entités des réseaux commerciaux Gan et Groupama.

2.2.2 Souscription et gestion des sinistres

Les délégations de pouvoir en souscription et sinistres sont définies dans toutes les entreprises du groupe. Les risques sont acceptés ou refusés à chaque niveau de délégation en se fondant sur les guides de souscription, qui intègrent les règles techniques et commerciales du groupe. L'activité de souscription est notamment sécurisée par une procédure de contrôle croisé entre gestionnaires et par un contrôle intégré exercé de façon implicite par le système informatique.

Les procédures de gestion des sinistres sont définies de façon homogène dans le groupe, et régulièrement mises à jour dans les cahiers des procédures concernant la gestion des sinistres corporels et matériels. En outre, l'intégration des traitements au sein des systèmes informatiques des entités permet de s'assurer de la réalisation des actes de gestion. L'activité de gestion des sinistres fait l'objet d'une revue des dossiers de sinistres à partir d'un seuil moyen d'engagement. Par ailleurs, l'activité de règlement des sinistres est sécurisée par une procédure de contrôle interne.

Les activités d'assurance du groupe sont contrôlées de façon explicite ou implicite par des procédures d'analyse telles que l'analyse régulière des résultats de chaque entité et le suivi de statistiques de souscription et de sinistralité par entité. Les risques les plus importants et les plus complexes font l'objet d'un suivi commun individualisé par les directions métiers et les entités concernées. En outre, ces directions métiers exercent un rôle d'alerte et de conseil à l'égard des entités.

2.2.3 Evaluation des provisions

Conformément aux pratiques du secteur des assurances et aux exigences comptables et réglementaires, Groupama constitue des réserves techniques pour couvrir les sinistres de ses activités d'assurance de dommages et d'assurance vie.

La détermination des réserves techniques reste toutefois un processus intrinsèquement incertain, reposant sur des estimations.

L'application des règles de provisionnement fait l'objet d'un contrôle permanent tant a priori qu'a posteriori par des équipes dédiées à ce contrôle, en complément des revues qui sont effectuées par les autorités de contrôle locales.

Les règles de provisionnement des sinistres et des tables de provisionnement des rentes d'incapacité / invalidité en assurance vie et non vie sont définies au sein des directions métiers assurance dans un guide harmonisé pour l'ensemble des entités du groupe. Les provisions sont évaluées par les gestionnaires sinistres au sein des entités opérationnelles et, le cas échéant, sont complétées par des provisions pour sinistres survenus non encore déclarés.

Le calcul des provisions techniques en assurance vie et de certaines provisions techniques en assurance non vie repose également sur l'utilisation d'un taux d'intérêt appelé « taux d'intérêt technique », dont les conditions sont fixées, en France par le Code des assurances. Celui-ci détermine notamment un niveau maximal par référence au taux moyen des emprunts d'Etat, le T.M.E. Il sert à la tarification des contrats et au calcul des engagements de l'assureur envers les assurés. Ces modalités varient en fonction du type de contrat et de la durée des engagements.

La ventilation des provisions techniques des contrats d'assurances vie et non vie est présentée dans la note 25.3 des comptes annuels.

Ventilation des provisions mathématiques selon le critère d'engagements à taux fixe, variable ou absence d'engagements de taux

Au 31 décembre 2010, la ventilation des provisions mathématiques selon le critère d'engagements à taux fixe, variable (c'est-à-dire lié à un taux de marché) ou absence d'engagements de taux est la suivante :

En millions d'euros	France	International	31.12.2010	31.12.2009
Engagements garantis à taux fixe	42 304	3 543	45 847	38 423
Engagements garantis à taux variable	7 248	27	7 275	11 669
Autres produits sans engagement de taux	3 752	646	4 399	3 970
Total	53 304	4 216	57 520	54 063

12,6% du portefeuille est considéré à taux variable. Ce taux variable est en fonction d'un indice basé sur le T.M.E.

Les engagements sont classés entre taux fixe et taux variable selon une vision prospective.

La variation significative de la répartition des engagements garantis à taux fixe/variable provient notamment du reclassement des contrats d'épargne avec un taux minimum garanti basé sur le livret A.

2.2.4 Réassurance

Le processus de réassurance est organisé à deux niveaux. La réassurance interne prise en charge par Groupama SA pour l'ensemble des entités du groupe vise à optimiser les rétentions de chaque entité. La réassurance externe définit la structure optimale de réassurance pour le groupe et le niveau de couverture des risques sur la base de modèles informatisés. Les contrats de réassurance externe sont renégociés et renouvelés chaque année par Groupama SA pour le compte de l'ensemble du groupe. En outre, des règles de sélection définies dans le comité de sécurité et réassurance, composé de la direction des cessions externes de réassurance de Groupama SA et de plusieurs de ses filiales, et fondées sur les notations des agences de rating, visent à maîtriser le risque de solvabilité des réassureurs.

La liste des réassureurs est réexaminée totalement au moins deux fois par an. Au cours de l'année, un suivi permanent est assuré de sorte à adapter les notations internes des cessionnaires aux évolutions qui pourraient intervenir chez un réassureur et modifieraient l'appréciation de sa solvabilité.

Les réassureurs admis doivent présenter une notation compatible avec la nature des affaires réassurées, selon qu'elles sont à déroulement comptable court ou long.

2.3 Termes et conditions des contrats d'assurance qui ont un effet significatif sur le montant, l'échéance et l'incertitude des flux de trésorerie futurs de l'assureur

2.3.1 Description générale

Le groupe propose une large gamme de produits d'assurance non vie destinés aux particuliers, aux collectivités et aux entreprises. Les contrats automobile, dommages aux biens particuliers, professionnels et agricoles proposés par le groupe sont généralement des contrats d'une durée d'un an à tacite reconduction et assortis d'une garantie responsabilité civile.

Le groupe propose une gamme complète de produits d'assurance vie : cette offre s'adresse aux particuliers sous forme de contrats individuels et aux entreprises sous forme de contrats collectifs.

Les principaux contrats d'assurance individuelle en euros offerts à nos clients sont les contrats d'épargne, les contrats temporaires décès, les contrats d'assurance mixte, les contrats rentes viagères différées avec sortie obligatoire en rentes et les contrats de capital différé avec contre assurance.

Les contrats collectifs proposés par le groupe sont essentiellement des contrats de retraite à cotisations définies et des contrats de retraite par capitalisation collective en points avec valeur du point garantie.

Le groupe commercialise par ailleurs des contrats multi-supports avec un compartiment de placements en euros et un ou plusieurs compartiments en unités de compte.

2.3.1.1 Caractéristiques particulières de certains contrats d'assurance non vie

A l'instar des autres assureurs, les résultats et la situation financière de Groupama peuvent être affectées de manière très importante par la survenance imprévisible et erratique de catastrophes naturelles ou causées par l'homme, telles que des inondations, la sécheresse, des glissements de terrain, des tempêtes, des tremblements de terre, des émeutes, des incendies, des explosions ou des actes de terrorisme. À titre d'exemple, la tempête subie par la France en décembre 1999 s'est traduite par des dommages très importants et par une augmentation significative des demandes d'indemnisation de la part des clients de Groupama. Les changements climatiques intervenus au cours des dernières années, notamment le réchauffement global de la planète, ont contribué à renforcer le caractère imprévisible et la fréquence des événements climatiques et des catastrophes naturelles dans les régions où Groupama est présente, en particulier en Europe, et ont créé une nouvelle incertitude quant aux tendances de risque et à l'exposition de Groupama pour l'avenir.

Groupama met en œuvre un programme de réassurance afin de limiter les pertes qu'elle est susceptible de subir du fait des catastrophes ou d'autres événements affectant ses résultats techniques. Les programmes de réassurance mis en place par Groupama transfèrent une partie des pertes et des frais correspondants aux réassureurs. Ces programmes sont complétés par l'émission d'un « cat bond » sur la tranche haute des protections forces de la nature. Toutefois, en tant qu'émetteur des polices faisant l'objet des contrats de réassurance, Groupama reste engagée au titre de l'ensemble des risques réassurés. Les contrats de réassurance n'affranchissent donc pas Groupama de l'obligation de régler les sinistres. Le groupe reste sujet aux risques liés à la situation de crédit des réassureurs et de sa capacité à obtenir de ceux-ci les paiements qui lui sont dus. En outre, l'offre de réassurance, les montants pouvant être couverts et le coût de la couverture dépendent de conditions de marché et sont susceptibles de varier de manière significative.

D'autres facteurs d'évolution du risque peuvent être mentionnés :

- Vieillesse de la population (santé, dépendance),
- Accentuation des phénomènes de pollution,
- Renforcement de la jurisprudence (responsabilité – indemnisation des dommages corporels...).

2.3.1.2 Caractéristiques particulières de certains contrats d'assurance vie et contrats financiers

- Clause de participation aux bénéfices discrétionnaire

Certains produits d'assurance vie, épargne et retraite proposés par le groupe sont assortis d'une clause de participation aux bénéfices discrétionnaire. Cette participation doit au moins correspondre aux contraintes réglementaires et/ou contractuelles. Des considérations commerciales peuvent conduire à un complément de cette participation. Ce complément, dont le montant est laissé à la discrétion de l'assureur, doit permettre aux assurés de participer au résultat de la gestion financière et aux résultats techniques de la compagnie d'assurance.

➤ Possibilités de rachats anticipés

La plupart des produits d'épargne et de retraite peuvent être rachetés par les assurés à une valeur fixée contractuellement avant l'échéance du contrat. Des rachats importants pourraient avoir des impacts significatifs sur les résultats ou la solvabilité dans certains environnements défavorables.

➤ Spécificités des contrats en UC

La plupart des contrats en unités de compte vendus par Groupama ne prévoit généralement pas de rémunération contractuelle. Dans ces conditions, l'assuré supporte seul et directement le risque de placement. Certains contrats peuvent prévoir une garantie de remboursement minimale en cas de décès de l'assuré.

2.3.1.3 Risques de mortalité et de longévité

En assurance vie, le paiement des prestations est conditionné par la survenance du décès ou la survie de la personne assurée. C'est la réalisation de l'un ou de l'autre de ces événements qui ouvre droit au versement d'une prestation. La probabilité de survenance de ces événements est connue par des tables de statistiques. Sur la base des données statistiques, différentes tables ont été construites et sont révisées régulièrement pour tenir compte de l'évolution démographique. Les résultats ou les fonds propres sont potentiellement exposés au fait que les événements sont au final différents de ceux résultant de la table.

Au 31 décembre 2010, le montant des provisions mathématiques de rentes en cours de service s'élève à 8 071 millions d'euros contre 5 826 millions d'euros au 31 décembre 2009, suite notamment à l'intégration de la phase de restitution des contrats du type « articles 83 » du réseau agents.

En millions d'euros	France	International	31.12.2010	31.12.2009
PM de rentes vie	5 777	79	5 856	3 658
PM de rentes non vie	2 188	27	2 215	2 169
Total	7 965	106	8 071	5 826

En assurance vie, la part des rentes viagères immédiates est prépondérante par rapport à celle des rentes temporaires immédiates.

2.4 Informations sur les concentrations du risque d'assurance

Le groupe est potentiellement confronté à une concentration de risques qui vont se cumuler.

Il convient de distinguer deux types de risques de cumuls :

- les risques de cumuls dits de souscription dans lesquels des contrats d'assurance sont souscrits par une ou plusieurs entités du groupe sur un même objet de risque,
- les risques de cumuls dits de sinistres dans lesquels des contrats d'assurance sont souscrits par une ou plusieurs entités du groupe sur des objets de risque différents, susceptibles d'être affectés par des sinistres résultant d'un même événement dommageable, ou d'une même cause première.

2.4.1 Identification

L'identification de risques de cumuls peut se faire lors de la souscription ou dans le cadre de la gestion du portefeuille en cours.

Une part importante du processus d'identification des cumuls à la souscription est ainsi assumée par le groupe, au travers notamment, de visites de risques, vérification d'absence de cumuls de coassurance ou de lignes d'assurance inter-réseaux, recensement des cumuls d'engagements par site.

Par ailleurs, les procédures de souscription applicables à certaines catégories de risques participent à la maîtrise des cumuls lors de la souscription. Les procédures applicables aux souscriptions dommages portent notamment sur :

- la vérification des cumuls géographiques à la souscription pour les risques importants (risques agricoles, risques agroalimentaires, risques industriels, collectivités publiques),
- l'élimination a priori, à la souscription, des cas de cumuls de coassurance inter-réseaux. Ces directives sont formulées dans une procédure interne.

Les procédures en vigueur relatives à la gestion des cumuls en portefeuille concernent :

- l'identification des cumuls de coassurance inter-réseaux ;
- les inventaires d'engagements par site pour les risques agroalimentaires ; en complément, les zones d'activité à haut risque pour lesquelles le groupe assure les risques de dommages et/ou de responsabilité civile font l'objet d'un suivi spécifique de la part de la direction métier concernée.
- les inventaires triennaux d'engagements en risques tempête, grêle, serres, gel et forêts des portefeuilles, qui servent de base au calcul de l'exposition de ces portefeuilles au risque tempête.

2.4.2 Protection

Il s'agit de mettre en place des couvertures de réassurance qui d'une part seront adaptées au montant total du sinistre potentiel et d'autre part qui correspondent à la nature des périls protégés. Le sinistre peut être d'origine humaine (conflagration, explosion, accident de personnes) ou d'origine naturelle (événement atmosphérique de type tempête, grêle, etc...)

S'agissant du risque d'origine humaine affectant soit un cumul de risques assurés par la même entité soit des risques assurés par différentes entités du groupe, il revient aux entités de fixer les limites des protections nécessaires. Les pleins de souscription (valeurs maximum assurées par risque, en assurance de biens, ou par tête, en assurance de personnes) sont utilisés dans le cadre de scénarios catastrophes et rapprochés de sinistres déjà survenus. Ces montants une fois définis sont majorés d'une marge de sécurité. En outre, un suivi spécifique est effectué permettant de suivre la correcte adéquation des protections avec les risques souscrits.

En cas d'évènement naturel, l'analyse des besoins consiste en une première étude sur la base du sinistre de référence, lequel est réévalué en fonction de l'évolution du portefeuille et de l'indice de la Fédération Française du Bâtiment. Parallèlement, des calculs de simulation de l'exposition des portefeuilles sont effectués par des méthodes stochastiques permettant d'aboutir à la production d'une courbe montrant l'évolution du sinistre maximum potentiel en fonction de différents scénarios. Les résultats sont croisés, analysés et actualisés chaque année permettant ainsi d'opter pour des solutions appropriées en matière de réassurance avec une marge d'erreur réduite.

3. RISQUES DE MARCHE

Les différents risques de marché auxquels pourrait être soumis Groupama sont de 3 catégories :

- Le risque de taux d'intérêt,
- Le risque de variation de prix des instruments de capitaux propres (actions),
- Le risque de change.

3.1 Risque de taux d'intérêt

3.1.1 Nature et exposition au risque de taux d'intérêt

En période de volatilité des taux d'intérêt, les marges financières du groupe pourraient être affectées. Notamment, une évolution à la baisse des taux d'intérêt impacterait la rentabilité des investissements à la baisse. Ainsi, en cas de baisse des taux d'intérêt, la performance financière du groupe pourrait être affectée.

A l'inverse, en cas de hausse des taux, le groupe peut être confronté à devoir faire face à des rachats significatifs de contrats, ce qui pourrait conduire à la réalisation d'une partie du portefeuille obligataire dans des conditions de marché peu favorables.

Les conséquences des évolutions des taux d'intérêt impactent également la marge de solvabilité du groupe dont le calcul est basé sur la performance financière réalisée au cours de l'exercice et également sur le volume des plus-values latentes sur les instruments financiers.

3.1.2 Gestion du risque par le groupe

Le groupe a initié depuis plusieurs années des études systématiques sur l'exposition des filiales du groupe aux risques de marché.

➤ Gestion actif/passif

Le suivi du profil des flux de passifs permet la définition pour la gestion obligataire, prenant en compte la duration et la convexité de ces flux de passifs, ainsi que l'éventuelle sensibilité de ces flux à des variations de taux d'intérêt.

Les simulations actif/passif permettent d'analyser le comportement des passifs dans différents environnements financiers, et notamment la capacité à respecter des contraintes de rémunération pour l'assuré.

Ces simulations permettent d'élaborer des stratégies visant à diminuer l'impact des aléas des marchés financiers tant sur le résultat que sur le bilan.

➤ Interactions avec le risque de rachat et les clauses de participation aux bénéfices

Sensibilité des comportements de rachat aux variations de taux d'intérêt : une hausse des taux peut conduire à augmenter l'attente de revalorisation des assurés, avec comme sanction en cas d'impossibilité de satisfaire cette attente, des rachats anticipés. Au-delà de la perte de chiffre d'affaires et d'augmentation des prestations, le risque sera d'afficher des pertes liées à la cession d'actifs en moins values (ce qui pourrait être le cas des obligations à taux fixe), qui elles-mêmes génèreraient une baisse des taux de rendement de l'actif.

Cependant, outre le fait que les passifs rachetables ne représentent pas la totalité des engagements, la sensibilité des rachats aux variations de taux d'intérêt est diverse, selon les produits et les attentes des assurés. La gestion actif/passif a pour objectif de diminuer la volatilité des taux de rachat, via des stratégies prenant en compte les différentes réserves disponibles, ainsi que des stratégies de gestion obligataires couplées à des produits de couverture. Celles-ci visent à ajuster le profil de rendement des actifs dans les différents environnements de taux envisagés, de façon à assurer la satisfaction des assurés.

➤ Risque de taux liés à l'existence de taux garantis

Les contraintes de taux minimum garantis constituent un risque pour l'assureur en cas de baisse des taux, le taux de rendement des actifs pouvant s'avérer insuffisant au respect de ces contraintes. Ces risques sont traités au niveau réglementaire par des mécanismes de provisions prudentielles.

➤ Couvertures de taux

Les couvertures mises en place ont pour but d'immuniser en partie les portefeuilles au risque à la hausse des taux et au risque à la baisse des taux.

- Risque à la baisse des taux

Les couvertures consistent à figer les conditions de réinvestissement au taux de rendement du marché prévalant à la date de mise en place de la couverture. Ceci est rendu possible par le recours à des instruments d'échange de flux à départ différé sur des échéances où ont été mis en évidence des flux de trésorerie à investir. Au moment du départ différé, l'instrument permet d'échanger un taux fixe reçu et cristallisé au moment de la mise en place de la couverture contre le taux court terme variable et payé du moment.

- Risque à la hausse des taux

Les couvertures mises en place consistent à permettre de distribuer, en cas de hausse des taux d'intérêt, un taux de rendement en ligne avec l'environnement de marché.

Ceci est rendu possible par le recours à l'achat d'options de taux d'intérêt ("caps") d'une part, et par la transformation d'obligations à taux fixe en obligations à taux variable ("swaps payeurs") d'autre part.

- Achat de caps : le cap permet, sur la durée et l'horizon choisis, de percevoir le différentiel s'il est positif, entre le taux de marché et un prix d'exercice, moyennant paiement d'une prime. Ce mécanisme a l'avantage de reproduire le comportement du passif, qui à la baisse des taux, s'apparente à un taux fixe (taux minimum), et à la hausse à un taux variable. Le coût de cette stratégie est lié aux différents paramètres jouant sur la valeur de l'option.
- Swap de taux d'intérêt : la stratégie d'immunisation peut aussi consister à transformer une obligation à taux fixe en taux variable, soit sur un titre en stock, soit pour créer de façon synthétique une obligation à taux variable pour de nouveaux investissements.

Les options procurent un rendement additionnel en cas de hausse des taux et le taux variable est un actif qui, outre le rendement additionnel, permet de liquider une partie du portefeuille en limitant la moins-value constatée. Cette stratégie vise donc à fournir un rendement supplémentaire en cas de hausse des taux, qui devrait permettre de prévenir les rachats anticipés, mais aussi à limiter l'impact de tels rachats s'ils venaient malgré tout à se produire.

La mise en place de programmes de couverture pour le compte des sociétés vie s'est effectuée progressivement à compter de 2005. Ces programmes ont été complétés et élargis depuis. Ces programmes ne répondent pas à la définition de comptabilité de couverture selon la norme IFRS.

Toutes les transactions de gré à gré sont sécurisées par un mécanisme de « collatéralisation » avec les contreparties bancaires de premier rang retenues par le groupe.

3.1.3 Analyse de sensibilité au risque de taux d'intérêt

Conformément à l'application de la norme IFRS 7, une analyse de sensibilité comptable a été effectuée au 31 décembre 2010 avec une période comparative.

Cette analyse porte sur les postes du bilan à la clôture de l'exercice présentant une sensibilité comptable au risque de taux d'intérêt (passifs techniques non vie et vie, placements obligataires, dettes de financement sous forme d'emprunts obligataires). Elle n'est pas assimilable à des analyses portant sur des données prospectives de type embedded value.

Les impacts sur les capitaux propres et le résultat sont présentés nets de participation aux bénéfices et d'impôt sur les sociétés.

3.1.3.1 Analyse de sensibilité des passifs techniques d'assurance

➤ Assurance non vie

En ce qui concerne les passifs techniques non vie, la cartographie des risques a permis de réaliser une analyse de sensibilité à l'évolution des taux d'intérêt sur les portefeuilles sensibles comptablement aux variations de taux, c'est-à-dire les portefeuilles de rentes viagères et temporaires en cours de service (rentes d'assurance de personnes et de responsabilité civile). Il convient de noter qu'à l'exception des rentes et des provisions pour risques croissants relatives au risque dépendance, les provisions techniques d'assurance non vie n'étant pas escomptées au niveau des comptes consolidés, leur montant n'est donc pas sensible aux variations de taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2010, le montant de l'escompte contenu dans les provisions mathématiques de rentes non vie, brut de réassurance s'élève à 777 millions d'euros. Le montant de l'escompte contenu dans la provision pour risques croissants des contrats de dépendance, brut de réassurance est de l'ordre de 308 millions d'euros.

Le résultat des analyses de sensibilité au taux d'intérêt montre que le groupe est peu sensible par rapport au total de ses engagements non vie. L'impact calculé net d'impôt sur une variation de +/-100 points de base est repris dans le tableau ci-dessous :

En millions d'euros	31.12.2010		31.12.2009	
	Taux d'intérêt		Taux d'intérêt	
	+ 1%	- 1%	+ 1%	- 1%
Impact sur le résultat (net d'impôt)	70	(84)	66	(79)
Impact capitaux propres (hors résultat)	0	0	0	0

➤ Assurance vie et contrats financiers

L'analyse a été circonscrite aux engagements vie sensibles comptablement à l'évolution des taux d'intérêt qui représentent environ 9% de l'ensemble des provisions techniques vie. La majeure partie des engagements techniques du groupe est actualisée à taux fixe ce qui limite la sensibilité des provisions au taux d'intérêt. En France, les taux d'actualisation utilisés sont compris dans une fourchette allant de 2% à 4,50% pour l'essentiel des provisions mathématiques.

En outre, à l'exception des garanties plancher, aucune analyse de sensibilité n'a été réalisée sur les provisions mathématiques des contrats en unité de compte dans la mesure où le risque de variation d'indice est supporté par l'assuré et non par le groupe.

L'impact de sensibilité aux variations de taux d'intérêt de +/-100 points de base sur les engagements vie du groupe est repris net d'impôt dans le tableau ci-dessous :

En millions d'euros	31.12.2010		31.12.2009	
	Taux d'intérêt		Taux d'intérêt	
	+ 1%	- 1%	+ 1%	- 1%
Impact sur le résultat (net d'impôt)	45	(361)	346	(377)
Impact capitaux propres (hors résultat)	0	0	0	0

Les calculs de sensibilité menés au 31 décembre 2010 montrent une asymétrie dans l'évolution potentielle du montant des provisions au bilan. En effet, les principales provisions concernées sont constituées par des contrats de retraite en points (article L441) pour lesquels le taux de couverture est encadré par la réglementation.

3.1.3.2 Analyse de sensibilité des placements financiers

Le tableau ci-dessous présente les impacts sur le résultat et sur la réserve de réévaluation (classée en capitaux propres) d'une analyse de sensibilité menée en cas de variation à la hausse et à la baisse de 100 points de base (+/-1%) des taux d'intérêt.

Les impacts sont présentés après prise en compte des éléments suivants :

- Le taux de participation aux bénéfices de l'entité détenant les placements financiers,
- Le taux d'impôt en vigueur.

Au cours de l'exercice 2010, les taux de participation aux bénéfices différée utilisés par les entités porteuses d'engagement d'assurance vie ont été compris dans une fourchette de taux allant de 59,94% à 86,03%.

En millions d'euros	31.12.2010		31.12.2009	
	Risque Taux		Risque Taux	
	+ 1%	- 1%	+ 1%	- 1%
Impact sur la réserve de réévaluation	(964)	1 088	(865)	976
Actions				
OPCVM actions				
Obligations	(940)	1 062	(841)	951
OPCVM taux	(24)	26	(23)	25
Instruments dérivés et dérivés incorporés				
Impact sur le résultat net	(2)	11	16	(7)
Actions				
OPCVM actions				
Obligations	(4)	5	(5)	6
OPCVM taux	(29)	32	(16)	17
Instruments dérivés et dérivés incorporés	31	(26)	37	(29)

Il est à noter que la variation de juste valeur des instruments dérivés et dérivés incorporés, qui concernent essentiellement des dérivés de « trading » transite par le compte de résultat.

3.1.3.3 Analyse de sensibilité des dettes de financement

Les dettes de financement présentes au passif des comptes du groupe peuvent être comptabilisés en comptes de dettes ou en capitaux propres en IFRS.

Au cours de l'exercice 2007, le groupe a émis un emprunt obligataire perpétuel de titres super-subordonnés (TSS). Les caractéristiques de cette émission remplissent les critères permettant de considérer l'emprunt comme un instrument de capitaux propres (cf. Note 21.2 – Capitaux propres du groupe). A ce titre, l'analyse de sensibilité n'est pas requise.

Les principales caractéristiques des instruments financiers de dette analysés sont décrites à la note 24 - Dettes de financement.

Le tableau ci-dessous présente les impacts nets de la prise en compte d'un taux d'impôt normatif de 34,43%.

En millions d'euros		31.12.2010		31.12.2009	
		Taux d'intérêt		Taux d'intérêt	
		+ 1%	- 1%	+ 1%	- 1%
Impact sur le résultat	Partie fixe				
	Partie variable			(1)	1
Impact capitaux propres	Partie fixe				
	Partie variable				

Les dettes de financement du groupe sont exclusivement à taux fixe. Ce poste au bilan n'est donc pas sensible aux variations potentielles de taux d'intérêt. Au titre de l'exercice précédent, une sensibilité avait été calculée sur les deux tranches du TSR ayant dépassées leur 1^{ère} échéance de remboursement, celles-ci devenant indexées sur un taux Euribor 3 mois + 195 points de base. Ces 2 tranches ont été remboursées le 22 janvier 2010.

3.2 Risque de variation de prix des instruments de capitaux propres (actions)

3.2.1 Nature et exposition au risque actions

Les fluctuations des marchés financiers (en particulier les marchés des actions et des obligations) pourraient être susceptibles d'avoir un impact favorable ou défavorable sur les ventes de produits de prévoyance individuelle, de retraite, d'assurance vie de Groupama, et sur son activité de gestion d'actifs. La capacité du groupe à réaliser des profits sur les produits d'assurance et placements dépend en partie du rendement des actifs investis en contrepartie des engagements pris au titre des produits concernés. La valeur de certains investissements spécifiques est susceptible de fluctuer en fonction des conditions des marchés financiers. À titre d'exemple, toute baisse/hausse des cours des actions aurait un impact direct sur les plus-values latentes liées aux titres du portefeuille de valeurs mobilières du groupe.

Le poids des instruments de capitaux propres rapporté au total des placements financiers (y compris immeuble d'exploitation) en valeur de marché s'élève à 14,1%, dont la majorité est classée dans la catégorie « actifs disponibles à la vente ». Les instruments de capitaux propres regroupent :

- des actions de sociétés françaises et étrangères cotées sur les marchés réglementés et gérées dans le cadre de mandats de gestion. La détention peut être en direct ou sous forme OPCVM (FCP et SICAV),
- des actions de sociétés françaises et étrangères cotées sur les marchés réglementés et gérées hors des mandats de gestion,
- des actions de sociétés françaises et étrangères non cotées. La détention peut être en direct ou sous forme de FCPR.

3.2.2 Gestion du risque par le groupe

La détention en actions des filiales du groupe est globalement déterminée dans le cadre des études actif/passif, de façon à pouvoir supporter un choc de marché sur une période court terme en tenant compte des objectifs de plus-values nécessaires aux respects des objectifs sur la période. Ces études intègrent les réserves disponibles par ailleurs, telles que les fonds de participation aux bénéficiaires ou les plus-values latentes.

La gestion des actions est faite de façon quasi-exclusive via des OPCVM gérés par Groupama Asset Management, dont la plupart sont dédiés au groupe. Elle obéit donc aux limites fixées par la direction financière, à savoir :

- 3% du capital de la société,
- 10% du flottant de la société,
- Une valeur ne doit pas représenter plus de 5% du portefeuille actions,
- La liquidité du portefeuille doit être au-delà d'une courbe de liquidité minimale.

Cette gestion, et notamment ses performances, ainsi que le respect des limites précisées sont suivis lors des comités mensuels de reporting de la société de gestion à la direction financière.

3.2.3 Répartition du portefeuille actions par secteur d'activité

La politique de placement vise à diversifier les investissements du groupe par secteur d'activité pour éviter toute concentration des risques. Au 31 décembre 2010, la répartition du portefeuille actions par secteur d'activité était la suivante :

Répartition du portefeuille "actions" par secteur d'activité (en %)	31.12.10	31.12.09
Énergie	14,0	13,8
Matériaux de base	7,7	9,1
Industries	18,0	17,2
Biens de consommation	14,3	10,5
Services aux consommateurs	9,2	9,1
Télécommunications	4,3	4,2
Services aux collectivités	5,7	8,3
Sociétés financières	18,4	18,6
Technologies	5,4	6,2
Santé	3,1	3,0

3.2.4 Analyse de sensibilité des placements financiers au risque actions

Le tableau ci-dessous présente les impacts sur le résultat et sur la réserve de réévaluation (classée en capitaux propres) d'une analyse de sensibilité menée en cas de variation à la hausse et à la baisse de 10% des cours et indices boursiers.

Les impacts sont présentés après prise en compte des éléments suivants :

- Le taux de participation aux bénéfices de l'entité détenant les placements financiers,
- Le taux d'impôt en vigueur.

Au cours de l'exercice 2010, les taux de participation aux bénéfices différée utilisés par les entités porteuses d'engagement d'assurance vie ont été compris dans une fourchette de taux allant de 59,94% à 86,03%.

En millions d'euros	31.12.2010		31.12.2009	
	Risque Actions		Risque Actions	
	+10%	-10%	+10%	-10%
Impact sur la réserve de réévaluation	337	(337)	369	(369)
Actions	212	(212)	236	(236)
OPCVM actions	125	(125)	133	(133)
Obligations				
OPCVM taux				
Instruments dérivés et dérivés incorporés				
Impact sur le résultat net	33	(33)	25	(25)
Actions	0	0	1	(1)
OPCVM actions	33	(33)	25	(25)
Obligations				
OPCVM taux				
Instruments dérivés et dérivés incorporés				

3.3 Risque de change

3.3.1 Exposition au risque de change

L'exposition au risque de change des filiales de la zone euro porte essentiellement sur leurs actifs soumis aux variations de change, sur des OPCVM ou des titres libellés en devises et des OPCVM libellés en euros portant sur des titres en devises. Dans la pratique, les portefeuilles sont exposés principalement aux risques de parité euro avec le dollar, le yen, le forint hongrois et le leu roumain.

Les investissements réalisés par Groupama, dans le cadre de sa stratégie d'acquisition de filiales à l'international, l'expose au niveau de la situation nette comptable des entités ayant une monnaie fonctionnelle différente de l'euro. Il s'agit à ce jour de la livre sterling, de la livre turque, du forint hongrois, du leu roumain et du dinar tunisien. Ces impacts figurent au niveau de capitaux propres, en réserve de conversion.

3.3.2 Gestion du risque de change

La couverture du risque de change est effectuée aujourd'hui par le biais de ventes à terme de dollars et de yens. Une actualisation de la documentation est effectuée lors de chaque clôture comptable. Ces instruments ne répondent pas à la notion comptable de couverture au sens des normes IFRS.

3.3.3 Analyse de sensibilité au risque de change

Le tableau ci-dessous présente les impacts sur le résultat et sur la réserve de réévaluation (classée en capitaux propres) d'une analyse de sensibilité menée en cas de variation à la hausse et à la baisse de 10% de toutes les devises contre l'euro.

Les impacts sont présentés après prise en compte des éléments suivants :

- Le taux de participation aux bénéfices de l'entité détenant les placements financiers,
- Le taux d'impôt normatif de 34,43%.

Au cours de l'exercice 2010, les taux de participation aux bénéfices différée utilisés par les entités porteuses d'engagement d'assurance vie ont été compris dans une fourchette de taux allant de 59,94% à 86,03%.

En millions d'euros	31.12.2010		31.12.2009	
	Risque Change		Risque Change	
	+10%	-10%	+10%	-10%
Impact sur la réserve de réévaluation	83	(83)	86	(86)
Actions	11	(11)	16	(16)
Obligations	69	(69)	65	(65)
OPCVM	3	(3)	5	(5)
Instruments dérivés et dérivés incorporés				
Impact sur le résultat net	2	(2)	2	(2)
Actions	0	0	0	0
Obligations	1	(1)	1	(1)
OPCVM	1	(1)	0	0
Instruments dérivés et dérivés incorporés				

Le calcul de sensibilité est effectué sans prise en compte des effets de couverture au sein des OPCVM consolidés ce qui permet de conclure que les montants représentés constituent un risque maximal et que l'incidence réellement constatée dans les comptes du groupe serait moindre.

3.4 Synthèse des analyses de sensibilité aux risques de marché

Le tableau suivant reprend l'ensemble des impacts de sensibilité aux risques de marchés au titre des exercices 2010 et 2009, ventilés entre capitaux propres et résultat, nets de participation aux bénéfices et d'impôt.

En millions d'euros	31.12.2010				31.12.2009			
	Variation à la hausse des critères de sensibilité		Variation à la baisse des critères de sensibilité		Variation à la hausse des critères de sensibilité		Variation à la baisse des critères de sensibilité	
	Capitaux propres	Résultat	Capitaux propres	Résultat	Capitaux propres	Résultat	Capitaux propres	Résultat
Risque de taux d'intérêt	(964)	113	1 088	(434)	(865)	427	976	(462)
Passifs techniques		115		(445)		412		(456)
Placements financiers	(964)	(2)	1 088	11	(865)	16	976	(7)
Dettes de financement		0		0		(1)		1
Risque Actions	337	33	(337)	(33)	358	22	(358)	(22)
Placements financiers	337	33	(337)	(33)	358	22	(358)	(22)
Risque de change	83	2	(83)	(2)	86	2	(86)	(2)
Placements financiers	83	2	(83)	(2)	86	2	(86)	(2)

Pour mémoire, les critères de sensibilité retenus sont les suivants :

- Variation à la hausse et à la baisse de 100 points de base pour le risque de taux d'intérêt,
- Variation à la hausse et à la baisse de 10% des indices boursiers pour le risque actions et
- Variation à la hausse et à la baisse de 10% de toutes les devises contre l'euro pour le risque de change.

4. RISQUE DE LIQUIDITE

4.1 Nature de l'exposition au risque de liquidité

Le risque de liquidité est appréhendé globalement dans l'approche actif/passif :

- Définition d'un besoin de trésorerie structurel, correspondant au niveau de trésorerie à maintenir à l'actif en fonction des exigences de liquidité imposées par les passifs à partir :
 - Des prévisions de cash-flow techniques dans un scénario central
 - De scénarios de sensibilité sur les hypothèses techniques (production, ratio de sinistralité)
- Définition d'un indice de référence pour la gestion obligataire dont les tombées adossent le profil des passifs en duration et en convexité. Cette approche repose sur des hypothèses validées de déroulés de passifs et de prise en compte de la production nouvelle.

4.2 Gestion du risque

En plus de l'approche actif/passif dont les contours ont été précisés précédemment, les ratios de liquidité dans les mandats actions des filiales de Groupama SA ont été renforcés dans plusieurs directions :

- La valeur de marché d'une valeur ne peut dépasser :
 - 3% du capital de la société concernée
 - 10% du flottant de la société concernée
- Tous les portefeuilles actions doivent individuellement pouvoir être rendus liquides (hypothèse de liquidation : 25% du volume journalier moyen échangé sur le marché au cours des trois derniers mois) selon les règles suivantes :
 - 50% en moins de deux semaines de Bourse
 - 75% en moins d'un mois (20 jours de Bourse)
 - 95% en moins de trois mois (60 jours de Bourse).

Au 31 décembre 2010, tous ces critères sont globalement atteints et le portefeuille actions en France peut être liquidé de la façon suivante :

- A 90,1% à un horizon de 10 jours
- A 96% à horizon de 20 jours (1 mois de Bourse)
- A 97,9% à horizon de 60 jours (3 mois de Bourse)

Un point régulier sur ces ratios de liquidité est effectué lors de chaque comité d'investissement.

4.3 Portefeuille des placements financiers par échéance

Le profil des échéances annuelles des portefeuilles obligataires figure à la note 6.9.2 des comptes annuels.

4.4 Passifs techniques d'assurance et passifs relatifs à des contrats financiers par échéance

Le profil des échéances annuelles des passifs techniques d'assurance, est le suivant :

En millions d'euros	31.12.2010				31.12.2009			
	<1 an	De 1 à 5 ans	>5 ans	Total	<1 an	De 1 à 5 ans	>5 ans	Total
Provisions techniques non vie	7 443	5 158	5 725	18 325	7 198	5 146	5 872	18 216
Provisions techniques vie - contrats d'assurance hors UC	2 177	6 216	21 797	30 190	1 965	4 856	21 661	28 482
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire hors UC	1 670	3 532	17 687	22 891	1 810	2 417	17 654	21 881
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire hors UC	7	0	0	7	11	1	5	17
Provision pour participation aux bénéfices différée passive	2	6	11	19	3	9	22	34
Total des passifs techniques d'assurance et passifs relatifs à des contrats financiers	11 299	14 912	45 223	71 433	10 987	12 429	45 214	68 630

Les passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec et sans participation discrétionnaire sont majoritairement rachetables à tout moment. Le tableau ci-dessus présente une vision économique de la liquidation des passifs techniques d'assurance.

4.5 Dettes de financement par échéance

Les principales caractéristiques des dettes de financement ainsi que leur ventilation par échéances figurent à la Note 24 – Dettes de financement du présent document.

5. RISQUE DE CREDIT

5.1 Placements financiers

La ventilation du portefeuille obligataire du groupe par rating et par qualité d'émetteurs est présentée dans les notes 6.9.3 et 6.9.4 des comptes annuels.

➤ Concentration du risque de crédit

Des seuils maximaux de détention par notation ont été mis en place dans le cadre des mandats de gestion des filiales de Groupama SA. Un bilan mensuel du suivi de ces contraintes est réalisé au sein des différents comités d'investissement.

Les ratios définis pour les actifs obligataires sont calculés sur la valeur de marché de l'actif obligataire total de chaque société (ou actif isolé) en fonction de la notation officielle émise par au moins deux agences de notation :

- Univers « investment grade » (titres de signatures supérieures ou égales à BBB)
 - AAA : ratios réglementaires, soit 5% par émetteur, à l'exception des valeurs émises ou garanties par un État membre de l'OCDE et des titres de la CADES
 - AA : 3% maximum par émetteur
 - A : 1% maximum par émetteur
 - BBB : 0,5% maximum par émetteur
 - Total des émetteurs BBB ne peut dépasser 10% de la valeur de marché de la poche obligataire
- Univers « sans notation de la zone euro » :
 - 0,5% maximum par émetteur à l'exception des valeurs bénéficiant de garantie de la part d'un État membre de l'OCDE pour lesquels c'est le ratio prudentiel de cet État qui s'applique.
 - Le total des émetteurs non notés (NN) ne peut dépasser 10% de la valeur de marché de la poche obligataire.
- Univers « non investment grade » (haut rendement) :
 - Aucune détention en direct dans les portefeuilles n'est autorisée concernant les produits de taux sans notation et hors zone euro et les valeurs non investment grade ou dites « à rendement élevé »

Ces règles sont susceptibles de dérogations examinées au cas par cas, notamment en cas d'évolutions significatives brutales des notations.

➤ Gestion du risque de crédit

Les procédures internes prévoient que les opérations suivantes fassent systématiquement l'objet de contrats de remise en garantie avec les contreparties bancaires concernées :

- ventes à terme de devises effectuées en couverture du risque de change,
- swaps de taux (risque de taux),
- achats de caps (risque de taux).

Cette collatéralisation systématique des opérations de couverture permet de fortement réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations de gré à gré.

5.2 Risque d'insolvabilité des réassureurs

Les opérations de cession consistent à transférer sur le réassureur une partie des risques acceptés par la cédante. Elles sont régulièrement examinées pour contrôler et limiter le risque de crédit sur les tiers réassureurs. Le comité de sécurité groupe examine et valide la liste des réassureurs admis pour l'ensemble de la réassurance externe cédée.

Cette liste est réexaminée totalement au moins deux fois par an. Au cours de l'année, un suivi permanent est assuré de sorte à adapter les notations internes des cessionnaires aux évolutions qui pourraient intervenir chez un réassureur et modifieraient l'appréciation de sa solvabilité. Pour un exercice de placement de réassurance donné, tout réassureur approché en cession de réassurance externe de Groupama doit figurer au préalable sur la liste du comité de sécurité groupe.

Les réassureurs admis doivent présenter une notation compatible avec la nature des affaires réassurées, selon qu'elles sont à déroulement comptable court ou long.

Les provisions techniques d'assurance et créances cédées sont reprises ci-dessous par notation selon les 3 principales agences de rating (Standards & Poors, Fitch ratings, Moody's).

En millions d'euros	31.12.2010						
	AAA	AA	A	BBB	< BBB	Non noté	Total
Part des réassureurs dans les provisions d'assurance non vie	152	240	422	0	0	354	1 168
Part des réassureurs dans les provisions d'assurance vie	0	9	9	0	0	41	60
Part des réassureurs dans les provisions des contrats financiers avec clause de participation discrétionnaire	0	0	0	0	0	0	0
Part des réassureurs dans les provisions des contrats financiers sans clause de participation discrétionnaire	0	0	0	0	0	2	2
Créances nées des opérations de cessions en réassurance	6	7	16	0	0	84	113
Total des créances de réassurance	158	256	447	0	0	481	1 343

En millions d'euros	31.12.2009						
	AAA	AA	A	BBB	< BBB	Non noté	Total
Part des réassureurs dans les provisions d'assurance non vie	128	196	499	0	14	451	1 288
Part des réassureurs dans les provisions d'assurance vie	0	4	17	0	1	55	77
Part des réassureurs dans les provisions des contrats financiers avec clause de participation discrétionnaire	0	0	0	0	0	0	0
Part des réassureurs dans les provisions des contrats financiers sans clause de participation discrétionnaire	0	0	0	0	0	1	1
Créances nées des opérations de cessions en réassurance	7	8	15	0	0	111	141
Total des créances de réassurance	135	208	531	0	15	618	1 507

Le montant des parts de réassureurs non notés correspond principalement aux cessions vers des pools de réassurance professionnels, notamment ASSURPOL, ASSURATOME, GAREAT, Réunion Aérienne, Réunion Spatiale, qui ne font l'objet d'aucune notation.

6. RISQUES OPERATIONNELS, JURIDIQUES, REGLEMENTAIRES ET FISCAUX

6.1 Risques opérationnels

Le pilotage des risques opérationnels est réalisé conformément à la politique de risques opérationnels déclinée dans la politique risques groupe (cf. point 1) et repose sur le déploiement et le maintien d'une organisation adaptée et homogène de contrôle interne, garante d'une bonne maîtrise des risques opérationnels de chaque entité du groupe.

Le dispositif de maîtrise des risques opérationnels de Groupama repose :

- sur les dispositifs de gestion de crise et les Plans de Continuité d'Activité (PCA). Trois PCA sont identifiés :
 - un PCA Indisponibilité des Ressources Humaines qui intègre le PCA Pandémie permettant d'assurer la continuité de l'activité tant en pandémie légère (pas de modification de fonctionnement) qu'en pandémie sévère (fonctionnement réduit) ;
 - un PCA Indisponibilité des immeubles ;
 - un PCA des systèmes d'informations qui permet d'assurer la continuité de l'activité de Groupama SA malgré un sinistre informatique majeur ;
- sur la définition de règles de gestion internes et de procédures opérationnelles précisant la manière dont les activités de Groupama doivent être effectuées. Elles sont propres à chaque métier et à chaque processus clé.
Le dispositif de contrôle des risques opérationnels, décliné dans toutes les entités du Groupe, repose sur trois niveaux de contrôle avec des responsabilités et des plans de contrôles adaptés à chaque niveau :
 - contrôles permanents de niveau opérationnel de type autocontrôle et contrôle permanent du management ;
 - contrôles permanents opérés par une structure indépendante de la Fonction Contrôle Interne et Risque de chaque entité ;
 - contrôles périodiques réalisés par l'audit interne de chaque entité.

En outre, un programme d'assurance est mis en place avec comme objectif la protection en responsabilité et la protection du patrimoine des caisses régionales, de Groupama SA et de ses filiales. Les contrats sont répartis entre des assureurs internes et des assureurs externes pour les risques les plus importants. Les principales garanties souscrites sont les suivantes :

- assurance des collaborateurs ;
- responsabilité civile des mandataires sociaux ;
- responsabilité civile professionnelle ;
- responsabilité civile exploitation ;
- assurance dommage sur les biens (immobilier, bureaux, équipements, flottes automobiles...).

6.2 Risques juridiques et réglementaires

Les risques juridiques et réglementaires sont gérés dans le cadre du dispositif de conformité du groupe, qui est défini par la charte de conformité groupe validée par les instances de gouvernance du groupe. Le dispositif mis en place, animé par la fonction conformité groupe, vise à s'assurer que toutes les pratiques du groupe sont conformes aux dispositions légales, réglementaires administratives et aux normes professionnelles (conformité externe) et également aux règles internes, chartes et procédures du groupe (conformité interne).

Les procédures de contrôle interne dédiées à la conformité de l'ensemble des opérations de Groupama SA s'appuient sur les principaux dispositifs présentés ci-après.

6.2.1 Application du droit des sociétés et du Code de Commerce

La Direction Juridique, au sein du Secrétariat Général, assume la gestion juridique de Groupama SA et de ses filiales d'assurances, et conseille dans ce domaine en tant que de besoin l'ensemble des entités juridiques françaises de Groupama SA. Elle assure dans ce cadre, la sécurité juridique de ses opérations et de ses dirigeants. Le contrôle interne de la bonne mise en œuvre des procédures légales administratives s'appuie sur des outils de suivi permanent entité par entité.

6.2.2 Application du droit des assurances et des réglementations régissant l'activité de l'assurance

La Direction Juridique au sein du Secrétariat Général de Groupama SA assure :

- une fonction de veille législative et jurisprudentielle ayant un impact sur l'activité assurance ;
- d'anticipation nécessaire à la mise en œuvre des réglementations nouvelles relatives à cette activité ;
- d'information (notes et circulaires) ;
- et de conseil à vocation juridique et fiscale (fiscalité produits).

6.2.3 Autres domaines

Des dispositifs spécifiques sont en place afin de répondre à des exigences particulières :

- un contrôle déontologique destiné à prévenir le délit d'initié. Cette fonction est exercée par un déontologue groupe, avec l'assistance d'une personnalité extérieure au groupe, en charge des contrôles, et d'un correspondant à Groupama SA ;
- en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux, les entités mettent en œuvre dans leurs procédures les obligations légales et les recommandations professionnelles dans ce domaine. Les dispositifs de contrôle interne reposent sur la connaissance de la clientèle, mais aussi sur un ensemble de contrôles effectués préalablement à la passation de l'opération puis a posteriori par l'analyse des bases informatiques des opérations passées. Par ailleurs, la Direction Juridique est chargée de la surveillance de la conformité du groupe à ses obligations en matière de lutte contre le blanchiment ;
- en matière d'application des dispositions légales « Informatique et Liberté », le dispositif de conformité s'appuie sur le correspondant Informatique et Libertés (« CIL ») du groupe nommé auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (« CNIL ») et sur le réseau de correspondants relais internes : un correspondant par entité et six à Groupama SA dans les secteurs mettant en œuvre des traitements sensibles (RH Groupama SA, RH groupe, Direction Santé, Direction des Assurances Collectives, Direction Marketing et MOAT) ;
- en matière de protection des données médicales, chaque entité est responsable de la mise en œuvre des textes et préconisations en vigueur en partenariat avec les médecins-conseils, en collaboration avec la fonction conformité Groupe, le Correspondant Informatique et Libertés (« CIL ») groupe et la Direction des Opérations, Services, Assurance Directe & Partenariats de Groupama SA ;
- en matière de protection de la clientèle, les procédures et moyens mis en œuvre pour assurer le respect des règles en vigueur sont décrites dans l'annexe jointe au rapport R- 336 -1 sur le contrôle interne élaboré par chaque entité d'assurance française du groupe.

6.3 Risques fiscaux

La direction fiscale groupe a un rôle d'information et de veille réglementaire auprès de l'ensemble des entités du groupe. Par ailleurs, elle est régulièrement sollicitée sur des points techniques précis et intervient notamment dans le cadre des arrêtés de comptes.

7. SUIVI ET GESTION DES RISQUES LIES A L'ACTIVITE BANCAIRE

7.1. Présentation générale

La gestion des risques est inhérente à l'activité bancaire. La politique de risque de Groupama Banque s'inscrit dans le cadre de son appartenance au groupe Groupama et des choix stratégiques de développement de l'entreprise, partie intégrante de la stratégie du groupe. Dans le respect de la réglementation, et notamment des titres IV et V du Règlement CRBF 97-02 modifié, le comité de direction de la banque fixe, sur proposition de la direction des risques, la politique de risque de l'établissement notamment en matière de sélection des clients et des risques, de modalités et de règles d'octroi des crédits et de schéma délégué.

La direction des risques procède, par ailleurs, à l'analyse et à la surveillance des risques et effectue les contrôles nécessaires et les reporting dans plusieurs comités : comité des crédits ; comité des risques et des contrôles ; comité ALM, taux client, risque de marché et comité de direction. Elle préconise les ajustements de politique en fonction de son appréhension de l'ensemble des risques de la banque et de l'évolution de l'environnement économique et réglementaire.

7.2. Risque de crédit

Le risque de crédit est défini comme le risque d'encourir des pertes financières du fait de l'incapacité d'un débiteur à honorer ses obligations contractuelles. Le risque de crédit se manifeste dans l'activité de prêt à la clientèle mais également dans d'autres circonstances lorsque la banque peut être confrontée au défaut de sa contrepartie sur des opérations de marché.

➤ Les procédures de décision

Un dispositif, validé par le comité de direction de la banque, est décrit dans une instruction permanente « politique de risque de crédit ». Il reprend par type de clientèle l'offre proposée, les modalités de sélection des clients et les règles d'octroi des crédits. Le dispositif de décision en matière de crédit repose sur un ensemble de délégations, dont l'instance la plus élevée est le comité des crédits. Les délégations se déclinent en montants par catégories de clientèle.

L'octroi de crédits ou l'engagement pris vis-à-vis d'une contrepartie (caution par exemple), matérialisé par une « autorisation », ne peut s'envisager qu'à l'intérieur de limites et en suivant des règles de diversification des risques. Ces limites sont révisées annuellement et plus souvent si nécessaire. Elles sont examinées par le comité des crédits et soumises à la décision du comité de direction.

Plusieurs types de limites sont ainsi définis : les limites individuelles en montant par type de contreparties, les limites de montants par type de clientèle et produits, les limites spécifiques pour les entités du groupe Groupama, les limites de concentration sectorielles de risque et enfin les limites réglementaires des grands risques fixées à l'article 1 du règlement CRBF 93-05 modifié.

➤ Les procédures de surveillance

La surveillance des risques de crédits s'effectue au sein de la direction des risques dont la responsabilité est de garantir la conformité aux décisions, la fiabilité des données de reporting et la qualité du suivi des risques. Le comité des crédits, dans sa partie « suivi du risque de crédit », se réunit ensuite chaque trimestre afin :

- d'effectuer le suivi des encours, des limites, des garanties,
- de procéder à la revue des engagements importants en procédant à une analyse approfondie a minima annuellement,
- de prendre connaissance de l'analyse de la charge et du coût du risque trimestriel,
- d'examiner les constats et recommandations de la direction des risques consécutifs, d'une part, aux contrôles effectués et, d'autre part, à l'analyse de la charge et du coût du risque.

➤ Les procédures de dépréciation

Les procédures sont adaptées à un traitement différencié pour les particuliers de la banque de détail, d'un côté, et pour les autres marchés, de l'autre. Le comité des crédits, dans sa partie trimestrielle « suivi des engagements sensibles et des provisions » :

- procède à la revue des engagements sensibles,
- pour l'ensemble des marchés, hors les particuliers de la banque de détail, examine les dossiers douteux, décide éventuellement du passage en contentieux (transfert au département des affaires juridiques) et du niveau de provisionnement,
- pour les particuliers de la banque de détail, met à jour périodiquement le taux de provisionnement des dossiers.

7.3. Risques de marché

Le service contrôle des risques de marché produit quotidiennement un tableau de bord des risques de marché sur des données indépendantes du front office. Le résultat des portefeuilles est calculé et confronté aux stop-loss. Les sensibilités (en euro pour une hausse de 1 bp des taux) sont calculées quotidiennement et le contrôle des risques de marché s'assure que les limites définies par le comité de direction ne sont pas dépassées. Des stress scénarios sont aussi calculés sur les différents portefeuilles.

Le contrôle des risques de marché effectue tous les jours un reporting de la position de change comptable auprès des services opérationnels, de leur hiérarchie et des membres du comité de direction concernés.

Il suit également en journée le book de trading de change. Il s'assure qu'aucune position ne dépasse les limites de position fixées par le comité de direction et calcule le résultat.

Par ailleurs, la salle des marchés n'a pas de position sur le marché des actions. Elle n'effectue que de l'intermédiation pour le compte de la clientèle.

➤ Fixation et respect des limites

Le comité de direction révisé annuellement les limites. Une révision ponctuelle sur une limite à la hausse, en cas de besoin particulier lié à une nouvelle activité, ou à la baisse, en cas de troubles sur le marché financier, peut également être décidée.

Le comité de direction est informé trimestriellement des mesures des risques et des résultats, du respect des limites, de toute défaillance de contrepartie et de tout événement de nature à modifier le niveau de risque de la banque.

➤ Le risque de règlement

La banque est en mesure d'évaluer à tout moment les ressources titres ou espèces directement mobilisables lui permettant de respecter ses engagements. Elle dispose en effet de titres mobilisables auprès de la Banque de France lui permettant de mettre en places des opérations de pension afin d'assurer la liquidité intraday, voire overnight.

➤ Le risque de change

Il traduit le risque que la valeur d'un instrument ou de ses éléments de résultats futurs fluctue en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

La banque n'a pas pour vocation à prendre des positions sur les devises. Son activité la maintient en deçà du seuil la soumettant à la surveillance prudentielle du risque de change.

➤ le risque de liquidité

La politique de gestion du risque de liquidité consiste à faire en sorte que Groupama Banque soit à tout moment en mesure d'honorer ses engagements vis à vis de la clientèle, de satisfaire les normes prudentielles, de maintenir au niveau le plus faible le coût de son refinancement et de faire face à d'éventuelles crises de liquidité.

La taille et la nature du bilan de la banque, avec une part significative d'instruments à court terme très liquides, ainsi que sa capacité d'émission de certificats de dépôts l'exposent peu au risque de liquidité. Le ratio de liquidité est très largement supérieur au minimum réglementaire.

Les principales sources de financement sont structurelles : fonds propres, comptes à vue et à régimes spéciaux. La notation de la banque lui permet également de recourir aux émissions de Titres de Créances Négociables (TCN) de façon récurrente et d'intervenir sur le marché interbancaire.

7.4. Le risque de taux d'intérêt global (ALM)

Conformément à l'article 29 du chapitre III - titre IV du règlement 97-02 modifié, la banque a choisi de soustraire du périmètre de mesure du risque global les opérations pour lesquelles elle procède à la mesure des risques de marché.

Les éléments du bilan qui ne génèrent pas de risque de marché et présentent une certaine sensibilité à une variation des taux d'intérêt sont regroupés au sein de la partie taux fixe du bilan structurel de la banque, lui-même segmenté en quatre parties principales : « banking book », investissements, fonds propres et trésorerie.

Le suivi du risque est établi sur la base de la sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) à une variation de 100 bp (translation de la courbe), considérée comme étant une hypothèse raisonnable d'évolution brutale des taux. La limite de déclenchement d'une action de couverture est fixée à +/-6,5 millions d'euros. Au cours de l'exercice, cette limite n'a jamais été atteinte. Au 31 décembre 2010, la sensibilité ainsi calculée s'établit à - 4,9 millions d'euros. A noter par ailleurs que le comité ALM suit également, sur une base mensuelle, l'impact d'une variation de - 100 bp et +200 bp retenue comme indicateurs complémentaires. Une deuxième limite de sensibilité propre au « banking book » seul (variation de 100 bp) est fixée à +/-10 millions d'euros. Elle n'a pas été atteinte au cours de l'exercice.

7.5. Les risques opérationnels

La politique de gestion des risques opérationnels s'appuie sur les dispositions de la méthode standard des accords de « Bâle II ». Elle repose sur l'identification des risques inhérents à chaque activité (approche bottom-up), l'évaluation périodique de leur criticité (cartographie des risques opérationnels et modélisation de scénarios) et une démarche de recensements des incidents avérés. Ce dispositif est complété par un dispositif de reporting et d'alertes et d'une démarche d'amélioration des dispositifs de maîtrise existants.

➤ Le plan de continuité d'activité

Chaque entité du pôle a défini un Plan de Continuité d'Activité (PCA) organisé autour de plusieurs dispositifs, notamment :

- la mise en œuvre d'une cellule de crise,
- le back-up des systèmes informatiques,
- la mise à disposition d'un site de secours.

Les PCA font l'objet d'une mise à jour annuelle. Les sites de secours font l'objet de tests techniques et utilisateurs de façon régulière.

NOTE 49 – LISTE DES ENTITES DU PERIMETRE ET PRINCIPALES EVOLUTIONS DU PERIMETRE

Les principales évolutions du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Fusions

La société SCIFMA a absorbé la société FOR'GAN, détenue par Groupama Gan Vie, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010. La nouvelle entité a changé de dénomination et est devenue Société Forestière Groupama à compter du 10 mai 2010.

La caisse régionale Groupama Grand Est a absorbé la caisse régionale Groupama Alsace au 31 décembre 2010, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010.

Entrées de périmètre

La Banque Postale IARD, filiale de Groupama SA et de La Banque Postale, commercialise des contrats d'assurance. Elle est détenue à 35% par Groupama SA et consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

Sorties de périmètre

Les sociétés immobilières suivantes ont cessé leur activité :

- SCI Safragan
- Goubet Petit
- Immopref
- SCI Les Gémeaux
- SCI 47 Villiers



	Secteur d'activité	Pays	%	%	Méthode	%	%	Méthode
			contrôle	Intérêt		contrôle	Intérêt	
			31.12.2010			31.12.2009		
GROUPAMA Alpes Méditerranée	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Centre Manche	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Grand Est	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Oc	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
MISSE	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Sud	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Loire Bretagne	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Paris Val-de-Loire	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Nord-Est	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Alsace	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Rhône-Alpes-Auvergne	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Centre Atlantique	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Antilles-Guyanes	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Océan Indien et Pacifique	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Alpes Méditerranée	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Centre Manche	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Grand Est	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Oc	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Sud	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Loire Bretagne	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Paris Val-de-Loire	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Nord-Est	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Alsace	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Rhône-Alpes-Auvergne	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Centre Atlantique	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Antilles-Guyanes	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Océan Indien et Pacifique	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GIE GROUPAMA SI	GIE	France	99,85	99,73	IG	99,83	99,70	IG
GIE LOGISTIQUE	GIE	France	99,99	99,88	IG	100,00	99,88	IG
GROUPAMA S.A.	Holding	France	99,91	99,88	IG	99,90	99,88	IG
GROUPAMA HOLDING	Holding	France	99,97	99,97	IG	99,97	99,97	IG
GROUPAMA HOLDING 2	Holding	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA GAN VIE	Assurance	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
GAN PATRIMOINE	Assurance	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
CAISSE FRATERNELLE D'EPARGNE	Assurance	France	99,99	99,87	IG	99,98	99,86	IG
CAISSE FRATERNELLE VIE	Assurance	France	99,78	99,66	IG	99,76	99,63	IG
ASSUVIE	Assurance	France	50,00	49,94	IG	50,00	49,94	IG
GAN PREVOYANCE	Assurance	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
GROUPAMA ASSURANCE CREDIT	Assurance	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
GROUPAMA TRANSPORT	Assurance	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
MUTUAIDE ASSISTANCE	Assistance	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
GAN ASSURANCES	Assurance	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
GAN OUTRE MER	Assurance	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
GROUPAMA PROTECTION JURIDIQUE	Assurance	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
GAN EUROCOURTAGE	Assurance	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
LA BANQUE POSTALE IARD	Assurance	France	35,00	34,96	MEE			
AMALINE ASSURANCES	Assurance	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
CEGID	Assurance	France	26,89	26,86	MEE	26,89	26,86	MEE
GROUPAMA SEGUROS de Vida Portugal	Assurance	Portugal	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
GUNES SIGORTA	Assurance	Turquie	36,00	35,96	MEE	36,00	35,96	MEE
GROUPAMA SIGORTA	Assurance	Turquie	98,81	98,70	IG	98,63	98,51	IG
GROUPAMA SIGORTA EMEKLILIK	Assurance	Turquie	90,89	90,27	IG	90,89	90,18	IG
GROUPAMA Investment BOSPHORUS	Holding	Turquie	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
GROUPAMA POISTOVNA SLOVAQUIE	Assurance	Slovaquie	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
GROUPAMA ZIVOTNA SLOVAQUIE	Assurance	Slovaquie	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
STAR	Assurance	Tunisie	35,00	34,96	MEE	35,00	34,96	MEE
GROUPAMA ZASTRAHOVANE NON LIFE	Assurance	Bulgarie	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
GROUPAMA JIVOTZASTRAHOVANE LIFE	Assurance	Bulgarie	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
GROUPAMA GARANCIA BIZTOSITO	Assurance	Hongrie	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
GROUPAMA PHOENIX Hellenic Asphaltistike	Assurance	Grèce	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
GROUPAMA SEGUROS Espagne	Assurance	Espagne	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG

A : Agrégation IG : Intégration globale MEE : Mise en équivalence



	Secteur d'activité	Pays	%	% Intérêt	Méthode	%	% Intérêt	Méthode
			contrôle			contrôle		
			31.12.2010			31.12.2009		
GUK BROKING SERVICES	Holding	Royaume Uni	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
GROUPAMA INSURANCES CY LTD	Assurance	Royaume Uni	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
CAROLE NASH	Courtage d'ass.	Royaume Uni	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
BOLLINGTON LIMITED	Courtage d'ass.	Royaume Uni	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
LARK	Courtage d'ass.	Royaume Uni	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
GREYSTONE	Courtage d'ass.	Royaume Uni	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
HALVOR	Courtage d'ass.	Royaume Uni	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
COMPUCAR LIMITED	Courtage d'ass.	Royaume Uni	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
GRIFFITHS GOODS	Courtage d'ass.	Royaume Uni	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
CHOICE QUOTE	Courtage d'ass.	Royaume Uni	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
GROSVENOR COURT SERVICES	Courtage d'ass.	Royaume Uni	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
GROUPAMA ASSICURAZIONI	Assurance	Italie	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
GROUPAMA SEGUROS Portugal	Assurance	Portugal	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
GROUPAMA ASIGURARI	Assurance	Roumanie	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
OTP GARANCIA ASIGURARI	Assurance	Roumanie	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	Gestion d'actif	France	99,98	99,24	IG	99,98	99,86	IG
GROUPAMA FUND PICKERS	Gestion d'actif	France	100,00	99,24	IG	100,00	99,86	IG
GROUPAMA PRIVATE EQUITY	Gestion d'actif	France	100,00	99,26	IG	100,00	99,88	IG
GROUPAMA BANQUE	Banque	France	99,37	99,26	IG	100,00	99,88	IG
GROUPAMA ÉPARGNE SALARIALE	Gestion d'actif	France	100,00	99,26	IG	100,00	99,88	IG
GROUPAMA IMMOBILIER	Gestion d'actif	France	100,00	99,26	IG	100,00	99,88	IG
SILIC	Immobilier	France	44,03	43,98	IG	43,78	43,72	IG
SEPAC	Immobilier	France	100,00	43,98	IG	100,00	43,72	IG
COMPAGNIE FONCIERE PARISIENNE	Immobilier	France	99,97	99,86	IG	99,95	99,83	IG
SCI DÉFENSE ASTORG	Immobilier	France	100,00	99,86	IG	100,00	99,83	IG
GAN FONCIER II	Immobilier	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
IXELLOR	Immobilier	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
79 CHAMPS ÉLYSÉES	Immobilier	France	100,00	99,89	IG	100,00	99,89	IG
33 MONTAIGNE	Immobilier	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
CNF	Immobilier	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
RENNES VAUGIRARD	Immobilier	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
SOCIÉTÉ FORESTIÈRE GROUPAMA (ex-SCIFMA)	Immobilier	France	100,00	99,90	IG	100,00	99,90	IG
SCI TOUR GAN	Immobilier	France	100,00	98,76	IG	100,00	98,76	IG
VIEILLE VOIE DE PARAY	Immobilier	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
SCI GAN FONCIER	Immobilier	France	100,00	98,80	IG	100,00	98,80	IG
SAFRAGAN	Immobilier	France				90,00	89,85	IG
261 RASPAIL	Immobilier	France	100,00	99,86	IG	100,00	99,83	IG
SOCOMIE	Immobilier	France	100,00	43,98	MEE	100,00	43,72	MEE
VICTOR HUGO VILLIERS	Immobilier	France	100,00	98,59	IG	100,00	98,59	IG
1 BIS FOCH	Immobilier	France	100,00	98,80	IG	100,00	98,80	IG
16 MESSINE	Immobilier	France	100,00	98,80	IG	100,00	98,80	IG
9 MALESHERBES	Immobilier	France	100,00	98,80	IG	100,00	98,80	IG
40 RENE BOULANGER	Immobilier	France	100,00	98,80	IG	100,00	98,80	IG
44 THEATRE	Immobilier	France	100,00	98,80	IG	100,00	98,80	IG
97 VICTOR HUGO	Immobilier	France	100,00	98,80	IG	100,00	98,80	IG
47 VILLIERS	Immobilier	France				100,00	98,80	IG
19 GENERAL MANGIN (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
28 COURS ALBERT 1er (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
5/7 PERCIER (SASU)	Immobilier	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
FORGAN (SA)	Immobilier	France				100,00	99,88	IG
10 PORT ROYAL (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
102 MALESHERBES (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
12 VICTOIRE (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
14 MADELEINE (SASU)	Immobilier	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
150 RENNES (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
204 PEREIRE (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
3 ROSSINI (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
38 LE PELETIER (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
43 CAUMARTIN (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
5/7 MONCEY (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG

A : Agrégation IG : Intégration globale MEE : Mise en équivalence



	Secteur d'activité	Pays	%	% Intérêt	Méthode	%	% Intérêt	Méthode
			contrôle			contrôle		
			31.12.2010			31.12.2009		
60 CLAUDE BERNARD (SASU)	Immobilier	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
9 REINE BLANCHE (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
9 VICTOIRE (SAS)	Immobilier	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
CELESTE (SAS)	Immobilier	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
CHAMALIERES EUROPE (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
DOMAINE DE NALYS	Immobilier	France	100,00	99,92	IG	100,00	99,92	IG
DOMAINE DE FARES	Immobilier	France	50,00	49,96	MEE	50,00	49,96	MEE
GOUBET PETIT	Immobilier	France				66,66	66,58	MEE
CAP DE FOUSTE (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,93	IG	100,00	99,93	IG
GROUPAMA PIPACT	Immobilier	France	100,00	99,96	IG	100,00	99,96	IG
SCI CHATEAU D'AGASSAC	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SCA CHATEAU D'AGASSAC	Immobilier	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,97	IG
SCIMA GFA	Immobilier	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
HAUSSMANN LAFFITTE IMMOBILIER (SNC)	Immobilier	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
LABORIE MARCENAT	Immobilier	France	74,10	74,03	MEE	74,10	74,02	MEE
SA SIRAM	Immobilier	France	90,07	90,07	IG	90,07	90,07	IG
IMMOPREF	Immobilier	France				100,00	99,88	IG
LES FRERES LUMIERE	Immobilier	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
99 MALESHERBES (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
6 MESSINE (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
PARIS FALGUIERE (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
LES GEMEAUX (SCI)	Immobilier	France				100,00	99,88	IG
VILLA DES PINS (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
GAN INVESTISSEMENT FONCIER	Immobilier	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
FRANCE-GAN I D	OPCVM	France	41,29	29,11	MEE	81,79	69,87	IG
GROUPAMA TRÉSORERIE I C	OPCVM	France	28,02	27,99	MEE	52,63	52,43	IG
ASTORG TAUX VARIABLE D	OPCVM	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
ASTORG CASH G D	OPCVM	France	98,98	98,33	IG	89,31	89,09	IG
ASTORG CTT C	OPCVM	France	100,00	99,88	IG	85,52	85,42	IG
ASTORG PENSION C	OPCVM	France	100,00	99,88	IG	74,58	74,49	IG
ASTORG CASH MA	OPCVM	France				100,00	99,17	IG
ASTORG CASH MT D	OPCVM	France	85,11	82,81	IG	100,00	99,15	IG
ASTORG EONIA	OPCVM	France				100,00	99,88	IG
GROUPAMA ALTERNATIF DYNAMIQUE C	OPCVM	France	88,37	88,28	IG	89,93	89,82	IG
GROUPAMA CREDIT EURO LT I D	OPCVM	France				99,94	99,82	IG
GROUPAMA FP DETTE EMERGENTE	OPCVM	France	92,40	92,30	IG	96,15	95,98	IG
GROUPAMA ALTERNATIF EQUILIBRE C	OPCVM	France	91,42	91,33	IG	91,42	91,33	IG
HAVRE OBLIGATION D	OPCVM	France				100,00	99,88	IG
GROUPAMA OBLIGATION MONDE I C	OPCVM	France	66,94	64,81	IG	84,97	82,83	IG
GROUPAMA CONVERTIBLES I D	OPCVM	France	99,49	97,31	IG	99,55	97,78	IG
GROUPAMA JAPAN STOCK D4DEC	OPCVM	France				54,11	54,06	IG
GROUPAMA ETAT EURO CT I D	OPCVM	France	99,13	99,03	IG	99,08	98,98	IG
GROUPAMA AAEXA D	OPCVM	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
GROUPAMA ACTIONS INTERNATIONALES I C	OPCVM	France	99,88	99,77	IG	99,93	99,81	IG
GROUPAMA CREDIT EURO I D	OPCVM	France	61,26	61,19	IG	63,48	63,41	IG
GROUPAMA CREDIT EURO I C	OPCVM	France	67,72	67,66	IG	76,64	76,56	IG
GROUPAMA EURO STOCK I C	OPCVM	France				49,75	49,70	MEE
GROUPAMA INDEX INFLATION EURO I D	OPCVM	France	100,00	97,10	IG	100,00	97,09	IG
ASTORG EURO SPREAD D	OPCVM	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 10 FCP	OPCVM	France	99,83	99,71	IG	99,92	99,79	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 9 FCP	OPCVM	France	100,00	99,87	IG	100,00	99,87	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 8 FCP	OPCVM	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 7 FCP	OPCVM	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 6 FCP	OPCVM	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 5 FCP	OPCVM	France	100,00	99,85	IG	100,00	99,84	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 4 FCP	OPCVM	France	83,33	83,24	IG	83,33	83,23	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 3 FCP	OPCVM	France	83,33	83,24	IG	83,33	83,23	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 2 FCP	OPCVM	France	83,33	83,24	IG	83,33	83,23	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 1 FCP	OPCVM	France	83,33	83,24	IG	83,33	83,23	IG
WASHINGTON INTER NOURRI 1 FCP	OPCVM	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG

A : Agrégation IG : Intégration globale MEE : Mise en équivalence



	Secteur d'activité	Pays	%	% Intérêt	Méthode	%	% Intérêt	Méthode
			contrôle			contrôle		
			31.12.2010			31.12.2009		
WASHINGTON INTER NOURRI 2 FCP	OPCVM	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
WASHINGTON INTER NOURRI 3 FCP	OPCVM	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
WASHINGTON INTER NOURRI 0 FCP	OPCVM	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
WASHINGTON.ACT.EUROPEXEURO D	OPCVM	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
WASHINGTON ACTIONS EURO	OPCVM	France				99,97	99,84	IG
WASHINGTON ACT. INTERNATIONALES	OPCVM	France				100,00	99,88	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 11 FCP	OPCVM	France	80,00	79,91	IG	100,00	99,88	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 12 FCP	OPCVM	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 13 FCP	OPCVM	France	100,00	99,83	IG	100,00	99,82	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 14 FCP	OPCVM	France	100,00	99,87	IG	100,00	99,87	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 15 FCP	OPCVM	France	100,00	99,84	IG	100,00	99,83	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 16 FCP	OPCVM	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,87	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 17 FCP	OPCVM	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,87	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 18 FCP	OPCVM	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 19 FCP	OPCVM	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 20 FCP	OPCVM	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 21 FCP	OPCVM	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 22 FCP	OPCVM	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 23 FCP	OPCVM	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 24 FCP	OPCVM	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 25 FCP	OPCVM	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 26 FCP	OPCVM	France	88,89	88,79	IG	100,00	99,88	IG
ASTORG ACTIONS EURO I C	OPCVM	France	99,54	99,43	IG			
GROUPAMA CREDIT EURO LT I C	OPCVM	France	55,08	55,02	IG			
GROUPAMA US STOCK I C	OPCVM	France	63,69	63,62	IG			
GROUPAMA EONIA I C	OPCVM	France	38,25	37,78	MEE			
GROUPAMA CREDIT EURO LT G D	OPCVM	France	100,00	99,88	IG			
GROUPAMA CREDIT EURO G D	OPCVM	France	45,93	45,88	MEE			

A : Agrégation IG : Intégration globale MEE : Mise en équivalence

Certaines entités immobilières sont consolidées par la méthode de mise en équivalence selon un processus dit "simplifié". Ce processus consiste à reclasser au bilan la valeur des parts et le compte courant de financement dans le poste "placements immobiliers", et au compte de résultat, les dividendes ou quote-part des résultats des sociétés sur la ligne "revenus des Immeubles".

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES COMBINÉS

(Exercice clos le 31 décembre 2010)

Aux actionnaires
GROUPAMA SA
8-10, rue d'Astorg
75008 PARIS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes combinés de la société Groupama SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes combinés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes combinés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes combinés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « provisions pour dépréciation » de la note 3.2.1 des principes comptables et sur la note 6.1 de l'annexe aux comptes qui exposent le changement d'estimation relatif aux critères de dépréciation des actifs disponibles à la vente.

II. Justification des appréciations

Le contexte d'élaboration des comptes reste particulièrement difficile, notamment du fait de la persistance d'un environnement économique dégradé et incertain, et de l'évolution de la crise financière qui comporte désormais des ramifications monétaires au sein de la zone euro. C'est dans ce contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques et financières qu'en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre société détaille en note 3.2.1 des principes et méthodes comptables, ainsi qu'en note 6 de l'annexe aux comptes combinés, les modalités de valorisation et de dépréciation des actifs financiers ainsi que ses expositions directes ou indirectes au risque souverain de certains pays de la zone euro (note 6.9.4).

Nous avons examiné le caractère approprié du dispositif mis en place relatif au recensement de cette exposition, de la valorisation des actifs financiers et des dépréciations constatées, ainsi que de l'information donnée dans les notes mentionnées ci-dessus.

- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes combinés de votre société, sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles, notamment les provisions techniques, les frais d'acquisition reportés et leurs modalités d'amortissement ainsi que la participation aux bénéfices différée active. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans les annexes aux comptes combinés 3.11.2, 3.11.3 et 3.11.4.

- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes combinés de votre société, sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles, notamment les provisions techniques, les frais d'acquisition reportés et leurs modalités d'amortissement ainsi que la participation aux bénéfices différée active. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans les annexes aux comptes combinés 3.11.2, 3.11.3 et 3.11.4.

Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues dans les modèles de calculs utilisés, au regard notamment de l'expérience du Groupe, de son environnement réglementaire et économique, ainsi que de la cohérence d'ensemble de ces hypothèses.

- Le Groupe procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition, selon les modalités décrites en note 3.1.1 des principes et méthodes comptables et en note 2 de l'annexe aux comptes combinés.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie, les taux d'actualisation retenus et les tests de sensibilité et nous avons vérifié la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées.

- Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés selon les modalités décrites en note 3.12 des principes et méthodes comptables.

Nous nous sommes assurés que les hypothèses retenues étaient cohérentes avec les projections fiscales issues des prévisions établies par le Groupe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes combinés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés.

Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 1^{er} mars 2011

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars

Eric Dupont

Bénédicte Vignon

Jean-Claude Pauly

Maxime Simoen



Groupama

8-10, rue d'Astorg - 75383 Paris cedex 08 - Tél. : +33 (0)1 44 56 77 77
www.groupama.com